



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 8 avril 2015**

**ORDRE DU JOUR PUBLIC**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001** Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

**10.002** Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 18 mars 2015, à 8 h 30

**10.003** Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 23 mars 2015, à 8 h

## 12 – Orientation

**12.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

**12.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

**12.003** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

**12.004** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

**12.005** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

**12.006** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

**12.007** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

**12.008** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

**12.009** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

**12.010** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

**12.011** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

**12.012** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

**12.013** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

**12.014** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

**12.015** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'autorisation du lancement d'un appel d'offres. En vertu du paragraphe 2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

### 20.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'autorisation du lancement d'un appel d'offres. En vertu du paragraphe 2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

### 20.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'autorisation du lancement d'un appel d'offres. En vertu du paragraphe 2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

### 20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1146135005

Conclure avec la firme Martin et Lévesque inc., une entente-cadre d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de divers vêtements de pluie pour le personnel du Service de police et pour d'autres employés de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 14-13605 (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) (montant estimé de l'entente : 657 867,75 \$, taxes incluses)

*Compétence d'agglomération* : Acte mixte

### 20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information - 1146075008

Accorder un contrat à Intrado Canada inc., pour le rehaussement technologique des équipements et logiciels du système de traitement des appels 9-1-1, ainsi que la conformité à la norme BID 13 de Bell Canada, en vue de la migration vers Windows 7 pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour un montant maximal de 383 081,93 \$ taxes incluses - Contrat de gré à gré (fournisseur unique)

*Compétence d'agglomération* : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.006** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de police de Montréal, Direction des opérations - Activités de soutien - 1150206001

Accorder un contrat à Intrado pour l'acquisition de 5 licences, matériels et services d'entretien pour le traitement des appels 911 (Power 911) dans le cadre de l'unification des centres d'appels du Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 1er avril 2015 au 31 décembre 2016 - Somme maximale de 134 870,63\$, taxes incluses - Contrat de gré à gré (fournisseur unique)

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.007** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1156710002

Accorder un contrat à LV Construction pour la fourniture de service de tonte de gazon et de déneigement aux parcs-nature de la Pointe-aux-Prairies, du Ruisseau-De Montigny et de l'Île-de-la-Visitation, pour une période de 36 mois, pour une somme de 167 870,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-6734 (1 soumissionnaire)

*Compétence d'agglomération :* Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

**20.008** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de sécurité incendie de Montréal, Direction de la prévention et de la planification - 1153838004

Accorder un contrat à Techno Feu inc. pour la fourniture de pièces de carrosserie pour un camion autopompe de marque E-ONE, à l'usage du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) - Somme maximale de 112 498,84 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré (fournisseur unique)

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.009** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de police de Montréal, Direction des opérations - Activités de soutien - 1150206002

Accorder un contrat à Informatique Pro-Contact inc. pour la fourniture d'un contrat de maintenance des serveurs Hewlett-Packard de l'environnement technologique du système de répartition assistée par ordinateur (RAO), pour une période de 9 mois, soit du 1er avril 2015 au 31 janvier 2016 - Somme maximale de 81 823,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14130 (1 soumissionnaire)

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.010** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de police de Montréal, Direction des opérations - Activités de soutien - 1154472003

Accorder un contrat à Le Circuit Ford Lincoln Ltée pour la fourniture de 70 véhicules Ford Police Interceptor 2015 pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal - Somme maximale de 2 163 450,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14162 - (4 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération* : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.011** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service des infrastructures voirie et transports - 1143855006

Conclure 2 ententes-cadres en biens et services avec les firmes Les Services exp inc. (montant du contrat # 1 : 80 529,64 \$, taxes incluses) et Groupe ABS inc. (montant du contrat # 2 : 170 617,75 \$, taxes incluses) pour l'exécution de travaux de carottage dans les chaussées - Appel d'offres public 14-13966 (6 soumissionnaires)

**20.012** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Saint-Laurent, Direction des travaux publics - 1150818005

Autoriser une dépense additionnelle de 234 574,64 \$, taxes incluses pour la collecte et le transport des matières organiques durant 32 semaines dans le cadre du contrat accordé à Entreprise Sanitaire F. A Ltée (CA14 08 0738) majorant ainsi le montant total du contrat de 7 481 885,39 \$ à 7 716 460,03 \$, taxes incluses

**20.013** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information - 1152414003

Accorder un contrat à IBM Canada Ltée pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1er mai 2015 au 30 avril 2016 - Somme maximale de 715 010,95 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré (fournisseur unique)

*Compétence d'agglomération* : Acte mixte

**20.014** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de sécurité incendie de Montréal, Direction de la prévention et de la planification - 1153051001

Conclure avec Collection La Marque inc. une entente-cadre pour une période de 24 mois, avec une option de prolongation de 12 mois supplémentaires, pour la fourniture de manteaux de cuir pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 14-14018 (2 soumissionnaires) (montant estimé: 119 861,44 \$)

**20.015** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1153447001

Conclure avec les firmes LaSalle Ford inc. et Auto Métivier inc. (Lévis Toyota) 2 ententes-cadres, d'une durée de 2 ans avec une option de renouvellement de 2 ans, pour la fourniture sur demande d'automobiles sous-compactes du modèle Ford Fiesta berline ainsi que du modèle Toyota Prius C - Appel d'offres public 14-13736 (7 soumissionnaires) - (Montant estimé des ententes: 947 062,47 \$ et 450 506,77 \$ taxes incluses)

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.016** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de la culture - 1140810005

Accorder un contrat à Summum Granit Inc., pour la fabrication, l'assemblage, la livraison et l'installation de 120 postes de prêt libre-service en corian pour le réseau de bibliothèques publiques de la Ville de Montréal - Dépense totale de 328 393,82 \$, taxes incluses (contrat : 292 686,11 \$ + contingences : 29 268,61 \$ + incidences : 6 439,09 \$) - Appel d'offres public 15-14237 (1 seul soumissionnaire)

**20.017** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1156708001

Ratifier une majoration du montant des incidences de 142 000 \$ en les portant de 325 000 \$ à 467 000 \$ pour défrayer les coûts afférents aux services de signaleurs requis pour la reconstruction d'un pont ferroviaire surplombant le boulevard Décarie au sud du boulevard De Maisonneuve et au nord de la rue Crowley dans le cadre du projet CUSM - Site Glen, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

**20.018** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports, Direction des infrastructures - 1154822001

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour la reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire et reconstruction complète de la chaussée et des trottoirs dans l'avenue des Érables, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 1 819 109,27 \$ (contrat: 1 611 109,27 \$ + incidences: 208 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 286901 (16 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.019** Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1154822005

Accorder un contrat à Excavation Loiseau inc., pour la construction et reconstruction de trottoirs, de bordures, de mail central, réfection de la chaussée là où requis, travaux d'éclairage et mise aux normes des feux de circulation dans l'avenue Sainte-Croix, entre le chemin de la Côte-de-Liesse et le viaduc du CN, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 1 424 881,89 \$ (contrat: 1 320 470,09 \$ + incidences: 104 411,80 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 251301 (9 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.020** Contrat de construction

CG Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics - 1154665001

Accorder un contrat à Unigertec Inc., pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible, de réaménagement de surface et d'éclairage, sur les rues Montfort et Saint-Paul, entre les rues Notre-Dame et de l'Inspecteur dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 1 045 175,57 \$, taxes incluses (contrat : 974 136,73 \$ + incidences : 71 038,84 \$) - Appel d'offres public 211430 (15 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.021** Contrat de construction

CM Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire - 1156355001

Accorder un contrat à Allia Infrastructures ltée pour des travaux de voirie, de construction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue De Martigny entre les boulevards Henri-Bourassa Est et Gouin Est incluant également la modification géométrique de l'intersection du boulevard Gouin et De Martigny dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 1 400 172,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S2015-001 (15 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers



**20.022** Contrat de construction

CG Ville-Marie, Direction des travaux publics - 1146140008

Autoriser une dépense additionnelle de 71 339,47 \$, taxes incluses, pour la réalisation des trottoirs abaissés dans le cadre des travaux de reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaires sur la rue Saint-Gabriel, de la rue Saint-Paul à la rue Notre-Dame, dans l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre du contrat accordé à 9045-6823 Québec inc. (les Paysagistes Damiano) (CG14 0246), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 530 635,45 \$ à 1 601 974,92 \$, taxes incluses

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

**20.023** Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1153456001

Accorder un contrat à Sutura inc. pour le désamiantage et des travaux divers à la caserne de pompiers n° 26 situé au 2151, avenue Mont-Royal Est, dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 882 295,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5751 (6 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.024** Contrat de construction

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1155364002

Accorder un contrat à Excavation René St-Pierre inc. pour l'exécution des travaux de déconstruction de 2 immeubles situés au 6564 et 6572, avenue Durocher dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 157 263,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5764 (6 soumissionnaires)

**20.025** Contrat de services professionnels

CG Service des affaires juridiques, Direction des services judiciaires - 1143080002

Modifier la convention de services professionnels convenue avec l'agence Keleny inc. afin de modifier le tarif applicable pour les services d'interprétation du langage gestuel

*Compétence d'agglomération :* Cour municipale

**20.026** Contrat de services professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1153456002

Autoriser la cession de 5 contrats de services professionnels intervenus entre la Ville et Dessau inc. en faveur de Stantec experts-conseils ltée pour le reste des ententes, selon les mêmes conditions

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.027** Contrat de services professionnels

CE Service des grands parcs, verdissement et du Mont-Royal - 1156620003

Accorder un contrat de services professionnels à Les Services EXP Inc. pour l'implantation d'un système de gestion de la forêt urbaine et son suivi - Somme maximale de 55 417,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 15-14216 (4 soumissionnaires, 1 conforme) - Approuver un projet de convention à cette fin

**20.028** Entente

CM Service des infrastructures, voirie et transports - 1154021003

Approuver 2 ententes entre la Ville de Montréal et la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique en vue de la construction d'un viaduc ferroviaire au dessus de la future rue dans l'axe central du Campus Outremont dans l'arrondissement Outremont - Autoriser une dépense maximale de 55 000 \$ conformément aux termes de l'entente de construction

**20.029** Entente

CG Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées - 1143334004

Autoriser la signature d'une entente jusqu'au 31 décembre 2019 avec Lafarge Canada inc. pour l'utilisation de leur carrière de Montréal-Est pour le déversement et le pompage des eaux pluviales dans le collecteur pluvial de 1200 mm sous la rue Joseph-Versailles - Autoriser une dépense estimée de 1 029 048,93 \$ taxes incluses

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

### **20.030** Entente

CG Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1150504001

Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Fabrique de la paroisse Notre-Dame pour coordonner la réalisation de travaux visant la sécurisation des ancrages des monuments funéraires contenant des éléments métalliques situés au cimetière Notre-Dame-des-Neiges pour un montant maximal de 75 000 \$, taxes incluses - Autoriser la réception d'une contribution financière de 58 500 \$ provenant du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal - Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant, au montant de 58 500 \$

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

### **20.031** Entente

CM Service de l'eau - 1151158002

Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Montréal pour le versement d'une aide financière de 46 149 700 \$ dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 1.5 (PIQM-Conduites)

### **20.032** Immeuble - Acquisition

CE Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1156896001

Acquérir, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, des ruelles connues comme étant les lots 2 789 480 à 2 789 491 du cadastre du Québec identifiés comme tels au cadastre et ce, à des fins de ruelles, dans l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

### **20.033** Immeuble - Acquisition

CE Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1156896002

Acquérir, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, des ruelles connues comme étant les lots 2 789 464 à 2 789 467; 2 789 469 à 2 789 474 et 2 789 476 à 2 789 479 du cadastre du Québec identifiés comme tels au cadastre, et ce, à des fins de ruelles, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie

**20.034** Immeuble - Aliénation

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1144396003

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend, aux fins d'assemblage, à M. Philippe Starna et Mme Karyne Gamelin, une partie d'une ruelle située au nord-est de la rue Joffre et au nord-ouest de l'avenue Pierre-De-Coubertin, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, d'une superficie de 41,7 m<sup>2</sup> pour le prix de 3 650 \$, plus les taxes applicables - Fermer et retirer du domaine public, la ruelle constituée du lot 5 501 322 du cadastre du Québec

**20.035** Immeuble - Aliénation

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1141368002

Approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville vend à 4410122 Canada inc., aux fins d'assemblage résidentiel, un terrain d'une superficie totale de 1 448,5 m<sup>2</sup>, situé au sud de la rue Saint-Antoine Ouest, entre les rues Jean-D'Estrées et Saint-Félix, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 5 338 658,35 \$, plus les taxes applicables - Fermer et retirer du domaine public les lots 1 852 951 et 2 296 274 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - Verser la somme de 90 955 \$, plus les taxes applicables, au ministère des Transports du Québec à titre de compensation vu les titres de propriété

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

**20.036** Immeuble - Aliénation

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1146462005

Approuver le projet d'acte aux termes duquel la Ville vend à Mme Carolyne Belso et M. Éric Langlais, aux fins d'un assemblage résidentiel, un terrain situé du côté ouest de l'avenue Sainte-Croix et au nord de la rue Cartier, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, d'une superficie de 75,2 m<sup>2</sup>, pour un montant de 8 100 \$, plus les taxes applicables

**20.037** Immeuble - Aliénation

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1146462006

Approuver le projet d'acte aux termes duquel la Ville vend à Monsieur Jan Krolczyk, aux fins d'un assemblage résidentiel, un terrain situé du côté ouest de l'avenue Sainte-Croix et au nord de la rue Cartier, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, d'une superficie de 25,3 m<sup>2</sup> pour un montant de 1 770 \$, plus les taxes applicables

**20.038** Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1154069001

Approuver le renouvellement du contrat de prêt de local par lequel la Ville prête à Diversité Artistique Montréal, pour une période de 3 ans et 6 mois, à compter du 1er juillet 2015, un espace de bureau, au 3e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance

**20.039** Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1154069003

Approuver la convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalf inc. , pour une période de 6 ans, à compter du 1er mai 2015, un local additionnel d'une superficie de 130,06 m<sup>2</sup>, situé au 6e étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe, utilisé à des fins administratives, moyennant un loyer total de 291 044,36 \$, incluant les taxes

**20.040** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**20.041** Immeuble - Servitude

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1140783005

Approuver un projet d'acte par lequel l'Université de Montréal accorde à la Ville une servitude de passage et de non-construction sur une partie du lot 5 273 850 du cadastre du Québec afin de permettre à la Ville d'inspecter, d'entretenir, de réparer et de remplacer le viaduc Rockland, et ce, sans contrepartie financière

**20.042** Subvention - Contribution financière

CG Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1150679007

Accorder un soutien financier de 110 000 \$ à Vélo Québec Événements (Festival Go Vélo Montréal) entièrement financé par l'entente Montréal 2025 avec le MAMOT pour 2015 et approuver le projet de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Tour de l'Île

**20.043** Subvention - Contribution financière

CE Service de sécurité incendie de Montréal - 1154683002

Accorder une contribution financière de 5 000 \$ à l'organisation du Grand défi Pierre Lavoie

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

**20.044** Subvention - Contribution financière

CE Service de l'approvisionnement - 1150088001

Autoriser une contribution de 2 000 \$ à l'Union des municipalités du Québec, en soutien à la Journée des approvisionneurs municipaux (JAM 2015), qui se tient dans le cadre des Assises annuelles de l'UMQ qui aura lieu à Montréal du 21 au 23 mai 2015

**20.045** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**20.046** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**20.047** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**20.048** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**20.049** Autres affaires contractuelles

CM Service de la culture - 1150014001

Approuver un addenda à la convention intervenue entre la Ville et la Corporation du Théâtre Outremont et entérinée par le conseil municipal par la résolution CM15 0173 à l'effet de modifier le calendrier des paiements afin de l'harmoniser avec l'exercice financier de l'organisme

## 30 – Administration et finances

### 30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics - 1156445001

Autoriser le greffier de la Ville à émettre une attestation de non-objection à la délivrance, par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC), d'un certificat d'autorisation pour la réalisation d'infrastructures d'utilités publiques dans l'avenue de L'Épée, en vue de permettre la construction d'un bâtiment de nature industrielle sur le lot 5 197 970 du cadastre du Québec pour le compte de la compagnie Vidéotron S.E.N.C.

### 30.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

### 30.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

### 30.004 Administration - Occupation du domaine public

CE Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1150679008

Approuver la 3e partie de la programmation d'événements publics 2015 - Autoriser l'occupation du domaine public du 3 mai au 27 septembre 2015

## 40 – Réglementation

### 40.001 Règlement - Avis de motion

CG Service des finances , Direction Services partagés financiers - 1154309002

Adopter le projet de règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2014)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

### 40.002 Règlement - Avis de motion

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1143496015

Adopter un projet de règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest de la rue de Charleroi, entre l'avenue Hénault et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains

### 40.003 Règlement - Adoption

CG Service de la culture - 1156369001

Approuver le Règlement intérieur du Conseil des arts de Montréal

*Compétence d'agglomération :* Conseil des Arts

### 40.004 Règlement - Emprunt

CG Service de l'eau - 1152839002

Adopter le projet de règlement autorisant un emprunt de 53 800 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Rockfield situé dans l'arrondissement de Lachine et son raccordement au système des intercepteurs

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

### 40.005 Règlement - Emprunt

CM Service des finances , Direction du financement de la trésorerie et du bureau de la retraite - 1153894002

Abroger le règlement 14-011 qui autorisait un emprunt au fonds général de la Ville de Montréal au montant de 19 800 000\$ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ



**40.006** Règlement - Emprunt

CG Service des finances , Direction du financement de la trésorerie et du bureau de la retraite -  
1153894001

Abroger le règlement RCG-14-004 qui autorisait un emprunt au fonds général de la Ville de Montréal au montant de 25 200 000\$ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**40.007** Règlement - Emprunt

CM Service de l'environnement - 1150695001

Adopter le projet de règlement autorisant l'emprunt de 12 000 000 \$ pour l'achat et la distribution d'outils de collecte de matières organiques sur le territoire de la Ville de Montréal

## **50 – Ressources humaines**

**50.001** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

## 60 – Information

### 60.001 Dépôt

CM Service de la culture - 1154505001

Prendre connaissance de la publication Coup d'oeil Montréal métropole culturelle 2014 qui souligne les réalisations en lien avec la mise en oeuvre du Plan d'action 2007-2017 Montréal, métropole culturelle

### 60.002 Dépôt

CE Direction générale , Cabinet du directeur général - 1151041004

Déposer le rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 1er au 28 février 2015

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

### 60.003 Dépôt

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1155271001

Prendre connaissance du Bilan annuel 2014 de la qualité de l'eau potable des systèmes de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, tel qu'exigé par le Règlement sur la qualité de l'eau potable

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

*Mention spéciale :* Ce document sera déposé au conseil municipal et au conseil d'agglomération

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

---

<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :</b>	<b>24</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :</b>	<b>23</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :</b>	<b>36</b>

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 18 mars 2015 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels  
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements  
M. Francesco Miele, leader de la majorité  
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée  
Mme Mary Deros, conseillère associée  
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller associé  
M. Richard Guay, conseiller associé  
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE15 0451**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 18 mars 2015, en y ajoutant les articles 30.018 et 40.006.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE15 0452**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 23 mars 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE15 0453**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 26 mars 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE15 0454**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 18 février 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.004

---

**CE15 0455**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 25 février 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.005

---

**CE15 0456**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 4 mars 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.006

---

**CE15 0457**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir des services professionnels en architecture, en ingénierie de bâtiment (mécanique, électrique, structure et génie civil) et en aménagement extérieur pour réaliser les plans, devis et la surveillance de travaux dans le cadre du projet de construction de nouvelles salles de tir pour le Service de police de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1155015001

---

**CE15 0458**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels requis dans le cadre du projet Protection de la source d'alimentation en eau brute de l'usine Atwater - enfouissement d'un tronçon du canal de l'Aqueduc.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1142675003

---

**CE15 0459**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à Tacel Itée, plus bas soumissionnaire conforme, pour une durée de 24 mois, le contrat pour la fourniture de 220 coffrets de branchement pour feux de circulation, fabrication en aluminium, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 566 856,83 \$, taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13845 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1145897002

---

**CE15 0460**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet d'entente de gré à gré avec Learnorama SAS, fournisseur unique, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2017, pour le renouvellement de l'abonnement à la ressource électronique *toutapprendre.com* pour les bibliothèques, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 63 900 Euros (104 333,36 \$ CAD approximativement), taxes incluses, conformément au projet d'entente à intervenir avec cette firme;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1153315001

---

**CE15 0461**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Net Cyclops (NCI), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le service de support et d'entretien du logiciel d'authentification à deux facteurs Safenet, pour la période du 16 mars 2015 au 15 mars 2016, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 92 393,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 15-14196 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1156846001

---

**CE15 0462**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, 142975 Canada Ltée (Mironor), ce dernier ayant présenté des soumissions conformes, le contrat pour une période de 24 mois, pour le traitement par compostage de 30 000 tonnes de résidus verts, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 359 287 \$, taxes incluses, ainsi que le contrat pour le traitement par compostage de 40 000 tonnes de résidus mélangés, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 311 280 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13349 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;



2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1152621001

---

**CE15 0463**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal:

- 1 - de ratifier la dépense additionnelle de 199 274,96 \$, taxes incluses, pour le remplacement de l'enrobé du tablier du pont Jacques-Bizard, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, dans le cadre du contrat accordé à Construction Bau-Val inc. (CE14 1272), majorant ainsi le montant total du contrat de 458 702,94 \$ à 657 977,90 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1140541021

---

**CE15 0464**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 194 243,78 \$, taxes incluses, pour le lot 1 des travaux d'optimisation de la sécurité de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Pincor ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 176 585,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5755;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1155965001

---

**CE15 0465**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 9 486 874,69 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux au bâtiment principal de l'usine d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs, dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Céleb Construction Itée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 074 401,88 \$ , taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10105;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1146019006

---

#### **CE15 0466**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser une dépense de 3 179 617,50 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de structure et d'architecture dans les secteurs des filtres et ozone à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Construction Gamarco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 029 617,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10166;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1144474003

---

#### **CE15 0467**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser une dépense de 30 128 006,90 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux à l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs, dans le cadre du projet de modernisation des usines, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à Ondel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 29 070 883,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10106;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1146019007

---

**CE15 0468**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 16 778 262,12 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection du pont d'étagement Rockland, comprenant tous les frais incidents. De ce montant, la Ville de Mont-Royal s'engage à rembourser la somme de 7 986 557,60 \$, taxes incluses;
- 2 - d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 15 201 417,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11191;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et un budget additionnel de dépenses au montant de 7 986 557,60 \$, taxes incluses, correspondant à la contribution de la Ville de Mont-Royal conformément à l'addenda n°1 de l'entente intermunicipale entre la Ville de Mont-Royal et la Ville de Montréal relativement au projet de réfection du pont Rockland (CM14 0629);
- 5 - d'imputer la contribution de la Ville de Mont-Royal conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 6 - d'approuver la convention de construction entre la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique et la Ville de Montréal relatif aux travaux de réfection du pont d'étagement Rockland;
- 7 - d'autoriser le directeur des Services des infrastructures, voirie et transports à signer la dite convention pour et au nom de la ville.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1140541016

---

**CE15 0469**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 41 116 492,62 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues (secteur est et secteur ouest) de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, deux contrats à cette fin aux prix de ses soumissions, soit le contrat UX15350 - secteur est, pour une somme maximale de 20 289 464,65 \$, taxes incluses, ainsi que le contrat UX15351 - secteur ouest, pour une somme maximale de 20 218 027,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10164 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1154822003

---

**CE15 0470**

Il est

RÉSOLU :

de mandater le directeur général afin d'émettre une directive administrative à l'effet :

- 1 - qu'aucun appel d'offres pour des travaux de construction ou de services professionnels liés à des travaux de construction ne débute ou ne se termine à l'intérieur des deux périodes annuelles de vacances de l'industrie de la construction, tel que déterminé chaque année par les conventions collectives de l'industrie de la construction;
- 2 - que les deux périodes de vacances de l'industrie de la construction ne soient pas comptabilisées dans la durée d'affichage des appels d'offres pour des travaux de construction ou de services professionnels liés à des travaux de construction de la Ville;
- 3 - qu'en cas de circonstances exceptionnelles, il y ait possibilité de dérogation à cette directive et, dans de tels cas, que la dérogation soit approuvée par la Direction générale adjointe responsable et que cette décision soit déposée au conseil municipal suivant, avec les raisons motivant cette décision.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1151353002

---

**CE15 0471**

Vu la résolution CA15 08 0130 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 3 mars 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) à la délivrance d'un certificat d'autorisation pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour le bâtiment industriel situé au 2985, rue Douglas B. Floreani, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1154152003

---

**CE15 0472**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le projet de développement immobilier Balmoral dans le Quartier des spectacles sur les lots 4 158 484 et 4 158 486 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, bordés par les rues De Bleury, Mayor, Balmoral et par le boulevard De Maisonneuve, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1153710001

---

**CE15 0473**

Vu la résolution CA15 25 0103 du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en date du 2 mars 2015;

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

de demander au ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations de reconduire, pour une période maximale de cinq ans, le projet pilote de prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux, les samedis et dimanches jusqu'à 20 h, pour le territoire des sociétés de développement commercial Boulevard Saint-Laurent, Carrefour du Plateau Mont-Royal et Pignons rue Saint-Denis, et l'Association des commerçants de l'avenue Duluth.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1156656005

---

**CE15 0474**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - de renouveler l'adhésion de la Ville de Montréal à l'organisme Les Arts et la Ville pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015;
- 2 - d'autoriser le paiement de la cotisation 2015 à l'organisme Les Arts et la Ville pour une somme de 11 497,50 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1154248002

---

**CE15 0475**

Vu la résolution CA15 12076 du conseil d'arrondissement d'Anjou en date du 3 mars 2015 ;

Il est

**RÉSOLU :**

de nommer Mme Andrée Duquette, directrice de l'arrondissement d'Anjou, à titre de représentante de l'employeur au sein du Comité du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville d'Anjou, pour une période de deux ans, soit du 8 mai 2015 au 7 mai 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1152072003

---

**CE15 0476**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser, dans le cadre du Festival Go vélo Montréal, la tenue de l'événement « Un Tour la Nuit » le 29 mai 2015, de 19 h 30 à 24 h;
- 2 - d'autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau Mont-Royal, de Rosemont–La Petite-Patrie, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1151005001

---

**CE15 0477**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier à fixer la date de la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes foncières ou de droits sur les mutations immobilières au lundi, 9 novembre 2015, au Marché Bonsecours situé au 300, rue Saint-Paul Est, Vieux-Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1152964001

---

**CE15 0478**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire en 2015 de 50 000 \$, en provenance des dépenses contingentes d'administration de compétence d'agglomération vers le Service des infrastructures, de la voirie et des transports, afin de permettre le financement du plan de communication et d'acceptabilité sociale de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul;
- 2 - d'accorder un ajustement de 100 000 \$ à la base budgétaire du Service des infrastructures, de la voirie et des transports lors du processus de confection budgétaire 2016;

le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1150522001

---

**CE15 0479**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'appuyer l'initiative « Heure de la Terre » (Earth Hour) dans un esprit de sensibilisation aux changements climatiques et de solidarité auprès des grandes villes du monde; et
- 2 - de demander à la population, aux commerces, industries et institutions du territoire ainsi qu'aux unités administratives de l'agglomération de Montréal de participer à l'événement et d'éteindre les lumières entre 20h30 et 21h30 le samedi 28 mars 2015, sans toutefois compromettre la sécurité du public et des employés municipaux.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1155334001

---

**CE15 0480**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de renouveler les mandats de sept (7) membres du Conseil interculturel de Montréal pour les périodes indiquées ci-après :
  - Nacira Adem, du 17 mai 2013 au 17 mai 2016;
  - Saïd Boucheneb, du 23 octobre 2014 au 23 octobre 2017;
  - Jean-Louis Fozin, du 23 novembre 2013 au 23 novembre 2016;
  - Orly Nahmias, du 23 octobre 2014 au 23 octobre 2017;
  - Jean-Emmanuel Pierre, du 23 octobre 2014 au 23 octobre 2017;
  - Belgacem Rahmani, du 23 novembre 2012 au 23 novembre 2015;
  - Marie-Aline Vadius, du 23 octobre 2014 au 23 octobre 2017;
- 2 - de nommer huit (8) membres au Conseil interculturel de Montréal pour un mandat débutant le 23 mars 2015 jusqu'au 23 mars 2018 :
  - Gérard Chagnon;
  - Fanny Guérin;
  - Victor Paris;
  - Alida Piccolo;
  - Rosa Pires;
  - Brunilda Reyes;
  - Angela Sierra;
  - Sameer Zuberi;

afin de remplacer les huit (8) membres suivants :

- Nikowe G. Amoni;
- Bogidar Pérucich;
- Martin Liu;
- Alexandra Laliberté
- Iris Roufan Azer;
- Rinku Chaterji;
- Khady Faye;
- Martine Chanier;

3 - de désigner les membres suivants :

- Orly Nahmias au poste de 2<sup>e</sup> vice-présidente pour la période de son mandat;
- Alida Piccolo au poste de 1<sup>ère</sup> vice-présidente pour la période de son mandat;
- Belgacem Rahmani au poste de président pour la période de son mandat;

4 - et de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil interculturel de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1142714004

---

#### **CE15 0481**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accepter les offres de services qui seront adoptées par les conseils d'arrondissement de fournir au conseil de la ville un service relié à une compétence relevant de ce dernier, soit la réalisation de projet de voirie sur des rues du réseau artériel administratif de la Ville qui, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015, faisaient partie du réseau local et ce, pour la période de janvier 2015 jusqu'à décembre 2016;
- 2- cette acceptation de l'offre de services d'un arrondissement concerne seulement les projets non encore octroyés et qui ne sont pas en processus d'appel d'offres et demeure conditionnelle à l'autorisation du comité exécutif de lancer un appel d'offres et au respect, par l'arrondissement, des conditions mentionnées au présent sommaire décisionnel;
- 3- pour obtenir l'autorisation d'appel d'offres du comité exécutif, le dossier décisionnel préparé par l'arrondissement devra comprendre une intervention favorable du SIVT dans laquelle ce dernier déterminera et précisera, compte tenu des spécificités des projets visés, les conditions qui s'appliqueront;
- 4- les dépenses associées aux projets transférés des services corporatifs aux arrondissements seront entièrement assumées par la ville-centre. Les budgets requis à cet effet seront priorisés au PTI 2015-2017 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1154073001

---

#### **CE15 0482**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer Me Éric Simard au conseil d'administration de l'Administration portuaire de Montréal, pour une période de trois ans, débutant le 24 mars 2015, en remplacement de Me Claude J. Melançon.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1153570003

---



**CE15 0483**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser le report du dépôt, au bureau du greffier, des états financiers vérifiés de l'exercice financier 2014 du 31 mars au 27 avril 2015, au plus tard.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1153592002

---

**CE15 0484**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le programme d'activités 2015 des commissions permanentes du conseil municipal ci-après:

**Commission sur la culture, le patrimoine et les sports**

- Sujet(s) à déterminer pour consultation publique;

**Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation**

- Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948);

**Commission sur le développement social et la diversité montréalaise**

- Analyser l'opportunité de se doter d'un Conseil des politiques alimentaires, à l'instar d'autres villes canadiennes (CM14 0852);

**Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs**

- Enjeux et impacts du bannissement des sacs d'emplettes à usage unique dans les commerces de détail;

**Commission sur l'examen des contrats**

- Étude de l'opportunité et des conséquences du changement d'approche recommandé par la Commission quant aux processus d'appels d'offres et aux pratiques d'affaires de la Ville dans la gestion de cette entente-cadre et, plus globalement, la gestion de toutes les ententes-cadres (mandat SMCE13125309007-2 du comité exécutif);
- Transparence dans la gestion des sous-contrats (CM14 1139);

**Commission sur les finances et l'administration**

- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014;
- Programme triennal d'immobilisations 2016-2018;
- Prévisions budgétaires 2016 et budgets des sociétés paramunicipales;

**Commission de la présidence du conseil**

- Octroi des allocations de transition (mandat prévu dans la résolution CM13 0859);
- Propositions de modification au Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (CM14 0181);
- Comment soutenir et encourager la participation citoyenne aux différentes instances de la Ville;
- Clarifier les responsabilités relatives à la sécurité des occupants de l'hôtel de ville et des visiteurs et modification de la résolution CM02 0246 à cette fin (CM14 0934);
- Étude des moyens permettant aux commissions permanentes de la Ville d'être encore plus efficaces au niveau des communications auprès des citoyens montréalais (CM14 0954);
- Rapports annuels de l'Office de consultation publique de Montréal et de l'Ombudsman;
- Rapport annuel du conseiller à l'éthique;
- Protection contre l'harcèlement des élues;
- Révision du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051);

**Commission sur le transport et les travaux publics**

- Politique de stationnement;

de plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1153430004

---

**CE15 0485**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le programme d'activités 2015 des commissions permanentes du conseil d'agglomération ci-après:

**Commission sur la culture, le patrimoine et les sports**

- Sujet(s) à déterminer pour consultation publique;

**Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation**

- Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948);

**Commission sur le développement social et la diversité montréalaise**

- Analyser l'opportunité de se doter d'un Conseil des politiques alimentaires, à l'instar d'autres villes canadiennes (CM14 0852);

**Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs**

- Enjeux et impacts du bannissement des sacs d'emplettes à usage unique dans les commerces de détail;

**Commission sur l'examen des contrats**

- Étude de l'opportunité et des conséquences du changement d'approche recommandé par la Commission quant aux processus d'appels d'offres et aux pratiques d'affaires de la Ville dans la gestion de cette entente-cadre et, plus globalement, la gestion de toutes les ententes-cadres (mandat SMCE13125309007-2 du comité exécutif);
- Transparence dans la gestion des sous-contrats (CM14 1139);

**Commission sur les finances et l'administration**

- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 ;
- Programme triennal d'immobilisations 2016-2018;
- Prévisions budgétaires 2016 et budgets des sociétés paramunicipales;

**Commission de la sécurité publique**

- Rapport d'activités du Service de sécurité incendie de Montréal;
- Bilan annuel du Service de police de la Ville de Montréal;

**Commission sur le transport et les travaux publics**

- Politique de stationnement;

de plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1153430005

---

**CE15 0486**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le dépôt du grief patronal contre le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, section locale 301, relativement à M. Jacques Lépine pour l'appropriation des biens appartenant à la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1153741001

---

**CE15 0487**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de mandater la Commission sur le transport et les travaux publics afin de déterminer des mesures administratives, fiscales ou incitatives en vue d'accroître l'utilisation du transport collectif et actif par les employés de la Ville de Montréal pour les déplacements domicile-travail.

Adopté à l'unanimité.

30.018 1150604001

---

**CE15 0488**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment existant et la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins de logement social sur les lots 2 004 317, 2 004 328, 2 004 329 et 2 004 330 du cadastre du Québec », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1150691002

---

**CE15 0489**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » à l'égard de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal relativement à la densité de construction dans le secteur identifié pour créer un nouveau secteur établi (11-12) pour le terrain situé au 4244, boulevard Saint-Laurent, constitué des lots 2 004 317, 2 004 328, 2 004 329 et 2 004 330 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de permettre la construction d'immeubles d'une hauteur de 2 à 6 étages hors-sol et d'un coefficient d'occupation du sol minimum de 2,0 et maximum de 4,5, projet de logement social, et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1150691001

---

**CE15 0490**

Vu la résolution CA15 27 0073 du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en date du 3 mars 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) » à l'égard de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve afin de remplacer l'affectation « Grand espace vert ou parc riverain » par l'affectation « Secteur d'emplois » pour un emplacement situé du côté sud de la rue Notre-Dame Est, entre la partie est de l'avenue Letourneux et l'avenue De La Salle, localisé au nord de la rue Père-Marcoux.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1140603016

---

**CE15 0491**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 24 300 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention William situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest et son raccordement au système des intercepteurs », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1152839004

---

**CE15 0492**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1152839005

---

**CE15 0493**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2- de réserver une somme de 169 032 \$ pour le volet « Besoins complémentaires » visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal et d'effectuer le transfert de cette somme à l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1151180003

---

**CE15 0494**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver deux protocoles d'entente entre la Société des amis du Biodôme et la Ville de Montréal relativement au prêt de services de Mme Manon Curadeau et de M. Éric Poulin pour agir à titre de préposés à l'animation du camp de jour du Biodôme géré par l'organisme, du 13 avril au 2 octobre 2015;
- 2 - d'autoriser la réception d'une somme de 67 945,05 \$, plus les taxes applicables, provenant de la Société des Amis du Biodôme pour couvrir le salaire des deux personnes durant la période mentionnée;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses de 56 158,66 \$, compensé par le revenu additionnel, pour couvrir le salaire des employés qui remplaceront ces deux personnes;
- 4 - d'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1155034001

---

**CE15 0495**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la nomination temporaire de M. Alain Rochon afin d'exercer le rôle de directeur général du Bureau de taxi de Montréal pour une durée maximale de 6 mois, à compter du lundi 23 février 2015.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1150400001

---

**CE15 0496**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2015.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1151041002

---

**CE15 0497**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE152621001 - Accorder un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 30 000 tonnes de résidus verts, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 2 359 287 \$, taxes incluses (1 soum.) - Accorder un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 40 000 tonnes de résidus mélangés, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 3 311 280 \$, taxes incluses (1 soum.) Dépense totale de 5 670 567 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13349.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1153624011

---

**CE15 0498**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE146019006 - Accorder un contrat à Céleb Construction Itée pour l'exécution des travaux au bâtiment principal de l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs, dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) - Dépense totale de 9 486 874,69 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10105 (1 soumissionnaire).

Adopté à l'unanimité.

60.003 1153624008

---

**CE15 0499**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE144474003 - Accorder un contrat à Construction Gamarco inc. pour des travaux d'architecture et de structure dans les secteurs des filtres et ozone à l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds - Dépense totale de 3 179 617,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10166 (7 soumissionnaires).

Adopté à l'unanimité.

60.004 1153624010

---

**CE15 0500**

Il est

**RÉSOLU :**

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE146019007 - Accorder un contrat à Ondel inc., pour l'exécution des travaux à l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs dans le cadre du projet de modernisation des usines - Dépense totale de 30 128 006,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10106 (5 soumissionnaires).

Adopté à l'unanimité.

60.005 1153624009

---

**CE15 0501**

Il est

**RÉSOLU :**

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE140541016 - Accorder un contrat à Roxboro Excavation Inc. pour la réfection du pont d'étagement Rockland - Dépense totale de 16 778 262,12 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11191 (7 soumissionnaires conformes). / Autoriser un budget additionnel de revenus et un budget additionnel de dépenses au montant de 7 986 557,60 \$, taxes incluses, correspondant à la contribution de la Ville de Mont-Royal conformément à l'addenda n°1 de l'entente intermunicipale entre la Ville de Mont-Royal et la Ville de Montréal relativement au projet de réfection du pont Rockland (CM14 0629) / Approuver la convention de construction relative à ce projet entre la compagnie de chemin de fer du Canadien Pacifique et la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.006 1153624005

---

**CE15 0502**

Il est

**RÉSOLU :**

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154822003 - Accorder deux contrats à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 41 116 492,62 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10164 (2 soumissionnaires pour chacun des deux contrats).

Adopté à l'unanimité.

60.007 1153624006

---

**Levée de la séance à 10 h 52**

70.001

---



Les résolutions CE15 0451 à CE15 0502 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif  
tenue le lundi 23 mars 2015 à 8 h  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**ABSENCE :**

M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement  
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
Mme Mary Deros, conseillère associée  
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller associé  
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé

---

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

---

**CE15 0503**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 23 mars 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE15 0504**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Degremont limitée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fabrication, la livraison et la mise en service de l'unité d'ozonation de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 98 950 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12107;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1153334001

---

**CE15 0505**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le projet de lettre d'entente entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville pour soutenir les initiatives de verdissement dans le cadre d'un nouveau volet du projet de Plan d'action canopée, couvrant la période du 20 mars 2015 au 20 mars 2017;
- 2 - d'autoriser la réception d'une aide financière d'un montant de 1 500 000 \$ provenant d'Hydro-Québec pour la réalisation des projets issus de ladite Entente;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel de 1 500 000 \$ à affecter pour la réalisation de ladite Entente, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - de mandater le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour gérer la mise en œuvre de ladite Entente.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1156620006

---

**CE15 0506**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE153334001 - Accorder un contrat à la firme Degremont Ltée, pour la fabrication, la livraison et la mise en service de l'unité d'ozonation de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 98 950 000 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 12-12107 (2 soumissionnaires, un seul conforme).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1153624007

---

**Levée de la séance à 8 h 11**

70.001

---

Les résolutions CE15 053 à CE15 056 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

---

Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville

CE : 12.001  
2015/04/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.002  
2015/04/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.003  
2015/04/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.004  
2015/04/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



CE : 12.005  
2015/04/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.006  
2015/04/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.007  
2015/04/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.008

2015/04/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.009

2015/04/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.010  
2015/04/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.011  
2015/04/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.012  
2015/04/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



CE : 12.013  
2015/04/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.014  
2015/04/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.015  
2015/04/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.001  
2015/04/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.002

2015/04/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.003

2015/04/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1146135005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec la firme Martin et Lévesque inc., une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois pour la fourniture de divers vêtements de pluie, pour le personnel du Service de police et pour d'autres employés de la Ville de Montréal, suite à l'appel d'offres public 14-13605, pour un montant de 657 867.75\$, taxes incluses (1 soumissionnaire conforme).

Il est recommandé:

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six (36) mois, avec deux options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de vêtements de pluie pour les policiers et les brigadiers scolaires du Service de police et pour d'autres employés de la Ville de Montréal;
2. d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Martin et Lévesque Inc., le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13605 et au tableau des prix joint au dossier;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement des services concernés et ce, au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-03-11 11:49

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1146135005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec la firme Martin et Lévesque inc., une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois pour la fourniture de divers vêtements de pluie, pour le personnel du Service de police et pour d'autres employés de la Ville de Montréal, suite à l'appel d'offres public 14-13605, pour un montant de 657 867.75\$, taxes incluses (1 soumissionnaire conforme).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition de divers vêtements de pluie (blousons, pantalons, capuchons et imperméables) pour le personnel du Service de police et pour d'autres employés de la Ville de Montréal. Il s'agit d'une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois, avec deux options de prolongation de douze (12) mois chacune.

Les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 14-13605 comprennent, entre autres, des prix unitaires fixes pour toute la durée du contrat, des délais de livraison requis ainsi que les différents éléments propres à la spécification des produits.

Ces articles sont requis afin de pouvoir répondre aux besoins opérationnels du personnel du SPVM, et ce, conformément aux conventions collectives en vigueur.

L'appel d'offres a été annoncé le 21 mai dans le quotidien La Presse et dans le système électronique SÉAO du gouvernement du Québec. La fermeture de l'appel d'offres a eu lieu le 16 juin 2014. Il y a donc eu un délai de 25 jours pour la préparation et le dépôt des documents par les soumissionnaires.

Le délai de validité des soumissions est de cent vingt (120) jours calendrier à compter de l'ouverture des soumissions. Suite à la demande de la Ville adressée aux deux soumissionnaires, ce délai a été prolongé deux fois pour permettre à un soumissionnaire de refaire son premier échantillon de soumission qui présentait des nombreuses non-conformités. Ce fournisseur nous a demandé d'autoriser l'utilisation d'un tissu imperméable équivalent. L'autorisation du tissu a nécessité des tests spécifiques supplémentaires effectués par un laboratoire indépendant. Une troisième demande de prolongation jusqu'au 30 mai 2015 a été demandée et acceptée par l'adjudicataire proposé (voir la lettre



d'acceptation en pièce jointe).

Durant le processus de sollicitation du marché deux addenda ont été émis. Le premier addenda, émis le 4 juin 2014, a modifié une exigence du devis technique pour ouvrir davantage le marché. Le deuxième addenda, publié le 6 juin 2014, reportait la date d'ouverture de l'appel d'offres.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

B/C969638 - 10 septembre 2014 Conclure un contrat de gré-à-gré avec Martin et Lévesque inc. pour un montant maximal de 25 000\$.

CG12 0267 - 23 août 2012, Conclure avec Martin et Lévesque inc., un contrat au montant de 373 760,73 \$, taxes incluses, pour la fourniture à d'imperméables haute visibilité pour les brigadiers scolaires du SPVM suite à l'appel d'offres public 12-12006 - un (1) soumissionnaire. Montant consommé : 286 785,00 \$.

CE08 1196 - 25 juin 2008, Conclure avec la firme L & M Uniformes inc., un contrat au montant de 307 020,00 \$, taxes incluses, pour la confection et la fourniture d'imperméables pour les brigadiers scolaires du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) suite à l'appel d'offres public 08-10677 - deux (2) soumissionnaires.

CG08 0109 - 3 avril 2008, Conclure avec la firme Martin et Lévesque inc., une entente-cadre d'une durée de 3 ans pour la confection et la fourniture des vêtements de pluie Gore-Tex suite à l'appel d'offres public 07-10624 - deux (2) soumissionnaires. Montant consommé : 1 667 938,30.

## **DESCRIPTION**

Cette entente-cadre porte sur la fourniture de divers vêtements de pluie pour le personnel du Service de police et pour d'autres employés de la Ville de Montréal, le tout selon les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 14-13605. La confection des vêtements est faite au Québec.

## **JUSTIFICATION**

### **Service de l'approvisionnement**

### **Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)**

**Appel d'offres public no :** 14-13605

**Titre :** SPVM – VÊTEMENTS DE PLUIE

**Description et usage :** Fourniture de vêtements de pluie (blouson, pantalon, capuchon et imperméable) pour le personnel du Service de police et pour d'autres employés de la Ville de Montréal.

**Date de lancement :** 21 mai 2014

**Date d'ouverture :** 16 juin 2014

**Nombre de jours francs (excluant la date de lancement et date d'ouverture) :** 25

## Preneurs du cahier des charges : ( 8 )

Bayin International inc.  
BBH inc.  
Les Distributeurs R. Nicholls inc.  
M.D. Charlton Co. ltd  
Les Impressions 1 er Prix inc.  
Martin et Lévesque inc.  
Outdoor Outfit ltd  
Stedfast inc.

## Soumissionnaires : ( 2 )

Martin et Lévesque inc.  
Outdoor Outfit ltd

FIRMES SOUMIS SIONNAIRES	PRIX DE BASE	TOTAL
Martin et Lévesque Inc.	657 867,75 \$	657 867,75 \$
Dernière estimation réalisée par la Direction de l'Approvisionnement	633 195,09 \$	633 195,09 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>((la plus basse conforme – estimation)</i>		24 672,66 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>		3,90%

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 633195.09 \$, taxes incluses, pour une période de 36 mois. Cette estimation est basée sur les derniers prix négociés pour ces produits en 2014.

## Analyse des soumissions

Sur les huit preneurs du cahier des charges, six preneurs n'ont pas déposé d'offres. De ces six preneurs, un est un fournisseur de matières premières seulement. Il a pris possession des documents pour information uniquement. Un preneur a fermé sa division des vêtements et un autre est en développement d'une section de vêtements de travail et il voulait simplement connaître le marché. Un preneur a indiqué que les quantités prévues ne sont pas assez élevées pour lui permettre de nous soumissionner un prix compétitif. Un fournisseur n'a pas répondu à notre demande d'informations concernant son désistement et un dernier fournisseur a affirmé qu'il n'a pas soumissionné car son personnel était en vacances. Voir la grille de désistement en pièce jointe.

Les vêtements de pluie faisant l'objet de l'appel d'offres doivent être confectionnés avec des tissus multicouches composés d'une membrane qui assure l'imperméabilité du tissu. La membrane Gore-Tex était indiquée comme marque de référence dans le devis technique. Toutefois, afin d'élargir davantage le marché, l'utilisation des tissus équivalents était permise à condition que le soumissionnaire démontre la conformité du tissu aux exigences minimales requises (addenda no.1 du 4 juin 2014).

Durant le processus de sollicitation de marché, le fournisseur Gore-Tex inc. ainsi que les

quatre manufacturiers certifiés Gore-Tex du Canada ont été avisés du lancement de cet appel d'offres. De ceux-ci, seulement Martin et Lévesque inc. du Québec, a présenté une soumission dans le délai prescrit.

Le plus bas soumissionnaire, Outdoor Outfits a présenté une offre des produits en utilisant un tissu équivalent.

Conformément à l'article 10 des clauses administratives particulières, les soumissionnaires doivent fournir des échantillons de conformité de chacun des produits proposés. L'analyse des échantillons de la firme Outdoor Outfits a mis en évidence plusieurs points de non conformité, dont un majeur, soit le scellage des coutures, primordial pour ce genre des produits. On a demandé une deuxième série d'échantillons accompagnée par des rapports d'essais concernant l'imperméabilité du tissu et des coutures scellées. Pour l'analyse du deuxième échantillon on a effectué deux tests supplémentaires:

1) *Essais de lavage du blouson* : le blouson de pluie a été soumis à 3 lavages domestiques, selon les recommandations inscrites sur l'étiquette d'entretien. Après le lavage, plusieurs coins de rubans démontrent un décollement. Certains endroits démontrent un décollement au milieu des rubans.

2) *Réaction de la surface extérieure du tissu mise en contact avec de l'eau* : sur le côté endroit du tissu de nylon, à plat sur une surface, une petite quantité d'eau a été versée et laissée en place pour plus d'une heure. Dès les premières 3 minutes, la surface du tissu multicouche absorbait de l'eau, rendant la surface du tissu humide.

Le même essai sur autre vêtement (du même tissu) à l'état neuf (pas lavé) résistait mieux, mais l'eau s'accrochait tout de même en petites perles à la texture (relief) du tissu.

Suite à l'analyse des échantillons présentés par la firme Outdoor Outfit, il s'avère que le tissu utilisé pour la confection des vêtements proposés pour ce contrat, ne peut pas être considéré équivalent. L'offre de cette compagnie a été déclarée non conforme. Voir le rapport d'analyse des échantillons et les photos en pièces jointes.

Les produits offerts par la firme Martin et Lévesque inc. sont confectionnés avec des tissus multicouches incluant une membrane Gore-Tex. Ils respectent les exigences du devis technique. Voir le rapport d'analyse et les photos en pièces jointes.

Ce soumissionnaire explique que les prix soumis par sa compagnie sont influencés par:

- la hausse du coût des matières premières de 2% annuellement;
- le taux de change;
- la hausse des frais de transport étant donné que la principale matière première provient des Etats-Unis;
- la rareté de la main d'oeuvre locale pour certains manufacturiers en région, une hausse de 3% pour la main d'oeuvre est prévue seulement pour l'année 2015.
- les quantités prévues pour les trois prochaines années qui ne sont pas assez élevées pour lui permettre une production à la chaîne.

À noter que les produits de Martin et Levesque inc. sont confectionnés au Québec.

Tel que stipulé aux documents de l'appel d'offres, l'octroi est effectué en entier au plus bas soumissionnaire conforme. La firme **Martin et Lévesque inc.** est recommandée comme l'adjudicataire du contrat.

Conformément à l'article 573.3.3 de la loi sur les cités et les villes, dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations. Suite à la négociation des prix le seul soumissionnaire conforme, Martin et Levesque inc. nous a proposé une escompte moyenne de 2,5% sur tous les articles du bordereau, à l'exception des articles sur mesure et à l'article 13, Capuchon de pluie, à condition que les commandes soient supérieures à 150 unités pour les blousons, 100 unités pour les

imperméables et respectivement 75 unités les pantalons.

L'entreprise n'a pas à obtenir l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat.

Étant donné que la durée de vie estimée des vêtements de pluie est de 8 ans et que les quantités consommées par la Ville sont relativement basses, on se propose comme stratégie d'approvisionnement pour le prochain appel d'offres de faire un regroupement avec d'autres villes ou corps de métier du Québec afin d'obtenir des prix plus compétitifs.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense est assumée par l'agglomération en proportion de 75% parce qu'elle concerne le Service de police de la Ville de Montréal, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Montant estimé de l'entente (36 mois) :

572 183,30 \$ + 28 609,17 \$ TPS (5%) + 57 075,29 \$ TVQ (9,975%) = 657 867,76 \$

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ces vêtements sont requis pour protéger certaines groupes d'employés des intempéries. Leur acquisition est faite en respect des conventions collectives en vigueur pour le personnel du Service de police de la Ville de Montréal.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue dans ce dossier.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Émission de l'entente-cadre suite à l'octroi par les instances.  
Commandes et livraisons pour les besoins ponctuels.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien (Line DESJARDINS)

Avis favorable avec commentaires :  
Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien (Érik VINCENT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dana Roxana RACASAN OANCEA  
Agent d'approvisionnement II

**ENDOSSÉ PAR**      Le : 2014-08-15

Danielle CHAURET  
Chef de section ress.matérielles

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Pierre TRUDEL  
Directeur

**Tél :**

**Approuvé le :**      2015-03-01



**Dossier # : 1146075008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à Intrado Canada inc., fournisseur unique, pour le rehaussement technologique des équipements et logiciels du système de traitement des appels 9-1-1, ainsi que la conformité à la norme BID 13 de Bell Canada, en vue de la migration vers Windows 7 pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour un montant maximal de 383 081,93 \$ taxes incluses

Il est recommandé :

1. D'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et Intrado Canada inc., fournisseur unique, pour le rehaussement technologique des équipements et logiciels du système de traitement des appels 9-1-1, ainsi que la conformité à la norme BID 13 de Bell Canada, en vue de la migration vers Windows 7 pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour un montant maximal de 383 081,93 \$, taxes incluses, conformément à ces offres de service en date du 25 février 2015, jointes au dossier et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-25 17:39

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1146075008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à Intrado Canada inc., fournisseur unique, pour le rehaussement technologique des équipements et logiciels du système de traitement des appels 9-1-1, ainsi que la conformité à la norme BID 13 de Bell Canada, en vue de la migration vers Windows 7 pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour un montant maximal de 383 081,93 \$ taxes incluses

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal et le Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) utilisent un grand nombre de logiciels corporatifs et commerciaux, sous l'environnement d'exploitation Windows XP. La diversité de ces logiciels rend complexe et coûteux le soutien et l'entretien de ces derniers. De plus, comme de nouveaux postes de travail arrivent avec le système d'exploitation Windows 7, ils ne peuvent donc plus être rétrogradés à Windows XP, ce qui contribue à la croissance des coûts d'exploitation des postes. Un projet pour rehausser le système d'exploitation des postes de travail du parc de la Ville et du SPVM, comprenant un volet de normalisation et rationalisation des applications, a donc été lancé.

Actuellement le projet se situe en phase de réalisation. Cela implique la mise à jour d'outils d'infrastructure et la révision de méthodes de travail, des tests applicatifs suivis d'une certification, des recherches de solutions pour rendre compatibles certaines applications et logiciels au nouveau système d'exploitation, la normalisation et la rationalisation des logiciels commerciaux ainsi que la formation des intervenants et des utilisateurs.

L'équipe complète actuellement le déploiement de Windows 7 au sein du SPVM. Un des systèmes critiques pour les opérations quotidiennes est le système de traitement des appels 9-1-1, lequel n'est pas compatible avec le système d'exploitation Windows 7. Puisque ce système est développé par une entreprise externe, elle est, par conséquent, la seule à pouvoir rendre le système conforme à Windows 7. En effet, Intrado Canada inc. est le fabricant du logiciel et donc le seul apte et autorisé à fournir les services requis.

De plus, la décision 2013-22 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunication canadiennes (CRTC) ordonnait aux fournisseurs de services locaux titulaires (FSLT), soit Bell Canada et les fournisseurs de services sans fil (FSSF), d'apporter les changements requis à leurs réseaux afin de prendre en charge le service de "texto au 9-1-1" dès le 24 janvier 2014. La mise à jour du système 9-1-1, de la version 5.3 à la version 5.5 qui a pour but de respecter la version 16 du document d'interconnexion de Bell Canada (BID 13), est

essentielle et permet aux centres de communications opérationnelles de recevoir les données associées aux appels 9-1-1 pour la localisation des appelants.

Autre élément à noter, le système de traitement des appels d'Intrado alimente en données de localisation le système de répartition assisté par ordinateur (RAO) fourni par Northrop Grumman, qui est aussi en rehaussement pour Windows 7 (décision CG14 0345). Cet échange de données, qui est normé, n'a aucun impact qui pourrait être causé par le rehaussement courant ainsi que celui de Northrop. Le lien s'effectue au niveau des serveurs et non au niveau des postes de travail. Il n'y aura donc aucun impact dans les processus normaux à la centrale d'appels 9-1-1. Bien sûr, les ressources du STI s'assureront de cette intégrité lors des tests d'acceptation prévus à l'été 2015. La mise en production de ces deux rehaussements va se faire à la même période.

L'objet du présent dossier est d'accorder un contrat de gré à gré à Intrado Canada inc. pour le rehaussement technologique du logiciel et de l'équipement du système de traitement des appels 9-1-1 en vue de la migration vers Windows 7 et de la conformité à la norme BID 13 de Bell Canada, par la même occasion, pour un montant maximal de 383 081,93 \$, taxes incluses. Le tout faisant suite aux propositions reçues de Intrado Canada inc. en date du 25 février 2015.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0345 – 21 août 2014 – Accorder un contrat de gré à gré à Northrop Grumman International Trading inc., fournisseur unique, pour le rehaussement technologique du logiciel gérant l'ensemble des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) en vue de la migration vers Windows 7 pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 226 725,99 \$ CAD, taxes incluses (179 269 \$ US avant taxes);

CG13 0101 – 25 avril 2013 – Accorder un contrat de gré à gré à Intrado Canada inc. pour le renouvellement de support et d'entretien pour le système informatique d'acheminement d'appel des centres d'urgence 9-1-1, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 1 651 304,52 \$, taxes incluses (fournisseur unique);

CG08 0639 – 18 décembre 2008 – Octroyer un contrat à Systèmes de sécurité publique Positron pour l'entretien du système informatique des centres de communications opérationnelles du SPVM, pour une période de 4 ans, au montant de 1 847 503,75 \$, taxes incluses (gré à gré – fournisseur unique);

CM05 5033 – 12 décembre 2005 – Octroyer un contrat à Systèmes de sécurité publique Positron pour le renouvellement du contrat d'entretien du système informatique des centres de communications opérationnelles du SPVM, pour une période de 3 ans, au montant de 1 260 530,34 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

### **DESCRIPTION**

Dans le cadre du projet Rehaussement des OS des postes de travail et des opérations du SPVM, le système de traitement des appels et ses équipements devront être rehaussés pour être compatibles avec la nouvelle technologie Windows 7 de Microsoft ainsi que pour se conformer à la nouvelle norme BID 13, version 16, imposée par Bell et le CRTC pour le service 9-1-1. Ainsi, Intrado Canada inc. programmera les ajustements logiciels nécessaires afin que le logiciel puisse fonctionner dans un environnement Windows 7, 64 bits, tout en assurant la conformité à la norme BID 13, le tout, tel que requis par le SPVM.

Intrado Canada inc. a soumis à la Ville deux propositions correspondant à deux volets. La première au montant de 281 740,67 \$ concerne le rehaussement technologique des équipements et logiciels du système des différents sites SPVM, en vue de la migration à Windows 7. La deuxième, au montant de 101 341,26 \$, concerne le rehaussement



technologique à des fins de conformité à la norme BID 13.

Le calendrier de livraison des travaux, fourni par Intrado Canada inc., suggère des délais de livraison de neuf semaines, suivant la réception du bon de commande. L'échéancier final, quant à la réalisation de tous les travaux prévus au présent contrat, sera ajusté dès que les travaux auront débuté, conformément au calendrier du projet.

## **JUSTIFICATION**

Le rehaussement technologique du système de traitement des appels et ses équipements vers Windows 7 est essentiel afin d'assurer le bon fonctionnement des systèmes informatiques du SPVM.

Quant à la conformité à la norme BID 13 version 16 imposée par Bell et le CRTC pour le service 9-1-1, cette dernière est une obligation légale. En effet, le service 9-1-1 de Bell est désuet et sera mis au rancart à compter du 1er juillet 2015. Le nouveau service 9-1-1 sera basé sur des technologies plus récentes, tels que les réseaux IP et protocole de données XML.

Ce contrat est accordé, de gré à gré, à Intrado Canada inc., puisqu'elle est la seule firme en mesure de fournir les services requis dans le cadre de ce projet, compte tenu des technologies utilisées actuellement. Les exceptions prévues aux articles 573.3 (6) (b) et 573.3 (9) de la *Loi sur les cités et ville*, concernant les contrats accordés en gré à gré, s'appliquent à ce dossier.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale de 383 081,93 \$, payable en deux versements, est répartie comme suit :

PTI 2015-2017 du STI pour le projet 74400 Rehaussement des OS des postes de travail	281 740,67 \$
Budget de fonctionnement du SVPM	101 341,26 \$
Total avril 2015 :	383 081,93 \$

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le rehaussement vers Windows 7 est devenu nécessaire suite à l'expiration du contrat de support avec Microsoft, survenue en avril 2014, et ce, pour tous les environnements Windows XP, dont le système de traitement des appels. De plus, le rehaussement vers Windows 7 permet d'améliorer l'environnement technologique du SPVM, en lui permettant de s'arrimer aux nouvelles technologies présentes en plus de renouveler son parc informatique. Ce rehaussement est crucial pour la poursuite des opérations policières. Dans le cas contraire, les opérations policières en seraient affectées et toute mise à jour future de l'environnement technologique du SPVM ne pourrait avoir lieu.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : avril 2015;

- Début des travaux de rehaussement par Intrado Canada inc. : mai 2015;
- Fin des travaux : juin 2015;
- Fin des travaux du dossier Northrop : mai 2015;
- Tests d'acceptation par le SPVM (pour dossiers Intrado et Northrop) : été 2015;
- Déploiement des systèmes de répartition assistée par ordinateur (RAO) et de traitement des appels au 9-1-1 (Intrado) : automne 2015.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Luminita MIHAI)

Avis favorable avec commentaires :  
Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien (Diane CHARRON)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denis FECTEAU  
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

#### **ENDOSSÉ PAR**

Alain TONTHAT  
C/d réalisation des projets ti

Le : 2014-11-10

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de l'information

**Tél :** 514-280-6544  
**Approuvé le :** 2015-03-25



**Dossier # : 1150206001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division Ressources informationnelles-Développement des technologies
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Intrado pour l'acquisition de cinq (5) licences, matériels et services d'entretien pour le traitement des appels 911 (Power 911) dans le cadre de l'unification des centres d'appels du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour la période du 1er avril 2015 au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 134 870,63\$, taxes incluses (fournisseur unique).

Il est recommandé :

1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Intrado pour pour l'acquisition de cinq (5) licences, matériels et services d'entretien pour le traitement des appels 911 (Power 911) dans le cadre de l'unification des centres d'appels du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour la période du 1er avril 2015 au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 134 870,63\$ (taxes incluses) (fournisseur unique).

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-29 17:01

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1150206001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division Ressources informationnelles-Développement des technologies
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Intrado pour l'acquisition de cinq (5) licences, matériels et services d'entretien pour le traitement des appels 911 (Power 911) dans le cadre de l'unification des centres d'appels du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour la période du 1er avril 2015 au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 134 870,63\$, taxes incluses (fournisseur unique).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service des patrouilles spécialisées et communications opérationnelles du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) désire faire l'acquisition de cinq (5) licences pour le traitement des appels 911 (Power 911).

Dans le cadre de l'unification des centres d'appel qui a eu lieu le 18 novembre 2014, cinq (5) postes ont dû être ajoutés, d'où l'achat de cinq (5) licences (Power 911), matériels et services de la firme Intrado:

- quatre (4) de ces postes seront installés dans un local adjacent au centre de communications opérationnelles (CCO), appelé centre de débordement, permettant ainsi d'augmenter la capacité du CCO lors d'un événement d'envergure;
- le cinquième poste sera ajouté au bureau des superviseurs administratifs leur permettant de faire de l'écoute pour le contrôle de la qualité.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

**DESCRIPTION**

L'acquisition des licences, matériels et services d'entretien du présent dossier constitue la dernière étape pour la mise en service du centre de débordement du 911 de Montréal.

Le contrat, mentionné au présent dossier décisionnel, en étant un de services autres que professionnels, n'a pas été soumis à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics ou d'un décret adopté en vertu de cette loi, car non visé par cette loi. De ce fait, la firme Intrado n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat.

La firme Intrado étant une compagnie auprès de laquelle la Ville de Montréal peut s'approvisionner tant en biens qu'en services autres que professionnels, il est peu probable que celle-ci détienne une telle attestation.

## **JUSTIFICATION**

L'acquisition des licences matériels et services d'entretien sont essentielles pour le bon fonctionnement du centre de communications opérationnelles et doit être faite en début de l'année 2015 afin de rendre opérationnel le centre de débordement. De plus, elle est requise pour nous conformer aux normes du fournisseur.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Intrado pour pour l'acquisition de cinq (5) licences, matériels et services d'entretien pour le traitement des appels 911 (Power 911) dans le cadre de l'unification des centres d'appels du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour la période du 1er avril 2015 au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 134 870,63\$ (taxes incluses) (fournisseur unique).

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention de la Division du conseil et du soutien financier du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, (Service de police, article 19 paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

En cas de non-réalisation, une partie du centre de débordement ne pourra pas être utilisée. Les bureaux sont en place, les ordinateurs sont installés ainsi que les téléphones. Il ne manque que les licences pour faire fonctionner adéquatement et légalement les cinq (5) postes.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'échéancier global du projet se résume comme suit:

- Octroi du contrat: avril 2015
- Période de mise à jour: 1er avril 2015 au 31 décembre 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs. Le présent dossier est conforme à l'article 573.3, alinéa 6 de la loi sur les cités et villes.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Line DESJARDINS)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane CHARRON  
Chef de section, Développement des technologies

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-01-27

Christian BOISVERT  
C/d ressources informationnelles SPVM

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Didier DERAMOND  
Directeur adjoint  
Direction des opérations - Activités de soutien

**Approuvé le :** 2015-03-20

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Marc PARENT  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-03-26



**Dossier # : 1156710002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division gestion de l'entretien et des opérations des grands parcs , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 c) favoriser l'accès à l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à LV Construction, pour la fourniture de service de tonte de gazon et de déneigement aux parcs-nature de la Pointe-aux-Prairies, du Ruisseau-De Montigny et de l'Île-de -la-Visitation, pour une période de 36 mois, pour une somme de 167 870,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-6734 (1 soumissionnaire).

Il est recommandé :

1. d'accorder à LV Construction, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 36 mois, le contrat pour la fourniture de service de tonte de gazon et de déneigement aux parcs-nature de la Pointe-aux-Prairies, du Ruisseau-De Montigny et de l'Île-de-la-Visitation au prix de la soumission modifiée, soit pour une somme maximale de 167 870,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-6734;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-03-24 18:49

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156710002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division gestion de l'entretien et des opérations des grands parcs , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à LV Construction, pour la fourniture de service de tonte de gazon et de déneigement aux parcs-nature de la Pointe-aux-Prairies, du Ruisseau-De Montigny et de l'Île-de-la-Visitation, pour une période de 36 mois, pour une somme de 167 870,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-6734 (1 soumissionnaire).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis la création des parcs-nature, les travaux d'entretien extérieurs des sites sont délégués à l'entreprise privée. Le contrat de tonte de gazon et de déneigement est requis pour assurer une utilisation sécuritaire des aménagements extérieurs des parcs-nature par le public. Le contrat en opération octroyé par notre Service le 15 mai 2012 est d'une durée de 36 mois et se terminera le 30 avril 2015.

Pour assurer ces services nécessaires, le Service souhaite octroyer un contrat de service de tonte de gazon et de déneigement pour le secteur administratif de l'est desservant les parcs-nature de la Pointe-aux-Prairies, du Ruisseau-De Montigny et de l'Île-de-la-Visitation, pour une autre période de 36 mois.

Dans ce contexte, un appel d'offres public, qui porte le numéro 15-6734, a été publié du 6 janvier 2015 au 26 janvier 2015. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours suivant sa date d'ouverture, soit jusqu'au 26 mai 2015. L'appel d'offres a été publié dans le journal La Presse et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de la publication a été de 21 jours calendrier, ce qui respecte le délai minimum prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Les deux addenda suivants ont été émis durant l'appel d'offres :

- Addenda no 1 - 20 janvier 2015 - Ajout d'un article dans les clauses administratives spéciales à propos d'amendes pour services et/ou travaux inadéquats et deux



questions/réponses concernant la licence de la Régie du bâtiment du Québec et le cautionnement de soumission;  
- Addenda no 2 - 23 janvier 2015 - Précisions sur le prix du déneigement saisonnier à l'article 20 des clauses administratives spéciales.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE12 0768 - 30 mai 2012 - Accorder un contrat à Les Paysagistes TVA (2006) inc., pour la fourniture de service de tonte de gazon et de déneigement aux parcs-nature de la Pointe-aux-Prairies, de l'Île-de-la-Visitation et du Ruisseau-De Montigny, pour une période de 36 mois pour une somme maximale de 130 289,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-11996 contrat no 6333 - 8 soumissionnaires (dossier 1120163001).

## **DESCRIPTION**

Il s'agit d'accorder un contrat à LV Construction pour la réalisation d'un contrat de service de tonte de gazon et de déneigement pour le secteur administratif de l'est desservant les parcs-nature de la Pointe-aux-Prairies, du Ruisseau-De Montigny et de l'Île-de-la-Visitation, pour une période de 36 mois.

Les travaux consistent, sans s'y limiter, à:

- effectuer les travaux de tonte de gazon;
- effectuer les travaux de déneigement;
- exécuter le balisage pour les travaux de déneigement;
- procéder à la vidange des poubelles au parc-nature du Ruisseau-De Montigny;
- effectuer des travaux connexes.

Il est prévu que les travaux débutent en mai 2015 et se terminent à la fin du mois d'avril 2018, ce qui représente un total de 36 mois de travaux.

Le présent contrat de service de tonte de gazon et déneigement inclut tous les coûts nécessaires à l'exécution du contrat, notamment les coûts de main-d'oeuvre, équipements, matériaux et fournitures et n'inclut pas de montant pour les contingences ni pour les incidences.

Lors de l'appel d'offres public, un seul preneur du cahier des charges a déposé une soumission.

## **JUSTIFICATION**

La Ville de Montréal a pour mandat d'assurer la sécurité et l'entretien du réseau des parcs-nature pour le bénéfice de la clientèle et des générations futures. Ce réseau de parcs-nature, divisé en trois secteurs administratifs (est, centre et ouest) inclut neuf parcs-nature et totalise une superficie de 1 400 hectares dont 924 sont ouverts au public. Dans les parcs-nature, nous retrouvons 54 bâtiments, près de 100 kilomètres de sentiers, 25 stationnements, 22 aires de pique-nique, 3 plages naturelles, 657 hectares de boisés, 488 hectares de champs et 15 hectares de marais.

Les 3 parcs-nature du secteur administratif de l'est ont une superficie totale de déneigement de 14 265 m<sup>2</sup>, et de 163 440 m<sup>2</sup> de gazon à tondre.

Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal a jugé non à propos d'inclure des contingences dans les documents d'appel d'offres.

La liste du SEAO comprend six preneurs de cahiers de charges, dont:

1. Entreprises Daniel Robert Inc.
2. Les Entreprises Tony Di Feo Inc..
3. LV Construction
4. Pavages Inter-Pavé
5. TECHNIPARC 9032-2454 Québ. Inc.
6. Urbex construction inc.

Des six (6) preneurs de cahier des charges, un (1) a déposé une soumission, ce qui représente un ratio de 17 % et de 83 % qui n'ont pas déposé de soumission. Aucun motif de désistements n'a été fourni par les preneurs de documents n'ayant pas déposé de soumission. Le fait d'avoir reçu qu'une seule soumission est difficilement explicable. Le cahier des charges est semblable à celui des années passées. Un autre appel d'offres publié pendant la même période et comportant les mêmes genres de travaux dans les parcs-nature du secteur centre, il y a eu neuf (9) preneurs de documents et quatre (4) dépôts de soumission. Ce qui représente un ratio de 44 % et de 56 % qui n'ont pas déposé de soumission.

L'écart entre le montant soumissionné et la dernière estimation réalisée à l'interne dépassait de 26 %. Conformément aux dispositions du cahier des clauses administratives générales, la Ville s'est prévalu de son droit demander une réduction de prix au soumissionnaire au bordereau de soumission. Le total de la soumission a été réduit de 37 756,35 \$, passant de 205 627,18 \$ à 167 870,83 \$ taxes incluses. Cette diminution représente une diminution de 18,4 % du premier montant soumissionné.

Le tableau ci-dessous présente la soumission conforme, le prix de base de la soumission, taxes incluses. les différents écarts entre la soumission et l'estimation.

Soumission conforme	Prix de base	Contingences	Total
	(taxes incluses)	(taxes incluses)	(taxes incluses)
LV Construction	167 870,83 \$	0,00 \$	167 870,83 \$
Dernière estimation par le SGPVMR	157 050,09 \$	0,00 \$	157 050,09 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			167 870,83 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			0,00%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			- \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			0,00%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			10 820,74 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			6,89%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			- \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			0,00%

Les prix de la soumission furent vérifiés pour la soumission reçue. Également, les documents fournis lors du dépôt de la soumission furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation, déclaration relative aux conflits d'intérêts et autres).

L'offre déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, LV Construction, est supérieure à l'estimation de soumission réalisée à l'interne par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, laquelle s'élevait à 157 050,09 \$, incluant les taxes. La différence est de 10 820,74 \$, soit 6,89 %. Cet écart peut être relié à de nombreux facteurs dont le fait qu'il y a eu qu'un seul soumissionnaire, les décisions d'affaires de l'entreprise ayant soumissionné, la productivité de ses équipes due aux nombreux déplacements entre chaque parcs-nature, l'accessibilité aux différents secteurs des parcs-nature, des coûts indirects calculés, des frais d'administration et des profits appliqués et l'indice des prix à la consommation sur une période de trois ans.

L'analyse de la soumission par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal démontre que LV Construction est le plus bas soumissionnaire conforme.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il s'agit d'un contrat de 167 870,83 \$ taxes incluses, s'étalant sur trois ans, qui permettra de couvrir les services de tonte de gazon et déneigement dans les trois parcs-nature de la Pointe-aux-Prairies, du Ruisseau-De Montigny et de l'Île-de-la-Visitation. Cette dépense totale représente un montant net de 153 288,44 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Le budget pour donner suite à ce dossier est prévu au budget de fonctionnement 2015, 2016, 2017 et 2018 de la Division de la gestion de l'entretien et des opérations des parcs du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.

Ce dossier n'étant pas conforme au courrier budgétaire 22, car le contrat s'étale sur une période de plus de deux ans, il nécessite donc une intervention de la Division des opérations budgétaires du Service des finances.

#### Imputation:

AF Gén. Agglo / Budget régulier / Secteur Est / Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux / Entr.rép. immeubles et terrains / Déneigement  
et AF Gén. Agglo / Budget régulier / Secteur Est / Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux / Entr.rép. immeubles et terrains / Entretien paysager et émondage.

Pour les années 2015 à 2018, le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal - Division de la gestion de l'entretien et des opérations des parcs s'engage à prioriser cette dépense dans la planification de ce budget;

2015: 28 894,33 \$ (avant taxes) (30 335,43 \$ montant net) (33 221,26 \$, taxes incluses)

2016: 48 668,79 \$ (avant taxes) (51 096,15 \$ montant net) (55 956,94 \$, taxes incluses)

2017: 48 668,79 \$ (avant taxes) (51 096,15 \$ montant net) (55 956,94 \$, taxes incluses)

2018: 19 774,46 \$ (avant taxes) (20 760,71 \$ montant net) (22 735,69 \$, taxes incluses)

Les dépenses annuelles de chaque parc-nature a été calculé comme suit;

#### Déneigement:

- en divisant le montant total du fascicule par 3, puisque la durée du contrat est de 3 ans;
- en tenant compte des clauses administratives de l'appel d'offres, le paiement des factures s'effectuera trois fois par année soit à la fin des mois de décembre, février et avril selon les proportions suivantes;

Paieiment fin décembre	35 % du montant / année / parc-nature
Paieiment fin février	40 % du montant / année / parc-nature
Paieiment fin avril	25 % du montant / année / parc-nature

- le paiement du balisage sera payé au paiement du mois de décembre puisqu'il doit être exécuté en début de saison.

#### Gazonnement

Les dépenses annuelles de chaque parc-nature a été calculé en divisant le montant total de chaque item par 3, puisque la durée du contrat est de 3 ans.

Des bons de commande seront émis pour chacun des exercices financiers.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne des services de tonte de gazon et de déneigement dans les parcs-nature qui sont une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les contrats de tonte de gazon et de déneigement permettent, par l'accès aux citoyens aux espaces verts et aux équipements de loisir, de valoriser Montréal comme milieu de vie familial, de tirer profit des infrastructures vertes en milieu urbain et d'offrir une meilleure qualité de vie aux citoyens. La Ville de Montréal a d'ailleurs le mandat d'assurer la sécurité et l'entretien du réseau des parcs-nature au bénéfice de la clientèle et des générations futures.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce contrat est essentiel au maintien de l'accessibilité aux parcs-nature et les contrats en opération actuellement prennent fin le 30 avril 2015. Un report, voire un refus, compromettrait de façon importante les opérations des parcs-nature.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication tel que convenu avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début du contrat: à partir de la date de l'autorisation d'octroi par le Conseil d'agglomération.

Fin du contrat: à l'échéance des 36 mois suivants l'adoption de la résolution ou à l'épuisement des montants octroyés.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

L'encadrement «Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats (C-OG-SDO-D-11-002) » ne s'applique pas, car aucun montant n'est prévu pour les contingences, incidences ni déboursés dans les documents d'appel d'offres.

L'encadrement «Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction» (C-OG-SCARM-D-12-001) ne s'applique pas, car les entrepreneurs n'étaient pas tenus de posséder une licence de la Régie du bâtiment du Québec pour soumissionner sur cet appel d'offres.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Isabelle BESSETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Yvon CHARBONNEAU  
Conseiller\_analyse et contrôle de gestion

#### **ENDOSSÉ PAR**

Guylaine PARR  
Chef de division

Le : 2015-02-03

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Carole PAQUETTE  
Directrice

**Tél :** 514 872-1457  
**Approuvé le :** 2015-03-20



**Dossier # : 1153838004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à Techno Feu inc. (fournisseur unique) pour la fourniture de pièces de carrosserie pour un camion autopompe de marque E-ONE, à l'usage du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une somme maximale de 112 498,84 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Techno Feu inc., fournisseur unique, pour la fourniture de pièces de carrosserie pour un camion autopompe de marque E-One, à l'usage du Service de sécurité incendie de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 112 498,84 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-13 16:40

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153838004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à Techno Feu inc. (fournisseur unique) pour la fourniture de pièces de carrosserie pour un camion autopompe de marque E-ONE, à l'usage du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une somme maximale de 112 498,84 \$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le camion autopompe à l'usage du Service incendie de Montréal (SIM) (# d'appel : 240, matricule : 349-10229) a subi des dommages majeurs suite à un accident de la route. Les dommages sont évalués à plus de 100 000 \$. Dans les circonstances, nous sommes tenus de nous référer au fabricant sur la façon d'effectuer les réparations, tel que stipulé par la norme NFPA 1911 (Standard for the Inspection, Maintenance, Testing and Retirement of In-Service Automotive Fire Apparatus 2007-Edition).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG06 0473 - 25 novembre 2010**

Autoriser une dépense de 7 282 417,52 \$, taxes incluses, pour l'acquisition en 2011 de 2 camions-échelles et de 8 camions autopompes et des équipements et accessoires, conformément à l'entente-cadre de cinq (5) ans intervenue entre la Ville et la firme *Emergency One*.

**DESCRIPTION**

Suite aux dommages majeurs de la carrosserie de l'autopompe 240, des réparations doivent être effectuées sur ce dernier telles que le remplacement du module des coffres arrière, des protecteurs de côté, des pentures de tiroirs des coffres, des portes du côté droit, des accessoires intérieurs et extérieurs, etc. ainsi que repeindre l'ensemble du module des

coffres arrières aux couleurs du véhicule. Il y aura lieu également de transférer l'ensemble du filage électrique et électronique du module arrière.

## **JUSTIFICATION**

Étant donné le caractère particulier de la carrosserie de ce véhicule autopompe dont le fabricant d'origine E-ONE est "propriétaire" et fournisseur unique des composantes structurales utilisées dans la fabrication de cette carrosserie (extrusions d'aluminium spécialement conçues pour cette application), nous devons pour nous conformer à la norme NFPA 1911 qui guide nos pratiques en matière de réparation pour ce type d'équipement, remplacer la section de carrosserie endommagée (irréparable) par une section neuve provenant du manufacturier d'origine E-ONE.

Ces pièces de carrosserie ne sont disponibles que sur demande et sont fabriquées au besoin selon les plans et devis Ville de Montréal par le constructeur E-ONE. Le coût estimé pour les pièces et le transport 107 141,75 \$ selon la soumission obtenue auprès du concessionnaire local du fabricant E-ONE, *Techno Feu inc.* Des délais de livraison de 6 à 7 semaines sont prévus.

Malgré le coût élevé des réparations, il est recommandé d'aller de l'avant puisque la valeur de remplacement de ce camion autopompe est de près de 525 000 \$ et que sa durée de vie restante est de 10 ans. La durée de vie d'un camion autopompe étant de 15 ans.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Une dépense totale de 112 498,84 \$ est prévue pour la commande de pièces de carrosserie pour le camion autopompe de marque E-One. La soumission du concessionnaire fabricant Techno-Feu inc. est de 107 141,75 \$ pour les pièces de carrosserie et le transport et des contingences de 5 357,09 \$ (taxes incluses) sont prévues pour une variation du taux de change.

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) agira comme fournisseur interne et effectuera le démontage et la réparation complète du camion autopompe pour une valeur estimative de 35 758,70 \$.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la Sécurité publique (incendie) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La réparation du camion autopompe 240 permettra sa remise en service et de maintenir le parc de véhicules autopompes à un niveau permettant de répondre aux besoins opérationnels et d'entretien de l'ensemble du parc.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début du contrat : Avril 2015



**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Suzanne DAGHER)

Avis favorable :  
Service du matériel roulant et des ateliers , Direction (Jean-François LEMOINE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Yves TOUSIGNANT  
Chef aux opérations

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-06

Sylvain MIREAULT  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Patrick TAILLEFER  
Directeur adjoint

**Approuvé le :** 2015-03-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

François SIM MASSÉ  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-03-12



**Dossier # : 1150206002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division Ressources informationnelles-Développement des technologies
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat d'entretien à Informatique Pro-Contact inc. pour la fourniture d'un contrat de maintenance des serveurs Hewlett-Packard (HP) de l'environnement technologique du système de répartition assistée par ordinateur (RAO), pour une période de 9 mois, soit du 1er avril 2015 au 31 janvier 2016, pour une somme maximale de 81 823,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public#14-14130 (1 soumissionnaire).

Il est recommandé :

- 1- d'autoriser une dépense maximale de 81 823,30\$, taxes incluses pour pour la fourniture d'un contrat de maintenance des serveurs Hewlett-Packard (HP) de l'environnement technologique du système de répartition assistée par ordinateur (RAO), pour une période de 9 mois soit du 1er avril 2015 au 31 janvier 2016 (appel d'offres public# 14 14130 - 1 soumissionnaire);
- 2- d'accorder le contrat à Informatique Pro-Contact inc, seul soumissionnaire conforme, au prix et aux conditions de sa soumission, soit au prix total approximatif de 81 823,80\$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-29 16:28

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1150206002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division Ressources informationnelles-Développement des technologies
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat d'entretien à Informatique Pro-Contact inc. pour la fourniture d'un contrat de maintenance des serveurs Hewlett-Packard (HP) de l'environnement technologique du système de répartition assistée par ordinateur (RAO), pour une période de 9 mois, soit du 1er avril 2015 au 31 janvier 2016, pour une somme maximale de 81 823,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public#14-14130 (1 soumissionnaire).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le système de répartition assistée par ordinateur (RAO) permet la gestion des appels et des interventions d'urgence du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

L'environnement technologique de la RAO est assuré par les serveurs HP et le contrat d'entretien a été accordé à CPU Design Inc. en 2009 pour une durée de 5 ans (CG09 0494). L'objet de présent dossier est d'accorder un contrat d'entretien à Informatique Pro-Contact inc. pour la fourniture d'un contrat de maintenance des serveurs HP de l'environnement technologique du système RAO, pour une période de 9 mois, soit du 1er avril 2015 au 31 janvier 2016 pour une somme maximale de 81 823,80 \$, taxes incluses.

Le contrat de support des serveurs HP s'est terminé à la fin du mois de février 2015. En attendant que le présent dossier décisionnel soit autorisé, un renouvellement du contrat de support a été fait pour une durée de 2 mois, soit du 1<sup>er</sup> février 2015 au 31 mars 2015 (bon de commande #1020940). Il y a eu un délai entre la fin et le début du contrat de support, car suite au premier appel d'offres, aucune soumission n'a été reçue, un second appel d'offres a été lancé et seul Informatique Pro-Contact inc. a soumissionné.

Ce contrat est renouvelé pour une période de 9 mois, car une solution de remplacement des équipements du système RAO est en cours puisque ceux-ci sont en fin de vie. Un nouvel environnement est prévu en début d'année 2016.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG09 0494 - 17 décembre 2009 - Octroyer un contrat à CPU Design inc. pour l'achat des équipements pour la mise à niveau de l'environnement technologique du système de répartition assistée par ordinateur du Service de police de la Ville de Montréal, au prix total approximatif de 872 546,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 09-11148 (2 soum.).

## **DESCRIPTION**

Le présent contrat comprend l'entretien des différentes composantes physiques du système informatique de répartition du SPVM, et ce, par des techniciens autorisés HP afin de réparer ou remplacer les équipements en cas de bris.

Le contrat vise l'entretien de produits Integrity de HP et comporte, entre autres, les serveurs, les unités de stockage de données, les unités de sauvegarde et les unités de communication.

Le matériel et le système d'exploitation sont certifiés pour un temps d'opération de 99,99 %. Vue la nature critique du système RAO, un service de 24/7 avec réponse dans les six (6) heures est inclus, et ce, pour une période de neuf (9) mois.

Il y a eu deux preneurs du cahier des charges, cependant une seule firme a déposé une soumission.

## **JUSTIFICATION**

L'octroi du contrat d'entretien avec la firme Informatique Pro-Contact inc. est essentiel afin d'assurer l'entretien des serveurs HP de l'environnement informatique du système de RAO.

Le contrat, mentionné au présent dossier décisionnel, en étant un de services autres que professionnels, n'a pas été soumis à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics ou d'un décret adopté en vertu de cette loi, car non visé par cette loi. De ce fait, la firme Informatique Pro-Contact inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat.

La firme Informatique Pro-Contact inc. étant une compagnie auprès de laquelle la Ville de Montréal peut s'approvisionner tant en biens qu'en services autres que professionnels, il est peu probable que celle-ci détienne une telle attestation

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Accorder un contrat d'entretien à Informatique Pro-Contact inc. pour la fourniture d'un contrat de maintenance des serveurs HP de l'environnement technologique du système RAO, pour une période de 9 mois soit du 1er avril 2015 au 31 janvier 2016 pour une somme maximale de 81 823,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public#14-14130 (1 soumissionnaire).

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention de la Division du conseil et du soutien financier du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police, article 19 paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les technologies informatiques supportant le système RAO sont exploitées depuis avril 2004 et nécessitent de l'entretien afin de pouvoir continuer à répondre aux besoins d'affaires ainsi qu'aux besoins opérationnels du SPVM, de même que pour garantir la continuité des services. Sans l'approbation du présent dossier, le bon fonctionnement du système ne peut être assuré et les opérations policières du SPVM seront affectées.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'échéancier global du projet se résume comme suit :

- Octroi du contrat : avril 2015

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Bernard BOUCHER)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Line DESJARDINS)

Avis favorable avec commentaires :

Service des technologies de l'information , Direction (Georges DION)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane CHARRON  
Chef de section, Développement des technologies

#### **ENDOSSÉ PAR**

Christian BOISVERT  
C/d ressources informationnelles spvm

Le : 2015-02-12

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Didier DERAMOND  
Directeur adjoint  
Direction des opérations - Activités de soutien

**Approuvé le :** 2015-03-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marc PARENT  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-03-26



**Dossier # : 1154472003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à "Le Circuit Ford Lincoln Itée", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de soixante-dix véhicules Ford Police Interceptor 2015 pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 2 163 450,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14162 - 4 soumissionnaires conformes - Achat de véhicules identifiés

Il est recommandé:

1. d'accorder à "Le Circuit Ford Lincoln Itée", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de soixante-dix véhicules de marque Ford, modèle Police Interceptor, année 2015, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 163 450,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14162 et au tableau des prix reçus joint au présent dossier;
2. d'autoriser le paiement d'un montant de 186 195,10 \$ correspondant à la TVQ payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-06 16:46

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154472003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à "Le Circuit Ford Lincoln Itée", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de soixante-dix véhicules Ford Police Interceptor 2015 pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 2 163 450,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14162 - 4 soumissionnaires conformes - Achat de véhicules identifiés

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le but de remplacer soixante-dix véhicules qui seront mis au rancart pour cause de désuétude, l'appel d'offres public 15-14162 s'est tenu du 26 janvier au 11 février 2015, soit pour une période de dix-sept jours civils, donc deux jours supplémentaires au délai exigé par la Loi sur les cités et villes. Cet appel d'offres concernait la fourniture de soixante-dix véhicules Ford Police Interceptor 2015.

L'appel d'offres public 15-14162 a été publié, durant la même période, dans le Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) et sur le site Internet de la Ville de Montréal. Il a également été publié dans le journal La Presse la journée du 26 janvier 2015.

Le délai de validité des soumissions est de cent vingt jours civils à compter de l'ouverture des soumissions. Donc, dans le présent cas, le délai de validité a débuté le 11 février 2015 et se terminera le 10 juin 2015. Dès présentation, et approbation, du dossier décisionnel par le conseil d'agglomération, le bon de commande sera transmis à l'adjudicataire, soit au début mai 2015. Le délai de validité sera donc respecté.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Voici des décisions antérieures concernant l'acquisition de véhicules d'urgence identifiés. CG14 0244 - 29 mai 2014 - Accorder à "LaSalle Ford inc.", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de vingt-trois véhicules Ford Police Interceptor



Berline 2014, au montant de 688 706,11 \$, taxes incluses.

CE13 1705 - 20 novembre 2013 - Accorder à "Jacques Olivier Ford inc.", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de douze véhicules Ford Police Interceptor 2014, au montant de 362 336,81 \$, taxes incluses.

CG13 0311 - 29 août 2013 - Accorder à "Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle)", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de quatre-vingt-trois véhicules de marque Dodge, modèle Charger, année 2014, au montant de 2 317 002,64 \$, taxes incluses.

CE13 1267 - 21 août 2013 - Autoriser une dépense de 472 524,35 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de dix-sept véhicules Dodge Grand Caravan 2014, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, conformément à l'entente-cadre 693411 intervenue entre la Ville de Montréal et Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (CG11 0370).

CE13 0524 - 24 avril 2013 - Autoriser une dépense de 222 457,01 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de huit véhicules Dodge Grand Caravan 2013, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, conformément à l'entente-cadre 693411 intervenue entre la Ville de Montréal et Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (CG11 0370).

CE12 1852 - 7 novembre 2012 - Autoriser une dépense de 415 148,10 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de quinze véhicules Dodge Grand Caravan 2013, pour les besoins du Service de police, conformément à l'entente-cadre 693411 intervenue entre la Ville de Montréal et Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (CG11 0370).

CG12 0272 - 23 août 2012 - Accorder à "*Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc.* ", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de cent quarante-cinq véhicules de marque Dodge, modèle Charger, année 2013 au montant de 3 994 294,74 \$ taxes incluses.

CE12 1145 - 4 juillet 2012 - Autoriser une dépense de 475 214,42 \$ pour l'acquisition de dix-huit véhicules Dodge Grand Caravan 2012, pour les besoins du Service de police, conformément à l'entente d'achat contractuelle 693411 intervenue entre la Ville de Montréal et Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (CG11 0370).

## DESCRIPTION

Accorder à "Le Circuit Ford Lincoln Itée", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de soixante-dix véhicules Ford Police Interceptor 2015, pour une somme maximale de 2 163 450,08 \$, taxes incluses.

## JUSTIFICATION

L'acquisition de ces véhicules est justifiée afin de remplacer soixante-dix véhicules identifiés qui seront mis au rancart pour cause de désuétude.

<b>Soumissions conformes</b>	<b>Coût de base</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
1. Le Circuit Ford Lincoln Itée	2 163 450,08 \$	0,00 \$	2 163 450,08 \$
2. LaSalle Ford inc.	2 188 291,00 \$	0,00 \$	2 188 291,00 \$
3. Fortier Auto (Montréal) Itée	2 190 590,39 \$	0,00 \$	2 190 588,40 \$
4. Chartrand Ford (Ventes) inc.	2 201 196,38 \$	0,00 \$	2 201 196,38 \$
Dernière estimation réalisée (\$) (Section du parc automobile du SPVM)	2 156 931,00 \$	0,00 \$	2 156 931,00 \$
Coût moyen des soumissions reçues			2 185 881,47 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			1,04 %

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)	37 746,30 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)	1,74 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$)	6 519,08 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%)	0,30 %
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$)	24 840,92 \$
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%)	1,15 %
<b>Une cinquième soumission fut reçue dans le cadre de cet appel d'offres mais celle-ci a été déclarée non conforme administrativement : signature du soumissionnaire manquante.</b>	

Relativement à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, le Service de police de la Ville de Montréal a vérifié auprès de l'Autorité des marchés financiers, à la rubrique intitulée « *Foire aux questions – Contrats publics* », que l'on retrouve sur son site Internet, et peut ainsi confirmer que l'adjudicataire "Le Circuit Ford Lincoln Itée" n'a pas l'obligation d'obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés financiers, et ce, vu que le contrat décrit au présent dossier décisionnel n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, en étant un d'approvisionnement en biens.

Le Service de police de la Ville de Montréal a tout de même vérifié auprès de l'Autorité des marchés financiers et l'adjudicataire "Le Circuit Ford Lincoln Itée" ne détient pas cette autorisation.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Accorder un contrat à "Le Circuit Ford Lincoln Itée", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de soixante-dix véhicules Ford Police Interceptor 2015 pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 2 163 450,08 \$, taxes incluses. Les crédits nécessaires sont disponibles au budget du Programme triennal d'immobilisations du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal. Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des finances de la Ville de Montréal.

Autoriser le paiement d'un montant de 186 195,10 \$ correspondant à la TVQ (applicable aux véhicules seulement) payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg. Il est à noter que depuis le 1er janvier 2015, les municipalités ont droit à un remboursement partiel de 50 % de la TVQ payée sur leurs achats liés à un service municipal exonéré.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les soixante-dix véhicules que le Service de police de la Ville de Montréal souhaite acquérir par le présent dossier décisionnel, étant des véhicules dits "spécialisés", ne sont pas visés par le Fonds véhicules verts de la Ville de Montréal. Toutefois, le SPVM demeure sensible et préoccupé par la question environnementale et plus particulièrement par les émissions de gaz à effet de serre de ses véhicules. Des efforts corporatifs sont mis en oeuvre pour répondre à l'objectif "Réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990" de l'orientation "Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre" du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

À l'heure actuelle, le parc automobile du SPVM compte 1 259 voitures et mini-fourgonnettes (sont exclus les camions et motos) : 88,2 % sont des véhicules de 4 et 6 cylindres (2,8 %

de ceux-ci sont hybrides) , 11,0 % sont des véhicules de 8 cylindres et 0,8 % sont des véhicules électriques.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Au Service de police de la Ville de Montréal, un véhicule identifié est mis au rancart pour cause de désuétude s'il répond à **deux des trois conditions suivantes**: avoir atteint 48 mois d'âge; avoir atteint 160 000 kilomètres au compteur; avoir atteint, en entretien et réparations (excluant les coûts reliés à l'achat de pneus et aux accidents), le coût d'acquisition du véhicule avant aménagement.

Le SPVM possède 579 véhicules d'urgence identifiés. Une soixantaine de ceux-ci répondent à deux des trois conditions énumérées plus haut, soit plus de 48 mois d'âge et plus de 25 000 \$ en entretien et réparations. Une liste non-exhaustive des véhicules identifiés qui seront retirés de la circulation se trouve en pièce jointe.

Une des conséquences constatée est de compter plus de véhicules "non disponibles pour cause d'entretien et de réparations" que prévu. De plus, les délais d'immobilisation au garage sont de plus en plus longs et les coûts de plus en plus élevés. Durant ce temps, ces véhicules ne sont pas disponibles pour offrir le service aux citoyens.

Les soixante-dix véhicules que le SPVM souhaite acquérir par le présent dossier décisionnel viendront remplacer autant de véhicules devant être mis au rancart pour cause de désuétude. Certains de ceux-ci seront des véhicules de huit cylindres. Les véhicules ainsi retirés de la circulation ne causeront donc plus de dépenses en entretien et réparations à la Ville de Montréal.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette acquisition ne devrait pas avoir d'incidence médiatique.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avril 2015: dossier décisionnel présenté au conseil d'agglomération.

Mai 2015: transmission du bon de commande à l'adjudicataire.

Septembre 2015: réception des véhicules à la Section du parc automobile.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service du matériel roulant et des ateliers , Direction (Lucie MC CUTCHEON)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Eliane CLAVETTE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Lyne LAMBERT)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Éric LONGPRE  
Chef de la Section parc automobile

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-20

Érik VINCENT  
Chef de division  
Division des ressources matérielles

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Didier DERAMOND  
Directeur adjoint  
Direction des opérations - Activités de soutien

**Approuvé le :** 2015-03-03

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Marc PARENT  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-03-06



**Dossier # : 1143855006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division expertise et soutien technique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure deux (2) ententes-cadres en biens et services avec les firmes Les Services exp inc. (montant du contrat # 1 : 80 529,64 \$, taxes incluses) et Groupe ABS inc. (montant du contrat # 2 : 170 617,75 \$, taxes incluses) pour l'exécution de travaux de carottage dans les chaussées - Appel d'offres public no 14-13966 (6 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. de conclure deux (2) ententes-cadres en biens et services, d'une durée de quarante-huit (48) mois suite à l'octroi des contrats ou jusqu'à épuisement du montant maximal des contrats, pour l'exécution de travaux de carottage dans les chaussées;
2. d'accorder les contrats # 1 et # 2 aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 14-13966, pour les montants maximum suivants;

<b><u>Firme</u></b>	<b><u>Montant du contrat (taxes incluses)</u></b>
<i>Les Services exp inc.</i>	80 529,64 \$
<i>Groupe ABS inc.</i>	170 617,75 \$

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-03-20 10:18

**Signataire :** Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
 Directeur général adjoint  
 Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1143855006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division expertise et soutien technique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure deux (2) ententes-cadres en biens et services avec les firmes Les Services exp inc. (montant du contrat # 1 : 80 529,64 \$, taxes incluses) et Groupe ABS inc. (montant du contrat # 2 : 170 617,75 \$, taxes incluses) pour l'exécution de travaux de carottage dans les chaussées - Appel d'offres public no 14-13966 (6 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les travaux de carottage sont réalisés sur tout le réseau routier de la Ville, afin d'identifier la nature et l'état du revêtement bitumineux des chaussées et de la dalle de béton sous-jacente. Ces informations sont requises par la *Division de l'expertise et du soutien technique* (ci-après la DEST) pour produire, à la demande des services centraux et des arrondissements, des études de conception de chaussée qui statuent notamment sur le type d'intervention à réaliser dans le cadre de leurs projets de réfection routière. Ces études de conception, produites par le personnel de la DEST, sont par la suite intégrées aux documents d'appels d'offres (ci-après AO) en vue de l'exécution de travaux de réfection des chaussées sur le réseau artériel, collecteur ou local.

En raison de la quantité importante de projets de réfection routière qui se réalisent concurremment chaque année, la DEST ne possède pas les ressources et l'équipement requis pour réaliser tous les travaux de carottage requis préalablement à la rédaction des études de conception de chaussée. Elle doit donc recourir aux services de firmes spécialisées dans le domaine. Il est à noter que ces firmes ne réalisent aucun essai de laboratoire sur les carottes prélevées dans les chaussées.

Les ententes-cadres conclues récemment, soit en février 2014 et en octobre dernier, sont engagées ou encore le seront dans les prochains mois pour répondre aux besoins du *Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) 2015* et en raison des nombreux mandats à réaliser pour des projets de réfection routière de divers requérants. De nouvelles ententes-cadres doivent donc être conclues pour répondre à la demande. À cette fin, il a été décidé de procéder à un appel d'offres public permettant de retenir les services des deux (2) plus bas soumissionnaires conformes et ce, pour une durée de quarante-huit (48) mois suite à l'octroi des contrats ou jusqu'à épuisement du montant maximal des contrats.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres a été publié du 24 novembre au 10 décembre 2014 dans le journal La Presse et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de la publication a été de 17 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la *Loi sur les cités et villes*. Aucun addenda ne fut publié pour cet appel d'offres. Les soumissions sont valides pendant les cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 9 avril 2015.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM14 1061 - 13 novembre 2014 - Adoption du *Programme triennal d'immobilisations 2015-2017* de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (GDD 1143843013).

Décision déléguée – 29 octobre 2014 - Conclure avec *Solmatech inc.*, une entente-cadre en biens et services pour l'exécution de travaux de carottage dans les chaussées, pour un montant maximum de 85 000,00 \$, taxes incluses. - Appel d'offres sur invitation #14-13976 - 4 soumissionnaires (GDD 2143855015).

Décision déléguée – 28 février 2014 - Conclure avec *Les Services exp inc.*, une entente-cadre en biens et services pour l'exécution de travaux de carottage dans les chaussées, pour un montant maximum de 85 000,00 \$, taxes incluses. - Appel d'offres sur invitation #14-13303 - 5 soumissionnaires (GDD 2143855002).

Décision déléguée – 26 avril 2012 - Conclure avec *Les Services exp inc.*, une entente-cadre en biens et services pour la fourniture de travaux de carottage dans les chaussées, pour une période n'excédant pas vingt-quatre (24) mois ou jusqu'à concurrence de 99 999,00 \$, taxes incluses. - Appel d'offres sur invitation #12-12000 - 5 soumissionnaires (GDD 2113855017).

## **DESCRIPTION**

Il s'agit de conclure deux (2) ententes-cadres pour retenir les services de firmes externes pour la fourniture en biens et services de travaux de carottage pour différents projets de réfection routière qui seront réalisés par les services centraux et les arrondissements. Les quantités inscrites aux bordereaux de soumission sont basées sur un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions de prix. Les bordereaux ont été préparés de façon à ce que les deux (2) contrats soient attribués par ordre croissant de leur valeur.

Les ententes-cadres seront valides quarante-huit (48) mois suite à l'octroi des contrats ou jusqu'à épuisement du montant maximal des contrats.

## **JUSTIFICATION**

En raison des nombreux mandats et du volume variable à réaliser pour des projets de réfection routière, la DEST ne possède pas les ressources et l'équipement requis pour réaliser tous les travaux de carottage requis préalablement à la rédaction des études de conception de chaussée. Afin d'être en mesure de remplir les mandats qui lui sont confiés, la DEST doit donc constituer une réserve en services externes, selon des tarifs fixes soumissionnés et concurrentiels, pour répondre aux variations de volume de travail

### **Documents d'appel d'offres**

Le processus d'appel d'offres n° 14-13966 s'est déroulé du 24 novembre au 10 décembre 2014. Sur sept (7) preneurs du cahier des charges, six (6) ont déposé une soumission et un (1) n'en a pas déposé, soit une proportion respective de 86 % et 14 %. La firme n'ayant pas soumissionné n'a pas motivé son désistement.

Les documents d'appel d'offres ont été préparés de façon à ce que les deux (2) contrats soient attribués par ordre croissant de leur valeur aux plus bas soumissionnaires conformes.

### **Estimations**

Les estimations des coûts, préalables à l'appel d'offres, ont été effectuées par la DEST. Afin de réaliser les estimations, la moyenne des taux unitaires qui avaient été soumis dans des

contrats semblables, au cours des dernières années, a été utilisée.

### **Analyse des soumissions**

Chacun des six (6) soumissionnaires a déposé une soumission pour chacun des contrats.

#### CONTRAT #1

Soumissions conformes	Total
<b>1- Les Services exp inc.</b>	<b>80 529,64 \$</b>
2- Groupe ABS inc.	90 767,01 \$
3- Groupe Qualitas inc.	116 918,08 \$
4 - Solmatech inc.	125 564,20 \$
5- LVM, une division d'EnGlobe Corp.	161 073,08 \$
6- 8418748 Canada inc. (GIE)	284 333,18 \$
Dernière estimation réalisée	149 342,18 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues	143 197,53 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	77,82 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)	203 803,54 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)	253,08 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	10 237,37 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	12,71 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	-68 812,54 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	<b>- 46,08 %</b>

#### CONTRAT #2

Soumissions conformes	Total
<b>1- Groupe ABS inc.</b>	<b>170 617,15 \$</b>
2- Les Services exp inc.	174 651,62 \$
3- Groupe Qualitas inc.	246 696,11 \$
4- Solmatech inc.	272 370,03 \$
5- LVM, une division d'EnGlobe Corp.	343 244,07 \$
6- 8418748 Canada inc. (GIE)	617 243,29 \$
Dernière estimation réalisée	324 384,72 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues	304 137,05 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	78,26 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)	446 626,14 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)	261,77 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	4 034,47 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	2,36 %



Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	- 153 767,57 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	- 47,40 %

### **Écarts avec les estimations**

Les écarts entre les plus basses soumissions conformes et les estimations internes sont les suivants :

CONTRAT #1 -68 812,54 \$ -46,08%  
 CONTRAT #2 -153 767,57 \$ -47,40%

Les deux soumissions se situent à plus de 40 % des estimations réalisées. Les raisons soulevées pour expliquer ces écarts sont les suivantes :

- Les adjudicataires peuvent être propriétaires des équipements dédiés à l'exécution des carottages et ils n'avaient donc pas besoin de recourir à des sous-traitants;
- Les adjudicataires peuvent être propriétaires des équipements de signalisation requis pour sécuriser les travaux de chantier alors que la majorité des autres soumissionnaires doivent requérir aux services de sous-traitants; les prix soumissionnés aux articles n<sup>os</sup> 6 à 9 (travaux de signalisation) des bordereaux des prix sont particulièrement bas par rapport aux prix du marché;
- Les adjudicataires ont fourni des prix très concurrentiels qui sont largement inférieurs à la moyenne des prix des autres soumissionnaires (écarts d'environ 78 %); il est à noter que la moyenne des prix des soumissionnaires s'approche des estimations réalisées par la DEST.

Suite à l'analyse des soumissions, il est justifié d'octroyer respectivement les CONTRATS #1 et #2 aux firmes *Les Services exp inc.* et *Groupe ABS inc.* , malgré des écarts de plus de 40%.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publiques* (Loi 1) conformément au décret #1049-2013 adopté le 23 octobre 2013 et au décret #795-2014 adopté le 24 septembre 2014. Les adjudicataires recommandés, soient *Les Services exp inc.* et *Groupe ABS inc.* , détiennent une attestation de l'*Autorité des marchés financiers* qui est en vigueur depuis les 14 mars et 3 octobre 2014 respectivement. Une copie de chaque attestation se retrouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises selon lesquelles les adjudicataires recommandés ne font pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la *Régie du bâtiment du Québec* et du *Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics* ont été réalisées par la *Direction de l'approvisionnement* . De plus, une attestation délivrée par *Revenu Québec* a été obtenue pour ces firmes, laquelle sera validée à nouveau au moment de l'octroi des contrats.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire.

La réalisation des travaux de carottage sera répartie sur plusieurs mandats. Ces mandats feront l'objet d'une autorisation de dépenses en conformité avec les règles prévues aux différents articles du *Règlement de délégation de pouvoir en matière d'ententes-cadres*. Ceux-ci seront confiés à l'aide de « bons de commande » dont les crédits proviendront des budgets déjà affectés aux différents projets identifiés par chacun des requérants (services

centraux et arrondissements). Les crédits sont prévus au budget du *Programme triennal d'immobilisation* (PTI) ou au budget de fonctionnement.

Ces ententes pourraient donc se traduire par des dépenses d'agglomération dans le cadre de projets situés dans le secteur Centre-Ville ou de travaux réalisés sur le réseau cyclable pan montréalais ainsi que sur le réseau artériel.

La DEST s'assurera de la disponibilité des crédits auprès des requérants et du suivi des enveloppes budgétaires.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi des ententes-cadres est reporté à une date ultérieure ou annulé, la DEST ne sera pas en mesure de respecter les échéances de ses clients pour réaliser les études de conception de chaussée qui lui sont confiées, ce qui retarderait la conception et la réalisation de leurs projets de réfection routière.

Advenant le cas où l'octroi des ententes-cadres est reporté à une date ultérieure au 9 avril 2015, soit la date de validité des soumissions, les plus bas soumissionnaires conformes pourraient retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi des contrats : Suite à l'adoption du présent dossier

Début des contrats : Avril 2015

Fin des contrats : quarante-huit (48) mois suite à l'octroi des contrats ou jusqu'à épuisement du montant maximal des contrats.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Sonia BEDDER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Cynthia ABOU-ARRAGE  
Ingénieure

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-25

Sylvain ROY  
C/d Expertise et soutien technique

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2015-03-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-03-19



**Dossier # : 1150818005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des travaux publics , Division des études techniques et planification environnementale
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 234 574,64 \$, taxes incluses pour la collecte et le transport des matières organiques durant 32 semaines dans le cadre du contrat accordé à Entreprise Sanitaire F. A Ltée (CA14 08 0738) majorant ainsi le montant total du contrat de 7 481 885,39 \$ à 7 716 460,03 \$, taxes incluses

Recommander au comité exécutif d'autoriser une dépense maximale additionnelle de 234 574,64 \$ (taxes incluses) à Entreprise Sanitaire F.A. Itée pour la section 5 qui correspond à la collecte et le transport des matières organiques durant 32 semaines du Volet 1, déchets domestiques/bacs, résidus encombrants valorisables, fournitures bacs et matières organiques, du bordereau de soumission 14-1371, pour l'année 2015.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2015-03-09 14:37

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION****Dossier # :1150818005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des travaux publics , Division des études techniques et planification environnementale
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 234 574,64 \$, taxes incluses pour la collecte et le transport des matières organiques durant 32 semaines dans le cadre du contrat accordé à Entreprise Sanitaire F. A Ltée (CA14 08 0738) majorant ainsi le montant total du contrat de 7 481 885,39 \$ à 7 716 460,03 \$, taxes incluses

**CONTENU****CONTEXTE**

À compter du 1er janvier 2015 et jusqu'au 31 décembre 2016, le Conseil municipal est compétent à l'égard de l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résiduelles, conformément à la résolution CM14 1126 (1144631004).

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Paule SCHETAGNE  
Rédactrice de procès-verbaux

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1150818005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des travaux publics , Division des études techniques et planification environnementale
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense maximale additionnelle de 234 574,64 \$ (taxes incluses) à Entreprise Sanitaire F. A Ltée pour la section 5 qui correspond à la collecte et le transport des matières organiques durant 32 semaines du Volet 1, déchets domestiques/bacs, résidus encombrants valorisables, fournitures bacs et matières organiques, du bordereau de soumission 14-1371, pour l'année 2015.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le contrat a pour objet d'assurer la continuité de la collecte des déchets domestiques/bacs, résidus encombrants valorisables, fournitures bacs et matières organiques du Volet 1 de la soumission 14-1371, et ce, afin de maintenir la propreté sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent.

En décembre 2014, un contrat pour le Volet 1 au montant de 7 481 885,39 \$ (taxes incluses) a été octroyé à Entreprise Sanitaire F.A Ltée pour déchets domestiques/bacs, résidus encombrants valorisables, fournitures bacs et matières organiques pour une période de quarante-quatre (44) mois à partir du 1er avril 2015 au 30 novembre 2018 - appel d'offres 14-13717.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- GDD 1140818023 - CA14 08 0738 adoptée le 11 décembre 2014 par le conseil d'arrondissement octroyant le volet 1 de 7 481 885,39 \$ (taxes incluses) à Entreprise Sanitaire F.A Ltée pour déchets domestiques/bacs, résidus encombrants valorisables, fournitures bacs et matières organiques, le volet 2 de 2 313 216,43 \$ (taxes incluses) à Entreprise Sanitaire F.A Ltée pour déchets domestiques/conteneurs chargement arrière/avant - deux fois par semaine et résidus encombrants valorisables - une fois par semaine, le volet 3 de 3 616 118,46 \$ (taxes incluses) à Environnement Routier NRJ inc pour matières recyclables pour une période de quarante-quatre (44) mois à partir du 1er avril 2015 au 30 novembre 2018 et volet Option de 141 821,66 \$ (taxes incluses) à Entreprise Sanitaire F.A Ltée pour la fourniture et installation du système de lecture pour le volet 1 - appel d'offres 14-13717
- GDD 1140818002 - CA14 080280 adoptée le 06 mai 2014 par le conseil d'arrondissement autorisant le lancement d'un appel d'offres public pour le contrat de collecte et transport des déchets, des résidus encombrants valorisables, des matières recyclables et des matières organiques ainsi que la fourniture, la distribution, l'entreposage et la maintenance des bacs pour les différentes collectes dans les

immeubles résidentiels et les industries, commerces et institutions de l'arrondissement de Saint-Laurent pour une période de cinq ans (2015 à 2020).

## DESCRIPTION

Une erreur a été constatée au bordereau de soumission de la section 5 qui correspond à la collecte et au transport des matières organiques (résidus verts et feuilles mortes) durant 32 semaines du Volet 1, déchets domestiques/bacs, résidus encombrants valorisables, fournitures bacs et matières organiques, du bordereau de soumission 14-1371 pour l'année 2015.

En conséquence, un changement doit être apporté audit bordereau, de façon à augmenter le nombre d'unités d'occupation de 21 471 UO à 41 210 UO. Cette augmentation correspond à 19 739 unités d'occupation non desservies du bordereau de soumission.

Pour ce faire, une lettre a été acheminée par la Direction des Travaux publics à Entreprise Sanitaire F. A. inc. qui à son tour, a envoyé une lettre de confirmation à la Direction des Travaux publics. Ces deux lettres ainsi que le bordereau de soumission du Volet 1 qui comprend les sections 1 à 6 sont présentés sous la rubrique «Pièces jointes» du présent dossier décisionnel.

L'augmentation à 41 210 unités d'occupation sera en vigueur jusqu'à la distribution massive des bacs de matières organiques, par la suite, ce nombre sera révisé à la baisse au fur et à mesure de l'implantation des bacs de matières organiques, et ce, en vertu du bordereau de la soumission de la section 4 qui correspond à la collecte et au transport des matières organiques (résidus mélangés: résidus verts et alimentaires) durant 52 semaines, du Volet 1, déchets domestiques/bacs, résidus encombrants valorisables, fournitures bacs et matières organiques, du bordereau de soumission 14-1371.

## JUSTIFICATION

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme nécessaire est prévue au budget de fonctionnement 2015 de l'Arrondissement dans la clé comptable suivante :

Collecte/transport matières organiques	2430 0010000 304704 04331 54503 014481
---	--

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Orientation	Objectif	Action du Plan de développement durable 2010-2015
Pratiquer une gestion responsable des ressources	Récupérer 80% des matières recyclables et organiques, des RDD, des résidus de CRD et des encombrants d'ici 2019, comme le stipule le plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal	Action 23 Implanter des mesures de récupération et de valorisation

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Nécessaire afin d'assurer le maintien des opérations pour la collecte des matières organiques aux immeubles résidentiels ainsi que la propreté du territoire de l'Arrondissement.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début: 01 avril 2015 Fin: 30 novembre 2018

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'environnement , Direction (Pierre GRAVEL)

Certificat du trésorier :  
Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe (Daniel SIMON)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gaby BEAULAC  
C/d environnement et protection du territoire  
<<arr. st-laurent>>

### **ENDOSSÉ PAR**

François LAPALME  
Directeur

Le : 2015-02-25





**Dossier # : 1152414003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Technologies
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée (fournisseur unique) pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1er mai 2015 au 30 avril 2016, pour une somme maximale de 715 010,95 \$, taxes incluses

+Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré entre la Ville et IBM Canada Ltée (fournisseur unique) pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1er mai 2015 au 30 avril 2016, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 715 010,95 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 5 mars 2015 et au tableau de prix reçus et joint au dossier;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 52,5 % par l'agglomération, pour un montant de 375 380,75 \$

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-25 17:56

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1152414003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Technologies
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée (fournisseur unique) pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1er mai 2015 au 30 avril 2016, pour une somme maximale de 715 010,95 \$, taxes incluses

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service des technologies de l'information (STI) opère un ordinateur central consolidé, communément appelé 'Mainframe', pour les besoins de la Ville de Montréal (Ville) et du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Cet ordinateur central est exploité avec des systèmes d'exploitation et des logiciels d'IBM Canada Ltée (IBM) qui permettent d'opérer toutes les applications corporatives et de sécurité publique, dont les principales sont la gestion de la cour municipale, les constats d'infraction, la taxation, la paie, les ressources humaines et l'assignation policière.

Le système d'exploitation et les logiciels IBM sont essentiels au fonctionnement de l'ordinateur central et IBM demeure la seule firme en mesure de les offrir.

Pour assurer la continuité opérationnelle de ces applications, le STI recommande d'accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée, pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central, pour une période maximale d'un an, soit du 1er mai 2015 au 30 avril 2016 et autoriser en conséquence une dépense maximale de 715 010,95\$, taxes incluses.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0140 - 27 mars 2014 - Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, pour une somme maximale de 680 685,11 \$, taxes incluses

CG13 0115 - 25 avril 2013 - Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée, pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, pour une somme maximale de 718 058,43 \$, taxes incluses

**DESCRIPTION**

Voici la liste des logiciels qui sont requis pour l'opération de l'ordinateur central, selon les modalités du contrat d'utilisation mensuelle (MLC: Monthly License Charge) :

Type de logiciel
z/OS V1 Base
z/OS V1 RMF
z/OS V1 DFSMS dsshsm
z/OS V1 DFSORT
z/OS V1 JES3
z/OS V1 SDSF
Websphere MQ for z/OS V6
Client attachement V6
COBOL for OS/390 & VM V2-Alt
CICS TS for OS/390 V1
CICS TS for z/OS V3

L'entente d'utilisation des logiciels IBM est nécessaire pour :

- être autorisé à utiliser les logiciels IBM installés sur l'ordinateur central;
- obtenir le support de spécialistes techniques d'IBM 24 heures par jour et 365 jours par année avec un niveau de service variable selon l'urgence de l'incident pour la Ville sur les versions supportées;
- accéder à la banque de connaissances techniques IBM;
- obtenir les correctifs et évolutions des logiciels, IBM étant le propriétaire exclusif;
- obtenir des analyses personnalisées des logiciels installés à la Ville, incluant un rapport de recommandations afin de maximiser l'utilisation des logiciels.

## JUSTIFICATION

IBM détient tous les droits reliés aux logiciels IBM de l'ordinateur central et ceux-ci sont indispensables pour permettre l'exploitation de l'ordinateur central et, par conséquent, de nombreux systèmes informatiques de la Ville en dépendent. Pour assurer la compatibilité avec les systèmes existants et maintenir l'opération de l'ordinateur central, un contrat de gré à gré est requis avec IBM, qui est l'unique fournisseur.

En respectant un préavis de 90 jours, IBM peut effectuer des changements de prix aux produits courants ou offrir de nouvelles versions à prix différents. De telles modalités contractuelles sont la norme sur le marché des logiciels IBM pour les contrats dit MLC. Puisque aucun escompte n'est offert par IBM sur la liste de prix publiée et qu'il est fort probable que des modifications aux types de logiciels IBM soient nécessaires pour répondre aux besoins évolutifs de la Ville, le présent sommaire est pour une durée d'un an. Par ailleurs, comme il s'agit d'un contrat mensuel, si les besoins de la Ville devaient changer et qu'un ou plusieurs des logiciels n'étaient plus utilisés, la Ville ne serait plus facturée pour ces logiciels à la suite d'un avis de 30 jours à IBM.

IBM maintient ses prix égaux à un niveau national, il n'est pas possible d'obtenir un escompte pour la Ville. Cependant, IBM a suggéré à la Ville de négocier un contrat de licences entreprise (Enterprise Licencing Agreement - ELA) pour bénéficier d'un escompte, mais à la condition que la Ville s'engage à acquérir de nouvelles licences IBM. La Ville ne prévoit faire aucune acquisition significative de licences IBM en ce moment. Si jamais cette possibilité se présentait, une réévaluation pourra être réalisée. Le STI recommande donc l'octroi du contrat à IBM pour les raisons mentionnées précédemment.

### Tableau comparatif des années antérieures

Périodes	Montants taxes incluses	Différence \$	Différence %
2013-2014	718 058,43 \$	N/A	N/A
2014-2015	680 685,11 \$	(37 373,32)\$	-5,2%
2015-2016	715 010,95 \$	34 325,84\$	+5,0%

L'augmentation de 5% par rapport aux prix de l'entente précédente (période 2014-2015) est justifiée par l'augmentation des prix diffusée par IBM, en août 2014 et qui prenait effet, le 1er janvier 2015.

La diminution de 5,2 % qui a eu lieu entre la période 2013-2014 et la période 2014-2015 était le résultat du retrait d'un item qui n'était plus utilisé par la Ville.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense, d'un montant maximal de 715 010,95 \$, répartie sur une période d'un an et payable mensuellement, sera imputée au budget de fonctionnement 2015 du STI, Division technologies pour la durée du contrat, soit du 1er mai 2015 au 30 avril 2016.

Le tableau suivant représente une estimation des coûts annuels des logiciels IBM, basée sur l'utilisation potentielle maximale, pour la période du 1er mai 2015 au 30 avril 2016 :

Année	2015	2016	Total
Montants estimés pour l'utilisation des logiciels IBM (taxes incluses)	469 783,80\$	245 227,15\$	715 010,95\$

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les logiciels décrits dans ce sommaire sont requis pour opérer l'ordinateur central et pour continuer d'offrir le service aux utilisateurs des applications corporatives de la Ville et du SPVM.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation du dossier au CE – 8 avril 2015  
Approbation du dossier au CM – 27 avril 2015  
Approbation du dossier au CG – 30 avril 2015  
Octroi du contrat – 1er mai 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Luminita MIHAI)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Chantal VILLENEUVE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvain LABRANCHE  
Chef de section - informatique

**ENDOSSÉ PAR**      Le : 2015-02-27

Gervais THIBAULT  
Chef de division - Technologies

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de l'information

**Tél :**  
**Approuvé le :**      2015-03-25



**Dossier # : 1153051001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec Collection La Marque inc. une entente-cadre pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois supplémentaires, pour la fourniture de manteaux de cuir pour le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) - Appel d'offres public 14-14018 (2 soumissionnaires) (montant estimé: 119 861,44 \$)

Il est recommandé:

1. de conclure une entente-cadre, pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois supplémentaires, pour la fourniture de manteaux de cuir pour le Service de sécurité incendie de Montréal ;
2. d'accorder à COLLECTION LA MARQUE INC. le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14018 et au tableau de prix reçus joint au dossier ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement du Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-26 15:06

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153051001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec Collection La Marque inc. une entente-cadre pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois supplémentaires, pour la fourniture de manteaux de cuir pour le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) - Appel d'offres public 14-14018 (2 soumissionnaires) (montant estimé: 119 861,44 \$)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture de manteaux de cuir (auparavant nommés manteaux quatre saisons) pour le Service de sécurité incendie de Montréal. Il s'agit d'une entente d'une durée de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois supplémentaires. Les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 14-14018 comprennent, entre autres, des prix unitaires fixes pour chaque année prévue au contrat, des délais de livraison requis et la description des produits.

Ces manteaux de cuir sont fabriqués et distribués aux employés du Service de sécurité incendie de Montréal, en respect avec la convention collective et les ententes en vigueur.

L'appel d'offres a été annoncé le 15 décembre 2014 dans le quotidien La Presse et sur le site web SÉAO. Les documents de l'appel d'offres étaient disponibles sur ce site web également. La fermeture de l'appel d'offres et l'ouverture des soumissions ont eu lieu le 26 janvier 2015. Il y a donc eu un délai de 41 jours pour la préparation et le dépôt des documents par les soumissionnaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG11 0376 – 24 novembre 2011**

Conclure avec la firme Bod & Chritensen Inc., une entente-cadre d'une durée de trois (3) ans, pour la fourniture de manteaux quatre saisons pour le personnel du SIM suite à l'appel d'offres public 11-11585 (1 soumissionnaire).

**CE08 1593 – 3 septembre 2008**

Conclure avec la firme Bod & Chritensen Inc., une entente-cadre d'une durée de trois (3) ans, pour la fourniture de manteaux quatre saisons pour le personnel du SIM suite à l'appel d'offres public 08-10678 (5 soumissionnaires).

## DESCRIPTION

Cette entente – cadre porte sur la fourniture de manteaux de cuir pour une période de vingt-quatre (24) mois, pour le Service de sécurité incendie de Montréal, le tout selon les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 14-14018.

À la suite de l'adoption de la résolution, l'entente entrera en vigueur pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois supplémentaires.

## JUSTIFICATION

### **Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)**

**Appel d'offres public no : 14-14018**

**Titre : SIM – MANTEAUX DE CUIR**

**Description et usage :** Fourniture de manteaux de cuir, pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une durée de vingt-quatre (24) mois, conformément aux documents d'appel d'offres

**Date de lancement :** 15 décembre 2014

**Date d'ouverture :** 26 janvier 2015

**Nombre de jours francs (excluant date de lancement et date d'ouverture):** 41

**Preneurs du cahier des charges : ( 4 )**

COLLECTION LA MARQUE INC.  
COMMUNICATION MARKETING TANGO INC.  
DISTRIBUTIONS MICHEL FILLION  
OUTDOOR OUTFITS

**Soumissionnaires : ( 2 )**

COLLECTION LA MARQUE INC.  
OUTDOOR OUTFITS

<b>Soumissions conformes</b>	<b>Coût de base - Total</b>
COLLECTION LA MARQUE INC.	119 861,44 \$
OUTDOOR OUTFITS	128 053,41 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	113 911,48\$
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>	123 957,43 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (\$) <i>(coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)</i>	4 095,99 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	3,4 %



Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme))</i>	8 191,97 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	6,8 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	5 949,96\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	5,2 %

### **Analyse des soumissions**

Tel que stipulé aux documents d'appel d'offres, l'octroi est effectué en entier au plus bas soumissionnaire conforme. L'offre du fournisseur COLLECTION LA MARQUE INC. est conforme et celui-ci est recommandé comme adjudicataire. La production des manteaux de cuir est faite à Montréal.

Sur quatre preneurs du cahier des charges, deux ont déposé une soumission.

L'entreprise n'a pas à obtenir l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat, et elle ne détient pas une telle autorisation dans le cadre d'un autre contrat.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 113 911,48 \$, taxes incluses, pour les vingt-quatre (24) prochains mois. Cette estimation est basée sur l'historique de consommation, les prévisions fournies par le SIM ainsi que les prix de l'entente précédente, majorés afin de refléter une hausse normale des coûts. Les quantités exprimées à l'appel d'offres ont été fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les besoins estimés et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions de prix pour la conclusion des ententes-cadres seulement.

Les manteaux de cuir ne sont pas maintenus en stock dans les inventaires du Centre de distribution de la Ville de Montréal. Ils sont produits par le fournisseur en fonction des besoins annuels et ponctuels exprimés par le SIM.

Montant estimé pour le contrat :

$$104\,250,00 \$ + 5\,212,50 \$ \text{ TPS (5\%)} + 10\,398,94 \$ \text{ TVQ (9.975 \%)} = 119\,861,44 \$$$

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Non-respect des conventions collectives en vigueur, possibilité de griefs. L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce, ce qui est contraire à l'esprit de la Loi des cités et villes.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune activité de communication n'est prévue dans le cadre du présent dossier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Commandes et livraisons pour les besoins annuels et ponctuels.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Hélène MAURICE)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Krystal DOUCET)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marilou LEGAULT  
Secrétaire d'unité administrative et Pascale  
Gamache, chef de section

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvie GIRARD  
Chef de division

Le : 2015-03-10

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Patrick TAILLEFER  
Directeur adjoint

**Approuvé le :** 2015-03-26

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

François SIM MASSÉ  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-03-26



**Dossier # : 1153447001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec les firmes LaSalle Ford inc. et Auto Métivier inc. (Lévis Toyota), deux ententes-cadres d'une durée de 2 ans, avec une option de renouvellement de 2 ans, pour la fourniture sur demande d'automobiles sous-compactes du modèle Ford Fiesta berline ainsi que du modèle Toyota Prius C - Appel d'offres public 14-13736 (7 soumissionnaires.) - (Montant estimé des ententes: 947 062,47 \$ et 450 506,77 \$ taxes incluses).

Il est recommandé au comité exécutif :

1. de conclure une entente-cadre d'une durée de deux (2) ans avec une option de renouvellement pour une période supplémentaire de deux (2) ans, pour la fourniture sur demande d'automobiles sous-compactes du modèle Toyota Prius C;
2. d'accorder à Auto Métivier inc. (Lévis Toyota), plus bas soumissionnaire conforme pour l'article no 2, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13736 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1. de conclure une entente-cadre d'une durée de deux (2) ans avec une option de renouvellement pour une période supplémentaire de deux (2) ans, pour la fourniture sur demande d'automobiles sous-compactes du modèle Ford Fiesta;
2. d'accorder à LaSalle Ford inc., plus bas soumissionnaire conforme pour l'article no 1, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13736 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-03-26 14:25

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153447001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec les firmes LaSalle Ford inc. et Auto Métivier inc. (Lévis Toyota), deux ententes-cadres d'une durée de 2 ans, avec une option de renouvellement de 2 ans, pour la fourniture sur demande d'automobiles sous-compactes du modèle Ford Fiesta berline ainsi que du modèle Toyota Prius C - Appel d'offres public 14-13736 (7 soumissionnaires.) - (Montant estimé des ententes: 947 062,47 \$ et 450 506,77 \$ taxes incluses).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier a pour objet la conclusion de deux ententes-cadres visant à combler les besoins des différents arrondissements et des services centraux, pour la fourniture sur demande d'automobiles sous-compactes de modèle berline et hybride d'une durée de deux (2) ans avec une option de renouvellement pour une période supplémentaire de deux (2) ans.

Il y a eu une publication dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) tel que prescrit par la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) et dans le journal « La Presse ». Le délai de réception des soumissions a été de 41 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions qui sont du 10 décembre 2014 au 19 janvier 2015.

La période de validité des soumissions indiquée à la demande de soumissions publiques est de cent quatre-vingts (180) jours calendrier suivant la date fixée à l'ouverture des soumissions.

Durant la période de sollicitation, aucun addenda n'a été produit.

Il n'y a eu aucune consommation liée à l'entente contractuelle précédente pour le modèle Versa berline, car quelques jours après l'octroi du contrat, le manufacturier Nissan cessait la production du modèle Versa berline. Ce modèle a été relégué à un rôle de figurant depuis l'arrivée de la Versa Note (hayon), plus moderne et surtout mieux construite. Nissan a écoulé ce qu'il restait de Versa berline et a plutôt mis l'accent sur la nouvelle Micra (microvoiture) nouvellement arrivée en avril 2014. C'est par un avis confidentiel reçu le 26 mars 2014, que nous avons été officiellement avisés par Nissan Canada que la Versa berline ne serait plus disponible, et ce avant les concessionnaires. Nous avons donc été obligés de repartir en appel d'offres pour des voitures de type berline.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0070 - 27 février 2014 - Conclure avec la firme 7228821 Canada inc. (Cité Nissan), une entente-cadre collective d'une durée de 3 ans, avec une option de renouvellement de 2 ans, pour la fourniture sur demande d'automobiles sous-compactes de modèle berline et à hayon - Appel d'offres public 13-11943 (8 soumissionnaires.) - (Montant estimé de l'entente : 3 250 791,65 \$)

CE11 1027 - 6 juillet 2011 - Conclure avec la firme Le Circuit Ford Lincoln Itée, une entente-cadre collective d'une durée d'un an pour la fourniture de véhicules de marque Ford Fiesta, suite à l'appel d'offres 11-11691 (4 soum.) (Jusqu'à concurrence de 499 999 \$).

CE10 1167 - 4 août 2010 - Conclure une entente-cadre collective se terminant le 31 octobre 2011, pour la fourniture de véhicules sous-compactes de marque Toyota Yaris, suite à l'appel d'offres public 10-11311 (3 soum.) - (Montant estimé : 343 762,75 \$).

CE04 2041 - 27 octobre 2004 - Entente d'achat 7 ans - Acquisition de véhicules légers 2004 à 2011 - appel d'offres public 04-8129 (7 soum.) (Montant estimé de l'entente 62M \$)

## **DESCRIPTION**

Conclure deux ententes-cadres pour la fourniture, sur demande, d'automobiles sous-compactes du modèle Ford Fiesta berline ainsi que du modèle hybride Toyota Prius C. Ces ententes seront valides pour une période de deux (2) ans à partir de la date de leur entrée en vigueur. Toutefois, avant la fin de leur période de validité et suite à l'accord des deux parties, la Ville pourra exercer une option pour la prolongation d'une ou des ententes pour une période supplémentaire de deux (2) ans selon les mêmes termes et conditions. La période de validité des ententes et l'option de prolongation ont été établies afin de s'arrimer à l'entente actuelle conclue avec la firme 7228821 Canada inc. (Cité Nissan) pour la fourniture de voiture Nissan Note modèle à hayon.

Par ailleurs, pour s'assurer d'obtenir une bonne concurrence entre les concessionnaires et entre les manufacturiers, quatre marques et modèles ont été retenus pour la version berline soit; la Chevrolet Sonic, la Ford Fiesta, la Hyundai Accent, et la Kia Rio. Les marques et modèles devaient être disponibles en 2015. Pour le modèle hybride Toyota Prius C, il s'agit du modèle le moins cher des hybrides actuels qui se comparent au gabarit des autres véhicules faisant l'objet d'entente-cadre. Pour les années 2013-2014, il y a eu 31 acquisitions de ce modèle.

Le choix des modèles était le résultat de l'analyse du marché, de la consultation des arrondissements à la Table de consultation/comité des experts matériel roulant et d'un groupe de travail permanent regroupant l'approvisionnement et le matériel roulant. Les principaux services corporatifs ont aussi été informés. Les besoins qualitatifs et prévisionnels correspondent aux attentes exprimées par les utilisateurs experts lors de ces rencontres. Ces quantités ont été établies à partir des prévisions de remplacement des véhicules suite à l'analyse de la flotte de véhicules à la Ville et des besoins exprimés. L'ajout de la Toyota Prius C fait suite à une demande de différentes unités d'affaires de la Ville.

Une pénalité environnementale a été appliquée aux fins d'octroi pour s'assurer de se procurer des véhicules écoénergétiques aux meilleurs coûts (acquisition et carburant) et ce, en conformité avec le plan d'action de la Politique verte du matériel roulant. La pénalité correspond au coût total de carburant calculé à partir du kilométrage sur toute la durée de vie d'un véhicule (100 000 km sur une durée de vie de 10 ans) et à partir du prix moyen du carburant à la pompe entre janvier à octobre 2014 (1.410 \$ le litre) et de la cote de consommation 100% en ville (Transport Canada). Les données sur les cotes de consommation sont celles disponibles sur le site de Ressources naturelles Canada ou sinon celles sur le site du manufacturier selon les critères et méthodes d'essais approuvés par le

gouvernement du Canada. Selon les exigences de l'appel d'offres, la pénalité de Ford par véhicule se définissait ainsi: 8,7 L /100 km x 1,410 \$ / L x 1 000 soit le facteur de conversion pour 100 000 km, ce qui donnait 12 267 \$ / véhicule en pénalité énergétique. Fait à noter, depuis le début de l'année 2015, les constructeurs doivent utiliser une procédure d'essai améliorée pour établir les cotes de consommation de carburant des nouveaux véhicules légers. Les nouvelles méthodes d'essai produisent des cotes de consommation de carburant plus élevées, lesquelles sont plus représentatives de la conduite quotidienne.

Les quantités exprimées au bordereau sont fournies à titre indicatif seulement, elles sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions en vue de la conclusion d'une entente contractuelle. Ces quantités ont été établies à partir des prévisions de remplacement des automobiles sous-compactes (berline) suite à l'analyse de la flotte de véhicules à la Ville et des besoins exprimés.

Les présentes ententes visent l'acquisition d'environ 75 automobiles, dont (55) de modèle berline et (20) de modèle hybride. Ces acquisitions représentent des commandes en inventaire chez les concessionnaires et à fabriquer par les manufacturiers.

La conclusion de ces ententes-cadres donnera accès à toutes les versions disponibles de modèle Ford Fiesta berline ainsi qu'à toutes les versions disponibles de la Toyota Prius C pendant la période de validité des ententes. La détermination du prix soumis pour chaque véhicule s'effectue en fonction du prix de détail suggéré par le manufacturier au concessionnaire pour un véhicule sous-compacte ou hybride répondant aux devis proposés, le rabais fixe du manufacturier applicable, le pourcentage de rabais fixe du concessionnaire, le transport, la préparation, ainsi que toutes les taxes applicables.

Le suivi de la validité des prix payés devra être conforme aux termes et conditions des contrats. Lors d'une demande de prix, les adjudicataires ont l'obligation de compléter la demande conformément à la structure de prix présentée et de joindre le document contenant le nom et le numéro de code du véhicule de base et les groupes d'options du manufacturier ou le véhicule de base ainsi que ceux des équipements et les accessoires (options) d'usines nécessaires pour construire le véhicule requis, et ce sur le gabarit fourni par le Service de l'approvisionnement.

## JUSTIFICATION

L'appel d'offres 14-13736 prévoit pour chaque article, un octroi au plus bas soumissionnaire conforme.

### Article no 1 - Automobiles sous-compacte, modèle berline

<b>Soumissions conformes</b>	<b>Montant sans pénalité (excluant les taxes)</b>	<b>Montant de la pénalité (excluant les taxes)</b>	<b>Total (taxes incluses)</b>
LaSalle Ford inc.	823 711,65 \$	674 685,00 \$	1 722 781,55 \$
Jacques Olivier Ford inc.	830 648,70 \$	674 685,00 \$	1 730 757,42 \$
Fortier auto (Montréal) Itée	870 595,00 \$	674 685,00 \$	1 776 685,68 \$
Kia Joliette	880 550,00 \$	682 440,00 \$	1 797 047,75 \$
Bourassa Chevrolet Buick GMC Itée	995 410,00 \$	744 480,00 \$	2 000 438,53 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne (\$)	875 452,00 \$	733 106,00 \$	1 849 439,00 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)			1 824 238,38 \$

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x100	5,9 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	277 656,98 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	16,1%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)	- 126 657,45 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100	- 6,8 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	53 904,13 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100	3,1 %

## Article no 2 - Automobiles sous-compacte, modèle Toyota Prius C

<b>Soumissions conformes</b>	<b>Total (taxes incluses)</b>
Auto Métivier inc.	450 506,77 \$
Toyota Drummondville	475 510,16 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne (\$)	473 324,00 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	463 008,47 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x100	2,8 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	25 003,39 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	5,6 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)	- 22 817,23 \$



Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100	- 4,8 %
---	---------

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué une estimation de 1 849 439,00 \$ incluant les taxes et la pénalité environnementale pour l'article no 1 et de 473 324,00 \$ pour l'article no 2, pour la période de l'entente (2 ans). Dans un premier temps, l'estimation est basée sur les véhicules qui dépasseront leur durée de vie utile à partir de l'inventaire du parc et selon les nouveaux besoins exprimés. Dans un second temps, l'estimation est basée sur le prix unitaire de chacun des modèles considérés (disponibles sur l'internet), additionnés des options aux devis, moins l'estimation des rabais du manufacturier et concessionnaire (à partir d'appels d'offres antérieurs) et finalement de l'estimation de la pénalité environnementale à partir de la cote de consommation. Les estimations étaient basées sur les modèles 2014 ou 2015 selon la disponibilité en novembre 2014.

Le montant soumissionné le plus bas pour l'article no 1 est de 1 722 781,55\$ incluant la pénalité environnementale (consommation d'essence) et il est utilisé aux fins d'octroi, toutefois le montant approximatif du contrat (achat) est de 947 062,47 \$.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il s'agit d'ententes-cadres collectives sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Tous les services corporatifs et arrondissements de la Ville pourront faire appel à ces ententes-cadres; elles pourraient donc encourir des dépenses d'agglomération. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits. Les dépenses de consommation seront imputées aux budgets des unités requérantes.

Comparativement à l'entente précédente, pour des voitures identiques à celles demandées, selon les structures de prix exigés dans chacun des appels d'offres, les montants sont à la baisse. À titre comparatif, voici les prix obtenus :

	Prix soumis appels d'offres antérieurs	Variation du prix	Prix soumis AO 14-13736	Économies prévisionnelles selon les quantités visées par les ententes
Ford Fiesta	15 328,58 \$	- <b>2,6 %</b>	14 934,33 \$	- 21 683,75 \$
Toyota Hybride	21 277,00 \$	- <b>8,6 %</b>	19 591,51 \$	- 33 709,80 \$

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Cette entente est conforme au point 4 de la Politique verte du matériel roulant (Deuxième génération 2012-2015) et à l'action 4 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015. Elle contribuera à l'objectif de réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990.

Le plan d'action de la politique verte du matériel roulant prévoyait de conclure dès 2012, une nouvelle entente-cadre d'acquisition d'automobiles sous-compactes avec un moteur de petite cylindrée et il prévoyait d'appliquer une pénalité sur la consommation de carburant fossile aux fins d'adjudication.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La non-conclusion de ces nouvelles ententes-cadres alourdirait le processus d'approvisionnement quant à la demande des biens en obligeant des appels d'offres répétitifs en plus de faire perdre à la Ville des économies de volume.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication sera transmise par le bulletin Info-Achats aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités convenues. De plus, ces ententes seront visibles par le moteur de recherche du site Intranet de la Ville ainsi que dans le rapport des ententes valides du système informatique SIMON.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Émission des ententes-cadres suite à l'adoption de la présente résolution.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**Direction générale adjointe - Services institutionnels - Service de l'approvisionnement**  
**Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)**

### **Appel d'offres public no 14-13736**

**Titre : FOURNITURE D'AUTOMOBILES, VERSION BERLINE D'UNE CYLINDRÉE ÉGALE OU INFÉRIEURE À 1,8 LITRES AINSI QUE DES VÉHICULES HYBRIDES DE MARQUE TOYOTA PRIUS C – ENTENTES D'APPROVISIONNEMENT**

**Date de lancement : 10 décembre 2014**

**Date d'ouverture : 19 janvier 2015**

### **Preneurs du cahier des charges (12):**

9213-7926 Québec inc. (St-Basile Hyundai)  
Bourassa Chevrolet Buick Itée / Groupe Bourassa  
Chevrolet Buick GMC de LaSalle  
Fortier Auto (Montréal) Itée  
Gravel Chevrolet Buick Cadillac GMC limitée / Groupe Gravel  
Houle Automobile Itée  
Jacques Olivier Ford inc.  
Kia Joliette 2008 / Groupe Dusablon  
LaSalle Ford inc.  
Auto Métivier inc. (Lévis Toyota)  
Toyota Drummondville  
Toyota Victoriaville

### **Soumissionnaires(7):**

Bourassa Chevrolet Buick Itée / Groupe Bourassa  
Fortier Auto (Montréal) Itée  
Jacques Olivier Ford inc.  
Kia Joliette 2008 / Groupe Dusablon  
LaSalle Ford inc.  
Auto Métivier inc. (Lévis Toyota)  
Toyota Drummondville

## **Principale raison de non-dépôt de soumissions donnée par les preneurs du cahier des charges**

Remplir tous les documents de l'appel d'offres représente un travail considérable, de ce fait, la majorité des concessionnaires préfèrent mettre l'effort sur la vente au détail ou sur d'autres soumissions sur lesquelles ils jugent avoir de meilleures chances de l'emporter.

### **Le processus d'appel d'offres public et le présent dossier sont conformes aux encadrements administratifs suivants :**

- Politiques, règlements et encadrements administratifs en vigueur à la Ville de Montréal.
- La politique de gestion contractuelle et à la politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal.
- L'encadrement «Confidentialité des estimations des contrats»

### **Analyse des soumissions :**

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).

Les montants des soumissions de Toyota Drummondville, LaSalle Ford inc. et Fortier Auto (Montréal) ltée ont été corrigés. La différence entre les montants inscrits sur leurs soumissions et ceux inscrits au tableau des prix est due à des erreurs de calcul ou de mauvaises références.

Lors des vérifications administratives des soumissions reçues, nous constatons que les propositions des firmes LaSalle Ford inc. et d' Auto Métivier inc. (Lévis Toyota) ne possède pas d'attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF), il n'était toutefois pas requis de la détenir dans le cadre de ces contrats. Ces firmes ne se trouvent pas sur la liste des entreprises non admissibles du RENA, ni sur celle du DGEQ, et la vérification au Registre des entreprises du Québec confirme que les actionnaires et administrateurs ne figurent pas sur la liste des personnes devant être déclarées non conformes (LPNC) en vertu de l'article 2.2 de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal. Ces vérifications ont été effectuées le 21 janvier 2015.

Les propositions qui ont franchi avec succès la conformité administrative ont été transmises pour la conformité technique en fonction du devis et des critères de spécifications techniques selon le principe de l'analyse de la soumission la plus basse. La conformité technique a été effectuée par le Service du matériel roulant.

Par conséquent, nous recommandons l'octroi de ces deux contrats, au prix de leur soumission, conformément à la clause 11 des clauses particulières : « la Ville s'assure de la conformité des soumissions et octroie les contrats par article aux plus bas soumissionnaires conformes».

Les soumissions des firmes LaSalle Ford inc. et Auto Métivier inc. (Lévis Toyota), sont conformes aux devis et aux conditions du cahier des charges 14-13736.

**Conformité technique:** Voir intervention du Service matériel roulant.

**Tableau des prix reçus:** Voir pièces jointes

### **Montants approximatifs des ententes :**

#### **Article no 1 - Montant total de l'offre sans pénalité environnementale :**

823 711,65 \$ + 41 185,58 \$ TPS (5 %) + 82 165,23 \$ TVQ (9,975 %) = 947 062,47 \$

**Article no 2 - Montant total de l'offre:**

391 830,20 \$ + 19 591,51 \$ TPS (5 %) + 39 085,06 \$ TVQ (9,975 %) = 450 506,77 \$

**Adjudicataires recommandés :**

Conclure avec les firmes LaSalle Ford inc. et Auto Métivier inc. (Lévis Toyota) des ententes-cadres d'une durée de deux (2) ans, aux montants approximatifs de 947 062,47 \$ et 450 506,77, **incluant les taxes**, pour la fourniture sur demande d'automobiles sous-compactes de modèle berline et hybride avec une option de renouvellement pour une période supplémentaire de deux (2) ans selon l'appel d'offres public no 14-13736.

**Note :** L'établissement de l'imputation budgétaire et des calculs s'y référant (taxes, financement, ristournes, etc.) relève du service demandeur.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service du matériel roulant et des ateliers , Direction (Lucie MC CUTCHEON)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Renée VEILLETTE  
Agente d'approvisionnement II

**ENDOSSÉ PAR**

Denis LECLERC  
Chef de section

Le : 2015-03-17

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Pierre TRUDEL  
Directeur de l'approvisionnement  
**Tél :** 514 868 4433  
**Approuvé le :** 2015-03-26



**Dossier # : 1140810005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Summum Granit Inc., pour la fabrication, l'assemblage, la livraison et l'installation de 120 postes de prêt libre-service en corian pour le réseau de bibliothèques publiques de la ville de Montréal. Dépense totale de 328 393,82 \$, taxes incluses (contrat : 292 686,11 \$ + contingences : 29 268,61 \$ + incidences : 6 439,09 \$) - Appel d'offres public 15-14237, 1 soumission déposée, 1 conforme.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 328 393,82 \$ pour la fabrication et la livraison de 120 postes de prêt libre-service pour le réseau des bibliothèque de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais contingents et incidents, le cas échéant;
2. d'accorder un contrat à Summum Granit Inc., plus bas soumissionnaire conforme, aux prix de sa soumission, pour une sommes maximales de 292 686,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no.15-14237;
3. d'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-30 09:29

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1140810005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Summum Granit Inc., pour la fabrication, l'assemblage, la livraison et l'installation de 120 postes de prêt libre-service en corian pour le réseau de bibliothèques publiques de la ville de Montréal. Dépense totale de 328 393,82 \$, taxes incluses (contrat : 292 686,11 \$ + contingences : 29 268,61 \$ + incidences : 6 439,09 \$) - Appel d'offres public 15-14237, 1 soumission déposée, 1 conforme.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le réseau des 45 bibliothèques municipales subit actuellement une profonde mutation. Dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction (programme RAC), Bibliothèques Montréal souhaite renouveler l'expérience de ses usagers, notamment grâce à l'implantation de la technologie d'identification des documents par fréquence radio (RFID) dans l'ensemble de son réseau. Cette technologie permet entre autres à l'utilisateur d'enregistrer lui-même ses prêts de documents. Pour mettre en place un tel système, un dispositif technique (appelé poste de prêt libre-service) devra être implanté dans les différentes bibliothèques.

Pour ce faire, un mandat a été octroyé à la firme Morelli Designers inc., suite à un appel d'offres sur invitation, pour la conception du poste de prêt libre-service à être déployé dans le réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des engagements du programme RAC et vise à atteindre le même niveau de qualité en design que la qualité architecturale des édifices qui ont récemment fait l'objet de concours.

Un premier appel d'offres public pour la fabrication sur mesure de 120 postes de prêt libre-service pour les bibliothèques de la Ville de Montréal (no. 14-13873) a eu lieu à l'automne 2014. Un seul soumissionnaire a déposé une offre, mais cette dernière s'est avérée non conforme.

Suite à ce premier appel d'offres, il a été demandé au concepteur d'optimiser le mode de fabrication des postes de prêt libre-service et de simplifier son design, et ce, afin de pouvoir réaliser un nouvel appel d'offres public.

Un deuxième appel d'offres public pour la fabrication sur mesure de 120 postes de prêt libre-service pour les bibliothèques de la Ville de Montréal (no. 15-14237) a été lancé sur SEAO le 11 février 2015. Un avis public a été publié le même jour dans un quotidien. Un addenda, le 27 février 2015, a été produit pour cet appel d'offres afin de prolonger la date d'ouverture. L'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 11 mars 2015, ce qui a laissé un délai de 27 jours calendrier (excluant les jours de lancement et d'ouverture) aux soumissionnaires. Une seule soumission a été déposée et elle est conforme. Le délai de validité de la soumission est de 120 jours calendrier suivant la date d'ouverture publique.

Étapes à autoriser dans le présent dossier

	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"> <li>Acquisition de postes de prêt libre-service (fabrication, assemblage, livraison et installation)</li> </ul>	Avril 2015	12 à 18 mois

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**BC961631 (30 mai 2014)** Contrat de services professionnels à la firme Morelli Designers inc. pour la conception d'une station d'auto-prêt pour l'implantation dans les bibliothèques publiques de la Ville de Montréal.

**CM14 0157 (24 février 2014)** Accorder un contrat à la compagnie 3M Canada pour les services de conversion rétrospective de la collection des bibliothèques de Montréal, pour une somme maximale de 1 034 775 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12943.

**CM13 0575 (17 juin 2013)** Conclure avec Bibliotheca ITG inc. une entente cadre pour la fourniture de portiques antivol RFID et de chutes de retour, de robots de tri RFID, ainsi que tous les logiciels, applications, composantes matérielles et accessoires s'y rattachant pour le réseau des bibliothèques de Montréal, d'une durée de trois ans, avec l'option de prolonger d'une année pour un maximum de deux prolongations - Appel d'offres public no 13-12865 (deux soumissionnaires)

**CM13 0424 (27 mai 2013)** Conclure avec la Compagnie 3M Canada, une entente-cadre d'une durée de trois ans, avec l'option de prolonger d'une (1) année pour un maximum de deux (2) prolongations, pour la fourniture d'étiquettes RFID, de stations mobiles de conversion, de lecteurs RFID, ainsi que tous les logiciels, applications, composants matériels et accessoires s'y rattachant pour le réseau des bibliothèques de Montréal - Appel d'offres public no 13-12525 - (deux soumissionnaires - deux soumissionnaires conformes) - (Montant estimé : 1 348 404 \$).

## DESCRIPTION

L'objet du contrat consiste en la fabrication, l'assemblage, la livraison et l'installation de 120 postes de prêts libre-service dans les bibliothèques du réseau des bibliothèques publiques de la Ville de Montréal. La quantité minimale garantie à produire est de 90 unités, les besoins s'échelonnent sur une période de 12 à 18 mois, conformément aux demandes exprimées. Plus particulièrement, le contrat comprend : (1) la production d'un premier échantillon d'ouvrage à des fins d'approbation, (2) suite à l'approbation de l'échantillon, la

fabrication, l'assemblage ainsi que l'emballage des postes destinés aux bibliothèques et (3) la livraison des postes aux lieux identifiés dans l'appel d'offres.

Au moment de la publication de l'appel d'offres sur SEAO, l'estimation de la valeur du contrat (excluant les contingences) à partir de l'estimation de la firme Morelli Designers inc., chargée de la conception et de réalisation des plans pour soumission, était de 293 531,18 \$, taxes incluses. L'appel d'offres ne prévoyait pas de contingences, mais il est estimé qu'une somme de 10% devrait être ajoutée au contrat pour des travaux contingents.

Un montant équivalent à 10% de la valeur de la soumission a été prévu pour les travaux contingents. Les contingences se définissent par une ou des situations imprévues pouvant survenir à l'occasion de l'exécution d'un contrat, occasionnant un travail accessoire et nécessaire, effectué par le contractant, afin d'assurer la réalisation de l'objet du contrat tel qu'octroyé. Par exemple, des travaux contingents pourraient être occasionnés par des imprévus inhérents aux travaux de fabrication ou d'assemblage des unités, etc.

Par ailleurs, une somme de 6 439.09 \$, taxes incluses, correspondant à environ 2 % de la valeur du contrat (incluant contingences) accordé à Summum Granit Inc., est également incluse à la demande d'autorisation de dépense, afin de permettre diverses dépenses incidentes. Ces dépenses incidentes correspondent aux frais de qualité contrôle des matériaux, frais de laboratoire et d'analyse des travaux. Cette somme n'est pas une contingence au contrat de Summum Granit Inc.. Les travaux incidents ne peuvent être exécutés qu'à la demande expresse de la Ville. Ils peuvent être réalisés par des unités administratives de la Ville ou par des entreprises externes autres que Summum Granit Inc..

## JUSTIFICATION

Quatre entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres sur SEAO : Atelier Laboutique, Groupe Ameublement Focus, Rocher Menuiserie et Summum Granit Inc.. Parmi ces dernières, un seul soumissionnaire a déposé une offre. Selon le Service de l'approvisionnement, les trois soumissionnaires n'ayant pas déposé de soumission n'offrent pas le type de produit demandé.

L'entreprise ayant déposé une offre est :

- Summum Granit Inc.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Ajouté au prix de base Travaux contingents 10% (taxes incluses)	Total
Summum Granit Inc.	292 686,11 \$	29 268,61 \$	321 954,72 \$
Dernière estimation réalisée	293 531,18 \$	29 353,12 \$	322 884,29 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>			Non applicable
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			Non applicable
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			



Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	- 0,29
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	Non applicable
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	

Il a été constaté qu'une erreur cléricale s'est glissée, en ce qui a trait au calcul des taxes, dans l'offre de service déposée par le soumissionnaire. Le montant corrigé de la soumission s'élève à 292 686,11 \$.

La soumission retenue s'élève à 292 686,11 \$, taxes incluses, ce qui représente une différence de 0,29 % en faveur de la Ville. Cette différence peut s'expliquer par la capacité de l'adjudicataire à acheter les matériaux et produire en série de grande quantité d'équipements et ainsi obtenir des prix unitaires inférieurs à l'estimation externe réalisée par les professionnels.

L'adjudicataire est le soumissionnaire ayant déposé la plus basse soumission conforme :

Summum Granit Inc.  
460, rue Principale  
Saint-Sébastien (Québec) G0Y 1M0

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), ni sur la liste des personnes qui doivent être déclarées non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle, ni au Registre des personnes non admissibles aux contrats publics du Directeur général des élections du Québec (DGEQ) : ont été faits en date du 23 mars 2015.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût pour l'acquisition et la livraison des postes de prêt libre-service, incluant les travaux contingents et incidences, est de 328 393,82 \$, taxes incluses, ce qui représente un montant de 299 867,33 \$, net de ristourne.

Les dépenses sont prévues de la façon suivante :

- 2015 : 262 715,05 \$ (taxes incluses)
- 2016 : 65 678,76 \$ (taxes incluses)

La dépense sera imputée conformément aux informations inscrites à l'intervention du Service des finances.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le contrat de fabrication devrait être octroyé en avril 2015 afin que les postes puissent être livrés dès l'automne 2015 en bibliothèque. Par la suite, les équipements technologiques pourront être installés sur les postes de prêt libre-service. Le report de l'octroi de contrat retarderait le déploiement prévu par le Service de la culture.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, comme convenu avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Fabrication du premier échantillon : Printemps - Été 2015
- Lancement de la production des postes de prêt libre-service : Été 2015
- Livraison : Automne 2015 - Hiver 2015-2016.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Service de la culture , Direction associée Bibliothèques (Louise GUILLEMETTE-LABORY)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Avis favorable avec commentaires :

Service des technologies de l'information , Direction (Marc LAURIN)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Johanne LANGLOIS)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Catherine BERNARD-MONTPETIT  
Conseillère en aménagement

### **ENDOSSÉ PAR**

Richard ADAM  
Chef de division

Le : 2015-03-24

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET

Directeur

**Tél :** 514 872-4600

**Approuvé le :** 2015-03-29



**Dossier # : 1156708001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ratifier une majoration du montant des incidences de 142 000 \$ en les portant de 325 000 \$ à 467 000\$ pour défrayer les coûts afférents aux services de signaleurs requis pour la reconstruction d'un pont ferroviaire surplombant le boulevard Décarie au sud du boulevard De Maisonneuve et au nord de la rue Crowley (contrat 1137 (lots C et 5B) - Projet CUSM - Site Glen). - Arrondissement : Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

Il est recommandé :

1. de ratifier la majoration du budget des incidences du contrat 1137, lots C et 5B de 142 000 \$, le portant de 325 000 \$ à 467 000 \$, taxes incluses, pour le paiement des coûts afférents aux services de signaleurs du CP ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-03-26 14:23

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156708001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ratifier une majoration du montant des incidences de 142 000 \$ en les portant de 325 000 \$ à 467 000\$ pour défrayer les coûts afférents aux services de signaleurs requis pour la reconstruction d'un pont ferroviaire surplombant le boulevard Décarie au sud du boulevard De Maisonneuve et au nord de la rue Crowley (contrat 1137 (lots C et 5B) - Projet CUSM - Site Glen). - Arrondissement : Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La construction du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) au site Glen nécessite un investissement de plus de 1,343 milliard de dollars du gouvernement du Québec. Elle s'inscrit dans le grand chantier Montréal Technopole, qui vise à bâtir une ville de savoir, de créativité et d'innovation, à développer l'ensemble des actifs en sciences et technologies du territoire, ainsi qu'à attirer de nouveaux talents et de nouvelles compagnies dans le secteur. La réalisation du projet sur le territoire de la Ville de Montréal implique d'importants travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public dont la Ville a la responsabilité. Ces travaux municipaux ont entre autres pour but d'améliorer l'accessibilité générale au CUSM, de rehausser la qualité de l'aménagement du domaine public et d'améliorer les infrastructures d'aqueduc et d'égout.

Les travaux municipaux requièrent une planification et une coordination rigoureuses entre les divers intervenants pour assurer le respect des échéanciers et du budget. À ce titre, une convention a été signée en 2007, entre la Ville de Montréal et le CUSM, quant au partage des coûts et des responsabilités en regard de ces travaux. La contribution de la Ville est estimée à 32 millions de dollars pour un total de travaux municipaux de l'ordre de 62 millions de dollars.

La réalisation des plans pour les travaux municipaux s'est amorcée au début de l'année 2008 et les travaux de construction se termineront au cours de l'année 2015. La présente demande vise à majorer le montant des incidences prévu au dossier 1120266022 (CM12 0387, lots C et 5B) afin de couvrir les coûts afférents aux services de signaleur tels qu'exigés par le Chemin de fer Canadien Pacifique (CP) pour les travaux réalisés dans leur emprise ferroviaire.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**CM12 0387** - 14 mai 2012 - Octroi d'un contrat à Louisbourg SBC, S.E.C. pour la démolition de la structure existante du pont ferroviaire surplombant le boulevard Décarie au sud du boulevard De Maisonneuve et au nord de l'avenue Crowley, la construction des culées, piles et murs, l'installation des structures d'acier préfabriquées, la construction d'un égout combiné et de deux conduites d'eau secondaires, la démolition de la voie temporaire et la remise en état des lieux - Dépense totale de 12 996 905,46 \$, taxes incluses.

**CE11 0785** - 1er juin 2011 - Approbation d'un projet d'entente de construction entre la Ville de Montréal et la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique (CP) ayant trait à la reconstruction du pont ferroviaire surplombant le boulevard Décarie.

**CM09 0105** - 23 février 2009 - Adoption d'un règlement autorisant un emprunt de 59 180 000 \$ pour la réalisation des travaux municipaux pour le CUSM sur le site Glen et les activités du Bureau de gestion des grands projets qui a le mandat de gérer la réalisation de ces travaux.

**CG07 0448** - 29 novembre 2007 - Approbation d'un projet de convention entre la Ville de Montréal et le CUSM relativement à la réalisation, au partage de coûts et à la gestion d'un ensemble de travaux publics municipaux rendus nécessaires par l'implantation du CUSM sur le site Glen.

## DESCRIPTION

Les travaux visés par ce contrat comprenaient la démolition de la structure existante du pont ferroviaire surplombant le boulevard Décarie et la construction des culées, des piles et des murs requis pour l'installation de la nouvelle charpente d'acier construite dans le cadre du lot B. Aussi, l'adjudicataire devait construire un égout combiné de 750 mm de diamètre et deux conduites d'eau secondaires de 300 mm de diamètre. Les travaux s'inscrivaient dans le cadre des travaux d'infrastructures requis en vue de l'arrivée du CUSM au site Glen dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

Dans ce dossier, la dépense totale autorisée est de 12 996 905,46 \$, ce qui comprend les taxes, un montant de 1 170 052,29 \$ pour les contingences et un montant de 325 000 \$ pour les incidences. De ce montant, une somme de 25 000 \$ (taxes incluses) était prévue pour couvrir les services de signaleur. Or, en raison des demandes du CP ainsi que du retard dans l'exécution des travaux de l'entrepreneur, ce montant s'est avéré insuffisant. Après validation des heures travaillées par les signaleurs lors de la réalisation des travaux, un montant excédentaire de 142 000 \$ serait requis pour payer les factures émises par le CP en vertu du "Guide des frais ferroviaires pour l'entretien et la construction des franchissements".

Budget autorisé pour les incidences	325 000 \$
Dépense supplémentaire	142 000 \$
<b>Budget révisé requis pour les incidences</b>	<b>467 000 \$</b>

## JUSTIFICATION

Conformément à l'article AP-007 du cahier des clauses administratives particulières du contrat 1137 (lots C et 5B), les coûts reliés aux services de signaleur du CP sont à la charge de l'entrepreneur. Par ailleurs, selon l'entente de construction signée entre le CP et la Ville de Montréal (dossier 1114123001, CE11 0785), la Ville doit rembourser au CP les frais afférents aux coûts de signaleur. Par conséquent, la Ville doit d'abord payer les factures émises par le CP puis réclamer ces sommes à l'entrepreneur.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense supplémentaire demandée est donc de 142 000 \$ (taxes incluses) sur un dossier dont la dépense initiale était de 12 996 905,46\$. Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des Finances.

Les travaux sont financés à parts égales par la Ville et le CUSM, conformément à la convention signée par les deux parties relativement à la réalisation, au partage des coûts et à la gestion d'un ensemble de travaux publics municipaux rendus nécessaires par l'implantation du CUSM sur le site Glen.

Il en résulte un impact net sur l'emprunt à la charge des contribuables de 64 832,46 \$.

Cette dépense est assumée par la ville centrale.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Non applicable

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

À défaut de payer les factures émises par le CP pour les services de signaleur, la Ville s'expose à des frais d'intérêts annuels de 12 % et s'expose à des recours légaux.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Non applicable

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Non applicable

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Claudette LEBLOND)

Avis favorable avec commentaires :  
Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Marc BRETON)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sébastien DESHAIES  
Chargé de planification

**ENDOSSÉ PAR**

Alain TRUDEAU  
Chef de division

Le : 2015-01-08

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Tél :** 514 872-6855

**Approuvé le :** 2015-01-09



**Dossier # : 1154822001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour la reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire et reconstruction complète de la chaussée et des trottoirs dans l'avenue des Érables, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon. Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 1 819 109,27 \$ (contrat: 1 611 109,27 \$ + incidences: 208 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 286901 - 16 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 424 758,11\$, taxes incluses, soit 78,32 % du coût total du contrat, pour la reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire et la reconstruction complète de la chaussée et des trottoirs dans l'avenue des Érables, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents ;
2. d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 611 109,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 286901 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-03-20 10:37**Signataire :**

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154822001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour la reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire et reconstruction complète de la chaussée et des trottoirs dans l'avenue des Érables, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon. Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 1 819 109,27 \$ (contrat: 1 611 109,27 \$ + incidences: 208 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 286901 - 16 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Les travaux localisés dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, tel que démontré dans le plan en annexe, s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses, de l'inspection télévisée et considérant leur âge avancé, la conduite d'égout unitaire de la partie sud (conduite de grès de 375 mm installée en 1926) et la conduite d'eau secondaire (installée en 1926) ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement. En effet, la technique de réhabilitation n'a pas été retenue pour la conduite d'égout de la partie sud. Il est à noter cependant, que la conduite d'égout de la partie nord qui est en brique des 610 mm x 915 mm, installée en 1907 a été réhabilitée en 2013 et n'a pas à être remplacée dans le cadre du présent projet.

La DGSRE a mandaté la Direction des infrastructures afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

À ce jour, aucune phase subséquente n'est prévue au projet.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 8 décembre 2014 au 14 janvier 2015.

La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 14 mai 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 36 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Aucun addenda ne fut publié dans le cadre de cet appel d'offres.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA15 14 0078 - 10 mars 2015 - Autoriser une dépense de 394 351,16 \$, incluant les taxes, afin d'assumer les coûts reliés à une partie des travaux de reconstruction de la chaussée et des trottoirs inclus dans la soumission 286901 ayant pour objet la reconstruction d'une conduite d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire ainsi que la reconstruction complète de la chaussée et des trottoirs dans l'avenue des Érables, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon (1151124002).

CM14 1061 - Le 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1143843013).

## **DESCRIPTION**

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de 119 mètres d'égout unitaire de diamètres variant de 375 mm à 750 mm et de 345 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 mm de diamètre dans l'avenue des Érables, entre les rues Bélanger et Jean-Talon, ainsi que la reconstruction complète de la chaussée et des trottoirs sur une longueur de 300 mètres. Veuillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 146 464,47 \$ (taxes incluses), soit 10% du coût des travaux avant les taxes, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de marquage, horticulture et arboriculture, chloration de la conduite d'aqueduc ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 286901 s'est déroulé du 8 décembre 2014 au 14 janvier 2015. Sur vingt-six (26) preneurs des cahiers de charges, seize (16) firmes ont déposé une soumission et dix (10) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 62 % et 38 %.

En ce qui concerne les motifs de désistement, une (1) firme (10 %) est connue comme sous-traitante; une (1) firme (10 %) n'avait pas son attestation de l'AMF à la date d'ouverture des soumissions et huit (8) firmes (80 %) n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs des cahiers de charges et des motifs de désistement se trouve en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

La justification d'octroi du contrat se retrouve dans l'intervention de l'unité requérante ci-jointe.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>		<i>(taxes incluses)</i>		
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>		<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>
<b>1</b>	Les Entreprises Michaudville inc.	1 464 644,79 \$	146 464,48 \$	1 611 109,27 \$
<b>2</b>	Sade Canada inc.	1 515 050,20 \$	151 505,01 \$	1 666 555,21 \$
<b>3</b>	Excavation Loiselle inc.	1 531 939,81 \$	153 193,98 \$	1 685 133,79 \$
<b>4</b>	Les Excavations Payette Ltée	1 537 129,15 \$	153 712,90 \$	1 690 842,05 \$
<b>5</b>	Groupe TNT inc.	1 590 161,17 \$	159 016,11 \$	1 749 177,28 \$
<b>6</b>	Les Entrepreneurs Bucaro inc.	1 663 163,97 \$	166 316,39 \$	1 829 480,36 \$
<b>7</b>	Pavages D'amour inc.	1 701 630,00 \$	170 163,00 \$	1 871 793,00 \$
<b>8</b>	Les Entreprises Claude Chagnon inc.	1 771 273,81 \$	177 127,38 \$	1 948 401,19 \$
<b>9</b>	Unigertec inc.	1 794 816,10 \$	179 481,60 \$	1 974 297,70 \$
<b>10</b>	Catalogna et Freres Ltée	1 880 286,45 \$	188 028,62 \$	2 068 315,07 \$
<b>11</b>	Roxboro Excavation inc.	1 899 946,02 \$	189 994,61 \$	2 089 940,63 \$
<b>12</b>	9052-1170 Québec inc.- Le Groupe Vespo	1 913 215,74 \$	191 321,57 \$	2 104 537,31 \$
<b>13</b>	Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	2 017 822,74 \$	201 782,27 \$	2 219 605,01 \$
<b>14</b>	Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	2 036 259,00 \$	203 625,89 \$	2 239 884,89 \$
<b>15</b>	Gérald Théorêt inc.	2 080 439,33 \$	208 043,92 \$	2 288 483,25 \$
<b>16</b>	Construction Bau-Val inc.	2 424 779,25 \$	242 477,92 \$	2 667 257,17 \$
Estimation des professionnels internes (\$)		1 522 386,10 \$	152 238,62 \$	1 674 624,72 \$
<b>Coût moyen des soumissions reçues</b>			<b>(\$)</b>	<b>1 981 550,82</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>			<b>(%)</b>	<b>\$ 23%</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b>			<b>(\$)</b>	<b>1 056 147,90</b>
			<b>(%)</b>	<b>\$ 65,6%</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>			<b>(\$)</b>	<b>-63 515,45 \$</b>
			<b>(%)</b>	<b>-3,8%</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse</b>			<b>(\$)</b>	<b>55 445,94 \$</b>
			<b>(%)</b>	<b>3,4%</b>

**\* Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

Veillez noter que le montant initial de la soumission de Sade Canada inc. qui était de 1 666 000,21\$, a été corrigé à 1 666 555,21 \$ à la suite d'une erreur de calcul au niveau des travaux contingents du sous projet 1361263511.

La soumission de Groupe Vespo a été corrigée à la suite d'erreurs de calcul des montants totaux aux items *préparations du lit, bordure en béton, fourniture et pose de terre, couvercle et cadre de regard à niveler* pour le sous projet 1355730016. Également, une erreur de calcul s'est glissée à l'item *fourniture et pose de tuyaux en béton armé 450 mm diam. classe IV* du sous-projet 1361263511. Le montant total de cette soumission est passé de 2 104 534,03 \$ à 2 104 537,31 \$.

Ces corrections ne changent nullement le rang des soumissionnaires. Par ailleurs, aucune

soumission n'a été rejetée.

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projet et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de -63 515,45 \$ (-3,8%). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Les Entreprises Michaudville inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 10 avril 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 12 janvier 2015 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle a été de nouveau validée le 3 mars 2015.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Les Entreprises Michaudville inc., est le suivant: 1504-5727-24.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 1 611 109,27 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 1 464 644,79 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 146 464,48 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 1 819 109,27 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 208 000,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est répartie de la façon suivante:

#### **DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA VILLE CENTRE - DGSRE**

78,32% de la dépense totale, soit 1 424 758,11 \$, taxes incluses, est assumée par le budget triennal d'immobilisations 2015-2017 de la DGSRE et représente un coût net de 1 300 994,06 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 867 330 \$ au programme de la PIQM (Programme d'infrastructures Québec-Municipalités) et la portion non subventionnée de 433 665 \$ est financée par la réserve de l'eau locale laissant ainsi aucun impact sur l'emprunt à la charge des contribuables.

#### **DÉPENSES ASSUMÉES PAR L'ARRONDISSEMENT DE VILLERAY-SAINTE-MICHEL-PARC-EXTENSION**

21,68% de la dépense totale, soit 394 351,16 \$, taxes incluses, est assumée par le budget de l'arrondissement de Villeray-Sainte-Michel-Parc-Extension et représente un coût net de 360 095,17 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense a fait l'objet d'une entente quant au partage des coûts entre la ville centre et l'arrondissement.

Une autorisation de dépense de ce montant sera entérinée par le conseil d'arrondissement du 10 mars 2015 afin d'assurer les fonds nécessaires reliés à cette partie des travaux au PTI 2015 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (1151124002).

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté dans le document «Incidences et ristournes» en pièce jointe au dossier.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans les interventions du Service des finances et de l'arrondissement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait refusé, le Service de l'eau nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché implique une détérioration accrue des conduites existantes. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main d'œuvre et des matériaux.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 14 mai 2015, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication approuvée par le Service des communications est jointe au présent dossier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Mai 2015

Fin des travaux : Août 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :  
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs (Marcelle DION)

Avis favorable avec commentaires :  
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics (Marie-Josée GOULET)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des infrastructures\_voie et transports , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Linda PHARAND)

Avis favorable :  
Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Etleva MILKANI  
Ingénieure

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-02

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2015-03-04

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-03-05





**Dossier # : 1154822005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc., pour la construction et reconstruction de trottoirs, de bordures, de mail central, réfection de la chaussée là où requis, travaux d'éclairage et mise aux normes des feux de circulation dans l'avenue Sainte-Croix, entre le chemin de la Côte-de-Liesse et le viaduc du CN. Arrondissement: Saint-Laurent. Dépense totale de 1 424 881,89 \$ (contrat: 1 320 470,09 \$ + incidences: 104 411,80 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 251301 - 9 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 424 881,89 \$, taxes incluses, pour la construction et reconstruction de trottoirs, de bordures, de mail central, réfection de la chaussée là où requis, travaux d'éclairage et mise aux normes des feux de circulation dans l'avenue Sainte-Croix, entre le chemin de la Côte-de-Liesse et le viaduc du CN, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents ;
2. d'accorder à Excavation Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 320 470,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 251301 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 15% par la ville centrale, pour un montant de 210 551,11 \$, et à 85% par l'agglomération, pour un montant de 1 214 330,78 \$.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-02-26 14:12

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154822005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Excavation Loisel inc., pour la construction et reconstruction de trottoirs, de bordures, de mail central, réfection de la chaussée là où requis, travaux d'éclairage et mise aux normes des feux de circulation dans l'avenue Sainte-Croix, entre le chemin de la Côte-de-Liesse et le viaduc du CN. Arrondissement: Saint-Laurent. Dépense totale de 1 424 881,89 \$ (contrat: 1 320 470,09 \$ + incidences: 104 411,80 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 251301 - 9 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan de transport de la Ville de Montréal adopté en 2008, il est prévu de doubler le réseau cyclable sur l'ensemble de l'agglomération de Montréal pour le porter à 800 km en 2015. Les projets de voies cyclables contenus dans le Plan de transport ont été identifiés en concertation avec les arrondissements et les villes liées qui sont également impliquées dans la phase de réalisation. Dans le but de poursuivre cet objectif, des travaux de construction doivent être entrepris chaque année afin de procéder à la mise en oeuvre de ces projets.

De plus, la Direction des transports a le mandat de réaliser le Programme de réfection de l'éclairage de rue du réseau artériel (58002).

Les principaux objectifs de ce programme sont :

- d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons;
- de maintenir le réseau d'éclairage à son niveau actuel, voire de l'améliorer si possible;
- de consolider et conserver les équipements municipaux;
- de remplacer les actifs qui ont atteint la fin de leur vie utile.

Les lampadaires et l'infrastructure des systèmes d'éclairage sur les tronçons routiers concernés par le présent contrat sont en très mauvais état et ont atteint la fin de leur vie

utile, d'où l'importance de les remplacer.

Également, les contrôleurs électromécaniques des feux de circulation ont dépassé leur durée de vie utile de 20 ans et sont âgés pour la plupart de 30 à 40 ans. Il en résulte de multiples pannes causant de nombreux inconvénients aux usagers de la route. Par conséquent, la Ville de Montréal a amorcé, en 2002, un projet de mise aux normes des feux de circulation qui consiste essentiellement à :

1. Ajouter, là où requis, des composants supplémentaires en vue d'améliorer la sécurité des usagers;
2. Remplacer les éléments de la signalisation lumineuse (feux piétons à décompte numérique, signaux sonores pour les personnes avec déficience visuelle, lentilles de feux à diodes, feux de priorité pour autobus) qui sont trouvés non conformes par rapport à :

- leur hauteur (trop haut ou trop bas),
- leur position par rapport au cône de visibilité (trop éloignés de la chaussée, masqués partiellement par des arbres ou autres obstacles),
- leurs caractéristiques (diamètre des têtes de feux trop petit, feux de piétons sans décompte numérique, bouton d'appel piéton sans signal de confirmation, etc.),
- leur fonctionnement (temps de dégagement trop court, absence d'intervalle tout rouge),
- l'absence de moniteur de conflits dans les contrôleurs mécaniques.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de concevoir les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

À ce jour, aucune phase subséquente n'est prévue au projet.

Dans le cadre de ces travaux, des feux de circulation, des fûts, des potences et des accessoires de signalisation seront fournis par la Ville pour une valeur de 50 000,00 \$. En effet, tel que stipulé dans le dossier d'ententes-cadres 1133041001, les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins des requérants. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits par la Direction des transports. La marchandise est tenue en réserve au Centre de distribution de la Ville de Montréal.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 5 au 28 janvier 2015. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 28 mai 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 22 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Trois (3) addenda furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda n° 1 émis le 7 janvier 2015: Ajout du devis technique d'éclairage;
- Addenda n° 2 émis le 20 janvier 2015: Modifications de la liste des fournisseurs de la Ville de Montréal, correction de certaines quantités de bases d'éclairage;
- Addenda n° 3 émis le 23 janvier 2015: correction de l'unité de mesure pour conduits électriques et de signalisation écrite et l'ajout de coffret de branchement.

Ces addenda ont très peu d'impact sur les prix.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0486 - Le 14 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération) (1143843014);  
CG13 0117 - 25 avril 2013 - Conclure avec chacune des firmes suivantes Power Lite Industrie Inc (1 388 162,16\$), Électroméga Ltée (2 869 725,59\$), Tacel Ltée (1 451 087,98 \$), Métal Pôle-Lite Inc (419 405,81\$), Pro Ballast Inc (6 478,85\$) et Les Ventes Techniques Trelec enr (548 430,75\$), une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de feux de circulation, fûts, potences et accessoires de signalisation, suite à l'appel d'offres public # 12-12548 ( 9 soum.) (Montant total estimé des ententes 6 683 291,14\$) (1133041001);

## DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la construction de piste cyclable, la reconstruction de trottoirs et de bordures, reconstruction partielle de chaussée là où requis, remplacement de puisards, reconstruction de l'éclairage dans l'avenue Sainte-Croix, entre le chemin de la Côte-de-Liesse et le viaduc du CN ainsi que la mise aux normes des feux de circulation. Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan clé.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 172 235,24 \$ (taxes incluses), soit 15% du coût des travaux avant les taxes, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres. Ce pourcentage affecté à l'ensemble des sous-projets a été déterminé en fonction de la complexité du projet. En effet, ce dernier comporte des risques inhérents reliés à la gestion des sols contaminés et une gestion accrue des impacts étant donné que les travaux des bases et conduits seront effectués sur les deux côtés de la rue sur un tronçon d'environ 600m et dont le secteur des travaux connaît une forte circulation automobile vu qu'il se trouve adjacent à la voie de service de la métropolitaine et à l'entrée d'autres artères importantes.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 251301 s'est déroulé du 5 au 28 janvier 2015. Sur vingt-deux (22) preneurs de cahier de charges, neuf (9) firmes ont déposé une soumission et treize (13) n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 41 % et 59 %. En ce qui concerne les motifs de désistement, dix (10) firmes (77%) sont connues comme sous-traitantes; une (1) firme ( 8%) n'avait pas son autorisation de l'AMF; deux (2) firmes (15 %) n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs des cahiers de charges et des motifs de désistement se trouve en pièce jointe.

## JUSTIFICATION

La justification d'octroi du contrat se retrouve dans l'intervention de l'unité requérante ci-jointe.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>	<i>(taxes incluses)</i>		
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>	<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>

<b>1</b>	Excavation Loiselle inc.	1 148 234,85 \$	172 235,24 \$	1 320 470,09 \$
<b>2</b>	Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	1 263 563,75 \$	189 534,56 \$	1 453 098,31 \$
<b>3</b>	Groupe TNT inc.	1 273 737,89 \$	191 060,68 \$	1 464 798,57 \$
<b>4</b>	Construction Bau-Val inc.	1 285 435,45 \$	192 815,32 \$	1 478 250,77 \$
<b>5</b>	Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc.	1 314 836,85 \$	197 225,53 \$	1 512 062,38 \$
<b>6</b>	Les Entrepreneurs Bucaro inc.	1 366 231,25 \$	204 934,69 \$	1 571 165,94 \$
<b>7</b>	Roxboro Excavation inc.	1 372 509,00 \$	205 876,34 \$	1 578 385,34 \$
<b>8</b>	Charex inc.	1 477 826,07 \$	221 673,92 \$	1 699 499,99 \$
<b>9</b>	Construction Soter inc.	1 545 597,44 \$	231 839,61 \$	1 777 437,05 \$
	Estimation des professionnels internes (\$)	1 114 337,11 \$	167 150,58 \$	<b>1 281 487,69 \$</b>
	<b>Coût moyen des soumissions reçues</b>		<b>(\$)</b>	<b>1 539 463,16 \$</b>
	<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>		<b>(%)</b>	<b>16,6%</b>
	<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b>		<b>(\$)</b>	<b>456 966,96 \$</b>
			<b>(%)</b>	<b>34,6%</b>
	<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>		<b>(\$)</b>	<b>38 982,40 \$</b>
			<b>(%)</b>	<b>3%</b>
	<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse</b>		<b>(\$)</b>	<b>132 628,22 \$</b>
			<b>(%)</b>	<b>10%</b>

**\* Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

Veillez noter que le montant de la soumission des Entrepreneurs Bucaro inc. a été corrigé dû à une erreur de calcul des travaux contingents pour le sous-projet 1445000015. Le montant total est passé de 1 571 023,66 \$ à 1 571 165,94 \$. Par ailleurs, aucune soumission n'a été rejetée.

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projet et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de 38 982,40 \$ (3%). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Excavation Loiselle inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 16 décembre 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 22 janvier 2015 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Excavation Loiselle inc., est le suivant: 1211-9046-37.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 1 320 470,09 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 1 148 234,85 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 172 235,24 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 1 424 881,89 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 104 411,80 \$ (taxes incluses). Cette dépense sera assumée à 85% par l'agglomération pour un montant de 1 214 330,78 \$, la partie de cette dépense concerne le développement du réseau cyclable, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations et à 15% par la Ville centrale pour un montant de 210 551,11\$ (taxes incluses) laquelle, concerne le remplacement du système d'éclairage et la mise aux normes des feux de circulation.

Le total de la dépense représente un coût net de 1 301 107,09\$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Cette dépense est prévue au PTI 2015-2017 de la Direction des transports.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances. Le sommaire de la répartition des coûts est présenté dans le document «Incidences et ristournes» en pièce jointe au dossier.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent projet inclut des travaux d'amélioration du réseau cyclable ce qui permet de réduire la dépendance à l'automobile par une offre de solutions de remplacement en transport durable avec la réalisation de projets structurants du Plan de transport le tout en conformité avec l'action 2 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 28 mai 2015, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

Advenant le cas où le contrat est refusé, la demande politique de réaliser 50 km de voies cyclables en 2015 ne sera pas rencontrée. De plus, le lien cyclable est identifié pour réalisation du plan de transport adopté en 2008 et répond à une demande de la part des cyclistes.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications et se retrouve en pièce jointe.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Septembre 2015

Fin des travaux : Novembre 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction des transports (Katie TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction des transports (Marc-André C CARON)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Thi Xuan Mai NHAN)

Avis favorable :

Saint-Laurent , Direction des travaux publics (Rita CHAHINE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lakhdar KHADIR  
Ingénieur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-11

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2015-02-25

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-02-26





**Dossier # : 1154665001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à « Unigertec Inc. », pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible, de réaménagement de surface et d'éclairage, sur les rues Montfort et Saint-Paul, entre les rues Notre-Dame et de l'Inspecteur - Arrondissement du Sud-Ouest. - Dépense totale de 1 045 175,57 \$, taxes incluses (contrat : 974 136,73 \$ + incidences : 71 038,84 \$) - Appel d'offres public 211430 - (15 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense de 1 045 175,57 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible, de réaménagement de surface et d'éclairage sur les rues Montfort et St -Paul, entre les rues Notre-Dame et de l'Inspecteur, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

D'accorder à Unigertec Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 974 136,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 211430;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera assumée à 60,18 % par la DGSRE pour un montant de 628 954,66 \$, taxes incluses et à 39,82 % par la direction de l'urbanisme pour un montant de 416 220,91 \$, taxes incluses.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2015-03-13 10:06

**Signataire :**

Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
 Directeur général adjoint  
 Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
 et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION****Dossier # :1154665001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à « Unigertec Inc. », pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible, de réaménagement de surface et d'éclairage, sur les rues Montfort et Saint-Paul, entre les rues Notre-Dame et de l'Inspecteur - Arrondissement du Sud-Ouest. - Dépense totale de 1 045 175,57 \$, taxes incluses (contrat : 974 136,73 \$ + incidences : 71 038,84 \$) - Appel d'offres public 211430 - (15 soumissionnaires)

**CONTENU****CONTEXTE****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annick BARSALOU  
Préposée au contrôle des dossiers

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154665001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à « Unigertec Inc. », pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible, de réaménagement de surface et d'éclairage, sur les rues Montfort et Saint-Paul, entre les rues Notre-Dame et de l'Inspecteur - Arrondissement du Sud-Ouest. - Dépense totale de 1 045 175,57 \$, taxes incluses (contrat : 974 136,73 \$ + incidences : 71 038,84 \$) - Appel d'offres public 211430 - (15 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 24 novembre 2011, le conseil d'agglomération avait octroyé le contrat 1227 à l'entreprise Les Excavations Super Inc. pour la reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire pour les rues Montfort et St-Paul, entre les rues Notre-Dame et de l'Inspecteur. La nature et l'envergure des travaux ayant considérablement changés, le conseil d'agglomération de la Ville avait décidé alors de résilier ce contrat et d'attendre à ce qu'un nouveau concept d'aménagement de surface et de drainage, impliquant de nombreuses modifications par rapport à la conception originale, soit préparé.

La Division de l'aménagement et design urbain, de la Direction de l'urbanisme (DU), s'est impliquée dans la nouvelle conception et la nouvelle géométrie à donner aux rues Montfort et St-Paul, qui s'inscrivent dans le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur Griffintown. En étroite collaboration avec l'arrondissement du Sud-Ouest, la Division de l'aménagement et design urbain avait statué sur le nouveau concept de réaménagement des rues Montfort et St-Paul.

Ce projet s'inscrit dans le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur Griffintown (voir l'intervention de la DU à ce sujet).

Les infrastructures souterraines des rues Montfort et Saint-Paul ont fait l'objet d'analyses par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE). Ces analyses ont confirmé différentes problématiques :

- Les conduites d'eau secondaires datent de 1891. Les expériences passées ont démontré que la reconstruction de la structure de chaussée, au-dessus d'une conduite de cet âge, la fragiliserait et causerait des fuites après les travaux.

- Pour l'égout, sa construction date des années 1865, et sa cote d'intégrité structurale est de 4. Dans le tronçon, des premiers 29 mètres, une conduite en PVC a été insérée dans la vieille conduite en briques.

Pour ce qui est des infrastructures de surface, voici les remarques principales :

- Suite aux derniers développements qu'ont connus les rues Montfort et St-Paul, une grande partie des trottoirs a reçu un revêtement temporaire en asphalte. Avec le temps, cette surface, en enrobé bitumineux, est devenue inégale et peut représenter un danger pour les usagers ou, du moins, un inconfort pour les piétons.
- Les rues actuelles sont dépourvues d'arbres ce qui ne correspond pas aux principes du plan de développement durable.
- L'éclairage actuel est insuffisant.

#### Appel d'offres

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié, le 14 janvier 2015, sur le site électronique d'appel d'offres SEAO ainsi que dans le journal Le Devoir. Les 15 soumissions reçues ont été ouvertes le 3 février 2015, après 19 jours de publication. La soumission est valide pendant les cent-vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture.

#### Addenda

##### **Addenda 1 publié le 26 janvier 2015.**

Cet addenda prolongeait la date d'ouverture des soumissions jusqu'au 3 février 2015.

##### **Addenda 2 publié le 28 janvier 2015.**

Cet addenda contenait des précisions sur les travaux d'éclairage et sur les ancrages de cornières ainsi que la modification dans les quantités de certains items du bordereau.

##### **Addenda 3 publié le 29 janvier 2015.**

Cet addenda visait l'ajout de 2 nouveaux items au bordereau et à l'apport de nouvelles précisions relativement aux travaux d'éclairage.

#### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG13 0156 - 30 mai 2013 - Résilier le contrat octroyé à Les Excavations Super inc. (CG11 0383) pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans les rues Montfort et Saint-Paul, entre les rues Notre-Dame et de l'Inspecteur, dans l'arrondissement du Sud-Ouest / Autoriser le paiement d'une somme maximale 42 483,24 \$, taxes incluses, à titre de pénalité en lien avec cette résiliation (1134822014).

CG11 0383 - 24 novembre 2011 - Accorder un contrat à Les Excavations Super inc. pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans les rues Montfort et Saint-Paul, entre les rues Notre-Dame et de l'Inspecteur. Arrondissement: Le Sud-Ouest. - Dépense totale de 822 246,52 \$, taxes incluses (contrat: 771 746,52 \$ + incidences: 50 500 \$ ) - Appel d'offres public 1227 - 10 soumissionnaires (1110266036).

#### **DESCRIPTION**

Les travaux consistent en la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, d'une chaussée flexible, de trottoirs, d'une fosse continue de plantation pour arbres, de l'ancrage de cornières en acier corten aux bordures de béton qui longeront les trottoirs ainsi que de nouveaux lampadaires sur les rues Montfort et St-Paul, entre les rues

Notre-Dame et de l'Inspecteur.

Le montant total de la soumission de « Unigertec » s'élève à 974 136,73 \$ incluant les taxes et contingences.

### Contingences et incidences

Le contrat prévoit des contingences de 10 % du coût du contrat.

Les dépenses incidentes ont été évaluées à 7,29 % du coût du contrat (voir la section « Aspects financiers»). Ces dépenses incluent les frais suivants :

- § Contrôle qualitatif des matériaux : 2% du montant du contrat : 19 482,73 \$.
- § Surveillance environnementale : 3% du montant du contrat : 29 224,11 \$.
- § Frais pour impression et distribution d'avis aux résidents : 1 000,00 \$.
- § Frais pour marquage de chaussée : 1 000,00 \$.
- § Achat, plantation et entretien d'arbres : 13 arbres x 1 564,00 \$ = 20 332,00 \$.

Le total des frais incidents est de : 71 038,84 \$, ce qui représente environ 7,29% du montant total du contrat.

### Appel d'offres

Le processus d'appel d'offres s'est fait par voie publique, 30 entreprises se sont procuré les documents de soumission. La liste des preneurs de cahier des charges se trouve en pièce jointe. 15 entreprises ont déposé une soumission.

## **JUSTIFICATION**

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

La justification d'octroi du contrat se trouve dans l'intervention de l'unité requérante ci-jointe.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau a examiné le dossier et est d'accord pour recommander, au conseil d'agglomération, la dépense pour le vote des crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

Les coûts assumés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau, pour les travaux sur les rues Montfort et St-Paul, entre les rues Notre-Dame et de l'Inspecteur sont assumés à 100% par l'agglomération et sont prévus au programme triennal d'immobilisation 2015-2017 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

Sur les 30 entreprises s'étant procuré les cahiers des charges :

- 15 entreprises ont déposé une soumission.
- 2 entreprises ne sont pas au registre des entreprises autorisées par l'AMF.
- 4 entreprises sont des sous-traitants en éclairage.
- 1 entreprise est spécialisée en travaux d'aménagement.

Donc, parmi les preneurs de cahiers des charges, 23 étaient habilités à présenter une soumission et 15 l'ont fait, soit 65 %.

Le tableau normalisé suivant résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi.

Soumissions conformes	Coût de base TTC	Contingences	Total
<b>UNIGERTEC</b>	865 578,85 \$	88 557,88 \$	974 136,73 \$
<b>LES ENTREPRISES BUCARO Inc.</b>	938 806,92 \$	93 880,65 \$	1 032 687,17 \$
<b>F.A.S.R.S. PAYSAGISTES DAMIANO</b>	941 194,78 \$	94 119,48 \$	1 035 314,26 \$
<b>LES EXCAVATIONS GILBERT THÉORÈT</b>	943 640,06 \$	94 364,01 \$	1 038 004,07 \$
<b>LES ENTREPRISES MICHAUVILLE</b>	978 545,45 \$	97 854,55 \$	1 076 400,00 \$
<b>EXCAVATION LOISELLE Inc.</b>	998 725,00 \$	99 872,50 \$	1 098 597,50 \$
<b>CONSTRUCTION BAU-VAL Inc.</b>	1 031 030,97 \$	103 103,10 \$	1 134 134,07 \$
<b>CATALOGNA ET FRÈRES LTÉE</b>	1 043 122,78 \$	104 312,28 \$	1 147 435,06 \$
<b>LES ENTREPRISES CLAUDE CHAGNON</b>	1 090 061,88 \$	109 006,19 \$	1 199 068,07 \$
<b>PAVAGES D'AMOUR</b>	1 103 989,95 \$	110 399,00 \$	1 214 388,95 \$
<b>LES PAVAGES CHENAIL</b>	1 116 137,39 \$	111 613,74 \$	1 227 751,13 \$
<b>SADE CANADA Inc.</b>	1 125 736,32 \$	112 573,63 \$	1 238 309,95 \$
<b>LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION VENTEC</b>	1 136 188,92 \$	113 618,89 \$	1 249 807,81 \$
<b>SINTRA Inc.</b>	1 238 024,81 \$	123 802,48 \$	1 361 827,29 \$
<b>DUROKING CONSTRUCTION</b>	1 543 815,05 \$	154 381,50 \$	1 698 196,55 \$
Dernière estimation réalisée (\$) :	968 435,57 \$	96 843,56 \$	1 065 279,13 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues			1 181 737,24 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			21,31%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			724 059,82 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			74,33%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-91 142,40 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-8,56%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			58 550,44 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			6,01%

Veillez prendre note que le montant initial de la soumission de Unigertec inc. était de 947 634,76 \$ et a été modifié à 974 136,73 \$ étant donné deux erreurs de calcul dans le bordereau de prix (voir page 2 de 8 et 8 de 8). Cette modification n'engendre aucunement le rejet de cette soumission. Celle-ci demeure tout de même la plus basse soumission conforme.

Les contingences sont, par définition, des situations imprévues qui surviennent à l'occasion de l'exécution d'un contrat, occasionnant un travail accessoire et nécessaire, effectué par l'adjudicataire, afin d'assurer la réalisation de l'objet du contrat tel qu'octroyé. Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 88 557,88 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes peuvent comprendre des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de marquage des chaussées, de plantation d'arbres et/ou de graminées, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols contaminés, etc. Le détail des montants des incidences applicables au présent projet apparaît au document incidences en pièce jointe.

Il est avantageux de réaliser les travaux de réfection routière en même temps que les interventions sur les réseaux souterrains. En effet, la Ville :

- Réalise une économie des coûts globaux en exécutant une intervention intégrée.
- Améliore le niveau de service pour toutes les infrastructures (conduites, chaussée et trottoirs).
- Obtient des ouvrages de qualité et de durabilité accrue (reconstruction plutôt que réfection).
- Trace la voie pour des partenariats arrondissement/DGSRE/DU qui sont avantageux pour toutes les parties.

Le plus bas soumissionnaire détient une autorisation valide de contracter délivrée par l'AMF tel que requis en vertu du Décret 1049-2013 du 23 octobre 2013. Cette autorisation, figurant en pièce jointe, a été émise le 6 juin 2013 et est valide pour 3 ans.

L'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ (contrat de construction) et n'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

En ce qui concerne l'ancien projet qui a été résilié, la dépense était assumée à **87,26%** par l'agglomération et à **12,74%** par l'arrondissement (voir sommaire no 1134822014). Une pénalité de 6% au montant de 42 483,24\$ (taxes incluses) a été payée à l'adjudicataire en vertu de l'article 2.4.2.3 des clauses administratives générales. L'arrondissement s'est engagé à déboursier entièrement cette pénalité à même le sous-projet 1155736070.

Dans son intervention dans le sommaire pour la résiliation du contrat octroyé en 2011, l'arrondissement acceptait d'assumer les pénalités en lien avec cette résiliation, mais il était catégorique qu'aucune dépense supplémentaire dans le futur ne soit acceptée (intervention au sommaire 1134822014).

Les crédits non utilisés de la DGSRE du Service de l'eau, soit un montant net de 685 997,97 \$, lorsque diminué de la ristourne fédérale, ont été retournés dans les comptes de provenances identifiées selon l'intervention financière de la DGSRE au dossier 1110266036 - CG11 0383.

De tout ce qui précède, il a été décidé que les coûts des travaux du présent contrat soient partagés entre la DGSRE et la Direction de l'Urbanisme (DU).

La part de la DGSRE comporte 100% des coûts de l'égout combiné, de la conduite d'eau secondaire, des services d'eau, des recherches archéologiques, de la chaussée ainsi que certains coûts divers (remblai sans retrait, puits d'exploration, etc.). Ainsi, la DGSRE assumera 60,18% du montant total de la soumission incluant les taxes et incidences.

La DU défrayera 100% des coûts relatifs aux travaux de trottoirs et d'éclairage, assumant ainsi 39,82% des coûts de la soumission, incluant les taxes et incidences.

Le détail de la répartition des coûts entre les unités participantes au projet est démontrée

en pièce jointe. Lors des décomptes et advenant des imprévus, la répartition sera effectuée selon les pourcentages propres à chaque item jusqu'à concurrence des enveloppes octroyées par chaque unité.

Un montant de 71 038,84 \$, taxes incluses, soit 7,29%, est ajouté au coût du contrat afin de couvrir les dépenses incidentes reliées au projet (voir document joint). Un résumé de la répartition des coûts est présenté ci-après :

**Répartition des coûts du contrat et des dépenses incidentes, taxes incluses :**

<b>Composante</b>	<b>Total</b>	<b>Participation DGSRE</b>	<b>Participation DU</b>
Soumission Unigertec	974 136,73 \$	588 489,19 \$	385 647,54 \$
Dépenses incidentes	71 038,84 \$	40 465,47 \$	30 573,37 \$
Total	1 045 175,57 \$	628 954,66 \$	416 220,91 \$

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le remplacement des conduites d'eau et d'égouts secondaires vise à diminuer le nombre de fuites d'eau potable et à assurer l'étanchéité des réseaux. Également, le concept d'aménagement des rues Montfort et St-Paul s'inscrit dans une nouvelle approche d'aménagement et d'utilisation du domaine public, privilégiant la plantation d'arbres et le couvert végétal et favorisant la cohabitation du transport actif ainsi que la réduction de l'utilisation de l'automobile.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'exécution des travaux du présent contrat aura un impact sur l'accès aux deux stationnements situés aux sous-sols des immeubles des rues Montfort et St-Paul. Les utilisateurs de ces deux stationnements subiront une perte temporaire de stationnement. Les autres impacts à prévoir sont ceux générés par des travaux d'excavation et de reconstruction de chaussées et trottoirs : entraves à la circulation, pollution sonore, etc. Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 3 juin 2015, date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leurs soumissions. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait refusé, le Service de l'eau nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché implique une détérioration accrue des conduites existantes, ce qui risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'oeuvre et des matériaux.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les résidents et usagers seront adéquatement informés des travaux, au moyen de mesures à coordonner avec la division des communications de l'arrondissement.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dates visées :

Octroi du contrat : avril 2015

Début des travaux : mai 2015

Fin des travaux : juillet 2015

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**



À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs L'adjudicataire est le plus bas soumissionnaire conforme, soit : UNIGERTEC Inc.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Marie-Hélène GABOURY)

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Viorica ZAUER)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Linda PHARAND)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Moline GHANIMI  
Ingénieur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Stéphane CARON  
Chef de division

Le : 2015-02-16

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sébastien LÉVESQUE  
Directeur



**Dossier # : 1156355001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Allia Infrastructures Ltée pour un montant de 1 297 065,26 \$ pour des travaux de voirie, de construction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue De Martigny entre les boulevards Henri-Bourassa Est et Gouin Est incluant également la modification géométrique de l'intersection du boulevard Gouin et De Martigny dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Autoriser une dépense totale de 1 400 172.29 \$, taxes incluses, qui couvre le contrat de l'entrepreneur et les dépenses incidentes. Appel d'offres public S2015-001 - 15 soumissionnaires.

Attendu que la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a mandaté la Direction du développement du territoire pour la préparation des documents d'appel d'offres et la gestion des travaux;  
Il est recommandé au conseil municipal :

d'accorder à ALLIA INFRASTRUCTURES LTÉE, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la reconstruction de l'égout unitaire, de la conduite d'eau secondaire, de la chaussée et de trottoirs, là où requis, ainsi que la construction d'un îlot central et de nouvelles saillies sur la rue De Martigny, entre les Boulevards Henri-Bourassa Est et Gouin Est, au prix et aux conditions de sa soumission, soit 1 297 065,26 \$, toutes taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S2015-001;

D'autoriser à cette fin une dépense de 1 400 172,29 \$, comprenant les taxes et les frais incidents, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 87,1 % par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) et à 12,9 % par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2015-03-13 10:04

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156355001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Allia Infrastructures Itée pour un montant de 1 297 065,26 \$ pour des travaux de voirie, de construction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue De Martigny entre les boulevards Henri-Bourassa Est et Gouin Est incluant également la modification géométrique de l'intersection du boulevard Gouin et De Martigny dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Autoriser une dépense totale de 1 400 172.29 \$, taxes incluses, qui couvre le contrat de l'entrepreneur et les dépenses incidentes. Appel d'offres public S2015-001 - 15 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jasmin FOURNIER  
ingenieur(e)

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1156355001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Allia Infrastructures Itée pour un montant de 1 297 065,26 \$ pour des travaux de voirie, de construction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue De Martigny entre les boulevards Henri-Bourassa Est et Gouin Est incluant également la modification géométrique de l'intersection du boulevard Gouin et De Martigny dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Autoriser une dépense totale de 1 400 172.29 \$, taxes incluses, qui couvre le contrat de l'entrepreneur et les dépenses incidentes. Appel d'offres public S2015-001 - 15 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Les travaux localisés dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, tel que montré dans le plan en annexe, s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspection télévisée, et considérant leurs âges avancés, la conduite d'égout unitaire (installée en 1919) et la conduite d'eau secondaire (installée en 1914) dans la rue De Martigny ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement, la technique de réhabilitation n'ayant pas été retenue.

La DGSRE a mandaté la Direction du développement du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville afin de réaliser l'appel d'offres et la gestion des travaux mentionnés à l'objet du présent dossier. L'arrondissement profite de ces travaux afin d'effectuer une modification géométrique de l'intersection. Présentement, cette intersection est peu sécuritaire pour les piétons. Un îlot central et un trottoir pour la traversée de l'intersection seront aménagés dans le cadre de ces travaux.

À ce jour, aucune phase subséquente n'est prévue au projet.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 19 janvier au 5 février 2015. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 16 juin 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le journal La Presse et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 18 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Un addenda fut publié le 27 janvier 2015 afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres. L'item du bordereau de soumission « Fourniture et pose de drain en PVC DR-35 étanche y compris le raccordement avec l'égout, 2-8, 6.27 (3.08, 5.03) 200 MM de dia. ou moins » a été remplacé par « Raccordement de drain existants à l'égout, 2-8, 6.04, (5.03) ». Cet addenda n'a aucune incidence sur le prix global de la soumission.

Un deuxième addenda fut publié le 29 janvier 2015 afin d'informer l'ensemble des preneurs du cahier des charges des limites des travaux à considérer pour le calcul du prix de la saillie. Cet addenda n'a aucune incidence sur le prix global de la soumission.

Un troisième addenda fut publié le 2 février 2015 afin d'informer l'ensemble des preneurs du cahier des charges d'inclure dans le prix unitaire des items « Fourniture et pose de tuyaux en fonte ductile à joint tyton ...» la pose d'un bouchon de 150 mm de diamètre sur la croix de l'aqueduc à l'intersection du boulevard Henri-Bourassa. Cet addenda aura peu de conséquence sur l'augmentation du prix global du projet (moins de 0,5 %).

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sans objet

## **DESCRIPTION**

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de 215 mètres d'égout unitaire de 375 mm de diamètre en béton armé et de 3 mètres d'égout unitaire de 750 mm de diamètre en béton armé. Il est aussi prévu la construction de 250 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 mm de diamètre en fonte ductile.

Ce projet comprend également le remplacement des services d'aqueduc en plomb par des services en cuivre entre la nouvelle conduite jusqu'à la ligne de propriété des résidences. La construction de nouveaux puits, de regards d'égout et d'aqueduc et d'une borne-fontaine font partie du projet. L'arrondissement prend en charge la reconstruction des trottoirs et des bordures de la rue De Martigny jugés en mauvais état et du réaménagement de l'intersection du boulevard Gouin et De Martigny pour la rendre plus sécuritaire et harmonieuse en y construisant une saillie, un îlot central avec un trottoir intégré pour faciliter la traversée. Par la suite, dans un autre contrat, l'îlot central sera aménagé afin de mettre en valeur ce secteur du site du patrimoine du Sault-au-Récollet. Présentement cet espace est minéralisée et l'objectif est de le rendre plus agréable en ajoutant des plantations (voir pièces jointes, situation actuelle et géométrie proposée).

## **JUSTIFICATION**

Le processus d'appel d'offres public s'est déroulé du 19 janvier au 5 février 2015. Sur trente-deux (32) preneurs de cahiers des charges, quinze (15) firmes ont déposé une soumission et dix-sept (17) n'en ont pas déposé.

Deux (2) firmes ont transmis un avis de désistement.

Les motifs de désistement sont les suivants :

- une (1) firme a indiqué que la période de soumission ne lui convenait pas;
- une (1) firme a indiqué que le devis technique est trop spécialisé;
- quinze (15) firmes n'ont pas motivé leur désistement.

Sur les quinze (15) qui n'ont pas motivé leur désistement, deux (2) sont des fournisseurs

de produits de béton. La liste des preneurs des cahiers de charges et des motifs de désistement se trouve en pièce jointe.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires conformes, les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ainsi que le montant du plus bas soumissionnaire conforme :

FIRMES SOUMISSIONNAIRES	PRIX DE BASE	CONTINGENCES	TOTAL *
Allia Infrastructures Ltée	1 179 150,23 \$	117 915,02 \$	1 297 065,26 \$
Les Excavations Payette Ltée	1 186 606,43 \$	118 660,64 \$	1 305 267,08 \$
Construction Bau-val inc.	1 232 287,10 \$	123 228,71 \$	1 355 515,81 \$
Les Entreprises Michaudville inc.	1 309 090,91 \$	130 909,09 \$	1 440 000,00 \$
Les Entrepreneurs Bucaro	1 317 136,35 \$	131 713,64 \$	1 448 849,99 \$
Groupe TNT inc.	1 373 221,16 \$	137 322,12 \$	1 510 543,27 \$
Le Groupe Damiano	1 406 721,19 \$	140 672,12 \$	1 547 393,31 \$
Excavation Loiselle inc.	1 410 081,18 \$	141 008,12 \$	1 551 089,30 \$
Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	1 478 596,90 \$	147 859,69 \$	1 626 456,59 \$
9301-3845 Québec inc.	1 493 164,46 \$	149 316,45 \$	1 642 480,90 \$
Les excavations Gilbert Théorét inc.	1 717 795,49 \$	171 779,55 \$	1 889 575,03 \$
Pavage D'amour inc.	1 589 414,40 \$	158 941,44 \$	1 748 355,84 \$
Groupe TRX inc	1 695 761,68 \$	169 576,17 \$	1 865 337,84 \$
Les entreprises de construction Ventec inc.	1 565 309,26 \$	156 530,93 \$	1 721 840,18 \$
Catalogna et Frères Ltée	1 793 377,06 \$	179 337,71 \$	1 972 714,77 \$
Dernière estimation	1 538 244,78 \$	153 824,48 \$	1 692 069,25 \$
Coûts moyens des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissionnaires conformes / nombre de soumissions)</i>			1 594 832,35 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes moins la plus basse) / la plus basse) X 100</i>			23%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme moins la plus basse conforme)</i>			675 649,51 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme moins la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>			52%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme moins estimation)</i>			(395 004,00 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme moins estimation) / estimation) X 100</i>			-23%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse moins la plus basse)</i>			8 201,82 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>(la deuxième plus basse moins la plus basse) / la plus basse) X 100</i>			1%

**N.B. Total \* signifie prix révisé après vérification des bordereaux de soumissions.**

Les montant des soumissions ont tous été vérifiés pour valider leurs exactitudes. Le montant de la soumission de l'entreprise 9301-3845 Québec inc. a été corrigé dû à des erreurs d'addition. Le montant total est passé de 1 493 164,46 \$ à 1 642 480,90 \$. Cette correction fait passer le soumissionnaire de la sixième à la dixième position. Par ailleurs, aucune soumission n'a été rejetée.

L'estimation des professionnels de l'arrondissement est établie à partir des documents d'appel d'offres et selon les prix unitaires transmis pour la plupart par le Service des

infrastructures, du transport et de l'environnement et selon des prix unitaires évalués selon le temps et matériel requis pour réaliser le travail. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation des professionnels de l'arrondissement est de -395 003,99 \$ (-23 %). L'explication de cet écart est en partie dû à des prix unitaires très compétitifs d'une part, et d'autres part, à une évaluation des prix par les professionnels sans tenir compte des escomptes que les entrepreneurs obtiennent de leurs fournisseurs. Nous devons également mentionner que l'écart entre la moyenne des prix et le plus bas soumissionnaire est de l'ordre de 23 % qui demeure un écart comparable avec l'estimation des professionnels de l'arrondissement. Nous pouvons donc affirmer que l'estimation de l'arrondissement rejoint la moyenne des soumissions.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. Le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Allia Infrastructures ltée. Cette entreprise détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 24 octobre 2014.

Allia Infrastructures ltée ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec. De plus, le soumissionnaire est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 1 297 065,26 \$ (taxes incluses), soit un montant de 1 179 150,23 \$ pour les travaux et un montant de 117 915,02 \$ (taxes incluses) pour les contingences, soit 10 % du coût des travaux. L'arrondissement assume par contre une partie des travaux de construction pour les besoins de réaménagement de l'intersection du boulevard Gouin et une partie des trottoirs de la rue De Martigny jugés dangereux et déficients. Le tableau ci-contre donne la répartition des coûts à être assumés par la DGSRE et l'arrondissement :

<b>Tableau de répartition du coût des travaux en \$</b>			
	<b>DGSRE</b>	<b>Arrondissement</b>	<b>Total</b>
Trottoir	38 547,45 \$	104 986,34 \$	143 533,79 \$
Pavage	437 619,66 \$	48 552,03 \$	486 171,70 \$
Aqueduc	204 191,53 \$	2 801,56 \$	206 993,09 \$
Égout	449 734,86 \$	10 631,83 \$	460 366,69 \$
<b>TOTAL</b>	<b>1 130 093,50 \$</b>	<b>166 971,76 \$</b>	<b>1 297 065,26 \$</b>
Répartition en %	87,1%	12,9%	100,0%

Toutes taxes incluses.

Les dépenses incidentes pour un montant de 103 107,03 \$, taxes incluses, comprennent des dépenses en matière d'éclairage, marquage et de signalisation, d'utilités publiques, des frais pour la chloration des nouvelles conduites d'eau, des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux, des frais pour la préparation de la liste de points également réalisée par une firme privée, des travaux de nettoyage du stationnement temporaire et finalement, des incidences pour de la plantation réalisée par l'équipe d'horticulture de l'arrondissement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau d'aqueduc, le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015. Des fissures importantes sont présentes dans la conduite d'égout existante, la construction d'une nouvelle conduite d'égout étanche éliminera la contamination du sous-sol.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La reconstruction de la conduite d'égout est absolument nécessaire car selon les informations fournies par le Service de l'eau, la stabilité structurelle de la conduite est hautement compromise à tel point qu'il y a un risque majeur d'effondrement. L'impact sur la circulation est somme toute mineur étant donné que la rue De Martigny est une rue locale. Bien que les accès aux entrées de garage seront difficiles durant la période des travaux, un stationnement temporaire sera aménagé à l'intersection du boulevard Gouin et de la rue de Lille pour accommoder les résidents. À l'intersection du boulevard Gouin, des chemins de détours seront aménagés temporairement durant les travaux. À cette hauteur, le boulevard Gouin est très peu achalandé et aucun circuit d'autobus n'est présent.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une soirée d'information s'est tenue le 18 novembre 2014 au chalet d'accueil du Parc-nature de l'Île-de-la-Visitation. Cette séance a permis de présenter globalement le projet aux résidents de la rue De Martigny et aux résidents habitant aux limites du projet. Des avis aux résidents seront transmis quelques semaines avant le début des travaux pour les informer des dates de début et de fin et également sur le déroulement des travaux. Les noms des personnes ressources seront communiqués pour faciliter les communications entre les résidents et les responsables du chantier de l'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux : mai 2015.

Fin des travaux : octobre 2015

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les Clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux prescriptions administratives générales de l'appel d'offres. De plus, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures\_voie et transports , Direction des transports (Katie TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance\_greffe et services administratifs (Sylvain GUÉRIN)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)



Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Linda PHARAND)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jasmin FOURNIER  
Ingenieur(e)

**ENDOSSÉ PAR**

Gilles CÔTÉ  
Directeur

Le : 2015-02-13



**Dossier # : 1146140008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Augmenter la valeur du contrat accordé de 1 530 635,45 \$ à 1 601 974.92\$ taxes incluses à 9045-6823 Québec inc.(les Paysagistes Damiano ) pour la réalisation des trottoirs abaissés dans le cadre des travaux de reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaires sur la rue Saint-Gabriel, de la rue Saint-Paul à la rue Notre-Dame, dans l'arrondissement de Ville-Marie

d'autoriser une dépense supplémentaire de 71 339.47\$ (taxes incluses), pour la réalisation des trottoirs abaissés dans le cadre des travaux de reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaires sur la rue Saint-Gabriel, de la rue Saint-Paul à la rue Notre-Dame, dans l'arrondissement de Ville-Marie , le cas échéant ;

1. d'augmenter la valeur du contrat accordé à 9045-6823 Québec inc.(les paysagistes Damiano), plus bas soumissionnaire conforme de 1 530 635,45 \$ à 1 601 974.92\$ taxes incluses.
2. d'imputer cette dépense après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2015-03-02 14:56

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1146140008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Augmenter la valeur du contrat accordé de 1 530 635,45 \$ à 1 601 974.92\$ taxes incluses à 9045-6823 Québec inc.(les Paysagistes Damiano ) pour la réalisation des trottoirs abaissés dans le cadre des travaux de reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaires sur la rue Saint-Gabriel, de la rue Saint-Paul à la rue Notre-Dame, dans l'arrondissement de Ville-Marie

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de l'eau a pour mandat notamment d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal. Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Sur la base de différentes analyses et inspection télévisée et considérant leurs âges avancés, la conduite d'égout unitaire (installée en 1868) et la conduite d'eau secondaire (installée en 1925) dans la rue Saint-Gabriel entre la rue Saint-Paul et la rue Notre-Dame, ont été diagnostiquées en mauvais état structural et identifiées comme prioritaires quant à leur remplacement

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a mandaté la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent GDD.

L'appel d'offres pour ce contrat a été lancé le 22 novembre 2013, l'ouverture a eu lieu le 16 décembre, pour deux options:

Option 1:

- Reconstruction de conduite d'égout unitaire combiné, 157 mètres (145 mètre diamètre 375 mm et 12 mètre 600 mm de diamètre),
- Reconstruction de conduite d'eau secondaire 157 mètres de 200 mm de diamètre
- Reconstruction de chaussée avec revêtement bitumineux,
- Reconstruction de trottoirs en agrégats exposés et bordures en granit.

Option 2 :

- Reconstruction de conduite d'égout unitaire combiné, 157 mètres (145 mètre diamètre 375 mm et 12 mètre 600 mm de diamètre),
- Reconstruction de conduite d'eau secondaire 157 mètres de 200 mm de diamètre
- Reconstruction de chaussée avec revêtement en pavé recyclé,
- Reconstruction de trottoirs en agrégats exposés et bordures en granit.

Conformément aux exigences de la Direction de l'urbanisme et selon le plan directeur du Vieux Montréal, l'option 2 a été retenue pour l'octroi de contrat.

La Direction de l'urbanisme avait demandé de réaliser des trottoirs abaissés afin de suivre le modèle retenu par le comité de mise en valeur du Vieux-Montréal, soit celui de la rue Saint-Sulpice, sur laquelle se trouvent des trottoirs abaissés et des bordures de granit de 300 mm de largeur plutôt que de 150 mm. À cet effet, nous avons demandé à l'entrepreneur de nous soumettre un prix pour bordures de granit de 300 mm des trottoirs abaissés.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE12 0224 - 22 février 2012 - Autoriser le lancement des appels d'offres publics pour réaliser des travaux sur les conduites secondaires d'égout et d'aqueduc sur le territoire de la Ville de Montréal, et fournir, lorsque requis, les services professionnels s'y rattachant, tel que mentionné au dossier décisionnel (1114467006).

CE14 0737 - 14 mai 2014- Accorder un contrat à 9045-6823 Québec inc. (les Paysagistes Damiano) pour la reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Saint-Gabriel, de la rue Saint-Paul à la rue Notre-Dame, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une somme maximale de 1 614 635,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-13-015 (9 soum.)1146140002.

CM14 0462 - 26 mai 2014- Accorder un contrat à 9045-6823 Québec inc. (les Paysagistes Damiano) pour la reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Saint-Gabriel, de la rue Saint-Paul à la rue Notre-Dame, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une somme maximale de 1 614 635,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-13-015 (9 soum.)1146140002.

CG14 0246 - 29 mai 2014- Accorder un contrat à 9045-6823 Québec inc. (les Paysagistes Damiano) pour la reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire sur la rue Saint-Gabriel, de la rue Saint-Paul à la rue Notre-Dame, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une somme maximale de 1 614 635,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-13-015 (9 soum.)1146140002.

## **DESCRIPTION**

L'abaissement des trottoirs implique le changement de la bordure de granite de 150 mm à 300 mm de largeur , tandis que les trottoirs en agrégats exposés restent inchangés.

## **JUSTIFICATION**

Le montant des contingences prévu au contrat concernent les 3 sous-projets aqueduc, égout et trottoirs et chaussée ce qui nous ne permet pas d'assumer les coûts supplémentaires pour les bordures de granit de 300 mm. Cette demande d'augmentation servira à prendre en charge la modification des bordures de granit de 150 mm à 300 mm sans dépasser les contingences sur le montant alloué par la Direction de l'urbanisme.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'augmentation est de 71 339.47\$ (taxes incluses); ce montant supplémentaire sera assumé entièrement par la Direction de l'urbanisme, la ventilation des prix est présentée en pièce jointe au dossier.

Pour les informations financières voir les interventions au dossier.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'augmentation de la valeur du contrat nous permettra de réaliser les travaux conformément au Plan Directeur des rues du Vieux-Montréal pour le traitement des sols.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La Division de la communication de l'arrondissement de Ville-Marie a élaboré une stratégie de communication et a informé les citoyens du report des travaux de surface (trottoirs et chaussée en pavé) au printemps 2015.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Les travaux sont en cours

Les travaux de pose de conduites d'aqueduc et d'égout ont été achevés en décembre 2014  
Fin des travaux de trottoirs abaissés et de la chaussée en pavé recyclé est prévue au printemps 2015.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Alain DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Philippe LEMIRE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Claudette LEBLOND)

Avis favorable :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Nathalie M MARTIN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Yasmina ABDELHAK  
Ingenieure

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-23

Claude DUBOIS  
Adjoint directeur travaux publics

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur



**Dossier # : 1153456001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Sutera inc. pour le désamiantage et des travaux divers à la caserne de pompiers n° 26 situé au 2151, avenue Mont-Royal Est, dans l'arrondissement Le Plateau- Mont-Royal. Dépense totale de 882 295,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5751 (6 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 882 295,08 \$, taxes incluses, pour le désamiantage et des travaux divers à la caserne de pompiers n° 26, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Sutera inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 808 785,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5751;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-03-11 07:41

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153456001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Sutera inc. pour le désamiantage et des travaux divers à la caserne de pompiers n° 26 situé au 2151, avenue Mont-Royal Est, dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 882 295,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5751 (6 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La caserne de pompiers no 26 a été construite en 1901 et est située au 2151 avenue du Mont-Royal Est, dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal. Le bâtiment a été construit initialement comme Hôtel de Ville de De Lorimier et poste de pompiers. Depuis sa construction le bâtiment a subi plusieurs interventions, notamment, suite à un incendie en novembre 1999. Des travaux minimums ont alors été réalisés pour permettre le retour des pompiers. Depuis cet événement, des travaux de soutènement temporaire de la dalle de garage ont été faits en 2011 et 2013 afin de maintenir la caserne en activité. Toutefois, cette solution temporaire pour soutenir la dalle de garage ne devra pas se prolonger au-delà de trois ans. La dalle est inspectée mensuellement afin de s'assurer de la sécurité des usagers.

Selon l'évaluation qualitative des immeubles municipaux, la caserne de pompiers n° 26 a un indice de vétusté de 95,1%. Avec un indice aussi élevé, il y a des risques de bris et de perturbation d'activités importants.

Ce bâtiment a une superficie utilisable de 1 109,28 m<sup>2</sup>, répartie sur 3 étages et un sous-sol. La majeure partie du rez-de-chaussée et du 1<sup>er</sup> étage est actuellement occupée par la caserne. Les autres espaces : une partie du rez-de-chaussée et le 2<sup>e</sup> étage sont actuellement inoccupés en raison de l'état de vétusté du bâtiment. Au sous-sol se trouvent les locaux des systèmes électromécaniques et de télécommunications du bâtiment.

Le projet consiste à réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe, à refaire la dalle de garage, à remplacer les systèmes électromécaniques et à optimiser les espaces du SIM. Le projet prévoit également l'aménagement d'installations distinctes pour les pompières. Ceci conséquemment à la modification, en 2014, du programme fonctionnel et technique d'une caserne type pour y inclure l'aménagement d'un bloc sanitaire et d'une salle de repos pour les pompières. Ainsi, le bâtiment sera rénové dans son ensemble. La rénovation permettra à l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal d'offrir des activités culturelles pour les citoyens du



secteur. En raison de la présence d'amiante dans les murs et les plafonds ainsi que l'absence de plans d'origine, le projet sera réalisé en deux phases. La présente phase du projet a pour objet le désamiantage et la réalisation d'autres travaux, notamment la stabilisation de la façade principale et démolition de la dalle de garage. À la suite de cette phase de travaux, les professionnels pourront ajuster les plans et devis de la phase subséquente.

En 2014, la Ville a mandaté les firmes Rubin et Rotman associés et Dessau inc. afin qu'elles réalisent les plans et devis pour le projet de rénovation et de mise à niveau de la caserne de pompiers n° 26. Une évaluation de l'état du bâtiment et de ses équipements a permis d'émettre des recommandations pour les travaux à exécuter. À cet effet, un appel d'offres a été lancé afin de réaliser les travaux pour enlever l'amiante des locaux de la caserne.

L'appel d'offres public a été publié le 7 janvier 2015 dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), sur le site Internet de la Ville ainsi que dans le journal La Presse. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 2 février 2015. Trois addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres.

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	2015-01-22	Report de la date d'ouverture du 26 janvier au 2 février 2015, précisions aux plans et devis, réponses aux questions
2	2015-01-26	Précisions aux plans et devis, modification du formulaire de soumission, réponses aux questions
3	2015-01-27	Précision sur les systèmes d'alarme incendie et d'alarme intrusion

Des visites ont été organisées en respectant la nouvelle politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées du 13 au 15 janvier 2015 ainsi que le 19 janvier 2015.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0250 - 29 mai 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Rubin et Rotman associés et Dessau inc. pour la rénovation de la caserne de pompiers n° 26, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

### **DESCRIPTION**

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu dix-huit (18) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe et six (6) ont déposé leur soumission. Sur les douze (12) preneurs de cahier de charge qui n'ont pas déposé de soumission, figure une association, une firme de services professionnels et un service de la Ville qui n'ont pas les licences adéquates pour réaliser le projet. Les neuf (9) entrepreneurs qui n'ont pas déposé n'avaient plus de disponibilité à leur carnet de commandes pour réaliser ce contrat selon les exigences et les délais requis aux documents contractuels. Par conséquent, ils n'ont pas déposé de soumission.

Le présent dossier recommande d'accorder un contrat à l'entreprise Sutera inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux à la caserne de pompiers n° 26.

Au présent contrat, les travaux consistent principalement à :

- § enlèvement des matériaux contenant de l'amiante de la silice et du plomb;
- § démolition de la dalle de garage;
- § stabilisation de la façade principale;

- § modification des systèmes électromécaniques;
- § protection des éléments combustibles de la charpente.

Les travaux de démolition en condition d'amiante à risque élevé et modéré seront effectués selon les prescriptions du devis, en respectant la réglementation et les procédures en vigueur pour ce type d'interventions. Les déchets contaminés seront évacués du site selon les procédures y indiquées. Un consultant externe assurera la surveillance des travaux en condition d'amiante, ainsi que le contrôle de la qualité de l'air.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévues de chantier.

## JUSTIFICATION

Cinq des six soumissions reçues sont conformes. Une des cinq soumissions conformes comportait une dérogation mineure. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingences	Total
Sutera Inc.	703 291,73 \$	105 493,76 \$	808 785,49 \$
MDM Construction (4262506 Canada Inc.)	746 187,75 \$	111 928,16 \$	858 115,91 \$
Procova Inc.	807 124,50 \$	121 068,68 \$	928 193,18 \$
Axe Construction inc.	942 000,00 \$	141 300,00 \$	1 083 300,00 \$
SGC BPF	1 250 928,00 \$	187 639,20 \$	1 438 567,20 \$
Estimation des professionnels externes (\$)	712 789,63 \$	106 918,44 \$	819 708,07 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			1 023 392,36 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)			26,53 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)			629 781,71 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)			77,87 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse - estimation des professionnels)			-10 922,58 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse - estimation des professionnels) / estimation x 100)			-1,33 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			49 330,42 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100)			-19,90 %

Note : tous les prix incluent les taxes.

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 819 708,07 \$ (incluant les contingences et les taxes). Cette différence correspond à 10 922,58 \$ (-1,33 %). Leur estimation était basée sur des travaux similaires au cours des deux dernières années en incluant une indexation pour l'inflation. Tel que mentionné dans la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe, le différentiel entre leur estimation et la plus basse soumission est causé notamment par une baisse des coûts de la part de l'entrepreneur dans le chapitre 09 – Produit de finition.

Le coût moyen des soumissions est de 1 023 392,36 \$ ce qui représente un écart de 26,53 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 629 781,71 \$, soit 77,87 %.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Sutera inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à cette firme (voir le tableau d'analyse et de recommandation des professionnels en pièce jointe).

Sutera inc., adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor.

Sutera inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Cet entrepreneur ne détient pas d'autorisation de l'AMF.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total du contrat à accorder est de 808 785,49 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 73 509,59 \$ (9,1 %) taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à défrayer les frais de laboratoire, les coûts de déménagement et de télécommunication.

Le montant à autoriser totalise 882 295,08 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du SIM.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet de rénovation du bâtiment à l'intérieur duquel s'inscrit le présent projet de désamiantage et vise la certification LEED Argent. L'entrepreneur aura la responsabilité de réaliser le présent contrat en suivant toutes les exigences relatives à ce volet du projet, notamment en ce qui concerne la gestion des déchets.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Tout retard dans ce processus pourrait entraîner le non-respect de l'échéancier prévu ainsi que mettre en péril l'intégrité du bâtiment et de l'actif immobilier.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

Aucune autre action de communication n'est prévue, en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Contrat : 14465 - Mandat : 16065-2-004

Octroi du contrat au CG :	avril 2015
Réalisation des travaux :	mai à juillet 2015

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Avis favorable avec commentaires :  
Service de sécurité incendie de Montréal , Direction (Carole GUÉRIN)

Avis favorable :  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture\_des sports\_des loisirs\_des parcs et du développement social (Louise-Hélène LEFEBVRE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Erlend LAMBERT  
Gestionnaire immobilier

**ENDOSSÉ PAR**

Carlos MANZONI  
Chef de division

Le : 2015-02-25

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Michel NADEAU  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-03-06

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Bruno MARCHAND  
Directeur  
Service de la gestion et de la planification immobilière

**Approuvé le :** 2015-03-07



**Dossier # : 1155364002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Arrondissements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Excavation René St-Pierre inc. pour l'exécution des travaux de déconstruction de deux immeubles situés au 6564 et 6572, avenue Durocher dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 157 263,81 \$, taxes incluses (Appel d'offres public 5764 - 6 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 157 263,81 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux de déconstruction de deux immeubles situés au 6564 et 6572, avenue Durocher dans l'arrondissement d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Excavation René St-Pierre inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 139 790,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5764;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-03-30 11:15

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1155364002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Arrondissements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Excavation René St-Pierre inc. pour l'exécution des travaux de déconstruction de deux immeubles situés au 6564 et 6572, avenue Durocher dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 157 263,81 \$, taxes incluses (Appel d'offres public 5764 - 6 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La déconstruction du 6564 et 6572, avenue Durocher s'intègre dans le contexte du réaménagement urbain du Site Outremont de l'Université de Montréal. Cette étape se trouve sur le chemin critique, puisque ce site doit être libéré afin que la Ville de Montréal puisse procéder à la décontamination du terrain et aux travaux du tronçon Est de l'Axe central du Site Outremont. Plus précisément, cette étape préalable doit permettre à l'Université de Montréal d'accéder à ces lots actuellement enclavés.

Étapes à autoriser dans le présent dossier :

	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"> <li>Déconstruction du 6564 et 6572, avenue Durocher</li> </ul>	Avril 2015	<b>Mai 2015</b>

Étapes à venir ultérieurement

	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"> <li>La Ville de Montréal procédera aux premiers travaux de cette section du tronçon Est de l'Axe central du Site Outremont.</li> </ul>	Au printemps 2015	<b>Printemps 2016</b>

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM14 0789 – 19 août 2014**

Approuver un projet d'acte par lequel l'Université de Montréal accorde à la Ville de Montréal une servitude d'égout pluvial permettant l'installation des conduits nécessaires au drainage du viaduc ferroviaire et de l'axe central du projet connu sous le nom du Campus Outremont, et ce, sans considération monétaire, conformément à l'entente sur les conditions de réalisation du Campus Outremont et son addenda.

**CM14 0616 - 16 juin 2014**

Accorder un contrat à Groupe Hexagone, s.e.c, pour l'aménagement d'une nouvelle rue publique donnant accès à la future cour de services de l'arrondissement d'Outremont, incluant des travaux d'infrastructures municipales (aqueduc, égouts, électricité et aménagement paysager). Arrondissement: d'Outremont. Dépense totale de 2 522 740,49 \$ (contrat: 2 248 470,49 \$ + incidences: 274 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 221705 - 5 soumissionnaires.

**CM14 0494 du 26 mai 2014**

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de l'Université de Montréal, un terrain d'une superficie de 14 003,8 m<sup>2</sup>, situé à l'ouest de l'intersection formée par les avenues Atlantic et Durocher, à l'extrémité nord-est de l'arrondissement d'Outremont, aux fins d'implantation d'une cour de services, pour la somme de 4 420 788,75 \$, incluant les taxes de vente applicables / Inscrire au registre du domaine public de la Ville le lot 5 364 656 du cadastre du Québec.

**CM14 0498 du 26 mai 2014**

Accorder un contrat de conception-construction au Groupe Décarel inc. pour la conception et la construction de la cour de services d'Outremont située sur le site Atlantic dans l'arrondissement d'Outremont (bâtiment 1194) - Dépense totale de 15 634 222,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres 13 - 5688 (3 soumissionnaires).

**CE13 0110 - 6 février 2013**

Autoriser le lancement de deux appels d'offres publics, dans le cadre du projet du site Outremont de l'Université de Montréal, 1) pour la construction du nouveau pont ferroviaire, incluant les infrastructures souterraines et la chaussée de la nouvelle rue entre les avenues Durocher et d'Outremont et 2) pour la construction de la nouvelle rue donnant accès à la future cour de services d'Outremont;

**CE12 1509 - 12 septembre 2012**

Décréter l'imposition d'une réserve à des fins de parc sur le lot 2 247 793 et à des fins de rue sur une partie des lots 1 350 842, 1 350 843 et 2 203 544, tous du cadastre du Québec. Mandater la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) pour négocier l'acquisition de ces sites et d'une partie du lot 1 868 713.

**CM12 0306 - 16 avril 2012**

Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des lots 3 684 716 à 3 684 719 et 3 711 065 du cadastre du Québec à des fins de réserve foncière et des lots 3 684 720 à 3 684 722 du cadastre du Québec à des fins de rue

**CM12 0211 - 12 mars 2012**

Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal relatif à l'octroi d'une aide financière de 38,3 M\$ dans le cadre du volet Grands projets du Fonds Chantiers Canada-Québec (Campus Outremont)

**CE12 0045 - 18 janvier 2012**

Accorder un contrat de services professionnels à la firme Les Consultants S.M. inc. pour la conception et la préparation des plans et devis en vue de la construction du pont ferroviaire du CP et des infrastructures souterraines ainsi que de la chaussée temporaire de l'axe central entre les avenues Durocher et d'Outremont dans le cadre du projet du quartier du campus Outremont (dépense de 618 682,76 \$, taxes incluses)

**CM11 0173 - 24 mars 2011**

Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 120 407 000 \$ pour le financement des travaux municipaux et un emprunt de 21 700 000 \$ pour le financement de la contribution municipale à l'Université de Montréal, requis dans le cadre du projet du campus Outremont

**CM11 0129 - 22 février 2011**

Adopter le Règlement 04-047-34 Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) et, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, le Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069) (Campus Outremont)

**CM11 0128 - 22 février 2011**

Approuver l'entente sur les conditions de réalisation du campus Outremont intervenue entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal

**DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à l'entreprise Excavation René St-Pierre inc. pour l'exécution des travaux de déconstruction de deux immeubles situés au 6564 et 6572 avenue Durocher dans l'arrondissement d'Outremont.

Conséquemment, l'envergure des travaux se résume comme suit :

- Déconstruction du bâtiment principal, incluant ses fondations;
- Gestion des matériaux;
- Sécurisation du site après les travaux.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission est de 10 % et le montant des déboursés autorisés est de 0 \$.

Un premier appel d'offres public a été annoncé le 9 septembre 2014 dans les journaux et a offert aux soumissionnaires un délai de 28 jours afin d'obtenir les documents sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et de déposer leur soumission. Les soumissions ont été déposées le 8 octobre 2014 et étaient valides pour 120 jours, à partir de cette date. Les permis de démolition pour chacun des immeubles ont été émis par l'arrondissement Outremont le 22 décembre 2014. Une prolongation du cautionnement de l'entrepreneur a été demandée, étant donné les délais administratif d'octroi de contrat. L'entrepreneur ayant la plus basse soumission a refusé puisque son prix ne reflétait plus, selon lui, la réalité du marché en février 2015.

Un deuxième appel d'offres public a été annoncé le 23 février 2015 dans les journaux et a offert aux soumissionnaires un délai de 21 jours afin d'obtenir les documents sur SÉAO et de déposer leur soumission. Les soumissions ont été déposées le 11 mars 2015 et étaient valides pour 120 jours, à partir de cette date.

Un addenda a été émis durant la période d'appel d'offres, afin de faire un complément d'information administratif. Cet addenda est sans conséquence sur l'estimation des professionnels.

À la suite de l'appel d'offres public, onze (11) entreprises se sont procurées le cahier des charges. Six (6) entreprises ont déposé des soumissions, ce qui représente 55 % des soumissionnaires.

Les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission ont évoqué les



raisons suivantes : pour trois entreprises (A & A Démolition inc., Démantèlement D.F. et Haute-tension GMP High-tension inc.), le projet ne s'intègre pas dans leur calendrier ou les ressources nécessaires ne sont pas disponibles au moment requis. L'entreprise Construction Fortin inc. a eu un problème à obtenir le cautionnement demandé et Les Constructions et Pavage Jeskar inc. trouvait le dossier trop complexe.

## JUSTIFICATION

Les soumissions déposées par les entreprises Excavation René St-Pierre inc., Services Environnementaux Delsan-A.I.M. inc., Les Services de construction Démo Spec. inc., Gestion Dexsen inc., C.F.G. Construction inc. et Panzini Démolition inc. comprenaient tous les documents demandés et sont conformes aux exigences des documents d'appel d'offres. Ci-joint les offres de services :

Firmes soumissionnaires	Prix taxes incluses	Contingences taxes incluses	Total taxes incluses
Excavation René St-Pierre inc.	127 081,87 \$	12 708,19 \$	139 790,06 \$
Services Environnementaux Delsan-A.I.M. inc.	129 821,72 \$	12 982,17 \$	142 803,89 \$
Les Services de Construction Demo Spec inc.	142 332,15 \$	14 233,22 \$	156 565,37 \$
Gestion Dexsen inc.	165 564,00 \$	16 556,00 \$	182 120,00 \$
C.F.G. Construction inc.	189 133,88 \$	18 913,39 \$	208 047,27 \$
Panzini Démolition inc.	199 826,55 \$	19 982,66 \$	219 809,21 \$
Dernière estimation réalisée par les professionnels externes			227 650,50 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>			174 855,97 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			25,08 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			68 257,21 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			48,83 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(87 860,44) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			(38,59) %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			3 013,83 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			2,16 %

Le prix de la plus basse soumission conforme présentée par l'entreprise Excavation René St-Pierre inc. est de 139 790,06\$, taxes incluses, (38,59 %) plus bas que l'estimation des professionnels qui était de 227 650, 50\$, taxes incluses.

L'analyse détaillée de la soumission du plus bas soumissionnaire réalisée par les

professionnels d'Inspec-Sol (voir pièce jointe no 1 : Analyse des soumissions et recommandations et Analyse de conformité), illustre les écarts suivants: Au niveau du poste de l'organisation du chantier, de l'administration et profits, il y a un écart de 14 250 \$ entre l'estimation mais les deux (2) montants représentent le même pourcentage établi en fonction de la valeur de l'ensemble des travaux. De plus, la même logique s'applique pour le cautionnement, représentant 2 % de l'ensemble des travaux pour chacune des estimations. Les montants du chauffage, gardiennage, clôture sont similaires. Les écarts majeurs se situent aux postes électricité et surtout aux travaux de déconstruction, représentant un écart de 47 720,00 \$.

Une rencontre avec l'entrepreneur et les professionnels a eu lieu le 16 mars 2015 et a permis de valider que celui-ci comprend l'ampleur du mandat. Les professionnels expliquent l'écart en précisant qu'Excavation René St-Pierre inc. demande un montant peu élevé pour sécuriser le site et propose une autre stratégie plutôt qu'une mobilisation et une alimentation électrique indépendante du site. La différence marquante dans la soumission est dans la méthode de réalisation de la déconstruction prévue par l'entrepreneur, ce qui consiste en une ségrégation des matériaux post-déconstruction, comparativement à Inspec-Sol qui avait prévu une méthode de ségrégation par démantèlement lors de la déconstruction. Suite à l'explication fournie par l'entrepreneur, les professionnels concluent que les objectifs de déconstruction présentés dans l'appel d'offre seront atteints. Après une analyse exhaustive de la soumission, les professionnels recommandent l'octroi du contrat à l'entreprise Excavation René St-Pierre inc. qui a présenté la plus basse soumission conforme.

L'entreprise Excavation René St-Pierre inc. est autorisée à soumissionner puisqu'elle ne fait pas partie de la liste des entrepreneurs à licence restreinte qui a été émise, le 3 mars 2015, par la Régie du bâtiment du Québec et de la liste des entreprises non admissibles, émise le 5 mars 2015, par la RENA (Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics). L'entreprise ne fait pas partie des entreprises non autorisées en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale à autoriser est de 157 263,81\$, taxes incluses. Ce montant comprend le prix forfaitaire de l'entrepreneur de 127 081,87\$, taxes incluses, un montant pour des travaux contingents de 12 708,19\$, taxes incluses, ainsi que des dépenses incidentes de 17 473,76\$, taxes incluses (voir pièce jointe no 2 : Calcul des coûts SGPI). Cette dépense sera assumée en totalité par la ville centrale (voir l'intervention du Service des finances).

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les directives de la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal qui ont été appliquées selon la nature et l'ampleur de ce projet consistent en la gestion des déchets de construction.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La phase de déconstruction du 6564 et 6572, avenue Durocher se trouve sur la séquence des étapes qui doivent permettre la livraison du terrain pour l'aménagement du Campus Outremont. Tout retard dans l'octroi du contrat de la phase de déconstruction aura une conséquence sur le calendrier global du projet.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S/O.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : avril 2015  
Fin des travaux : mai 2015

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :  
Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Daniel CORBEIL)

Avis favorable avec commentaires :  
Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (Chantal M SÉGUIN)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Claudette LEBLOND)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des infrastructures\_voie et transports , Direction (Nathalie T TREMBLAY)

Avis favorable :  
Outremont , Direction des travaux publics (Hadi HAKIM)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia GIAMPETRONE  
Gestionnaire immobilier

#### ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI  
Chef de division

Le : 2015-03-19

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU  
Directeur de direction

Approuvé le : 2015-03-26

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno MARCHAND  
Directeur de service

Approuvé le : 2015-03-27



**Dossier # : 1143080002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Cour municipale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Modifier la convention de services professionnels convenue avec l'agence Keleny inc. afin de modifier le tarif applicable pour les services d'interprétation du langage gestuel.

Il est recommandé:

1. de modifier la convention de services professionnels convenue avec l'agence Keleny inc. afin de modifier le tarif applicable pour les services d'interprétation du langage gestuel.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2015-03-23 15:49

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur et avocat en chef  
Service des affaires juridiques , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1143080002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Cour municipale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Modifier la convention de services professionnels convenue avec l'agence Keleny inc. afin de modifier le tarif applicable pour les services d'interprétation du langage gestuel.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 21 mars 2013, le conseil d'agglomération adoptait une résolution afin d'accorder de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme Keleny inc. pour une somme maximale de 2 509 583 \$, taxes incluses.

Ce contrat visait la fourniture, pour une période de 3 ans à compter du 22 mars 2013, des services d'interprètes et de traducteurs judiciaires que requiert la cour municipale de la Ville de Montréal dans le cadre de ses activités.

Le 14 avril 2014, nous avons procédé au déménagement du point de service du sud de l'île. Le point de service est maintenant situé au 7777, boul. Newman (arrondissement de LaSalle) alors qu'auparavant il était situé au 4555, avenue Verdun (arrondissement de Verdun) près d'une station de métro.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG13 0078** - 21 mars 2013 - Ne pas donner suite à l'appel d'offres public 12-12209 (CE12 1445) /Accorder de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme Keleny inc., visant la fourniture, pour une période de 3 ans à compter du 22 mars 2013, des services d'interprètes et de traducteurs judiciaires que requiert la cour municipale de la Ville de Montréal dans le cadre de ses activités, pour une somme maximale de 2 509 583 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.

**DA120890001** - 19 décembre 2012 - Retenir les services de la firme Keleny inc. pour la fourniture, au cours des mois de janvier et de février 2013, de services professionnels d'interprétation et de traduction judiciaires nécessaires aux activités de la cour municipale de la Ville de Montréal, et ce, aux tarifs unitaires soumis par cette firme pour ces services le 6 décembre 2012 et d'autoriser à cette fin une dépense n'excédant pas cent mille dollars (100 000 \$), toutes taxes incluses.

**CE12 1445** - 5 septembre 2012 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture pour une période quatre (4) ans, de tous les services professionnels

d'interprétariat et de traduction judiciaires que requiert la cour municipale de la Ville de Montréal dans le cadre de ses activités.

**CG07 0496** - 20 décembre 2007 - Approuver le projet de convention par lequel la firme Keleny inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final, s'engage à fournir à la Ville, pour une période cinq (5) ans à compter du 1er janvier 2008, les services professionnels d'interprétation et de traduction judiciaire requis par la cour municipale de la Ville de Montréal conformément à l'appel d'offres public 07-10559, et autoriser à cette fin une dépense maximale de 1 997 000,38 \$ (taxes incluses), échelonnée sur cette période (2 soumissionnaires).

## **DESCRIPTION**

La convention de services professionnels en vigueur prévoit un taux uniforme pour toute demande d'interprétation, soit 105 \$ pour une demande régulière (délai de 24 heures et plus) et 160 \$ pour une demande urgente (délai de moins de 24 heures). Une pénurie de main-d'oeuvre qualifiée dans le domaine de l'interprétation du langage gestuel français ou anglais est reconnue dans le milieu. Le tarif demandé par ces ressources est supérieur à celui prévu par l'entente et peut aller jusqu'à 390 \$ lors d'une demande urgente. Le fournisseur se retrouve alors dans l'incapacité d'assigner un interprète dans certaines circonstances. Cette situation occasionne des reports de dossiers et des délais indus, tout en nuisant aux opérations de la cour et au respect du droit à un interprète pour un accusé lors de son procès.

Afin de résoudre cette problématique, nous avons rencontré le fournisseur et nous désirons convenir d'un tarif particulier pour cette spécialité. Ainsi, le tarif pour une demande régulière passerait à 160 \$ et le tarif pour une demande urgente passerait à 240 \$. Cette nouvelle tarification reflétant le marché permettra à notre fournisseur de recruter des interprètes qualifiés et d'assurer une saine gestion du processus judiciaire.

Cette modification ne requiert aucun crédit additionnel puisque les coûts associés à ces changements seront financés à même le montant de 2 509 583 \$, taxes incluses, déjà consenti par les instances.

## **JUSTIFICATION**

Les services d'interprètes et de traducteurs judiciaires répondent à une obligation légale et constitutionnelle qui incombe à la cour municipale comme à toute autre cour de justice au Québec et au Canada.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ces modifications n'entraînent aucune augmentation du montant maximal d'honoraires payables en vertu de la convention initiale.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ces services sont essentiels au bon fonctionnement et à la continuité des activités de la cour municipale.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Signature de la convention et entrée en vigueur subséquente à compter de la date d'approbation par les instances.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier respecte en tout point les politiques de gestion contractuelle et d'approvisionnement.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jennifer POIRIER  
Chef de division

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-12-22

Yves BRIAND  
Directeur des services judiciaires

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Yves BRIAND  
Directeur des services judiciaires

**Approuvé le :** 2015-01-13

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Benoit DAGENAIS  
Directeur et avocat en chef

**Approuvé le :** 2015-03-09



**Dossier # : 1153456002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la cession de cinq contrats de services professionnels intervenues entre la Ville et Dessau inc. en faveur de Stantec experts-conseils Itée pour le reste des ententes, selon les mêmes conditions. / Approuver des projets de convention à cet effet.

Il est recommandé :  
d'approuver les conventions de cession entre Dessau inc. et Stantec experts-conseils Itée,  
auquel intervient la Ville de Montréal, et par lesquelles Dessau inc. cède à Stantec experts-  
conseils Itée tous ses droits, titres et intérêts dans les contrats de services professionnels  
numéro 13097, 14329, 14343, 14345 et 14378, selon les termes et conditions stipulés  
aux convention.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-03-11 07:37

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153456002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la cession de cinq contrats de services professionnels intervenus entre la Ville et Dessau inc. en faveur de Stantec experts-conseils ltée pour le reste des ententes, selon les mêmes conditions. / Approuver des projets de convention à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dessau inc. est l'adjudicataire de cinq contrats de services professionnels. Les contrats numéro 13097, 14329, 14343, 14345 et 14378 sont pour les bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM).

Relativement au contrat 13097, Dessau inc. forme une équipe avec les architectes Rubin et Rotman associés pour la rénovation de la caserne de pompiers n° 26.

Pour les contrats 14329, 14343 et 14345, Dessau inc. forme une équipe avec les architectes Girard Côté Bérubé Dion architectes inc. pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du SIM.

En ce qui concerne le contrat 14378, Dessau inc. forme une équipe avec les architectes Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c. pour la rénovation et la mise à niveau de la caserne 5 ainsi que pour le bâtiment administratif du 6150 avenue Royalmount.

La cession de Dessau inc. à Stantec experts-conseils ltée n'affecte pas les services en architecture des cinq contrats.

En septembre dernier, Dessau inc. et ses filiales, ont conclu un contrat d'achat d'actifs suivant lequel Stantec experts-conseils ltée, a convenu d'acquérir la quasi-totalité des actifs de Dessau. La transaction s'est concrétisée le 16 janvier 2015.

Nous avons été informés de cette vente de Dessau inc. à Stantec experts-conseils ltée au début du mois de janvier.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0013 - 29 janvier 2015 - Accorder quatre contrats de services professionnels en architecture et en ingénierie à Girard Côté Bérubé Dion architectes inc. et Dessau inc. (lots

1, 2 et 4) et Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux inc. et MDA experts-conseils (lot 3) pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal  
CE15 0053 - 14 janvier 2015 - Accorder un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie à Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c. et Dessau inc., pour la rénovation et la mise à niveau de la caserne 5 ainsi que pour le bâtiment administratif Royalmount

CG14 0250 - 29 mai 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Rubin et Rotman associés et Dessau inc. pour la rénovation de la caserne de pompiers n° 26, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour objet d'autoriser la cession de cinq contrats de Dessau inc. en faveur de Stantec experts-conseils Itée.

## **JUSTIFICATION**

Le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal et Stantec experts-conseils Itée ont élaboré des conventions de cession afin de finaliser les conditions pour officialiser la transaction permettant à Stantec experts-conseils Itée de faire affaire avec la Ville de Montréal dans la poursuite des contrats de Dessau inc.. Une copie des conventions est jointe à l'intervention du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière. Celles-ci seront signées par la greffière adjointe lorsque les instances auront entériné les présentes cessions.

Stantec experts-conseils Itée a repris tous les actifs de l'entreprise de Dessau inc. dans les mêmes proportions et poursuit le travail de la firme avec les mêmes équipes et les mêmes ressources.

Stantec experts-conseils Itée ne figure ni au Registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni au registre du Directeur général des élections du Québec (DGEQ). Malgré ce qui précède, ledit contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

Stantec experts-conseils Itée n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Stantec experts-conseils Itée détient une autorisation de l'AMF (voir en pièce jointe).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette cession n'a aucun impact au niveau budgétaire pour la Ville, puisque les mêmes conditions s'appliquent.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La prestation de Stantec experts-conseils Itée n'ayant pas commencé au moment prévu pour les contrats 14329, 14378, 14343 et 14344, un retard dans la préparation des plans et devis des projets est à prévoir pour les projets à réaliser en 2015.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les intervenants des projets seront informés de la cession des contrats de services professionnels lorsque celle-ci sera effective.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Signature des conventions de services professionnels à Stantec experts-conseils Itée.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme à la Politique de gestion contractuelle.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service de sécurité incendie de Montréal , Direction (Carole GUÉRIN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Erlend LAMBERT  
Gestionnaire immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Carlos MANZONI  
Chef de division

Le : 2015-02-25

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Michel NADEAU  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-03-06

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Bruno MARCHAND  
Directeur  
Service de la gestion et de la  
planification immobilière

**Approuvé le :** 2015-03-10



**Dossier # : 1156620003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Les Services EXP Inc. pour l'implantation d'un système de gestion de la forêt urbaine et son suivi pour une somme maximale de 55 417,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (15-14216) - 4 soumissionnaires (1 seul conforme)/ Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Les Services EXP Inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'implantation d'un système de gestion de la forêt urbaine et son suivi, pour une somme maximale de 55 417,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation (15-14216) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-30 09:24

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156620003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Les Services EXP Inc. pour l'implantation d'un système de gestion de la forêt urbaine et son suivi pour une somme maximale de 55 417,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (15-14216) - 4 soumissionnaires (1 seul conforme)/ Approuver un projet de convention à cette fin

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Section biodiversité et écologie urbaine, comprise au sein du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR), est le mandataire responsable de la réalisation du plan de gestion intégrée de la forêt urbaine qui comprend notamment :

- 1) le plan d'action canopée, un projet d'envergure nécessitant la plantation de 300 000 arbres sur le territoire de l'Agglomération d'ici 2025;
- 2) la stratégie montréalaise de lutte contre l'agrile du frêne, un insecte exotique envahisseur nuisible qui s'attaque aux frênes.

L'accroissement significatif des ressources humaines et financières prévu pour 2015 et la multiplication des activités reliées à ces dossiers requièrent maintenant une approche de gestion intégrée permettant des suivis d'avancement tout au long de la réalisation des différentes phases du projet. La définition d'un plan de projet vise une planification, une organisation et une coordination efficace de toutes les activités inhérentes à ces projets.

La gestion de la forêt urbaine nécessitera de multiples livrables et un budget de l'ordre de 13 M\$ pour l'année 2015. Nous voulons être en mesure de renseigner les décideurs en cours d'année sur l'avancement des travaux.

À titre d'exemple, la réalisation du plan canopée nécessite un accroissement important des plantations annuelles. Pour l'année 2015, un programme de plantation d'environ 14 000 arbres est prévu ce qui signifie une augmentation de 125 % du nombre comparativement à l'année précédente. De plus, la mise en terre est effectuée pendant une courte période au printemps et à l'automne afin d'éviter les épisodes de sécheresse de l'été. La préparation de ces plantations nécessite donc un échéancier serré incluant de manière non limitative

l'établissement de l'emplacement de l'arbre, le choix de l'espèce à planter, la vérification de la disponibilité de l'arbre, la livraison du plant et finalement, l'opération de mise en terre à proprement dit.

Par ailleurs, le programme de lutte contre l'agrile du frêne comprend également plusieurs activités se déroulant selon un calendrier d'intervention spécifique qui tient compte de la biologie de l'insecte et de la saison de croissance du frêne. Par exemple, les injections d'arbre au biopesticide TreeAzin® doivent être réalisées de la mi-juin à la fin août de chaque année. En 2015, près de 18 000 frênes seront traités ce qui signifie une planification importante pour caractériser les arbres pouvant recevoir le traitement et abattre les sujets qui ne se qualifient pas.

Il est à noter que le plan d'action de la forêt urbaine 2015 ne se limite pas qu'aux deux éléments mentionnés précédemment. En effet, les aspects suivants sont également contenus dans ce plan notamment : la mise en vigueur d'une nouvelle réglementation encadrant la lutte à l'agrile du frêne, la gestion des programmes de plantation, les ententes avec différents OBNL, le plan de communication, etc.

Il devient donc impératif de se doter d'un plan de gestion de la forêt urbaine afin d'encadrer l'ensemble des tâches à réaliser et identifier le cheminement critique au sein des multiples lots de travail.

En collégialité avec le Service de l'approvisionnement, nous avons lancé un appel d'offres sur invitation afin de désigner une firme qui réalisera ce projet sous la direction de la Division des stratégies, programmes et politiques, Section biodiversité et écologie urbaine. Le lancement de l'appel d'offres sur invitation n° 15-14216 s'est tenu le 2 février 2015 avec comme date limite pour le dépôt de soumission le 13 février 2015. Un seul addenda a été produit le 9 février 2015 et comportant des précisions sur le plan d'action de la forêt urbaine 2015, la qualification du chargé de projet et des spécifications sur les critères de sélection.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 0054 - 14 janvier 2015 Approuver un projet de convention par lequel Tremblay et Tremblay, S.E.N.C. | TRAME-VERTE, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la préparation d'un plan de plantation pour quatre (4) arrondissements dans le cadre du Plan d'action canopée, pour une somme maximale de 99 240,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14-13992 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CM14 0610 - 16 juin 2014 - Accorder un contrat au Service des Espaces Verts pour l'injection de frênes sur le domaine public dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne pour une somme maximale de 1 998 552,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-6698 - (1 soum.).

CE14 0667 - 23 avril 2014 - Autoriser un virement budgétaire de 2 645 000 \$ en provenance du service des Finances vers la Direction des grands parcs et du verdissement du Service de la qualité de la vie pour soutenir la lutte à l'agrile du frêne, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE13 1384 - 11 septembre 2013 - Majorer l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Élagage Prestige inc. (CE13 0287) pour le service de déchetage des branches de feuillus provenant du domaine privé, dans le cadre des efforts de lutte à l'agrile du frêne, la faisant passer de 332 277,75 \$, taxes incluses, à 432 742,91 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense additionnelle de 100 465,16 \$, taxes incluses.

CE13 0287 - 13 mars 2013 - Conclure une entente-cadre avec Élagage Prestige inc. pour la fourniture du service de collecte et de déchetage des branches provenant du domaine privé sur tout le territoire des arrondissements participants, de avril à novembre 2013 - Appel d'offres 13-12626 (5 soum.) (montant estimé de l'entente : 332 277,75 \$, taxes incluses).

CE13 0939 -19 juin 2013 - Mandater la Direction des grands parcs et du verdissement et le Service des finances pour réaliser le montage financier du plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne 2015-2025. Autoriser des crédits additionnels de 298 300 \$ en 2013 afin de poursuivre la réalisation du plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne.

CM13 0431 - 27 mai 2013 - Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de 36 mois, avec la firme BioForest Technologies Inc., fournisseur unique, pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin et pour l'achat et l'entretien du matériel d'injection. Montant maximal de l'entente-cadre: 450 000 \$, taxes incluses.

CM13 0132 - 26 février 2013- Offrir aux conseils d'arrondissements, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de collecte et de déchetage des branches pour l'année 2013, provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants.

CG10 0413 - 25 novembre 2010 - Adopter le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 et le Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015

## **DESCRIPTION**

Le mandat de services professionnels consiste en un soutien aux activités du SGPVMR reliées à la gestion intégrée de la forêt urbaine pour 2015 par l'implantation d'un système de gestion et son suivi. Plus particulièrement, il s'agit:

- d'offrir les services d'un professionnel d'expérience en gestion de projet (5 à 10 années), apte à définir le plan de gestion de la forêt urbaine pour la Ville;
- de tenir des rencontres préparatoires avec les différents responsables de projets afin de mener à bien son mandat et comprendre les processus administratifs internes à la Ville de Montréal;
- de détailler l'envergure (besoins, objectifs et spécifications), le temps (ordonnancement, valeur et contrôle), les coûts (budget, valeur et contrôle), les livrables, les risques (probabilités, impacts et actions), l'approvisionnement (sous-contrats), les ressources humaines (tâches, productivité et efficacité), les communications (gestion de l'information et relations entre les intervenants, meneurs d'enjeux) et l'intégration (cycle d'intégration);
- de colliger l'ensemble des informations sous l'environnement Microsoft Project et produire un logigramme selon une répartition par lot de travail;
- d'assurer le suivi du plan de gestion de la forêt urbaine pour toute la durée de son mandat.

La prestation totale de travail pour la durée du mandat est évaluée à 530 heures. Le(s) professionnel(s) devra/devront répartir stratégiquement les heures disponibles sur une période de 13 semaines en fonction de l'ensemble des tâches définies au devis d'appel d'offres. Les heures travaillées seront rémunérées au taux horaire inscrit à la soumission.

Aucun montant pour des incidences n'est prévu suite à la réalisation de ce contrat.

Les huit (8) fournisseurs invités sont:

- Les Services EXP Inc.
- Gestion de Projet Benoit Lalonde Inc.

- CIM - Conseil en Immobilisation et Management Inc.
- Macogep Inc.
- Gestion R. Bernard Inc.
- MHPM Gestion de projets Inc.
- Les solutions Victrix Inc.
- M3P Services-conseils

Des huit (8) fournisseurs invités, quatre (4) ont déposé une soumission.

## JUSTIFICATION

Quatre (4) fournisseurs invités n'ont pas déposé de soumission, soit 50 % des firmes invitées. Les motifs de non-dépôt d'une soumission étaient que la firme comptait seulement des services en architecture du paysage (1 cas sur 4), que la firme offrait des services de gestion de projet dans le domaine des technologies de l'information, de l'informatique ou de la construction (2 cas sur 4), que la firme n'avait pas toutes les ressources demandées (1 cas sur 4).

Les quatre (4) soumissionnaires ayant déposé une offre sont:

- Les Services EXP Inc.
- Gestion de Projet Benoit Lalonde
- CIM - Conseil en Immobilisation et Management Inc.
- Macogep Inc.

Les quatre (4) soumissions ont eu un avis favorable en termes de délai de livraison, de la conformité administrative et du respect des spécifications techniques. Elles ont été soumises au comité de sélection pour analyse. Une des grilles d'évaluation standards préapprouvées a été utilisée. Seule la soumission de la firme Les Services EXP Inc. a répondu aux critères exigés dans l'appel d'offres. Les offres des trois firmes, n'ayant pas obtenu la note de passage intérimaire de 70 %, ont été jugé non conformes. Les enveloppes de prix ont été retournées cachetées aux soumissionnaires. L'intervention du Service de l'approvisionnement détaille les analyses de soumissions afin de recommander l'octroi du mandat. Les grilles d'analyse et de résultats des soumissions y sont entre autres fournies. Le tableau ci-contre présente les résultats du soumissionnaire conforme selon un système d'évaluation à deux (2) enveloppes.

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autres dépenses admissibles (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Les Services EXP Inc.	73,3 %	22,26	54 843,07 \$	574,88 \$	55 417,95 \$
Dernière estimation réalisée			56 788,45 \$	0 \$	56 788,45 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>					- 1 370,50 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) <i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation X 100</i>					- 2,4 %

Lors des vérifications administratives des soumissions reçues, le Service de l'approvisionnement a constaté que le seul soumissionnaire conforme ne se trouve pas sur



la liste des entreprises non admissibles du RENA, ni sur celle du DGEQ, et la vérification au Registre des entreprises du Québec confirme que leurs actionnaires et administrateurs ne figurent pas sur la liste des personnes devant être déclarées non conformes (LPNC) en vertu de l'article 2.2 de la Politique de gestion contractuelle de la ville de Montréal.

Les prix unitaires utilisés pour l'estimation sont basés sur l'expertise de la Division des grands projets du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, pour des contrats de nature semblable octroyés ces dernières années. Le taux horaire d'un professionnel intermédiaire utilisé dans le calcul de l'estimation semble refléter la tendance du marché, lorsque comparé à l'offre reçue. De plus, le nombre d'heures total estimé n'est que légèrement inférieur à celui de la soumission (504 heures comparativement à 530 heures). Il est raisonnable de croire que la compréhension du mandat par la firme est bonne. Cela dit, la seule soumission conforme reçue est 2,4 % inférieure à l'estimation réalisée par la Ville. L'écart de prix constaté entre la soumission et l'estimation peut être le résultat de divergences en ressources telle la main-d'oeuvre dont dispose la firme. De plus, il se peut que le taux utilisé pour le calcul de la charge sociale et autres frais soit supérieur à celui utilisé par la firme dans son offre. Les termes inscrits au cahier des charges décrivent bien les livrables attendus et la firme sera tenue de les réaliser tel que décrit.

Compte tenu qu'une seule firme a obtenu la note de passage, le Service de l'approvisionnement a suggéré de tenir une rencontre pré-contrat afin de s'assurer de la clarté du mandat pour la firme qualifiée. Cette rencontre a eu lieu le 25 mars 2015 où les représentants de la firme, le Service de l'approvisionnement ainsi que le SGPVMR étaient présents. La rencontre a permis de confirmer la compréhension commune du mandat, de préciser les objectifs et les livrables exigés. Il a été convenu suite à cette rencontre de poursuivre le processus d'octroi du mandat et maintenir la proposition de la firme Les services EXP Inc.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le contrat de services professionnels est de 55 417,95 \$ et la dépense nette est de 50 603,98 \$. Le SGPVMR est responsable de la gestion intégrée de la forêt urbaine. Les crédits budgétaires nets pour financer cette dépense proviennent du budget de fonctionnement du SGPVMR. L'information comptable est détaillée dans l'intervention du Service des finances. Les crédits de 50 603,98 \$ ont été réservés par la demande d'achat no. 373466.

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réalisation du plan d'action de la forêt urbaine 2015 vise la protection de la biodiversité, des milieux naturels, des espaces verts et du patrimoine arboricole. Cette activité contribuera également à réduire les pertes de la canopée sur le territoire.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si les instances n'approuvent pas le présent dossier, cela risque de compromettre le projet de plantation de 7000 nouveaux arbres inscrit au Programme triennal d'immobilisations de 2015 tel que recommandé dans le projet du Plan d'action canopée. De plus, cela pourrait compromettre la stratégie montréalaise de lutte contre l'agrile du frêne.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux : 2015-04-20  
Fin des travaux : 2015-07-17

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Tanya DUPUIS)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guillaume COUTURE  
Ingénieur forestier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-03-25

Daniel HODDER  
Chef de division - Gestion stratégique  
recherche et développement

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Carole PAQUETTE  
Directrice

**Tél :** 514 872-1457  
**Approuvé le :** 2015-03-27

**Dossier # : 1154021003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver deux ententes entre la Ville de Montréal et la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique en vue de la construction d'un viaduc ferroviaire au dessus de la future rue dans l'axe central du Campus Outremont dans l'arrondissement Outremont. La première entente porte sur la construction du pont et la seconde sur son entretien / Autoriser une dépense maximale de 55 000 \$ conformément aux termes de l'entente de construction.

Il est recommandé :

- d'approuver :

- l'«entente relative à la construction d'un passage inférieur concernant la construction d'un nouveau pont ferroviaire situé approximativement au point milliaire CFCP 5.84 de l'embranchement Outremont dans la Ville de Montréal, Québec»

et

- l'«entente relative au franchissement et à l'entretien d'un passage inférieur concernant le pont ferroviaire situé approximativement au point milliaire CFCP 5.84 de l'embranchement Outremont dans la Ville de Montréal, Québec»

- d'autoriser une dépense maximale de 55 000 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés à l'«entente relative à la construction d'un passage inférieur»
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154021003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver deux ententes entre la Ville de Montréal et la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique en vue de la construction d'un viaduc ferroviaire au dessus de la future rue dans l'axe central du Campus Outremont dans l'arrondissement Outremont. La première entente porte sur la construction du pont et la seconde sur son entretien / Autoriser une dépense maximale de 55 000 \$ conformément aux termes de l'entente de construction.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet du site Outremont de l'Université de Montréal est situé sur une ancienne cour de triage du Canadien Pacifique (CP). Ce projet comprendra à terme un nouveau campus pouvant compter jusqu'à neuf pavillons universitaires (300 000 m<sup>2</sup>), intégré dans un nouveau quartier de 1 300 logements, dont 30 % à des fins sociales et abordables, 4 ha de places et parcs et une esplanade de 1,5 ha sur une superficie totale de 38 ha. Le projet représente des investissements publics et privés de 1,6 G\$ et des investissements municipaux de 152,5 M\$ comprenant des subventions gouvernementales de 38,3 M\$ (arrivant à échéance en décembre 2018). Pour la réalisation de ce grand projet, et en complément aux outils réglementaires, une Entente sur les conditions de réalisation du Campus Outremont (l'Entente) est intervenue entre l'Université de Montréal et la Ville de Montréal le 23 mars 2011.

En vertu de l'Entente et dans le cadre de son PTI 2015-2017, la Ville de Montréal a prévu la réalisation de travaux de construction d'ouvrages d'art et d'infrastructures souterraines et de surface qui desserviront le futur site du Campus Outremont de l'Université de Montréal.

Tous les travaux municipaux prévus à l'Entente ont été organisés dans une structure de découpage du projet en lots. Parmi ces premiers travaux, on compte la construction de l'axe central, partie Est, permettant l'accès au site des deux premiers pavillons de l'Université de Montréal ainsi que la construction d'un pont ferroviaire permettant le déplacement de la voie principale du CP. En effet, pour permettre la construction de deux pavillons de l'UdM, tel que spécifié dans l'Entente, la Ville doit d'abord construire l'axe central Est et ses infrastructures afin de desservir les futurs bâtiments. Pour cette raison, le Conseil Municipal a octroyé un contrat de construction des travaux lors de la séance du mois de février dernier (résolution CM15 0162).

La réalisation des travaux de construction est conditionnelle à l'approbation par les instances compétentes de deux ententes avec le CP, la première pour la construction du pont et la seconde pour son entretien. Plus précisément, le présent dossier vise l'approbation des documents intitulés :

- l'«entente relative à la construction d'un passage inférieur concernant la construction d'un nouveau pont ferroviaire situé approximativement au point milliaire CFCP 5.84 de l'embranchement Outremont dans la Ville de Montréal, Québec»

et

- l'«entente relative au franchissement et à l'entretien d'un passage inférieur concernant le pont ferroviaire situé approximativement au point milliaire CFCP 5.84 de l'embranchement Outremont dans la Ville de Montréal, Québec» .

L' «entente relative au franchissement et à l'entretien d'un passage inférieur» concerne également des éléments qui relèvent de la compétence de l'arrondissement. Pour cette raison, un dossier décisionnel est en préparation en vue de l'approbation par le Conseil d'arrondissement d'Outremont de cette seconde entente en mai 2015.

Les textes des deux ententes sont joints à l'intervention du Service des affaires juridiques au présent dossier.

#### **Étapes terminées :**

	<b>Date de début</b>	<b>Date de fin</b>
Décontamination et réhabilitation des propriétés de l'Université de Montréal (ancienne gare de triage du Canadien Pacifique) - par l'université de Montréal	Juin 2012	Septembre 2013
Opération cadastrale par l'Université	Mai 2013	Décembre 2013
Acquisition des terrains le long de l'avenue Durocher permettant de réaliser la trame de rue du projet (Lot 2)	Avril 2012	Juillet 2014

#### **Étapes en cours de réalisation :**

	<b>Date de début</b>	<b>Date de fin</b>
Construction de la nouvelle rue donnant accès à la cour de services d'Outremont (Lot 3.1)	Juillet 2014	Mai 2015
Construction d'un pont ferroviaire et des infrastructures souterraines et de la chaussée d'une nouvelle rue allant de l'avenue Durocher à l'avenue d'Outremont. (Lot 2)	Mars 2015	Juin 2016
Services professionnels visant la surveillance des travaux de construction d'un pont ferroviaire et d'une nouvelle rue à Outremont, incluant la production des décomptes progressifs et finaux ainsi que des plans «tel que construit ».	Avril 2015	Décembre 2016

#### **Étape faisant l'objet du présent dossier :**

	<b>Date de début</b>	<b>Date de fin</b>
Approbation par les instances compétentes de deux (2) ententes avec le CP, la première pour la construction du pont et la seconde pour son entretien.	Avril 2015	Avril 2015

## Étapes à venir :

	Date de début	Date de fin
Lots 4 à 12 (prolongation de l'axe central, construction des bassins de rétention, de la place centrale, des parcs et des rues transversales). Pour être plus précis, la prolongation de l'axe central sera réalisée en 2017 (2016 étant consacré à des travaux préparatoires) entre l'avenue McEachran et l'avenue Outremont. Ensuite, certaines rues actuelles d'Outremont seront prolongées vers le nord jusqu'à l'axe central. Le développement immobilier sera alors possible à son plein potentiel (1300 logements, 300 000 m <sup>2</sup> de pavillons universitaires). Enfin, 4 ha de parcs et de places seront aménagés.	2016	2019

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0312 - 23 mars 2015 - Octroyer à la firme Stantec Experts-Conseils un contrat de services professionnels pour la surveillance des travaux de construction du pont ferroviaire et d'une nouvelle rue sur le Site Outremont. Dépense totale de 868 348,69 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 14-14071 - 6 soumissionnaires dont 3 conformes (1154021003);

CM15 0162 - 23 février 2015 - Octroyer un contrat à Roxboro Excavation inc pour les travaux de construction d'un pont ferroviaire, des infrastructures souterraines et de la chaussée d'une nouvelle rue entre les avenues Durocher et Outremont dans le cadre du projet du site Outremont. Dépense totale de 10 163 457,85\$, taxes incluses (travaux et contingences: 9 508 457,85\$ + incidences 655 000 \$). Appel d'offres public 221704 - 14 soumissionnaires (1154021001);

CE15 0143 - 28 janvier 2015 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la décontamination des terrains le long de l'avenue Durocher dans le cadre du projet du campus Outremont de l'Université de Montréal (1146310001);

CE14 1844 - 3 décembre 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels visant la surveillance et l'assistance technique en ingénierie requise en lien avec des travaux de construction d'un pont ferroviaire et des infrastructures souterraines et de la chaussée d'une nouvelle rue allant de l'avenue Durocher à l'avenue d'Outremont – Projet Campus Outremont.(1146310002);

CM14 0293 – 24 mars 2014 - Approuver un projet d'Addenda 1 modifiant l'Entente sur les conditions de réalisation du Campus Outremont intervenue le 23 mars 2011 entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal (CM11 0128) (1130890006);

CE13 0110 - 6 février 2013 - Autoriser le lancement de deux appels d'offres publics, dans le cadre du projet du site Outremont de l'Université de Montréal, 1) pour la construction du nouveau pont ferroviaire, incluant les infrastructures souterraines et la chaussée de la nouvelle rue entre les avenues Durocher et d'Outremont et 2) pour la construction de la nouvelle rue donnant accès à la future cour de services d'Outremont (1120890010);

CM12 0306 - 17 avril 2012 - Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des lots 3 684 716 à 3 684 719 et 3 711 065 du cadastre du Québec à des fins de réserve foncière et des lots 3 684 720 à 3 684 722 du cadastre du Québec à des fins de rue;

CM11 0173 - 24 mars 2011 - Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 120 407 000 \$ pour le financement des travaux municipaux et un emprunt de 21 700 000 \$ pour le financement de la contribution municipale à l'Université de Montréal, requis dans le cadre du projet du campus Outremont;

CM11 0129 - 22 février 2011 - Adopter le Règlement 04-047-34 Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) et, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, le Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069) (Campus Outremont);

CM11 0128 - 22 février 2011 - Approuver l'entente sur les conditions de réalisation du campus Outremont intervenue entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal;

CE11 0186 - 17 février 2011 - Approuver les recommandations du rapport final de faisabilité technique et financière du projet du campus Outremont et de ses abords, incluant la structure de financement.

## **DESCRIPTION**

Dans le cadre du Projet du Campus Outremont, les travaux suivants doivent être effectués sur l'emprise du CP situé sur le site du Campus Outremont :

- construction d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire et d'une conduite d'eau secondaire sous le pont ferroviaire ;
- installation d'un pont ferroviaire permettant un passage inférieur;
- mise en place d'une chaussée donnant accès au site de construction de pavillons par l'Université de Montréal;
- réalisation de bases, de conduits et de massifs des services électriques sous la rue à construire pour la Commission des services électriques de Montréal;
- aménagement des trottoirs et d'une voie cyclable sous le pont ferroviaire.

Pour réaliser les travaux décrits ci-haut, les deux ententes entre le CP et la Ville doivent être approuvées par les instances compétentes. Comme le CP est assujéti à la réglementation fédérale et ses activités, emprises et installations ferroviaires sont assujétiées à la compétence, aux décisions et aux ordonnances de l'Office des transports du Canada et de Transports Canada, ainsi qu'aux lois fédérales, y compris la Loi sur les transports au Canada et la Loi sur la sécurité ferroviaire (Canada), la construction et l'entretien du pont ferroviaire dans l'emprise du CP doivent être couverts par deux ententes spécifiques sur la construction et l'entretien de ce pont ferroviaire. Le CP déposera un exemplaire des ententes auprès de l'Office des transports du Canada, conformément à l'article 101 de la Loi sur les transports au Canada, de façon à ce qu'elles s'assimilent à un arrêté de l'Office.

Les ententes établissent essentiellement la ligne de conduite et les règles sur les éléments suivants :

- a) Entente relative à la construction d'un passage inférieur :
  - les aspects de la sécurité et de la protection de l'environnement lors de la construction;
  - le processus de révision et d'approbation des plans de projet par le CP;
  - le processus de gestion des modifications au pont ferroviaire durant la phase de construction;



- la surveillance, l'inspection ainsi que le processus d'acceptation provisoire et définitive des ouvrages;
- l'ensemble des termes et conditions légaux et contractuels applicables en période de construction;
- les coûts de main-d'oeuvre du CP pour surveillance et d'inspection du pont avant sa mise en service sont assumés par la Ville.

- b) Entente relative au franchissement et à l'entretien du passage inférieur :
- la prépondérance des activités ferroviaires sur les activités d'entretien;
  - les rôles et responsabilités entre les parties en matière d'entretien;
  - le processus de gestion des modifications au pont ferroviaire en phase d'exploitation ;
  - le processus d'intervention en cas d'urgence en phase d'exploitation;
  - les protocoles d'accès et protocole en matière de santé et sécurité en période d'exploitation;
  - l'ensemble des termes et conditions légaux et contractuels applicables en phase d'exploitation.

## **JUSTIFICATION**

Les travaux décrits dans la section « Description » :

- sont essentiels à la réalisation du Campus Outremont ;
- ne peuvent se réaliser sans que les ententes avec le CP ne soient approuvées.

Ces travaux sont essentiels au déplacement des voies de chemin de fer actuelles au sud du Campus. Les travaux de déplacement des voies seront exécutés par le CP en 2016, ce qui permettra de désenclaver le futur quartier en prolongeant les rue existantes d'Outremont vers le nord et ainsi rendre possible de développement immobilier institutionnel et résidentiel conformément au règlement 06-069.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le CP, en tant que propriétaire du lot sur lequel la Ville construira le viaduc et en tant qu'exploitant du chemin de fer passant sur le nouveau viaduc participe à la conception et la surveillance de la construction du viaduc. Une dépense de 55 000 \$ financée par la Ville centrale est nécessaire pour le remboursement des honoraires du CP conformément aux dispositions de l'entente de construction. Ces dispositions sont conformes aux taux et frais stipulés dans le Guide de l'Office des transports du Canada.

Ce projet est subventionné à 50% par le programme Fonds Chantiers Canada-Québec, ce qui laisse un emprunt net à la charge des contribuables de 25 111,17 \$.

Les travaux de déplacement des voies exécutés par le CP ne sont pas à la charge financière de la Ville.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet du Campus Outremont vise une certification LEED ND 2009 (Leadership in Energy and Environmental Design for Neighborhood Development) telle qu'émise par le US Green Building Council. Le site total est régi sous une accréditation LEED ND.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les travaux décrits dans la section « Description » ne peuvent être réalisés avant que les ententes ne soient approuvées. La Ville ne pourra respecter ses engagements reflétés dans l'Entente avec l'Université de Montréal si les ententes ne sont pas approuvées.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication particulière n'est prévue en lien avec le présent dossier.

Toutefois, l'ensemble du projet Outremont est coordonné par une cellule de communication en collaboration avec l'Université de Montréal et les principaux intervenants de la Ville, dont la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

27 avril 2015 : approbation des ententes avec le CP

Fin avril 2015 : début des travaux de construction du passage inférieur par le CP

Juin 2016 : fin des travaux et déplacement des voies ferrées.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction (David BOISSINOT)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Daniel CORBEIL)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Claudette LEBLOND)

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Direction des travaux publics (Hadi HAKIM)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Vincent DEFEIJT

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre SAINTE-MARIE

Le : 2015-03-09

Ingénieur  
et Jean-Guy Dalpé  
Chef de section

Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Tél :** 514 872-6855

**Approuvé le :** 2015-03-20

**Dossier # : 1143334004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature d'une entente jusqu'au 31 décembre 2019 avec Lafarge Canada inc. pour l'utilisation de leur carrière de Montréal-Est pour le déversement et le pompage des eaux pluviales dans le collecteur pluvial de 1200 mm sous la rue Joseph-Versailles - Autoriser une dépense estimée de 1 029 048,93 \$ taxes incluses

Il est recommandé:

1. d'autoriser la signature d'une entente jusqu'au 31 décembre 2019 avec Lafarge Canada inc. pour l'utilisation de leur carrière de Montréal-Est pour le déversement et le pompage des eaux pluviales dans le collecteur pluvial de 1200 mm sous la rue Joseph-Versailles ;
2. d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées, à signer l'entente et tout document y donnant suite;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-03-30 11:05

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1143334004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature d'une entente jusqu'au 31 décembre 2019 avec Lafarge Canada inc. pour l'utilisation de leur carrière de Montréal-Est pour le déversement et le pompage des eaux pluviales dans le collecteur pluvial de 1200 mm sous la rue Joseph-Versailles - Autoriser une dépense estimée de 1 029 048,93 \$ taxes incluses

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Comme alternative moins coûteuse pour acheminer les eaux pluviales vers le fleuve Saint-Laurent entre l'autoroute 40 et le fleuve, la Ville de Montréal-Est concluait le 18 juin 1997, une entente avec Lafarge Canada inc en vertu de laquelle, les eaux pluviales seraient déversées dans leur carrière de Montréal-Est (la carrière) et ensuite acheminées par pompage vers des collecteurs existants se déversant dans le fleuve. Les eaux pluviales de ce secteur se doivent d'être pompées pour éviter un risque majeur de refoulement.

Cette entente d'une durée maximale de quinze ans était renouvelable automatiquement par périodes successives de cinq ans à moins d'un avis écrit de l'une des parties.

En contrepartie, la ville de Montréal-Est devait acquitter un montant indexable payable à l'avance le 18 juin de chaque année.

Le diamètre du collecteur pluvial se déversant dans la carrière est de 1 800 mm et constitue une conduite principale au sens des articles 26 et 27 de la loi 75 et est donc de compétence d'agglomération.

La nouvelle entente est établie sur les coûts réels défrayés par Lafarge pour l'utilisation des pompes, la maintenance et la réparation des équipements, le nettoyage des bassins de rétention et de décantation, la remise à neuf des pompes, l'utilisation des infrastructures, les frais d'électricité des pompes, les redevances gouvernementales relatives aux eaux

pompées, la supervision et la coordination des activités.

Il est à noter que les infrastructures de la carrière servent aussi au pompage des eaux de pluie de celle-ci. Une étude des bassins drainants a permis de s'entendre avec Lafarge sur les surfaces relevant de la Ville de Montréal pour ce secteur et ainsi établir les coûts d'électricité annuels imputables à la Ville.

Trois pompes sont en opération dans le fond de la carrière. Les coûts d'électricité pour les années 2013 et 2014 ont été calculés en fonction des caractéristiques des pompes et des tarifs en vigueur en l'absence de compteur et selon le volume d'eau pompée à partir des surfaces des bassins drainants de la responsabilité de la Ville.

Pour 2015, il a été accepté d'installer aux frais de la Ville un compteur électrique dans le bâtiment des pompes afin d'établir les coûts réels pour les années futures.

Les redevances gouvernementales pour les eaux pompées seront aussi imputées à la Ville.

À titre d'information, le dernier versement à Lafarge effectué en 2012 était de 106 000 \$ taxes incluses.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution adoptée par le conseil municipal de Montréal-Est 97-245 - 20 mai 1997.

## **DESCRIPTION**

Les eaux de pluie et d'infiltration de ce secteur de Montréal-Est et Anjou sont recueillies au fond de la carrière appartenant à Lafarge Canada inc. par un système de trois bassins d'emmagasinement et d'un bassin de décantation et sont ensuite pompées vers les égouts pluviaux des rues Lakefield et Notre-Dame vers le fleuve.

Pour l'utilisation de la carrière, la Ville paiera annuellement à Lafarge un loyer calculé de la façon suivante:

- a) redevance gouvernementale du Québec pour le pompage des eaux pluviales;
- b) frais d'électricité pour le pompage;
- c) montant de base indexable annuellement comprenant les bâtisses, l'entretien, le nettoyage des bassins et les coûts de réparation des pompes ou leur remplacement;
- d) des frais de gestion de 15 % chargés sur le total de la facture. Ces frais incluent les coûts de supervision, support et inspection de l'ensemble du système.

Pour les années 2013 et 2014, la Ville versera les sommes dues rétroactivement basées sur les coûts réels d'exploitation pour ces années et correspondant respectivement à 132 011,60 \$ et 136 528,29 \$ taxes incluses.

À compter de l'année 2015, la Ville versera périodiquement les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 1<sup>er</sup> septembre une somme provisionnelle de 30 000\$, plus taxes. Au début de 2016, une dernière facture de Lafarge couvrira la différence entre les coûts totaux pour 2015 moins les provisions versées pour cette même année. Il en sera de même pour les années suivantes.

Cette entente est d'une durée initiale de sept (7) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2019. L'entente sera par la suite renouvelée si les parties confirment par écrit tel renouvellement et les termes et conditions applicables durant le nouveau terme.

## **JUSTIFICATION**

Étant donné l'absence d'un collecteur pouvant acheminer les eaux pluviales vers le fleuve directement, les coûts élevés pour construire un nouveau collecteur (évalués entre 15 et 20 M\$), les délais pour réaliser les travaux et considérant que le développement du secteur ne justifie pas la construction de ce collecteur actuellement, l'entente se doit d'être reconduite.

Aucune alternative de remplacement n'est réalisable à très court terme.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits requis pour le financement de cette entente sont estimés à 1 029 048,93 \$, taxes incluses. Les montants pour 2013 et 2014 sont connus tandis que ceux pour 2015 à 2019 sont estimés et seront ajustés en fonction des coûts réels d'exploitation.

Les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement 2015 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau et seront priorisés aux budgets 2016 à 2019.

Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 939 658,83 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale (44 750,99 \$) et provinciale (44 639,11 \$).

La répartition annuelle des coûts de l'entente est la suivante:

	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>Total</u>
Avant taxes	114 817.66 \$	118 746.07 \$	127 132.21 \$	126 958.07 \$	131 274.65 \$	135 737.99 \$	140 353.08 \$	895 019.72 \$
Taxes incluses	132 011.60 \$	136 528.29 \$	146 170.26 \$	145 970.04 \$	150 933.03 \$	156 064.75 \$	161 370.95 \$	1 029 048.93 \$
Taxes nets - coûts pour l'agglomération	120 544.19 \$	124 668.53 \$	133 472.93 \$	133 290.11 \$	137 821.97 \$	142 507.92 \$	147 353.19 \$	939 658.83 \$

Cette dépense sera imputée comme suit :

**Division** : Collecteurs et bassins de rétention

**Objet de dépenses** : Autres services techniques / général

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les eaux pluviales de ce secteur doivent être pompées sinon un risque de refoulement majeur dans le secteur pourrait survenir.

Le non renouvellement de l'entente avec Lafarge Canada inc. compromettra le pompage des

eaux et encourra des frais importants pour la Ville pour récupérer ces eaux et les acheminer au fleuve.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début de l'entente: 1er janvier 2013

Fin de l'entente: 31 décembre 2019

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Bernard TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Francis REID)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claude S MEUNIER  
Ingénieur

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-03-16

Michel VERREAULT  
Surintendant administration et soutien à  
l'exploitation

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Richard FONTAINE  
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice



**Approuvé le :** 2015-03-24

**Approuvé le :** 2015-03-30



**Dossier # : 1150504001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Bureau du Mont-Royal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
<b>Projet :</b>	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
<b>Objet :</b>	Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Fabrique de la paroisse Notre-Dame pour coordonner la réalisation de travaux visant la sécurisation des ancrages des monuments funéraires contenant des éléments métalliques situés au cimetière Notre-Dame-des-Neiges pour un montant maximal de 75 000 \$ taxes incluses. Autoriser la réception d'une contribution financière de 58 500 \$ provenant du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant, au montant de 58 500 \$

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Fabrique de la paroisse Notre-Dame pour coordonner la réalisation des travaux visant la sécurisation des ancrages des monuments funéraires contenant des éléments métalliques situés au cimetière Notre-Dame-des-Neiges, pour un montant maximal de 75 000 \$ taxes incluses;
2. d'autoriser la réception d'une subvention de 58 500 \$ provenant du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
3. d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant, pour un montant de 58 500 \$;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites dans l'intervention du Service des finances.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-30 09:27

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1150504001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Bureau du Mont-Royal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
<b>Projet :</b>	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
<b>Objet :</b>	Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Fabrique de la paroisse Notre-Dame pour coordonner la réalisation de travaux visant la sécurisation des ancrages des monuments funéraires contenant des éléments métalliques situés au cimetière Notre-Dame-des-Neiges pour un montant maximal de 75 000 \$ taxes incluses. Autoriser la réception d'une contribution financière de 58 500 \$ provenant du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant, au montant de 58 500 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À la suite d'actes de vandalisme et de vols répétés de monuments funéraires au cimetière Notre-Dame-des-Neiges (CNDDN) situé sur le territoire du site patrimonial du Mont-Royal, la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) ont financé, en 2009, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, un rapport d'experts permettant d'évaluer les ouvrages funéraires contenant des éléments métalliques du CNDDN jugés vulnérables. Ce rapport a permis d'identifier 162 ouvrages funéraires vulnérables, selon un ordre de priorités, ainsi que des mesures de sécurité à appliquer. Le comité d'experts était composé de MM. Jean Bélisle, professeur en histoire de l'art de l'Université Concordia, de Jacques Des Rochers, conservateur de l'art canadien au musée des beaux-arts de Montréal, et de Laurier Lacroix, historien de l'art émérite. En 2010, un second rapport, réalisé par un expert du Centre de conservation du Québec, a permis de préciser le type de travaux de solidification à faire ainsi que les coûts des travaux pour chacun des monuments funéraires. À partir de 2011, des discussions ont eu lieu entre la Ville de Montréal, le MCC et le CNDDN pour établir la meilleure façon d'entreprendre ces travaux et d'évaluer le type de convention le mieux adapté.

M. Yoland Tremblay, directeur du CNDDN, s'est engagé à coordonner la réalisation de ces travaux après avoir pris des ententes avec les familles propriétaires de ces monuments. Aussi, le MCC a recommandé que la Ville de Montréal, par l'intermédiaire du Bureau du Mont-Royal, soit le gestionnaire du dossier qui devra s'assurer que les travaux de consolidation des ancrages se fassent selon les règles de l'art.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **DESCRIPTION**

Ce projet vise à procéder aux travaux de solidification des ancrages de 162 monuments funéraires du cimetière CNDDN jugés vulnérables. Ce projet sera réalisé par le CNDDN qui sera dans l'obligation, comme indiqué dans la convention entre la Ville de Montréal et la Fabrique de la paroisse Notre-Dame, de confier la coordination des travaux à des experts en restauration d'oeuvres métalliques. Ce projet, évalué à 75 000 \$ maximum, est inscrit, depuis 2010, dans l'Entente sur le développement culturel de Montréal, axe 1.2.4 «Oeuvres d'art public». Outre les travaux de sécurisation des ancrages, un guide d'entretien des oeuvres funéraires sera réalisé à l'intention des familles propriétaires.

### **JUSTIFICATION**

Respecter les engagements inscrits dans les mesures du *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal* (mesure 1.5.4.6) :

1) poursuivre le soutien à la réalisation d'inventaires des patrimoines appartenant aux cimetières et aux concessionnaires ainsi qu'à la conception de plans d'action pour la protection, l'entretien, la restauration et la mise en valeur de ces patrimoines

2) élaborer un plan d'action, en concertation avec les divers acteurs impliqués, qui comprendra, d'abord, l'identification des priorités, et, par la suite, les ressources requises et les moyens à mettre en oeuvre pour la protection, l'entretien, la restauration et la mise en valeur des oeuvres d'art et de commémoration des cimetières par l'examen notamment :

- des mesures nécessaires pour tenir compte des particularités de ce corpus d'oeuvres : notamment, les ouvrages du CNDDN comprenant des éléments métalliques et la sécurisation de leurs ancrages;

- de la *Politique du patrimoine*, adoptée en 2005 par la Ville de Montréal, qui stipule que la Ville de Montréal doit assumer ses responsabilités et agir à titre de gestionnaire exemplaire dans la protection du patrimoine et, notamment, le patrimoine funéraire situé sur le site patrimonial du Mont-Royal; ces ouvrages funéraires sont souvent réalisés par des artistes sculpteurs renommés tels Louis-Philippe Hébert;

- de la valeur du projet qui réside, également, à faire connaître le modèle de partenariat entre la Ville de Montréal, le MCC et le CNDDN pour le développement d'une méthodologie professionnelle de grande qualité proposée par des experts pour évaluer la vulnérabilité des oeuvres funéraires et des travaux à effectuer ainsi que le guide d'entretien qui sera développé pour les familles propriétaires.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ce projet est financé pour un montant maximal de 75 000 \$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2017 Axe 1.2.4 «Oeuvres d'art public». Le montant est financé à 78 % par le MCC et 22 % par la Ville. Le projet se réalisera sur une période de deux ans et sept mois, de 2015 à 2017.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet contribue à la protection du patrimoine funéraire montréalais et au développement d'un partenariat exceptionnel avec les familles propriétaires de ces monuments funéraires en vue d'un meilleur entretien. En termes de développement durable, ce projet vise une meilleure qualité de vie et l'implication de la collectivité au coeur du développement durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La valeur du projet réside à faire connaître le modèle de partenariat entre la Ville de Montréal, le MCC et le CNDDN et les familles pour assurer la protection et la pérennité de ce patrimoine funéraire. À ce titre, ce projet est exemplaire. Il faut également considérer la qualité et le caractère unique de la méthodologie développée par les experts de grande renommée pour évaluer la vulnérabilité des oeuvres funéraires et proposer les solutions adéquates.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- 4 mai 2015 : signature de la convention entre la Ville de Montréal et la Fabrique de la paroisse Notre-Dame
- 2015 : engagement de l'expert-coordonnateur des travaux; planification des travaux de solidification des ancrages selon les indications des rapports d'experts; planification des documents et ententes élaborés avec les familles propriétaires; début des travaux
- 2016 : poursuite des travaux de consolidation des ancrages; réalisation du guide d'entretien des monuments
- 2017 : fin des travaux; remise du rapport final.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce projet vise à respecter les engagements inscrits dans les mesures du *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal* adopté en 2009 (mesure 1.4.5.6).

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Avis favorable avec commentaires :  
Service de la culture , Direction (Isabelle CABIN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ginette CLOUTIER  
Conseillère en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-03-17

Pierre-Paul SAVIGNAC  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Carole PAQUETTE  
Directrice

**Tél :** 514 872-1457

**Approuvé le :** 2015-03-27

**Dossier # : 1151158002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Montréal pour le versement d'une aide financière de 46 149 700 \$ dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 1.5 (PIQM-Conduites).

Il est recommandé:

1 - d'approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal pour le versement d'un soutien financier maximal de 46 149 700 \$ dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-municipalités aux termes et conditions mentionnés au protocole d'entente (Dossier 525398)), et ce, sans préjudice aux droits de la Ville de contester la portée et la validité de la clause de pénalité inscrite à l'article 11.2 et en tenant compte notamment des dispositions de l'article 5 l) dudit protocole, telles que décrites ci-après :

"Le Bénéficiaire s'engage à :  
(...)

5 l) : assumer seul toute responsabilité légale à l'égard des tiers et assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de travaux décrits à l'annexe B. D'autre part, tenir indemne et prendre fait et cause pour le Ministre, le gouvernement du Québec et leurs représentants, advenant toute réclamation pouvant découler du présent protocole et s'assurer qu'il en soit de même pour tout contrat octroyé aux fins de la réalisation des travaux décrits à l'annexe B";

2 - d'autoriser le maire et le greffier à signer cette entente pour et au nom de la Ville;

3 - de mandater le Service de l'eau pour gérer les demandes de subventions ainsi que le protocole d'entente.



**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1151158002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Montréal pour le versement d'une aide financière de 46 149 700 \$ dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 1.5 (PIQM-Conduites).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal est engagée dans un ambitieux programme de réhabilitation et de réfection de ses infrastructures de l'eau, tant en regard de la production et de la distribution de l'eau potable que de la collecte et de l'épuration des eaux usées. De nouveaux règlements gouvernementaux concernant la santé publique et l'environnement jumelés à l'état même des infrastructures sont à l'origine de ce gigantesque chantier qui s'échelonne sur plusieurs années.

Afin d'aider les municipalités à se conformer à ces nouvelles normes et à assurer la pérennité de leurs infrastructures, les gouvernements du Canada et du Québec ont mis en place plusieurs programmes de subventions. Dans le cas présent, c'est le gouvernement du Québec qui a mis en place en 2013 le PIQM-Conduites, programme d'aide financière aux travaux sur les conduites d'aqueduc et d'égout des municipalités québécoises.

Le PIQM-Conduites a pris la relève de l'ancien programme PRÉCO, dont la Ville de Montréal a bénéficié au cours des dernières années. Les deux programmes sont similaires en ce qu'ils pré-déterminent des montants maximum d'aide financière au mètre linéaire des conduites que les villes désirent reconstruire ou réhabiliter. Les analyses menées au Service de l'eau ont démontré que les travaux qui étaient le plus avantageux d'inscrire au programme consistaient en de la réhabilitation d'égout secondaire de juridiction municipale. Cela dit, le PIQM-Conduites limite à 75 % de la valeur réelle des travaux l'aide financière maximale pour des travaux de réhabilitation de conduites.

Une demande de subvention a été soumise au MAMOT en décembre dernier. Le ministre a, le 17 février 2015, confirmé son accord à l'octroi de l'aide financière demandée et le projet de protocole soumis ici pour approbation confirme cette transaction.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM14 1251 - 16 décembre 2014 - Approuver la programmation no 2 des travaux sur les réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout de la Ville de Montréal admissibles au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Conduites (PIQM-Conduites) et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). - 1141158004

CM14 0802 - 19 août 2014 - Approuver un projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Montréal pour le versement d'une aide financière de 27 873 400 \$ dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 1.5 (PIQM 1.5) / Modifier la résolution CM14 0412 du 29 avril 2014 afin de préciser dans la demande de subvention associée au présent projet de protocole que la Ville assumera les coûts d'exploitation des installations financées par le PIQM 1.5. - 1141158002

CM14 0412 - 29 avril 2014 - Approuver la programmation no 1 des travaux sur les réseaux secondaires d'égout de la Ville de Montréal admissibles au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Conduites (PIQM-Conduites) et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). - 1141158001

CM14 0360 - 29 avril 2014 - Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Ouest (contrat UX14300) - Dépense totale de 11 628 456,08 \$, taxes incluses (contrat 11 478 456,08 \$ + incidences 150 000 \$) et accorder un autre contrat à Insituform Technologies Limitée pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Est (contrat UX14299) - Dépense totale de 15 018 969,27 \$, taxes incluses (contrat 14 868 969,27 \$ + incidences 150 000 \$) - Appel d'offres public 10139 - 3 soumissionnaires pour chacun des contrats - 1144551001

## **DESCRIPTION**

Le projet de protocole soumis [le document est annexé à l'intervention du Service des affaires juridiques] confirme la programmation demandée par la Ville en décembre dernier soit 291 tronçons d'égout secondaire à réhabiliter sur une longueur totale de 60,189 km. Le projet de protocole énumère les diverses conditions qui régissent l'obtention de cette aide financière. Le délai octroyé à la Ville pour procéder à ces travaux est de trois années. Le Service de l'eau a choisi pour cette seconde programmation de travaux au PIQM 1.5 de soumettre exclusivement des projets de réhabilitation d'égout sans tranchée. Ces projets sont subventionnables à 75 % des coûts réels.

Cette programmation pourra être modifiée par le retrait de certains projets si les intervenants techniques le demandent.

## **JUSTIFICATION**

Les projets inscrits au PIQM 1.5 sont nécessaires à l'atteinte des objectifs du Service de l'eau quant à la modernisation des infrastructures et, plus spécifiquement, à des dispositifs de drainage performants.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La subvention est plafonnée à 75% des coûts réels ou 46 149 700 \$. La subvention réelle dépendra donc des coûts relatifs aux contrats à octroyer afin de réaliser les travaux prévus à l'entente. Ces contrats devraient être soumis aux instances lors de la réunion du mois d'avril 2015.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les travaux rendus possibles par ces subventions contribueront à assurer une gestion responsable des ressources.

D'un point de vue environnemental, les projets de réhabilitation de conduites produisent de beaucoup plus faibles impacts que les projets de reconstruction aussi bien en matière énergétique qu'en ce qui concerne la gestion des sols. Financièrement, ils sont beaucoup moins coûteux.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'aide financière obtenue contribue à l'atteinte de nos objectifs budgétaires.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication prévue en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les travaux débuteront dès le printemps

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Lise NOLIN)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Abdelwahid BEKKOUCHE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain DUBUC  
Cadre administratif

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-03-18

Dominique DEVEAU  
Directrice - DGSRE

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Dominique DEVEAU  
Directrice - DGSRE

**Approuvé le :** 2015-03-25**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2015-03-25



**Dossier # : 1156896001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Acquisition, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, des ruelles connues comme étant les lots 2 789 480 à 2 789 491 du cadastre du Québec identifiés comme tels au cadastre et ce, à des fins de ruelles. Arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie

Il est recommandé :

1. d'approuver conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte, la description des lots 2 789 480 à 2 789 491 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, Arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, dont la Ville entend devenir propriétaire;
2. de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la Charte et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-03-20 10:25

**Signataire :** Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1156896001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Acquisition, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, des ruelles connues comme étant les lots 2 789 480 à 2 789 491 du cadastre du Québec identifiés comme tels au cadastre et ce, à des fins de ruelles. Arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans les années 1950 et 1960, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite Patrie, la Ville de Montréal a aménagé plusieurs ruelles afin qu'elles soient accessibles. Ces aménagements consistaient à la construction d'un revêtement de béton et du drainage requis et quelques fois, on y retrouve aussi de l'éclairage. Ces ruelles sont souvent la seule voie secondaire pour accéder à l'arrière des bâtiments qui pour la majorité, dans ce secteur, sont construits en contiguïté, côte à côte. De plus, dans ces années, les ruelles permettaient au Service Incendie d'accéder à l'arrière des bâtiments. Ces ruelles sont encore ouvertes au public. (Voir photos aériennes en pièces jointes)

Ces ruelles ont été déclarées publiques, par diverses résolutions, dans les années 1970, mais les procédures permettant de les acquérir n'ont jamais été complétées.

Ces ruelles désignées par les lots suivants au cadastre du Québec, sont situées dans le secteur délimité par le boulevard Saint-Michel, la rue Beaubien Est, la 13e avenue et le boulevard Rosemont :

Lots rénovés - actuels - Cadastre du Québec	Anciens lots - Cadastre du Village de la Côte-de-la-Visitation
2 789 480	201-157
2 789 481	201-178
2 789 482	201-108
2 789 483	201-127
2 789 484	201-53
2 789 485	201-67
2 789 486	201-66
2 789 487	201-79
2 789 488	201-22
2 789 489	201-23
2 789 490	201-35
2 789 491	201-9

Ces lots ont été créés le 9 février 2005 dans le cadre de la rénovation cadastrale du secteur et remplacent respectivement des anciens lots du cadastre du village de la Côte-de-la-Visitation qui ont tous été déposés aux archives du cadastre le 23 septembre 1913.

Tous les anciens lots sont désignés au livre de renvoi comme étant « ruelle » (Voir le plan et les extraits du livre de renvoi pour ces lots en pièces jointes).

Le propriétaire indiqué au cadastre du Québec pour tous ces lots est Jean-Baptiste Péloquin, et ce, depuis la création des anciens lots en date du 23 septembre 1913. (Voir les fiches des lots rénovés en pièces jointes)

De plus, aucune vente ou transaction n'apparaît à l'index aux immeubles des lots rénovés mentionnés ci-devant depuis leur création. (Voir l'index aux immeubles des lots rénovés en pièces jointes)

Le propriétaire en titre des lots faisant l'objet des présentes est donc toujours Jean-Baptiste Péloquin qui les possédait en 1913. Ces ruelles sont considérées aujourd'hui sans propriétaire retrouvable.

Aucun de ces lots n'est porté au rôle d'évaluation de la Ville de Montréal.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution no 94472 - 26 septembre 1978 - Inscrire et décrire comme publiques, dans le registre tenu à cette fin, les ruelles ci-après décrites ouvertes a public depuis au moins cinq ans, et ce, en vertu des dispositions de l'article 36 de la charte de la Ville:

- 1.- les ruelles sises à l'est de la 12<sup>e</sup> Avenue, entre le boulevard Rosemont et la rue Bellechasse et composées des lots 201-9, 201-22, 201-23 et 201-35;
- 2.- les ruelles sises à l'est du boulevard Saint-Michel, entre le boulevard Rosemont et la rue de Bellechasse et composées des lots numéros 201-53, 201-66, 201-67 et 201-79 du cadastre du village de la Côte-de-la-Visitation;

----

Résolution no 95119 - 21 février 1978 - Inscrire et décrire comme publiques, dans le registre tenu à cette fin, les ruelles ci-après décrites ouvertes a public depuis au moins cinq ans, et ce, en vertu des dispositions de l'article 36 de la charte de la Ville: ----

- 2.- les ruelles sises à l'est de la 12<sup>e</sup> Avenue, entre la rue Beaubien, et du parc Campbell-Nord et composées des lots 201-108, 201-127 du cadastre du village de la Côte-de-la-Visitation;

----

Résolution no 89761 - 4 octobre 1977 - Inscrire et décrire comme publiques, dans le registre tenu à cette fin, les ruelles ci-après décrites ouvertes au public depuis au moins cinq ans, et ce, en vertu des dispositions de l'article 36 de la charte de la Ville: ---

- 7.- les ruelles sises à l'est du boulevard Saint-Michel, entre les rues Beaubien, et du parc Campbell et composées des lots 201-157, 201-178 du cadastre du village de la Côte-de-la-Visitation;

---

Les trois résolutions sont jointes au présent dossier.

### **DESCRIPTION**



Acquérir les lots 2 789 480, 2 789 481, 2 789 482, 2 789 483, 2 789 484, 2 789 485, 2 789 486, 2 789 487, 2 789 488, 2 789 489, 2 789 490 et 2 789 491 du cadastre du Québec à de fins de ruelles publiques, lots qui ont été cadastrés comme tels en 1913. Ces lots sont décrits dans la description technique préparée par monsieur Mohamed Motaouakal, arpenteur-géomètre de la Division de la géomatique, en date du 22 janvier 2015, sous le numéro un de ses minutes, au dossier 21685 du greffe commun des arpenteurs-géomètres de la Ville de Montréal.

## **JUSTIFICATION**

Afin que la Ville puisse devenir propriétaire des lots de ruelle 2 789 480 à 2 789 491 du cadastre du Québec, il y a lieu d'entreprendre les procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte. En effet, l'article 192 de l'annexe C stipule que la ville devient propriétaire des ruelles apparaissant au plan officiel du cadastre comme tel en y accomplissant les formalités qui y sont prévues.

Article 192 de l'annexe C de la Charte :

« La ville devient propriétaire des rues, ruelles, voies et places réputées publiques selon l'article 191 et des lots ou parties de lots apparaissant au plan officiel du cadastre comme rues ou ruelles, dès l'accomplissement des formalités suivantes:

1° l'adoption d'une résolution approuvant la description de l'immeuble;

2° la publication d'un avis à cet effet, une fois par semaine pendant trois semaines consécutives, dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise publié à Montréal;

3° l'inscription au registre foncier d'un avis au même effet, signé par le greffier, et constatant l'accomplissement des formalités prévues aux paragraphes 1 et 2.

Cette inscription se fait par dépôt et l'officier de la publicité des droits est tenu de recevoir l'avis et d'en faire mention au registre foncier.

Le propriétaire de l'immeuble exproprié en vertu du présent article peut réclamer une indemnité de la ville. À défaut d'entente, l'indemnité est fixée par le Tribunal administratif du Québec à la demande du propriétaire ou de la ville et les articles 58 à 68 de la Loi sur l'expropriation (chapitre E-24) s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires.»

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ces acquisitions se font à coût nul pour la Ville, à l'exception des frais de publication et d'enregistrement de l'avis au bureau de la publicité des droits. Bien que le dernier paragraphe de l'article 192 de l'annexe C de la Charte stipule que le propriétaire de l'immeuble exproprié peut réclamer une indemnité à la Ville, il y a peu de probabilités que l'ancien propriétaire se manifeste étant donné qu'il s'agit d'un particulier décédé et que le ministère du Revenu, en sa qualité d'administrateur des biens non réclamés, n'a pas, à notre souvenir, déjà demandé d'indemnités suite à l'application des dispositions de l'article 192 de l'annexe C de la Charte.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'application de l'article 192 de l'annexe C de la Charte sur les lots 2 789 480 à 2 789 491 du cadastre du Québec permet à la Ville d'avoir des titres sur ces ruelles et de protéger ses infrastructures et investissements qu'elle a faits dans celles-ci.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ce dossier devra être transmis au greffier de la Ville afin que celui-ci fasse effectuer les publications requises en vertu du paragraphe 2 de l'article 192 de l'annexe C de la Charte. Par la suite, le Service des affaires juridiques devra faire inscrire au bureau de la publicité des droits un avis constatant que les formalités prévues au dit article de la Charte ont été complétées.

Enfin, une copie de cet avis dûment publié devra être transmise à notre Service afin que nous puissions finaliser ce dossier, notamment en inscrivant au registre, selon les dispositions de l'article 191 de l'annexe C de la Charte, ces ruelles comme étant propriété de la Ville.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Céline DUMAIS)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hitler DIEUJUSTE  
Agent technique

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-05

Daniel BROUSSEAU  
Chef de section géomatique

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2015-03-19

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-03-19



**Dossier # : 1156896002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Acquisition, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, des ruelles connues comme étant les lots 2 789 464 à 2 789 467; 2 789 469 à 2 789 474 et 2 789 476 à 2 789 479 du cadastre du Québec identifiés comme tels au cadastre, et ce, à des fins de ruelles. Arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie.

Il est recommandé :

1. d'approuver conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte, la description des lots 2 789 464 à 2 789 467; 2 789 469 à 2 789 474 et 2 789 476 à 2 789 479 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, Arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, dont la Ville entend devenir propriétaire;
2. de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la Charte et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-03-20 10:26

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1156896002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Acquisition, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, des ruelles connues comme étant les lots 2 789 464 à 2 789 467; 2 789 469 à 2 789 474 et 2 789 476 à 2 789 479 du cadastre du Québec identifiés comme tels au cadastre, et ce, à des fins de ruelles. Arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans les années 1950 et 1960, dans l'arrondissement Rosemont - La Petite Patrie, la Ville de Montréal a aménagé plusieurs ruelles afin qu'elles soient accessibles. Ces aménagements consistaient à la construction d'un revêtement de béton et du drainage requis et quelques fois, l'installation d'éclairage. Ces ruelles sont souvent la seule voie secondaire pour accéder à l'arrière des bâtiments qui pour la majorité, dans ce secteur, sont construits en contiguïté, côte à côte. De plus, dans ces années, les ruelles permettaient au Service Incendie d'accéder à l'arrière des bâtiments. Ces ruelles sont encore ouvertes au public. (Voir photos aériennes en pièces jointes)

Ces ruelles ont été déclarées publiques en 1978 par résolution, mais les procédures permettant de les acquérir n'ont jamais été complétées.

Ces ruelles désignées par les lots suivants au cadastre du Québec, sont situées dans le secteur délimité par le boulevard Saint-Michel, la rue Bélanger, la 13e avenue et la rue Beaubien:

Lots rénovés actuels Cadastre du Québec	Anciens lots Cadastre du Village de la Côte-de-la-Visitation
2 789 464	201-440
2 789 465	201-472
2 789 466	201-473
2 789 467	201-504
2 789 469	201-358
2 789 470	201-390
2 789 471	201-422
2 789 472	201-277
2 789 473	201-308
2 789 474	201-309
2 789 476	201-339

2 789 477	201-197
2 789 478	201-228
2 789 479	201-259

Ces lots ont été créés le 9 février 2005 dans le cadre de la rénovation cadastrale du secteur et remplacent respectivement des anciens lots du cadastre du village de la Côte-de-la-Visitation qui ont tous été déposés aux archives du cadastre le 23 septembre 1913.

Tous les anciens lots sont désignés au livre de renvoi comme étant « ruelle » (Voir le plan et les extraits du livre de renvoi pour ces lots en pièces jointes).

Le propriétaire indiqué au cadastre au cadastre du Québec pour tous ces lots est Jean-Baptiste Péloquin, et ce, depuis la création des anciens lots en date du 23 septembre 1913. (Voir les fiches des lots rénovés en pièces jointes)

De plus, aucune vente ou transaction n'apparaît à l'index aux immeubles des lots rénovés mentionnés ci-devant depuis leur création. (Voir l'index aux immeubles des lots rénovés en pièces jointes)

Le propriétaire en titre des lots faisant l'objet des présentes est donc toujours Jean-Baptiste Péloquin qui les possédait en 1913. Ces ruelles sont considérées aujourd'hui sans propriétaires retrouvables.

Aucun de ces lots n'est porté au rôle d'évaluation de la Ville de Montréal.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution no 95315 - 5 décembre 1978 - Inscrire et décrire comme publiques, dans le registre tenu à cette fin, les ruelles ci-après décrites faisant partie du cadastre du Village de la Côte-de-la-Visitation et ouvertes au public depuis au moins cinq ans, et ce, en vertu des dispositions de l'article 36 de la charte de la Ville: ----

2.- les ruelles sises à l'est du boulevard Saint-Michel, entre les rues Beaubien et Saint-Zotique et composées des lots 201-277, 201-308, 201-309, 201-339;

3.- les ruelles sises à l'est de la 12<sup>e</sup> Avenue, entre les rues Beaubien et Saint-Zotique et composées des lots 201-197, 201-228, 201-259;

4.- les ruelles sises à l'est de la 12<sup>e</sup> Avenue entre les rues Saint-Zotique et Bélanger et composées des lots 201-358, 201-390, 201-422;

5.- les ruelles sises à l'est du boulevard Saint-Michel, entre les rues Saint-Zotique et Bélanger et composées des lots 201-440, 201-472, 201-473, 201-504;

----

(Voir la résolution en pièces jointes)

### **DESCRIPTION**

Acquérir les lots 2 789 464, 2 789 465, 2 789 466, 2 789 467, 2 789 469, 2 789 470, 2 789 471, 2 789 472, 2 789 473, 2 789 474, 2 789 476, 2 789 477, 2 789 478 et 2 789 479 du cadastre du Québec à de fins de ruelles publiques, lots qui ont été cadastrés comme tels en 1913. Ces lots sont décrits à la description technique préparée par monsieur Mohamed Motaouakal, arpenteur-géomètre de la Division de la géomatique, en date du 23 janvier 2015, sous le numéro 2 de ses minutes, au dossier 21867 du greffe commun des arpenteurs-géomètres de la Ville de Montréal.

### **JUSTIFICATION**

Afin que la Ville puisse devenir propriétaire de ces lots de ruelle du cadastre du Québec, il y a lieu d'entreprendre les procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte. En effet, l'article 192 de l'annexe C stipule que la ville devient propriétaire des ruelles apparaissant au plan officiel du cadastre comme tel en y accomplissant les formalités qui y sont prévues.

Article 192 de l'annexe C de la Charte :

« La ville devient propriétaire des rues, ruelles, voies et places réputées publiques selon l'article 191 et des lots ou parties de lots apparaissant au plan officiel du cadastre comme rues ou ruelles, dès l'accomplissement des formalités suivantes:

1° l'adoption d'une résolution approuvant la description de l'immeuble;

2° la publication d'un avis à cet effet, une fois par semaine pendant trois semaines consécutives, dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise publié à Montréal;

3° l'inscription au registre foncier d'un avis au même effet, signé par le greffier, et constatant l'accomplissement des formalités prévues aux paragraphes 1 et 2.

Cette inscription se fait par dépôt et l'officier de la publicité des droits est tenu de recevoir l'avis et d'en faire mention au registre foncier.

Le propriétaire de l'immeuble exproprié en vertu du présent article peut réclamer une indemnité de la ville. À défaut d'entente, l'indemnité est fixée par le Tribunal administratif du Québec à la demande du propriétaire ou de la ville et les articles 58 à 68 de la Loi sur l'expropriation (chapitre E-24) s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires.»

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ces acquisitions se font à coût nul pour la Ville, à l'exception des frais de publication et d'enregistrement de l'avis au bureau de la publicité des droits. Bien que le dernier paragraphe de l'article 192 de l'annexe C de la Charte stipule que le propriétaire de l'immeuble exproprié peut réclamer une indemnité à la Ville, il y a peu de probabilités que l'ancien propriétaire se manifeste étant donné qu'il s'agit d'un particulier décédé et que le ministère du Revenu, en sa qualité d'administrateur des biens non réclamés, n'a pas, à notre souvenir, déjà demandé d'indemnités à la suite de l'application des dispositions de l'article 192 de l'annexe C de la Charte.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'application de l'article 192 de l'annexe C de la Charte sur les lots 2 789 464 à 2 789 467; 2 789 469 à 2789 474 et 2 789 476 à 2 789 479 du cadastre du Québec permet à la Ville d'avoir des titres sur ces ruelles et de protéger ses infrastructures et investissements qu'elle a faits dans celles-ci.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ce dossier devra être transmis au greffier de la Ville afin que celui-ci fasse effectuer les publications requises en vertu du paragraphe 2 de l'article 192 de l'annexe C de la Charte. Par la suite, le Service des affaires juridiques devra faire inscrire au bureau de la publicité des droits un avis constatant que les formalités prévues au dit article de la Charte ont été complétées.

Enfin, une copie de cet avis dûment publié devra être transmise à notre Service afin que nous puissions finaliser ce dossier, notamment en inscrivant au registre selon les dispositions de l'article 191 de l'annexe C de la Charte, ces ruelles comme étant propriété de la Ville.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Céline DUMAIS)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hitler DIEUJUSTE  
Agent technique

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-03-06

Daniel BROUSSEAU  
Chef de section géomatique

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2015-03-18

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-03-19

**Dossier # : 1144396003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend, aux fins d'assemblage, à M. Philippe Starna et Mme Karyne Gamelin, une partie d'une ruelle située au nord-est de la rue Joffre et au nord-ouest de l'avenue Pierre-De-Coubertin, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, d'une superficie de 41,7 m <sup>2</sup> pour le prix de 3 650 \$ plus les taxes applicables/ Fermer et retirer du domaine public, la ruelle constituée du lot 5 501 322 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-3477-04

Il est recommandé :

1. de fermer et retirer du domaine public le lot 5 501 322 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
2. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à M. Philippe Starna et Mme Karyne Gamelin, aux fins d'assemblage résidentiel, une ruelle formée du lot 5 501 322 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 41,7 m<sup>2</sup>, située au nord-est de la rue Joffre et au nord-ouest de l'avenue Pierre-de-Coubertin, à Montréal, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, pour le prix de 3 650,00 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
3. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-03-24 10:58**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1144396003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend, aux fins d'assemblage, à M. Philippe Starna et Mme Karyne Gamelin, une partie d'une ruelle située au nord-est de la rue Joffre et au nord-ouest de l'avenue Pierre-De-Coubertin, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, d'une superficie de 41,7 m <sup>2</sup> pour le prix de 3 650 \$ plus les taxes applicables/ Fermer et retirer du domaine public, la ruelle constituée du lot 5 501 322 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-3477-04

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 9 octobre 2013, le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a reçu une demande d'acquisition de Mme Karyne Gamelin et M. Philippe Starna (les « Requérants ») visant à se porter acquéreurs d'une partie d'une ruelle publique située à l'est de leur immeuble sis au 2723-2725, rue Joffre dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, laquelle appartient à la Ville de Montréal.

L'acquisition d'une partie de cette ruelle leur permettra d'obtenir un permis de construction pour installer des pieux sous la fondation de leur propriété. En effet, cette dernière étant située à la limite latérale zéro de leur terrain, l'entrepreneur responsable du « pieutage » ne peut pas exécuter les travaux demandés étant actuellement sur le domaine public de la Ville.

Aussi, les Requérants proposent à la Ville d'acquérir une lisière de 1,5 mètre de largeur de ladite ruelle sur toute la longueur du lot appartenant aux Requérants comme illustré par une zone ombrée aux plans B et C ci-joints.

D'une part, la vente d'une lisière de ruelle n'affectera pas la circulation automobile sur celle-ci et d'autre part, elle permettra aux Requérants de pouvoir entreprendre les travaux de réfection sur leur bâtiment.

La Ville est propriétaire de cette ruelle pour l'avoir acquise en vertu de l'article 36A de l'ancienne Charte de la Ville aux termes d'un avis publié le 6 mars 1997 sous le numéro 4 913 451 au Bureau de la publicité des droits de la circonscription de Montréal.

La promesse d'achat a été signée par les promettants-acquéreurs le 1<sup>er</sup> février 2014 ainsi qu'une remise d'un dépôt de 359 \$ le 30 juin 2014.

En conséquence, le présent sommaire a pour but de soumettre aux autorités municipales

compétentes, pour approbation, le projet d'acte de vente d'une partie de ruelle d'une superficie de 41,7 m<sup>2</sup>, maintenant connue comme étant le lot 5 501 322 du cadastre du Québec à M. Philippe Starna et Mme Karyne Gamelin, pour la somme de 3 650, 00 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

D1144666024 - 12 juin 2014 - d'approuver le projet de remplacement du lot 5 501 322 du cadastre du Québec, situé au nord-est de la rue Joffre et au nord-ouest de l'avenue Pierre-De-Coubertin, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, préparé par M. A.-Roger Simard, arpenteur-géomètre, le 1<sup>er</sup> avril 2014, minute 1574.

### **DESCRIPTION**

Il est requis de fermer et retirer du registre du domaine public le lot 5 501 322 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, situé au nord-est de la rue Joffre et au nord-ouest de l'avenue Pierre-de-Coubertin et d'approuver le projet d'acte de vente par lequel la Ville de Montréal vend à M. Philippe Starna et Mme Karyne Gamelin le lot 5 501 322 du cadastre du Québec, pour la somme de 3 650, 00 \$ excluant les taxes.

### **JUSTIFICATION**

La présente vente est recommandée pour les motifs suivants :

- Cette vente permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur le lot vendu.
- Ce terrain est non constructible isolément et peut être mis en valeur uniquement dans le contexte d'une vente aux fins d'assemblage.
- Cette vente permettra de régulariser l'occupation de ce terrain par l'immeuble riverain.

En conséquence, et en tenant compte que l'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce projet, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du projet d'acte, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SMVTP-D-09-001 « Modalités et conditions concernant la vente de parcelles de terrain, de résidus de terrain et de parties de ruelle d'une valeur de 25 000 \$ et moins ».

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le prix de vente de cet immeuble est de 3 650,00 \$, excluant les taxes, et représente un taux unitaire de 87,48 \$/m<sup>2</sup>. Ce montant correspond aux normes et conditions établies suivant l'encadrement administratif sur les ventes de résidus de terrain et de partie de ruelle d'une valeur de moins de 25 000 \$ offert par la Ville aux propriétaires des immeubles riverains, au taux proportionnel unitaire équivalent à 25 % de l'évaluation au compte foncier en cours lors de la demande (rôle 2014-2016), du terrain auquel le « résidu de terrain » est assemblé.

Toutefois, étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

La valeur aux livres du lot 5 501 322 du cadastre du Québec est de 0,00 \$.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La signature de l'acte de vente est prévue au printemps 2015.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Stéphane ROBITAILLE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction (Daniel BROUSSEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sylvain DECOSTE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Robert COULOMBE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie FAVREAU  
Chargée de soutien technique en immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

Le : 2014-08-28

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michel NADEAU  
Directeur de direction

**Approuvé le :** 2015-03-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Bruno MARCHAND  
Directeur de service

**Approuvé le :** 2015-03-24



**Dossier # : 1141368002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville vend à 4410122 Canada inc., aux fins d'assemblage résidentiel, un terrain d'une superficie totale de 1 448,5 m <sup>2</sup> , situé au sud de la rue Saint-Antoine Ouest, entre les rues Jean-D'Estrées et Saint-Félix, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 5 338 658,35 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public les lots 1 852 951 et 2 296 274 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal / Verser la somme de 90 955 \$, plus les taxes applicables, au ministère des Transports du Québec à titre de compensation vu les titres de propriété N/Réf. : 31H05-005-7970-04

Il est recommandé :

1. de fermer et retirer du domaine public les lots 1 852 951 et 2 296 274 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
2. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 4410122 Canada inc. un immeuble situé entre les rues Jean-D'Estrées et Saint-Félix, au sud de la rue Saint-Antoine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, connu et désigné comme étant les lots 1 852 951 et 2 296 274 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour le prix de 5 338 658,35 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions prévus au projet d'acte;
3. de verser la somme de 90 955 \$, plus les taxes applicables, au ministre des Finances du Québec;
4. d'imputer la recette et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-03-23 08:09

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1141368002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville vend à 4410122 Canada inc., aux fins d'assemblage résidentiel, un terrain d'une superficie totale de 1 448,5 m <sup>2</sup> , situé au sud de la rue Saint-Antoine Ouest, entre les rues Jean-D'Estrées et Saint-Félix, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 5 338 658,35 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public les lots 1 852 951 et 2 296 274 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal / Verser la somme de 90 955 \$, plus les taxes applicables, au ministère des Transports du Québec à titre de compensation vu les titres de propriété N/Réf. : 31H05-005-7970-04

**CONTENU**

**CONTEXTE**

4410122 Canada inc., représentée par La Corporation Cadillac-Fairview Limitée (le « Promoteur »), est propriétaire de terrains vacants situés entre les rues Jean-D'Estrées et de la Montagne, au sud de la rue Saint-Antoine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie. Le Promoteur requiert de la Ville de faire l'acquisition, aux fins d'assemblage, de deux lots adjacents aux lots dont il est propriétaire, connus et désignés comme étant les lots 1 852 951 et 2 296 274 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de lui permettre de réaliser un projet immobilier à vocation résidentielle et commerciale composé, dans une première phase, d'une tour d'habitation de 38 étages comprenant approximativement 380 unités d'habitation tenue en copropriété, dont 57 logements abordables, ainsi qu'un garage comprenant 230 cases pour voitures et 86 emplacements pour vélos et dans une seconde phase, un bâtiment de 37 ou 38 étages comprenant des composantes résidentielle, hôtelière et commerciale ainsi qu'un stationnement intérieur d'environ 220 cases. Le coût global du projet est évalué à environ 170 000 000 \$.

Le présent sommaire a pour but de faire approuver le projet d'acte de vente de la Ville au Promoteur de terrains connus et désignés comme étant les lots 1 852 951 et 2 296 274 du cadastre du Québec, d'une superficie respective de 1008,6 m<sup>2</sup> et 439,9 m<sup>2</sup>, soit une superficie totale de 1 448,5 m<sup>2</sup> (l'« Immeuble »), afin de permettre la réalisation de la première phase de son projet ainsi que le retrait du domaine public des lots 1 852 951 et 2 296 274 du cadastre du Québec. Cette vente est conditionnelle à ce que le Promoteur ait signé une promesse de vente relativement à une lisière de terrain située en bordure de la rue Saint-Antoine Ouest, entre les rues Jean-D'Estrées et de la Montagne, afin de permettre à la Ville d'élargir cette rue, le cas échéant.

Quant à la phase subséquente du développement, d'autres terrains appartenant à la Ville devront être vendus au Promoteur. Cette deuxième transaction devrait être réalisée lorsque le Promoteur sera prêt à débiter la seconde phase de son projet.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA14 240452 - 8 juillet 2014 - Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en vertu de l'article 85 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, afin de réaliser un programme particulier d'urbanisme pour le Centre des affaires de Montréal - Secteur Windsor Chaboillez, délimité par le boulevard René-Lévesque et les rues University, Notre-Dame et Lucien-L'Allier et autoriser une affectation de surplus de 150 000 \$ pour la réalisation de ce mandat.

CE14 1085 - 2 juillet 2014 - Déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le projet immobilier de la firme Cadillac Fairview sur la rue Saint-Antoine Ouest - Projet de règlement 04-047-146.

CA13 240715 - 10 décembre 2013 - Adopter une résolution autorisant l'aménagement d'un complexe immobilier mixte sur des emplacements situés du côté sud de la rue Saint-Antoine, entre les rues Jean-D'Estrées, Torrance et de la Montagne/Cadillac-Fairview, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 1er projet de résolution.

CM13 1018 - 24 septembre 2013 - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé au sud de la rue Saint-Antoine, entre les rues de la Montagne, Torrance et Jean-D'Estrées / Tenue d'une consultation publique.

CE13 1515 - 18 septembre 2013 - Inscrire à l'ordre du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé au sud de la rue Saint-Antoine, entre les rues de la Montagne, Torrance et Jean-D'Estrées, et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure; recommander au conseil municipal d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé au sud de la rue Saint-Antoine, entre les rues de la Montagne, Torrance et Jean-D'Estrées et soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique prévue conformément à la loi.

CA13 240530 - 11 septembre 2013 - Demander au conseil municipal d'adopter un règlement intitulé Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé au sud de la rue Saint-Antoine, entre les rues de la Montagne, Torrance et Jean-D'Estrées et de soumettre ce projet de règlement à l'office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne les assemblées de consultation publique, conformément à l'article 891 de la Charte de la Ville et prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville.

### **DESCRIPTION**

Le Promoteur projette la construction de deux tours à vocation résidentielle et commerciale entre les rues Jean-D'Estrées et de la Montagne, au sud de la rue Saint-Antoine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant dans une première phase une tour comptant environ 380 unités d'habitation ainsi qu'un garage comprenant 230 cases pour voitures et 86 emplacements pour vélos. Le projet du Promoteur est présenté sommairement dans un



document annexé dans les pièces jointes du présent sommaire et a fait l'objet d'un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé au sud de la rue Saint-Antoine Ouest ainsi que d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble. Le Promoteur est propriétaire de terrains dans ce secteur, notamment ceux contigus à l'Immeuble, connus et désignés comme étant les lots 1 852 949, 2 925 356, 1 852 947, 2 925 357, 2 925 338, 2 925 337, 1 854 006, 2 925 339, 2 925 340 et 1 852 944 du cadastre du Québec. Les lots qui appartiennent au Promoteur sont lisérés sur les plans B et C ci-joints, tandis que l'Immeuble est illustré par un hachuré sur les plans B et C et par un liséré blanc sur le plan P. La superficie de l'Immeuble qui sera cédé par la Ville au Promoteur est de 1 448,5 m<sup>2</sup>, soit 1008,6 m<sup>2</sup> pour le lot 1 852 951 et 439,9 m<sup>2</sup> pour le lot 2 296 274, tous deux du cadastre du Québec.

De plus, il a été convenu que le Promoteur prenne fait et cause pour la Ville, la défense et la tienne indemne de toute réclamation en relation avec la fermeture et le retrait du domaine public des lots 1 852 951 et 2 296 274 du cadastre du Québec.

Enfin, à la signature de l'acte de vente, une somme de 90 955 \$, plus les taxes applicables, sera versée au ministère des Transports du Québec (le « MTQ ») à même le prix de vente, en compensation du fait que des parties du lot 2 296 274 du cadastre du Québec apparaissent toujours comme étant sa propriété dans les titres. La signature de l'acte de vente est conditionnelle à la réception d'une autorisation du MTQ.

## **JUSTIFICATION**

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») recommande cette vente pour les motifs suivants :

- Elle permet la réalisation d'un projet de développement important ainsi qu'une revitalisation de ces terrains situés dans l'arrondissement de Ville-Marie.
- Elle est appuyée par les intervenants municipaux de l'arrondissement de Ville-Marie.
- Elle est conditionnelle à la signature par le Promoteur d'une promesse de vente en faveur de la Ville relativement à une lisière de terrain située en bordure de la rue Saint-Antoine Ouest, entre les rues Jean-D'Estrées et de la Montagne, afin de permettre l'élargissement de la rue Saint-Antoine Ouest par la Ville, le cas échéant.
- Elle est réalisée conformément à la valeur marchande et sans garantie et aux risques et périls du Promoteur.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette transaction représente une entrée de fonds de 5 338 658,35 \$. Le Promoteur paiera le solde du prix de vente à la signature de l'acte de vente, soit la somme de 4 804 793,35 \$, considérant qu'il a déjà remis à la Ville un dépôt de 533 865 \$ lors de la signature de la promesse d'achat.

Le prix de vente de 5 338 658,35 \$, représentant une somme de 3 799 769,38 \$ (3 767,37 \$/m<sup>2</sup> ou 350 \$/pi<sup>2</sup>) pour le lot 1 852 951 et de 1 538 888,97 \$ (3 498,27 \$/m<sup>2</sup> ou 325 \$/pi<sup>2</sup>) pour le lot 2 296 274, tous deux du cadastre du Québec, a été négocié de gré à gré avec le Promoteur et est conforme à la valeur marchande établie par la Section évaluation immobilière du SGPI en date du 26 mars 2014, soit entre 3 500 124,41 \$ (3 470,28 \$/m<sup>2</sup> ou 322,40 \$/pi<sup>2</sup>) et 3 850 138,87 \$ (3 817,31 \$/m<sup>2</sup> ou 354,64 \$/pi<sup>2</sup>) pour le lot 1 952 851 et entre 1 452 950,11 \$ (3 302,91 \$/m<sup>2</sup> ou 306,85 \$/pi<sup>2</sup>) et 1 595 424,92 \$ (3 626,79 \$/m<sup>2</sup> ou 336,94 \$/pi<sup>2</sup>) pour le lot 2 296 274, tous deux du cadastre du Québec.

De ce prix de vente, une somme de 90 955 \$, plus les taxes applicables, sera versée par la

Ville au MTQ à titre de compensation étant donné que des parties du lot 2 296 274 du cadastre du Québec apparaissent au Registre foncier comme étant toujours la propriété du MTQ, représentant une superficie de 26 m<sup>2</sup> à un taux de 3 498,27 \$/m<sup>2</sup> ou 325 \$/pi<sup>2</sup>.

Cette vente est taxable et la responsabilité relative au paiement de la TPS et de la TVQ est supportée par le Promoteur.

La valeur aux livres pour fins comptables est de 308 456,25 \$ et la valeur apparaissant au rôle foncier pour l'année en cours est de 1 563 400 \$ .

L'intervention du Service des finances comptabilise le produit de la vente ainsi que le coût aux livres.

Toutefois, étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

La vente de l'Immeuble aura des retombées fiscales annuelles pour la Ville d'environ 1 980 000 \$ lorsque la réalisation du projet du Promoteur sur cet îlot sera complétée.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La vente de l'Immeuble permettra la réalisation du projet du Promoteur, soit des tours à vocation résidentielle et commerciale représentant une valeur totale d'environ 170 000 000 \$.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Signature de l'acte de vente en 2015.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Avis favorable avec commentaires :  
Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sylvain VILLENEUVE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction (Justine Virginie MÉNARD)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Suzie DESMARAIS  
Conseillère en immobilier

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-11-19

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michel NADEAU  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-03-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Bruno MARCHAND  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-03-20



**Dossier # : 1146462005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet d'acte aux termes duquel la Ville vend à Mme Carolyne Belso et M. Éric Langlais, aux fins d'un assemblage résidentiel, un terrain situé du côté ouest de l'avenue Sainte-Croix et au nord de la rue Cartier, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, d'une superficie de 75,2 m <sup>2</sup> , pour un montant de 8 100 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-0453-01.

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'acte aux termes duquel la Ville vend à Mme Carolyne Belso et M. Éric Langlais, aux fins d'un assemblage résidentiel, un terrain situé du côté ouest de l'avenue Sainte-Croix et au nord de la rue Cartier, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour un montant de 8 100 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
2. d'imputer la recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-03-30 09:09

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1146462005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet d'acte aux termes duquel la Ville vend à Mme Carolyne Belso et M. Éric Langlais, aux fins d'un assemblage résidentiel, un terrain situé du côté ouest de l'avenue Sainte-Croix et au nord de la rue Cartier, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, d'une superficie de 75,2 m <sup>2</sup> , pour un montant de 8 100 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-0453-01.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal est propriétaire d'un terrain situé du côté ouest de l'avenue Sainte-Croix et au nord de la rue Cartier, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, connu et désigné comme étant le lot 5 092 298 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 75,2 m<sup>2</sup>, tel que montré, à titre indicatif, par une trame ombrée sur les plans B et C annexés (l'« Immeuble »).

La Ville de Montréal est devenue propriétaire de l'Immeuble pour l'avoir acquis en vertu d'un acte de vente par M. Henri Godard en faveur de la Ville de Saint-Laurent, reçu devant M<sup>e</sup> Jean-Charles Dutrisac, notaire, le 10 juin 1970, sous le numéro 9 543 de ses minutes, publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 2 218 243 et avec plus grande étendue aux termes d'un acte de vente sous seing privé par la Ville de Saint-Laurent en faveur de cette dernière le 27 septembre 1934, suite à adjudication pour défaut de paiement des taxes, tel qu'il appert de l'acte publié au même bureau sous le numéro 361 776.

Mme Carolyne Belso et M. Éric Langlais (collectivement l'« Acquéreur »), propriétaires d'un terrain avec bâtiment situé au 470-474, avenue Sainte-Croix, désigné par une trame hachurée sur lesdits plans ci-joints, désirent se porter acquéreurs, aux fins d'assemblage, de l'Immeuble qui est adjacent à leur propriété. La vente de l'Immeuble permettra à l'Acquéreur d'agrandir sa cour arrière et de régulariser une utilisation à des fins de stationnement.

Une promesse d'achat a donc été signée par l'Acquéreur le 25 septembre 2013. Le prix de la vente de l'Immeuble s'élève à la somme de 8 100 \$. Un dépôt de 430 \$ a déjà été effectué par l'Acquéreur.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA13 08 0079 - 5 février 2013 - Approuvant la cession des ruelles non opérationnelles de l'arrondissement

## **DESCRIPTION**

Le présent sommaire a pour but de soumettre aux autorités municipales, pour approbation, un projet d'acte par lequel la Ville vend l'Immeuble à l'Acquéreur, aux fins d'assemblage résidentiel, pour la somme de 8 100 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Étant donné que l'Immeuble ne présente aucune utilité pour la Ville et comme il ne peut être développé isolément, il a été considéré comme un résidu de terrain. L'Immeuble peut être mis en valeur seulement en étant assemblé à la propriété riveraine. Dans un tel cas, le prix de vente est établi à 25 % ou à 50% de l'évaluation au compte foncier du terrain auquel le résidu de terrain est assemblé, ce qui est conforme à l'encadrement administratif en vigueur concernant les *Modalités et conditions concernant la vente de parcelles de terrain, de résidus de terrain et de parties de ruelle d'une valeur de 25 000 \$ et moins* (C-OG-SMVTP-D-09-001).

## **JUSTIFICATION**

En conséquence, le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») recommande la présente vente pour les motifs suivants :

- L'ensemble des intervenants municipaux est favorable à la vente de l'Immeuble.
- L'Immeuble ne présente aucune utilité pour la Ville.
- L'approbation de la vente de l'Immeuble à l'Acquéreur permettra d'augmenter la superficie du terrain qu'il détient déjà de même que la régularisation d'une utilisation à des fins de stationnement.
- Le prix de vente est conforme à la directive concernant la vente d'un résidu qui ne peut être développé isolément, et lequel peut être mis en valeur qu'en étant assemblé à la propriété riveraine.
- La Ville n'a aucun intérêt à conserver l'Immeuble parce que, d'une part, elle pourrait être obligée de l'entretenir et que, d'autre part, elle se prive ainsi de taxes foncières.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Conformément à l'encadrement sur la vente de résidus de terrains, l'Immeuble constitue un résidu de terrain qui peut être mis en valeur seulement en l'assemblant à la propriété riveraine et qui ajoute peu de potentiel ou un certain potentiel au patrimoine de cette dernière.

Le prix de vente de l'Immeuble est de 8 100 \$, excluant les taxes, et représente un taux unitaire de 70 \$/m<sup>2</sup> pour une superficie de 34,88 m<sup>2</sup> et un taux unitaire de 140 \$/m<sup>2</sup> pour une superficie de 40,32 m<sup>2</sup>. Ce montant est basé sur les modalités d'application du prix de vente selon les différentes situations, soit:

a) pour une superficie de 34,88 m<sup>2</sup> à 25 % de l'évaluation au compte foncier de l'année de la demande (rôle triennal 2011-2013) du terrain auquel le résidu de terrain est assemblé, étant donné que cette partie permettra à l'Acquéreur l'agrandissement de sa cour arrière, tel que montré par une trame ombrée sur le plan C annexé;

b) pour une superficie de 40,32 m<sup>2</sup> à 50% de l'évaluation au compte foncier de l'année de la demande (rôle triennal 2011-2013) du terrain auquel le résidu de terrain est assemblé, étant donné que cette partie permettra l'utilisation comme stationnement, tel que montré par une trame ombrée sur le plan C annexé.

La valeur aux livres de l'Immeuble est de 0 \$.

Le revenu de 8 100 \$ sera comptabilisé au budget de fonctionnement du SGPI.

Cette transaction représente une entrée de fonds de 8 100 \$. L'Acquéreur paiera le solde du prix de vente à la signature de l'acte de vente, soit la somme de 7 670 \$, considérant qu'il a déjà remis à la Ville la somme de 430 \$.

Toutefois, étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est requise en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Signature et publication de l'acte de vente en 2015.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Avis favorable :  
Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Éric PAQUET)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction (Justine Virginie MÉNARD)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Daniel GRECESCU  
Conseiller en immobilier

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-01-27

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michel NADEAU  
Directeur de direction

**Approuvé le :** 2015-03-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Bruno MARCHAND  
Directeur de service

**Approuvé le :** 2015-03-27





**Dossier # : 1146462006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet d'acte aux termes duquel la Ville vend à Monsieur Jan Krolczyk, aux fins d'un assemblage résidentiel, un terrain situé du côté ouest de l'avenue Sainte-Croix et au nord de la rue Cartier, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, d'une superficie de 25,3 m <sup>2</sup> pour un montant de 1 770 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-0453-01.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend, à Monsieur Jan Krolczyk, aux fins d'un assemblage résidentiel, un terrain connu et désigné comme étant le lot 5 092 299 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest de l'avenue Sainte-Croix et au nord de la rue Cartier, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour le prix de 1 770 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
2. d'imputer la recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-03-30 09:09

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1146462006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet d'acte aux termes duquel la Ville vend à Monsieur Jan Krolczyk, aux fins d'un assemblage résidentiel, un terrain situé du côté ouest de l'avenue Sainte-Croix et au nord de la rue Cartier, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, d'une superficie de 25,3 m <sup>2</sup> pour un montant de 1 770 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-0453-01.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal est propriétaire d'un terrain situé du côté ouest de l'avenue Sainte-Croix et au nord de la rue Cartier, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, connu et désigné comme étant le lot 5 092 299 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 25,3 m<sup>2</sup>, tel que montré, à titre indicatif, par une trame ombrée sur les plans B et C annexés (l'« Immeuble »).

La Ville de Montréal est devenue propriétaire de l'Immeuble pour l'avoir acquis en vertu d'un acte de vente par M. Henri Godard en faveur de la Ville de Saint-Laurent, reçu devant M<sup>e</sup> Jean-Charles Dutrisac, notaire, le 10 juin 1970, sous le numéro 9 543 de ses minutes, publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 2 218 243 et avec plus grande étendue aux termes d'un acte de vente sous seing privé par la Ville de Saint-Laurent en faveur de cette dernière, le 27 septembre 1934, suite à adjudication pour défaut de paiement des taxes, tel qu'il appert de l'acte publié au même bureau sous le numéro 361 776.

M. Jan Krolczyk (l'« Acquéreur »), propriétaire d'un terrain avec bâtiment situé au 450-460, avenue Sainte-Croix, désigné par une trame hachurée sur lesdits plans ci-joints, désire se porter acquéreur, aux fins d'assemblage de l'Immeuble qui est adjacent à sa propriété. La vente de l'Immeuble permettra à l'Acquéreur de réaliser une protection au mur de fondation de sa propriété.

Une promesse d'achat a donc été signée par l'Acquéreur le 25 septembre 2013. Le prix de la vente de l'Immeuble s'élève à la somme de 1 770 \$. Un dépôt de 175 \$ a déjà été effectué par l'Acquéreur.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA13 08 0079 - 5 février 2013 - Approuvant la cession de ruelles non opérationnelles de l'arrondissement

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire a pour but de soumettre aux autorités municipales, pour approbation, un projet d'acte par lequel la Ville vend l'Immeuble à l'Acquéreur, aux fins d'assemblage résidentiel, pour la somme de 1 770 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Étant donné que l'Immeuble ne présente aucune utilité pour la Ville et comme il ne peut être développé isolément, il a été considéré comme un résidu de terrain. L'Immeuble peut être mis en valeur seulement en étant assemblé à la propriété riveraine. Dans un tel cas, le prix de vente est établi à 25 % de l'évaluation au compte foncier du terrain auquel le résidu de terrain est assemblé, ce qui est conforme à l'encadrement administratif en vigueur concernant les *Modalités et conditions concernant la vente de parcelles de terrain, de résidus de terrain et de parties de ruelle d'une valeur de 25 000 \$ et moins* (C-OG-SMVTP-D-09-001).

## **JUSTIFICATION**

En conséquence, le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») recommande la présente vente pour les motifs suivants :

- L'ensemble des intervenants municipaux est favorable à la vente de l'Immeuble.
- L'Immeuble ne présente aucune utilité pour la Ville.
- L'approbation de la vente de l'Immeuble à l'Acquéreur permettra d'augmenter la superficie du terrain qu'il détient déjà de même que la régularisation d'une occupation.
- Le prix de vente est conforme à la directive concernant la vente d'un résidu qui ne peut être développé isolément, et lequel peut être mis en valeur qu'en étant assemblé à la propriété riveraine.
- La Ville n'a aucun intérêt à conserver l'Immeuble parce que, d'une part, elle pourrait être obligée de l'entretenir et que, d'autre part, elle se prive ainsi de taxes foncières.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Conformément à l'encadrement sur la vente de résidus de terrains, l'Immeuble constitue un résidu de terrain qui peut être mis en valeur seulement en l'assemblant à la propriété riveraine et qui ajoute peu de potentiel au patrimoine de cette dernière.

Le prix de vente de l'Immeuble est de 1 770 \$, excluant les taxes, et représente un taux unitaire de 70 \$/m<sup>2</sup> pour une superficie de 25,3 m<sup>2</sup>. Ce montant correspond aux normes et conditions établies par l'encadrement sur les ventes de résidus de terrain offerts par la Ville aux propriétaires des immeubles riverains, soit à 25 % de l'évaluation au compte foncier de l'année de la demande (rôle triennal 2011-2013) du terrain appartenant à l'Acquéreur.

La valeur aux livres de l'Immeuble est de 0 \$.

Le revenu de 1 770 \$ sera comptabilisé au budget de fonctionnement du SGPI.

Cette transaction représente une entrée de fonds de 1 770 \$. L'Acquéreur paiera le solde du prix de vente à la signature de l'acte de vente, soit la somme de 1 595 \$, considérant qu'il a déjà remis à la Ville la somme de 175 \$.

Toutefois, étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est requise en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Signature et publication de l'acte de vente en 2015.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Avis favorable :  
Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Éric PAQUET)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction (Justine Virginie MÉNARD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Daniel GRECESCU  
Conseiller en immobilier

### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

Le : 2015-01-27

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michel NADEAU  
Directeur de direction

**Approuvé le :** 2015-03-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Bruno MARCHAND  
Directeur de service

**Approuvé le :** 2015-03-27



**Dossier # : 1154069001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le renouvellement du contrat de prêt de local par lequel la Ville prête à Diversité Artistique Montréal, pour une période de 3 ans et 6 mois, à compter du 1er juillet 2015, un espace de bureau, au 3e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance. (N/Réf. : 2453-122)

Il est recommandé :  
d'approuver le renouvellement du contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête à Diversité Artistique Montréal, un local d'une superficie d'environ 80,01 mètres carrés, au 3<sup>e</sup> étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de 3 ans et 6 mois, à compter du 1er juillet 2015, à des fins administratives, le tout selon les termes et conditions stipulés au renouvellement du contrat de prêt de local.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-03-13 13:45

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154069001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le renouvellement du contrat de prêt de local par lequel la Ville prête à Diversité Artistique Montréal, pour une période de 3 ans et 6 mois, à compter du 1er juillet 2015, un espace de bureau, au 3e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance. (N/Réf. : 2453-122)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Situé au 3680, rue Jeanne-Mance, le Centre Strathearn est un immeuble voué à une vocation socioculturelle. Il abrite plusieurs organismes tels que, Diversité artistique Montréal (« DAM »), Montréal arts interculturels, Regroupement Québécois de la danse, Les Productions M.E. de l'art, l'Atelier d'Artisanat du Centre-Ville Inc. et bien d'autres. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011, la Ville prête à l'organisme DAM un local d'une superficie de 80,01 m<sup>2</sup> pour des fins administratives. DAM est un organisme sans but lucratif, qui a pour mission de promouvoir la présence des artistes et des organismes artistiques de la diversité culturelle à Montréal.

Au début de l'année 2015, le Service de la culture a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin de prolonger l'occupation de l'organisme dans son local pour une période additionnelle de 3 ans et 6 mois.

Par conséquent, le présent sommaire vise à faire approuver par des autorités compétentes un projet de renouvellement de contrat de prêt de local en faveur de DAM afin de permettre à l'organisme de poursuivre sa mission auprès des citoyens et citoyennes de la Ville de Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM11 0607 - le 22 août 2011 - d'approuver le contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à Diversité Artistique Montréal, un local d'une superficie d'environ 80,01 mètres carrés, au 3<sup>e</sup> étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de 4 ans, à compter du 1er juillet 2011.

**DESCRIPTION**

Le sommaire vise à faire approuver le renouvellement du contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à Diversité Artistique Montréal, un local d'une superficie d'environ 80,01 m<sup>2</sup>, au 3<sup>e</sup> étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de

3 ans et 6 mois, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, à des fins de bureau, le tout selon les termes et conditions stipulés au contrat de prêt de local.

En vertu du contrat de prêt de local, le bénéficiaire a la responsabilité de l'aménagement, de l'entretien ménager et du nettoyage du local. De plus, il fera toute réparation locative due à son usage normal, à l'exception des travaux inhérents à la structure du bâtiment et aux composantes des systèmes mécaniques, électriques et de plomberie.

## **JUSTIFICATION**

Le SGPI est en accord avec l'occupation de l'organisme au Centre Strathearn puisque ses activités ne causent aucun préjudice aux activités de l'ensemble des occupants et que le local n'est pas requis pour des fins municipales. L'intervention du Service de la culture justifie davantage le projet de renouvellement du contrat de prêt de local.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le loyer est sans considération monétaire.

Le taux de location annuel marchand pour ce local oscille entre 161 \$ et 183 \$/m<sup>2</sup>.

Le montant total de subvention pour cette occupation est d'environ 48 147 \$. La subvention est établie de la façon suivante :  $((161 \text{ \$/m}^2 + 183 \text{ \$/m}^2) / 2) \times 80,01 \text{ m}^2 / 365 \text{ jours} \times 1277 \text{ jours} = 48\,147,17 \text{ \$}$ .

Le tableau suivant représente les subventions accordées à l'organisme au cours des dernières années pour la réalisation d'un plan d'action biennal dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

<b>Années</b>	<b>\$ subvention</b>
2008	40 000,00 \$
2009	40 000,00 \$
2010	40 000,00 \$
2011	- \$
2012	40 000,00 \$
2013	30 000,00 \$
2014	30 000,00 \$
<b>Total</b>	<b>220 000,00 \$</b>

Pour l'année 2015, la dépense prévue par la Ville en frais d'exploitation pour ces locaux (électricité, entretien courant et sécurité) est d'environ 3 700 \$.

Le local sera facturé selon les directives de facturation internes. Le Service de la Diversité sociale et des sports, aura à défrayer la dépense relative à l'entretien et à l'électricité au montant de 3 700 \$ pour 2015 et à compter de 2016, cette dépense sera assumée par le Service de la culture.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S/O

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas donner suite à ce dossier obligerait l'organisme à se trouver d'autres locaux afin de poursuivre sa mission.



## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S/O

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation du bail : CM avril 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

Avis favorable avec commentaires :  
Service de la culture , Direction (Margot BOURGEOIS)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Joel GAUDET  
Conseiller en immobilier

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-05

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Michel NADEAU  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-03-11

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Bruno MARCHAND  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-03-13

**Dossier # : 1154069003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalf inc. , pour une période de 6 ans, à compter du 1er mai 2015, un local additionnel d'une superficie de 130,06 m <sup>2</sup> , situé au 6e étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe, utilisé à des fins administratives, moyennant un loyer total de 291 044,36 \$, incluant les taxes.

Il est recommandé :

1. d'approuver la convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalf inc. , pour une période de 6 ans, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015, un local additionnel d'une superficie de 130,06 m<sup>2</sup>, situé au 6<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe et utilisé à des fins administratives, moyennant un loyer total de 291 044,36 \$, incluant les taxes, selon les termes et conditions stipulés dans la convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
3. d'ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière pour l'année 2016 et les suivantes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-03-25 06:37**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154069003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalf inc. , pour une période de 6 ans, à compter du 1er mai 2015, un local additionnel d'une superficie de 130,06 m <sup>2</sup> , situé au 6e étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe, utilisé à des fins administratives, moyennant un loyer total de 291 044,36 \$, incluant les taxes.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis plusieurs années, la Ville loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalf inc. des locaux, d'une superficie de 4574,27 m<sup>2</sup>, situés dans les immeubles sis au 1555, rue Peel et 1550, rue Metcalfe connus sous le nom Les Cours Mont-Royal (les « CMR »). L'édifice les CMR abrite aujourd'hui plusieurs unités administratives de la Ville tels que : le Bureau du contrôleur général, le Bureau du vérificateur général, l'Office de consultation publique, le Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM), la Fondation Montréal inc., le Conseil interculturel de Montréal, le Conseil jeunesse de Montréal, le Conseil des montréalaises, et depuis le 1<sup>er</sup> mai dernier, le Bureau de l'inspecteur général.

En janvier dernier, le Service du développement économique (le « SDE ») a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin de louer un espace additionnel situé au 6<sup>e</sup> étage des CMR dans le but de répondre au besoin d'expansion de la Fondation Montréal inc. (la « Fondation »). La Fondation est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de propulser vers le succès une nouvelle génération d'entrepreneurs montréalais prometteurs, de concert avec une communauté d'affaires mobilisée.

Le présent sommaire a pour but d'approuver un projet de convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue de la compagnie Immeubles Centurian Peel/Metcalf inc. un espace additionnel, dans l'immeuble situé au 1550, rue Metcalfe dans le but d'agrandir le local actuel de la Fondation.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM14 0250 - le 24 mars 2014 - Approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalf inc., pour une période de 7 ans, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014, des locaux d'une superficie de 882,58 mètres carrés, au 12<sup>e</sup> étage de l'immeuble situé au 1550, rue Metclafe, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 1 998 913,39 \$.

CG12 0213 - le 21 juin 2012 - Approuver le renouvellement du projet de bail par lequel la Ville loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalf inc., pour une période de 9 ans, des espaces d'une superficie d'environ 4 572,44 mètres carrés, aux 6<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> étages des immeubles situés au 1555, rue Peel et au 1550, rue Metcalfe, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2012, pour des besoins administratifs, moyennant un loyer total de 10 673 919,22 \$, taxes incluses.

CM03 0603 - le 25 août 2003 - Approuver l'acte de cession de bail par lequel l'ex Union des municipalités de banlieue sur l'île de Montréal cède à la Ville tous ses droits dans le bail, du 1<sup>er</sup> septembre 2003 au 30 avril 2012, pour un local de 241,55 m<sup>2</sup> situé au 6<sup>e</sup> étage de l'édifice les CMR, au 1550, rue Metcalfe.

CM02 0979 - le 16 décembre 2002 - Approbation de l'acte de cession de bail par lequel la Ville succède à la CUM à titre de locataire aux Cours Mont-Royal du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 30 avril 2012.

Décision 4973 - 15 juin 1994 - Approbation du bail par lequel la Communauté urbaine de Montréal loue des édifices à bureaux au 1550, rue Metcalfe pour une durée de 11 ans 4 mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1995 pour des espaces aux 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> étages, de l'immeuble situé au 1555, rue Peel et 1550, rue Metcalfe.

## **DESCRIPTION**

Il est recommandé d'approuver la convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalf inc. , pour une période de 6 ans, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015, un local additionnel d'une superficie de 130,06 m<sup>2</sup>, situé au 6<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe utilisé à des fins administratives, moyennant un loyer total de 291 044,36 \$, incluant les taxes, selon les termes et conditions stipulés dans la convention.

De plus, il a été décidé par le SGPI de négocier l'entente de location pour un terme de 6 ans dans le but d'arrimer la date d'échéance de la présente convention de modification à la date d'échéance du bail intervenu entre les parties le 21 juin 2012 (CG12 0213).

La présente convention de modification annule la clause 19.0 *réduction des Lieux Loués*. En fait, la Ville avait l'option de remettre l'espace occupé par la Fondation à compter du 31 juillet 2016. L'annulation de cette clause permet à la Ville d'obtenir de meilleures conditions financières pour la location de l'espace additionnel du 6<sup>e</sup> étage.

## **JUSTIFICATION**

La Fondation occupe depuis sa création en 1996 des locaux loués par la Ville de Montréal. La Fondation a un projet d'expansion qui lui permettra de doubler le nombre d'entreprises démarrées par des jeunes entrepreneurs à Montréal qu'elle appuiera par son offre de service dès 2015.

Elle créera une zone de services appelée « Zone Montréal inc. », où les jeunes entrepreneurs pourront participer à des ateliers de formation, rencontrer ses 300 « coachs » et mentors bénévoles, profiter de conseils d'anciens entrepreneurs lauréats de la Fondation, s'entraider, rencontrer des acheteurs potentiels, etc. L'intervention du SDE justifie davantage la location de cet espace additionnel.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le loyer pour cet espace additionnel au 6<sup>e</sup> étage d'une durée de 6 ans se définit de la façon suivante :

	<b>Loyer total du 1<sup>er</sup> mai 2015 au 30 avril 2021</b>
Superficie (m <sup>2</sup> )	130,06
Loyer de base	118 642,03 \$
Frais d'exploitation	80 517,54 \$
Taxes foncières	53 977,50 \$
Total avant taxes	253 137,08 \$
TPS (5%)	12 656,85 \$
TVQ (9,975%)	25 250,42 \$
<b>Total incluant taxes</b>	<b>291 044,36 \$</b>
Ristourne de TPS	(12 656,85) \$
Ristourne de TVQ (50%)	(12 625,21) \$
Coût total net	265 762,29 \$
Taux unitaire annuel (\$ / m <sup>2</sup> )	324,39 \$

Pour le détail complet des loyers annuels, voir le document «Détail annuel du loyer» en pièce jointe.

Le taux de location pour ce type de local dans le secteur oscille entre 269,09 \$/m<sup>2</sup> et 322,91 \$/m<sup>2</sup>.

Concernant le coût du loyer pour cet espace additionnel, il est identique au loyer des autres occupants Ville de l'immeuble.

Pour l'année 2015, autoriser un virement budgétaire de 29 161,83 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le SGPI. Pour les années subséquentes ajuster la base budgétaire du SGPI de la façon suivante :

2016 : 43 742,75 \$  
2017 : 43 742,75 \$  
2018 : 44 477,37 \$  
2019 : 44 844,68 \$  
2020 : 44 844,68 \$  
2021 : 14 948,23 \$

La Ville bénéficiera d'une allocation monétaire de 139,93 \$/m<sup>2</sup> pour l'espace additionnel du 6<sup>e</sup> étage d'une superficie de 130,06 m<sup>2</sup>, pour effectuer des travaux d'améliorations locatives. Cette allocation représente une somme de 18 199,29 \$.

En plus de la somme de 18 199,29 \$, la Fondation bénéficiera d'une somme de 33 800 \$ pour l'aménagement de l'espace additionnel. Cette somme provient de l'allocation monétaire négociée dans l'entente approuvée par le CG le 21 juin 2012 (CG12 0213). Conséquemment, le locateur assumera les améliorations locatives jusqu'à concurrence de 51 999,29 \$ et toutes les dépenses additionnelles seront assumées par la Fondation pour ses aménagements.

D'après les recherches effectuées par le SGPI, l'organisme ne reçoit aucune autre subvention de la part de la Ville.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas donner suite au présent dossier impliquerait que la Fondation devra mettre fin à son projet qui vise essentiellement le développement économique de la Ville de Montréal.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation de la convention de modification de bail : au plus tard le CM du 27 avril 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Pierre LACOSTE)

Avis favorable avec commentaires :  
Service du développement économique , Direction (Sylvie BERTRAND)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Joel GAUDET  
Conseiller en immobilier

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-16

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Michel NADEAU  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-03-23

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Bruno MARCHAND  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-03-24

CE : 20.040  
2015/04/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1140783005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel l'Université de Montréal accorde à la Ville une servitude de passage et de non-construction sur une partie du lot 5 273 850 du cadastre du Québec afin de permettre à la Ville d'inspecter, d'entretenir, de réparer et de remplacer le viaduc Rockland, et ce, sans contrepartie financière. N/Réf : 31H12-005-0962-02

Il est recommandé :

d'approuver le projet d'acte pour la création d'une servitude en faveur de la Ville pour l'inspection, l'entretien, la réparation et le remplacement du chemin Rockland sur une partie du lot 5 273 850 du cadastre du Québec, d'une superficie de 396,8 m<sup>2</sup>, telle que délimitée par les lettres A, B, C, D, E et A sur le plan n° 11-00047-D-6B accompagnant la description technique, préparée le 2 mars 2015, par Christian Tessier, arpenteur-géomètre, portant le numéro de dossier 00047-6 et le numéro 1 909 de ses minutes.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-03-24 10:58**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1140783005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel l'Université de Montréal accorde à la Ville une servitude de passage et de non-construction sur une partie du lot 5 273 850 du cadastre du Québec afin de permettre à la Ville d'inspecter, d'entretenir, de réparer et de remplacer le viaduc Rockland, et ce, sans contrepartie financière. N/Réf : 31H12-005-0962-02

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de l'article 2.8 de l'addenda n° 1 (l'« Addenda » ) modifiant l'entente sur les conditions de réalisation du site du Campus Outremont (l'« Entente ») intervenue entre la Ville et l'Université de Montréal (l'« Université »), cette dernière s'est engagée à céder à la Ville, à des fins de rue, sans contrepartie financière, le lot 5 273 849 et une partie du lot 5 273 850 du cadastre du Québec qui sont l'objet d'un empiétement par le chemin Rockland ou « qui est nécessaire à son maintien ».

La Division des ponts et tunnels, du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (le « SIVT ») a établi que la zone « qui est nécessaire à son maintien » doit posséder une bande d'une largeur de 10 mètres se situant à l'extérieur de l'emprise du viaduc Rockland, telle que montrée par une trame hachurée sur les plans B et C disponibles en pièces jointes.

L'Université estime que la largeur de la bande exigée par la SIVT est trop grande pour ses besoins et qu'elle contribue à réduire considérablement le potentiel de développement de la portion restante de ce lot qui demeurera sa propriété.

Après discussion avec les différents intervenants et responsables et afin de régler ce différend, il a été convenu qu'il était préférable de créer une servitude sur la partie « qui est nécessaire à son maintien » au lieu de l'acquérir, et ce, afin de ne pas trop limiter le potentiel de développement de la partie de ce lot qui demeurera la propriété de l'Université de Montréal.

Pour ce faire, il est requis de déroger à l'article 2.8 de l'Addenda en permettant de réduire la superficie de l'emprise du Viaduc Rockland qui doit nous être cédée pour fins de rues et de créer une servitude pour la partie « qui est nécessaire à son maintien » au lieu d'en devenir propriétaire.

Le présent sommaire a donc pour but de demander de déroger à l'Addenda en permettant de réduire l'emprise du Viaduc Rockland qui doit nous être cédée pour fins de rue lors de

l'adoption du second plan cadastral et d'approuver le projet d'acte de servitude ci-devant mentionné.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM14 0293 - 25 mars 2014** - Approuver l'Addenda qui modifie le protocole d'entente intervenu entre la Ville, l'Arrondissement et l'Université de Montréal au début de l'année 2011 pour la réalisation du nouveau Campus;

**CM13 0339 - 23 avril 2013** - Accepter la demande de l'arrondissement d'Outremont pour assurer la gestion globale du projet de déplacement de la cour de voirie située sur la rue Ducharme, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*;

**CM12 0211 - 19 mars 2012** - Approuver un projet de protocole d'entente entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal relativement à l'octroi d'une aide financière de 38,3 M\$ dans le cadre du volet Grands projets du fonds chantiers Canada-Québec, pour la revitalisation du site de la gare de triage Outremont;

**CM11 0173 - 24 mars 2011** - Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 120 407 000 \$ pour le financement des travaux municipaux et un emprunt de 21 700 000 \$ pour le financement de la contribution municipale à l'Université de Montréal, requis dans le cadre du projet du campus Outremont;

**CM11 0129 - 22 février 2011** - Adopter le Règlement 04-047-34 modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) et, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, le Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069) (Campus Outremont);

**CM11 0128 - 22 février 2011** - Approuver l'entente sur les conditions de réalisation du Campus Outremont intervenue entre la Ville de Montréal, l'arrondissement Outremont et l'Université de Montréal;

**CE07 0079 - 24 janvier 2007** - Mandat au Bureau de gestion des grands projets d'entamer l'analyse de faisabilité technique et financière du projet du campus Outremont, en collaboration avec les services municipaux et l'arrondissement d'Outremont.

## **DESCRIPTION**

### **Création d'une servitude sur une partie du lot 5 273 850 du cadastre du Québec**

Cette servitude réelle et perpétuelle permettra à la Ville d'accéder à une partie de la structure du viaduc Rockland afin de pouvoir l'inspecter, l'entretenir, la réparer et de la remplacer. Il est à noter que le futur lot 5 273 830 mentionné dans l'Addenda fut abandonné et remplacé par les lots 5 273 849 et 5 273 850. La servitude sera créée sur une partie du lot 5 273 850 du cadastre du Québec, telle que montrée par une trame hachurée sur les plans B et C disponibles en pièces jointes.

L'emprise de cette servitude sur le terrain de l'Université de Montréal est délimitée par les lettres A, B, C, D, E et A sur le plan n° 11-00047-D-6B accompagnant la description technique, préparée le 2 mars 2015, par Christian Tessier, arpenteur-géomètre, portant le numéro de dossier 00047-6 et le numéro 1 909 de ses minutes.

Le fonds dominant correspondant à la partie du chemin Rockland qui nous fut cédée lors du dépôt du second plan cadastral dont il est fait mention à l'article 2,8 de l'Addenda. Le fonds

dominant correspond au lot 5 273 849 du cadastre du Québec, lequel est identifié par une trame ombragée sur lesdits plans.

## **JUSTIFICATION**

Cette dérogation à l'article 2.8 de l'Addenda est requise pour éviter un différend avec l'Université, car cette dernière estime que la largeur de la bande de terrain « qui est nécessaire au maintien du viaduc », laquelle fut établie par la Ville à 10 mètres, est trop grande pour ses besoins et qu'elle contribue à réduire considérablement le potentiel de développement de la partie de ce lot qui demeurera la propriété de l'Université. En créant une servitude, l'Université a la possibilité de transporter une partie ou la totalité de la densité sur la partie développable de ce terrain, tout en permettant à la Ville de conserver tout l'espace qui lui est requis pour entretenir le viaduc Rockland.

Le règlement de ce différend permet avant tout le dépôt du second plan cadastral mentionné à l'article 2.8 de l'Addenda, lequel officialise le titre de propriété de la Ville sur la rue principale du projet (l'axe central) et permet d'accorder les contrats pour la construction du viaduc ferroviaire et de l'axe central, lesquels s'inscrivent dans le chemin critique du projet.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans contrepartie financière

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune action de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

12 janvier 2015 - Approbation par le conseil de l'arrondissement Outremont de déroger à l'article 2.8 de l'Addenda qui modifie l'Entente.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction (Marc SARRAZIN)

Avis favorable avec commentaires :  
Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (Chantal M SÉGUIN)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction (Daniel BROUSSEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Isabelle BÉCHARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Robert COULOMBE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction (Jean-Guy DALPÉ)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denis CHARETTE  
Conseiller en immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

Le : 2014-11-25

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Michel NADEAU  
Directeur,

**Approuvé le :** 2015-03-23

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Bruno MARCHAND  
Directeur de service

**Approuvé le :** 2015-03-24



**Dossier # : 1150679007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Tour de l'Île
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 110 000 \$ à Vélo Québec Événements (Festival Go Vélo Montréal) entièrement financé par l'entente Montréal 2025 avec le MAMOT pour 2015 et approuver le projet de convention à cette fin.

Il est recommandé

1. d'accorder un soutien financier totalisant 110 000 \$ à Vélo Québec Événements (Festival Go Vélo) pour 2015;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-03-24 18:36

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1150679007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Tour de l'Île
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 110 000 \$ à Vélo Québec Événements (Festival Go Vélo Montréal) entièrement financé par l'entente Montréal 2025 avec le MAMOT pour 2015 et approuver le projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En février 2015, le comité exécutif de la Ville de Montréal approuvait les nouvelles orientations en matière de soutien financier des festivals et événements majeurs montréalais pour l'année 2015. Cette décision permettait de poursuivre les contributions à dix organismes culturels : Festival international de jazz de Montréal inc., Festival Juste pour rire/ Just for laughs, Festival Montréal en lumière inc., Tohu - Cité des arts du cirque (Festival Montréal complètement cirque), Les FrancoFolies de Montréal inc., Festival TransAmériques inc., Festival du nouveau cinéma de Montréal, Fondation Québec cinéma (Les Rendez-vous du cinéma québécois), Festival Mode & Design Montréal et d'ajouter Les Productions Nuits d'Afrique (Festival international Nuits d'Afrique). De plus ces orientations permettaient de poursuivre une contribution pour un événement sportif le Festival Go Vélo Montréal.

Le présent dossier décisionnel vise donc à approuver la convention pour Vélo Québec Événements pour la présentation du Festival Go Vélo Montréal connu préalablement sous le vocable Féria du Vélo et Tour de l'Île. Cet événement relève du conseil d'agglomération (Tour de l'Île).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 0262 - 18 février 2015 - Approuver les orientations relatives au soutien financier des festivals et événements majeurs à Montréal pour l'année 2015 et approuver le montant de 3 635 000 \$ alloué à cette fin dans le cadre de l'entente de 175 M\$ pour soutenir Imaginer-Réaliser Montréal 2025.

CE13 0236 - 20 juin 2013 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 200 000 \$ à Vélo Québec Événements (Féria du vélo), pour la période 2013 et 2014 et approuver le projet de convention à cette fin.

CE13 0625 - 15 mai 2013 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 7 070 000 \$, à onze festivals montréalais, pour la période 2013 et 2014 et approuver les onze projets de convention à cette fin.

CE13 0191 - 20 février 2013 - Approuver les orientations en matière de soutien financier des festivals et événements majeurs à Montréal pour les années 2013 et 2014, et ajuster les budget en conséquence.

CG12 0369 - 27 septembre 2012 - Approuver la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025 à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 millions de dollars.

CM10 0696 - 21 septembre 2010 - Approuver les projets de conventions de soutien financier à neuf festivals et organismes montréalais pour la période 2010-2012.

CG08 0273 - 28 mai 2008 - Mettre en oeuvre une première étape du Plan de développement des festivals / Convenir d'ententes triennales de développement avec le Festival international de jazz de Montréal (500 000\$ annuellement), le Festival Juste pour rire (500 000\$ annuellement) et les FrancoFolies de Montréal (200 000\$ annuellement) / Maintenir le budget du Programme de soutien aux festivals et événements culturels à son montant initial.

## DESCRIPTION

La convention a été signée par l'organisme. Il s'agit maintenant de la faire approuver officiellement par les instances décisionnelles. Les textes des conventions ont été rédigés conformément à la convention type pour les projets financés par l'entente Montréal 2025.

## JUSTIFICATION

La convention signée à cet effet l'a été sur la base de l'entente sur l'aide financière de 175 M\$ dans le cadre de la stratégie Imaginer - Réaliser Montréal 2025. Cet événement sportif est considéré comme une composante de l'image de marque de Montréal. Sa contribution à la qualité de vie montréalaise, est largement démontrée et les multiples bénéfiques que la Ville en retire sont d'ordre culturel, économique, environnemental et social. En contrepartie de cette contribution, l'organisme s'engage à produire des résultats enrichis et à générer des retombées multiples et tangibles pour le rayonnement de la métropole à l'international tel que prévu dans la convention.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense au montant de 110 000 \$ pour le soutien financier 2015 à Vélo Québec événements est entièrement assumée par l'entente Montréal 2025 et elle déjà prévue au budget de fonctionnement. La présente entente est proposée au conseil d'agglomération puisqu'elle concerne le Tour de l'Ile qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations. Voici les revenus de l'organisme:

Contributions gouvernementales		
Gouvernement du Québec	400 000 \$	12 %
Ville de Montréal (entente 175 M\$)	110 000 \$	3 %
Autres (Tourisme Montréal, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, Société de l'assurance automobile du Québec, Transports Québec)	65 000 \$	2 %
Sous-total	575 000\$	17 %
Autonomes (billetteries, commandites en argent et en nature)	2 825 000 \$	83 %
TOTAL	3 400 000 \$	100 %

Le tableau suivant présente le détail des contributions pour la période 2010 à 2014.

	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013*</b>	<b>2014*</b>
<b>Contribution de la Ville</b>	65 000 \$	65 000 \$	45 000 \$	100 000 \$	100 000 \$
<b>Budget de l'événement</b>	2 100 000 \$	2 800 000 \$	3 100 000 \$	3 050 000 \$	3 203 000\$

\* entente Montréal 2025.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'entente signée entre le Gouvernement du Québec (MAMOT) et la Ville de Montréal stipule clairement que les projets financés sur la base de l'entente sur l'aide financière de 175 M\$, dans le cadre de la stratégie Imaginer - Réaliser Montréal 2025, devront générer des retombées économiques, sociales, culturelles et environnementales. Ces retombées doivent s'articuler selon les principes et critères reconnus du développement durable. Vélo Québec est l'un des partenaires du plan de développement durable de la Ville de Montréal.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les impacts majeurs sont les suivants :

- positionnement et renforcement de Montréal comme « *La ville des festivals* »;
- rayonnement accru de la métropole;
- contribution à une animation urbaine de qualité;
- présence de retombées récréotouristiques et économiques majeures.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier ne comporte aucun enjeu, tel que convenu avec le Service des communications. Par ailleurs, la visibilité de Montréal est bonifiée dans le cadre de cette convention.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation d'un sommaire pour l'occupation du domaine public et le protocole de soutien technique;

- Dérogation à la réglementation municipale auprès des arrondissements concernés;
- Réalisation du projet.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**



Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Planification stratégique (Roger VERREAULT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie GIROUX  
Agente de développement culturel

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-02-27

Alexandra COURT  
C/d soutien aux evenements

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Daniel BISSONNETTE  
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

**Approuvé le :** 2015-03-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-03-23



**Dossier # : 1154683002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction , Division des communications et des relations avec les médias
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 5 000 \$ à l'organisation du Grand défi Pierre Lavoie (aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure)

Il est recommandé de :

1. D'accorder une contribution financière de 5 000 \$ à l'organisation du Grand défi Pierre Lavoie (aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure).
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-10 14:32

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154683002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction , Division des communications et des relations avec les médias
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 5 000 \$ à l'organisation du Grand défi Pierre Lavoie (aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En avril 2014, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) s'est associé au Grand défi Pierre Lavoie (GDPL), une première pour l'organisation. Ce partenariat allait permettre au GDPL de toucher plus de jeunes sur l'île de Montréal par la participation des employés du service à parrainer des écoles et les encourager à faire plus de sport, et ainsi, accumuler des cubes énergie.

De plus, le défi lancé aux employés du service consistait aussi à amasser des fonds afin de remettre des boîtiers remplis d'équipements sportifs à la fin de la campagne.

En tout, près de 80 000 \$ a été amassé et 43 boîtiers remplis de ballons, d'équipement de hockey-balle, de matériel de yoga, de *frisbee* et de bien d'autres pièces d'équipement ont été livrés dans les écoles parrainées, et ce, afin de motiver les enfants à faire plus d'activité physique. La valeur en matériel de chaque boîtier s'élève à 1 500 \$, de quoi faire briller l'étincelle dans les yeux de nombreux enfants de la métropole.

Pour la direction du SIM, cette première année d'implication auprès d'écoles primaires de l'agglomération montréalaise a remporté un réel succès. Les pompiers et les employés administratifs ont de quoi être fiers! En plus des efforts déployés pour faire les collectes de fonds, les employés se sont rendus dans les écoles pour tisser des liens avec les jeunes de leur quartier. Cet engagement municipal répond à un double objectif fixé par la direction soit de se rapprocher de la communauté et de favoriser les saines habitudes de vie chez les pompiers et les jeunes.

Autre volet du partenariat, le SIM a recruté une équipe formée d'employés cyclistes afin de participer à l'événement du 1000 kilomètres organisé par le GDPL.

Le Grand défi Pierre Lavoie représente donc une opportunité pour démontrer l'importance que la Ville de Montréal accorde aux saines habitudes de vie et à la pratique de l'activité physique chez les jeunes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

## **DESCRIPTION**

La Fondation GO, par l'organisme GO, le Grand défi (nom juridique du Grand défi Pierre Lavoie) aspire à mobiliser le milieu scolaire québécois pour soutenir la pratique de l'activité physique et de la saine alimentation chez les enfants de 6 à 12 ans. Il veut amener les enfants à choisir un mode de vie plus sain sur une base régulière de façon à ce que ces habitudes deviennent la norme sociale pour les générations de demain. Il cherche ainsi à sensibiliser les parents à l'importance de l'activité physique et sportive en organisant des événements rassembleurs, dont le 1000 kilomètres du Grand défi Pierre Lavoie. Cet événement est un rassemblement majeur qui présente un encadrement similaire aux plus grandes manifestations sportives. Il mobilise ainsi des centaines de bénévoles tout au long du parcours.

Cet événement s'inscrit dans un contexte où au cours des dernières décennies, au Québec comme ailleurs, la condition physique des jeunes s'est détériorée à un point tel qu'un nombre croissant d'entre eux et d'entre elles présentent des facteurs de plus en plus élevés de risques de maladies. Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle se manifeste pendant que le taux national de participation sportive chute dramatiquement. Cette tendance à la baisse dans la pratique de l'activité sportive chez les jeunes avait déjà été observée dans les résultats de l'Enquête sociale générale de 1998. La participation au sport chez les jeunes au Canada est passée d'un taux de 45 % en 1992 à un taux de 28 % en 2005.

Au printemps 2014, pour la première fois, le SIM s'est associé au Grand Défi Pierre Lavoie par l'implication de centaines de pompiers et des employés administratifs en parrainant des écoles primaires et en participant avec des milliers d'élèves à une activité sportive dans leur école respective.

En 2015, le SIM reconduit sa participation au Grand défi Pierre Lavoie en participant au parrainage d'écoles, à une collecte afin d'amasser des fonds pour remettre des boîtiers remplis d'équipement sportif ainsi que la formation d'une équipe de cyclistes pour le 1000 kilomètres.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution financière du service sera assumée à même les crédits prévus au compte de la direction du Service de la sécurité incendie de Montréal. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Des actions en communication seront effectuées pour les citoyens et les employés par l'entremise des réseaux sociaux (Facebook Ville et GDPL ainsi que le Twitter du SIM), du site Internet du service, des médias et du réseau de communication interne du SIM (bulletin interne, consigne, intranet, capsule vidéo, etc.).

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mars : lancement de la campagne auprès des employés;

- Avril : inscription des casernes et des écoles participantes;
- Mai : activités réalisées avec les écoliers des écoles sélectionnées sur le territoire et collectes de fonds;
- Juin : remise des boîtiers aux écoles.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

GO Le Grand défi inc. est un organisme légalement constitué en vertu de la partie 3 de la Loi sur les compagnies du gouvernement du Québec. L'organisme doit se conformer aux lois, aux règlements, aux permis et aux exigences administratives en vigueur et applicables. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Hélène MAURICE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Valérie LAVALLÉE  
Secrétaire d'unité administrative

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-03-04

Louise M TREMBLAY  
Chef de division

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

François SIM MASSÉ  
Directeur

**Tél :** 514 872-3761  
**Approuvé le :** 2015-03-10



**Dossier # : 1150088001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division des pratiques d'affaires , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une contribution de 2 000\$ à l'Union des municipalités du Québec, en soutien à la Journée des approvisionneurs municipaux (JAM 2015), qui se tient dans le cadre des Assises annuelles de l'UMQ qui se tiennent à Montréal du 21 au 23 mai 2015

Autoriser une contribution de 2 000\$ à l'Union des municipalités du Québec, en soutien à la Journée des approvisionneurs municipaux (JAM 2015, 21 mai) tenue dans le cadre des Assises annuelles de l'UMQ qui ont lieu à Montréal du 21 au 23 mai 2015.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-03-23 11:30

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1150088001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division des pratiques d'affaires , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une contribution de 2 000\$ à l'Union des municipalités du Québec, en soutien à la Journée des approvisionneurs municipaux (JAM 2015), qui se tient dans le cadre des Assises annuelles de l'UMQ qui se tiennent à Montréal du 21 au 23 mai 2015

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'Union des municipalités du Québec (UMQ) tient, du 21 au 23 mai 2015, ses assises annuelles au Centre des congrès de Montréal. Dans le cadre des assises, l'UMQ organise pour la troisième année, un événement de formation et de réseautage exclusivement dédié aux gestionnaires et approvisionneurs du monde municipal. L'événement porte le nom de Journée des approvisionneurs municipaux (JAM). Montréal étant la ville hôte de l'événement, le Service de l'approvisionnement (SAPP) est invité à s'impliquer lors du JAM.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Participation lors des deux journées JAM des années antérieures.

**DESCRIPTION**

La participation du SAPP au JAM se concrétise de deux façons: une contribution financière en soutien à l'événement, ainsi qu'une conférence donnée par le directeur du SAPP, M. Pierre Trudel

Les conférences portent sur divers sujets reliés au domaine de l'approvisionnement tels que la gestion du changement, les structures d'approvisionnement, l'éthique, les pratiques, les mesures d'urgence et la vision de l'approvisionnement montréalais.

**JUSTIFICATION**

Montréal accueille les assises de l'UMQ. Le SAPP entend contribuer à l'événement dans le volet d'approvisionnement mis de l'avant par l'UMQ par la Journée des approvisionneurs municipaux. Ceci constitue une excellente occasion de réseautage et d'information sur l'évolution des pratiques d'approvisionnement municipales.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Contribution de 2 000\$, payée par le Service de l'approvisionnement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Présence du plus grand acquéreur municipal au Québec, la Ville de Montréal.  
Développement du réseau des approvisionneurs municipaux. Information et échanges d'expertises.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n/a

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Émission d'une commande à l'UMQ après la décision.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme aux exigences relatives aux contributions.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Christian DICAIRE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Serge OUELLETTE  
Adjoint au directeur

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-03-18

Serge OUELLETTE  
Adjoint au directeur

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chan-Hoa LY  
C/D Pratiques d'affaires  
**Tél :** 514 872-5509  
**Approuvé le :** 2015-03-19



CE : 20.045  
2015/04/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.046  
2015/04/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.047  
2015/04/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.048  
2015/04/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1150014001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats , Section Centre d'histoire de Montréal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un addenda à la convention intervenue entre la Ville et la Corporation du Théâtre Outremont et entérinée par le Conseil municipal par la résolution CM15 0173. Sans affecter le montant total versé à l'organisme, cet addenda vise à modifier le calendrier des paiements afin de l'harmoniser avec l'exercice financier de l'organisme

Le Service de la culture recommande:

- d'approuver un addenda à la convention intervenue entre la Ville et la Corporation du Théâtre Outremont et entérinée par le Conseil municipal par la résolution CM15 0173, à l'effet de modifier le calendrier des paiements afin de l'harmoniser avec l'exercice financier de l'organisme.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-30 09:27

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1150014001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats , Section Centre d'histoire de Montréal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un addenda à la convention intervenue entre la Ville et la Corporation du Théâtre Outremont et entérinée par le Conseil municipal par la résolution CM15 0173. Sans affecter le montant total versé à l'organisme, cet addenda vise à modifier le calendrier des paiements afin de l'harmoniser avec l'exercice financier de l'organisme

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Comme convenu dans l'annonce faite par le Maire de Montréal le 3 novembre dernier de la prise en charge du Théâtre Outremont par le Service de la culture, le Conseil municipal a entériné, à sa séance du 23 février dernier, une entente avec la Corporation du Théâtre Outremont (CTO) qui prévoit accorder un soutien financier annuel de 440 000 \$ pour une durée de trois ans, pour un montant total de 1 320 000 \$. La durée du protocole d'entente négocié avec la CTO couvre la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017. L'actuelle convention prévoit, à l'article 8.1, deux versements annuels en date du 31 janvier et du 31 juillet de chaque année.

Afin d'harmoniser le calendrier des versements de la subvention avec l'exercice financier de l'organisme qui s'étend du 1er juillet au 30 juin de chaque année, la Ville et l'organisme souhaitent que les versements puissent se faire à l'intérieur du même exercice financier de l'organisme.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM15 0173 24 février 2015 - Approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Corporation du Théâtre Outremont, d'une durée de 3 ans, pour la réalisation d'une programmation culturelle au Théâtre Outremont pour un soutien financier totalisant 1 320 000 \$ dont 50 000 \$ déjà versé à titre d'avance (CE15 0065); 390 000 \$ versé en 2015, 440 000 \$ en 2016 et 440 000 \$ en 2017 / Autoriser un budget de revenu additionnel de 30 300 \$ provenant de la location d'un espace au rez-de-chaussée du théâtre pour un Café/restaurant (6813623 Canada inc.)

**DESCRIPTION**

Approuver le projet d'Addenda à la convention intervenue entre la Ville et la Corporation du Théâtre Outremont et entériné par une résolution du Conseil municipal - CM15 0173 modifiant le calendrier des paiements de la subvention.

**JUSTIFICATION**

Ce nouveau calendrier de paiement facilitera le suivi de la gestion de l'entente puisque le soutien de la Ville sera affecté à une même année d'activités de l'organisme plutôt que de chevaucher deux années financières

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette modification n'a aucune incidence financière pour la Ville puisque les montants versés restent dans la même année financière / Ville

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Une gestion plus efficace pour l'organisme partenaire de la Ville

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Danielle THIBAUT  
Agent (e) de développement d'activités culturelles physiques et sportives

**ENDOSSÉ PAR**

Paul LANGLOIS  
Chef de division

Le : 2015-03-24

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET  
Directeur

**Tél :** 514 872-4600  
**Approuvé le :** 2015-03-29





**Dossier # : 1156445001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics , Division de l'ingénierie et du développement du domaine public
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le greffier de la Ville à émettre une attestation de non-objection à la délivrance, par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC), d'un certificat d'autorisation pour la réalisation d'infrastructures d'utilités publiques dans l'avenue de L'Épée, en vue de permettre la construction d'un bâtiment de nature industrielle sur le lot 5 197 970 du cadastre du Québec pour le compte de la compagnie Vidéotron S.E.N.C.

de recommander au conseil municipal :  
d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 32.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) en vue de permettre la construction d'un bâtiment de nature industrielle sur le lot 5 197 970 du cadastre du Québec pour le compte de la compagnie Vidéotron S.E.N.C.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2015-03-13 10:03

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION****Dossier # :1156445001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics , Division de l'ingénierie et du développement du domaine public
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le greffier de la Ville à émettre une attestation de non-objection à la délivrance, par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC), d'un certificat d'autorisation pour la réalisation d'infrastructures d'utilités publiques dans l'avenue de L'Épée, en vue de permettre la construction d'un bâtiment de nature industrielle sur le lot 5 197 970 du cadastre du Québec pour le compte de la compagnie Vidéotron S.E.N.C.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le présent dossier décisionnel devant être approuvé par le conseil municipal, un sommaire addenda est requis afin de demander la signature d'une recommandation addenda par monsieur Alain Dufort et de pouvoir ainsi transmettre le dossier au niveau supérieur.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martin C CHARRON  
Ingénieur

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156445001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Villieray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics , Division de l'ingénierie et du développement du domaine public
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le greffier de la Ville à émettre une attestation de non-objection à la délivrance, par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC), d'un certificat d'autorisation pour la réalisation d'infrastructures d'utilités publiques dans l'avenue de L'Épée, en vue de permettre la construction d'un bâtiment de nature industrielle sur le lot 5 197 970 du cadastre du Québec pour le compte de la compagnie Vidéotron S.E.N.C.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Il s'agit pour le conseil municipal, d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC), d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q.,c. Q-2 (partie 2 : aspects administratifs, point 2.5 du formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet assujéti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement du MDDELCC) en vue du prolongement du réseau d'infrastructures d'utilités publiques dans l'avenue de L'Épée, au sud de l'avenue Beaumont, pour le compte de la compagnie Vidéotron S.E.N.C., district électoral de Parc-Extension.

Le présent projet consiste en :

- pose d'une conduite d'égout unitaire (combiné) sur environ 25 mètres et raccordement au regard existant sur l'avenue de L'Épée, et réalisation d'un regard d'égout;
- pose d'une conduite d'aqueduc d'un diamètre de 200 mm sur environ 25 mètres, et raccordement à la conduite d'aqueduc existante sur l'avenue de L'Épée;
- réalisation du pavage, de la fondation et de la bordures sur l'avenue de L'Épée, en lien avec les travaux.

Comme demandé en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q.,c. Q-2, le libellé de cette formalité est résumé à l'article 2.5 du formulaire de demande d'autorisation auprès du MDDELCC:

*"La demande d'autorisation contient l'original du certificat de la municipalité ou de*

*l'arrondissement, signé soit par le greffier ou le secrétaire trésorier de la municipalité, ou le titulaire habilité de l'arrondissement, ou s'il s'agit d'un territoire non organisé, d'une municipalité régionale de comté (MRC), attestant que la municipalité ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation."*

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

GDD 1140600004 - CA14 14 0244 adoptée le 8 juillet 2014 par le Conseil d'Arrondissement et CE14 1116 adopté le 30 juillet 2014 par le Conseil Exécutif - Approuver une entente entre la Ville de Montréal et la compagnie Vidéotron pour la réalisation d'infrastructures d'utilités publiques dans l'avenue de L'Épée, et ce, aux frais de la compagnie Vidéotron, en vue de permettre la construction d'un bâtiment de nature industrielle sur le lot 5 197 970 du cadastre du Québec.

## **DESCRIPTION**

Afin de permettre à la compagnie Vidéotron S.E.N.C. d'obtenir l'autorisation du MDDELCC, le greffier de la Ville doit émettre un certificat de non-objection par lequel la Ville de Montréal atteste qu'elle ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation par le MDDELCC pour le projet en question.

## **JUSTIFICATION**

Le certificat d'autorisation du MDDELCC doit être obtenu avant toute construction, et ce, conformément à l'article 32 la Loi sur la qualité de l'Environnement (LQE). Les travaux requis visent à assurer les services essentiels de collecte et distribution des eaux pour l'implantation du bâtiment de Vidéotron.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le certificat d'autorisation du MDDELCC permettra la construction d'infrastructures souterraines en vue prolongement du réseau d'infrastructures d'utilités publiques dans l'avenue de L'Épée.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucun

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'attestation de non-objection représente une des formalités administratives requises de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) pour l'émission du certificat d'autorisation, pour

effectuer des travaux relatifs à l'eau potable, aux eaux usées et aux eaux pluviales sur le territoire d'une municipalité.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Avis favorable :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Bureau du directeur d'arrondissement (Danielle LAMARRE TRIGNAC)

Avis favorable avec commentaires :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Alain BEAULIEU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martin C CHARRON  
Ingénieur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Richard C GAGNON  
Chef de division

Le : 2015-01-20

CE : 30.002

2015/04/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 30.003

2015/04/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1150679008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la 3e partie de la programmation d'événements publics 2015. Autoriser l'occupation du domaine public du 3 mai au 27 septembre 2015.

Il est recommandé

1. d'approuver la programmation d'événements publics 2015 - Troisième partie;
2. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-03-24 18:34

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1150679008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la 3e partie de la programmation d'événements publics 2015. Autoriser l'occupation du domaine public du 3 mai au 27 septembre 2015.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Nous présentons la troisième partie de la programmation d'événements publics pour l'année 2015. Nous demandons au comité exécutif l'autorisation d'occuper le domaine public selon les dates et les heures indiquées pour les événements concernés.

Pour permettre la réalisation d'événements, il est aussi nécessaire d'obtenir certaines ordonnances à la réglementation municipale sous la responsabilité des arrondissements. Il s'agit notamment des règlements sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20 et sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M, P-1, articles 3 et 8.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE15 0348** - 4 mars 2015 - approuver la programmation d'événements publics - 2e partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public;

- **CE15 00073** - 14 janvier 2015 - approuver la programmation d'événements publics - 1re partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public;
- **CE14 1677** - 5 novembre 2014 - approuver la programmation d'événements publics - 11e partie / Autoriser l'occupation du domaine public;
- **CE14 1526** - 8 octobre 2014 - approuver la programmation d'événements publics - 10e partie / Autoriser l'occupation du domaine public;

**DESCRIPTION**

Plusieurs événements coordonnés par la Division des événements publics se réaliseront sur le domaine public du 3 mai au 27 septembre 2015. Ces événements sont :

- Parade des Black Watch;
- Marche pour l'humanité : fin aux génocides;
- Corvée du Mt-Royal;
- Les dimanches des Tam-Tams;
- Marche Monde;
- Grand défi au secondaire;
- Semaine de la police;
- Course à pied Halo-GMAA;

- Messe 373<sup>e</sup> anniversaire de De Maisonneuve;
- Opération vélo-boulot;
- Procession de la Fête Dieu.

Les promoteurs soumettent leurs projets d'événements publics aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » est remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile est remis à la Ville.

## **JUSTIFICATION**

Les événements publics contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans certains cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Les événements réalisés sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Le comité exécutif doit en autoriser la tenue d'événements et l'occupation du domaine public en vertu de la résolution CE05 0517.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements publics sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des arrondissements concernés.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève d'une agente de projets qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex.: Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications sont prises en charge par les promoteurs. Lors de fermeture de rues :

- Des avis de fermeture de rues sont installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées.
- Des avis aux résidents et aux commerçants sont envoyés ou distribués par le promoteur. Ces avis portent sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement.
- Les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements sont informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informent le service 311 de la Ville de Montréal et envoient des avis aux médias.
- Pour assurer que les entraves soient également documentées dans le compte Twitter, l'Info-courriel est expédié dans la boîte courriel Twitter circulation/MONTREAL.

Les promoteurs doivent remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidants à l'agent de projets de la division responsable de leur événement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des événements.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social (Maryse BOUCHARD)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie GIROUX  
Agente de développement culturel

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-03-23

Alexandra COURT  
C/d soutien aux evenements

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Daniel BISSONNETTE  
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

**Approuvé le :** 2015-03-23

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-03-24



**Dossier # : 1154309002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction Services partagés financiers , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2014)

Il est recommandé d'adopter le Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2014)

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-16 18:10

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154309002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction Services partagés financiers , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2014)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* . Le potentiel fiscal est le critère de répartition qui s'applique par défaut, à moins que la loi ou que le conseil d'agglomération n'ait prévu d'autres critères.

Jusqu'au 31 décembre 2013, l'article 68 du décret 1229-2005 prévoyait que les coûts réels de l'alimentation en eau potable étaient partagés entre les villes desservies par l'agglomération de Montréal selon la consommation réelle. L'administration municipale a décidé de poursuivre en 2014, même si elle n'en avait pas l'obligation, la facturation d'une portion des coûts relatifs au service d'alimentation en eau potable aux villes liées en fonction de leur consommation.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2014), 14-006

CG14 0226 - 1er mai 2014 - Adoption - Résolution fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2013);

CG13 0133 - 25 avril 2013 - Adoption - Résolution fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable, aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2012);

**CG12 0223** - 21 juin 2012 - Adoption - Résolution fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable, aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2011).

**DESCRIPTION**

Le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2014) prévoit qu'au terme de l'exercice financier 2014, la Ville fixe, par règlement du conseil d'agglomération le taux définitif de la quote-part en fonction du coût relatif à l'alimentation en eau potable qu'elle a assurée sur le territoire des municipalités liées au cours de cet exercice financier. Ce règlement établit également les modalités de paiement ou de remboursement ainsi que le montant des intérêts.

## **JUSTIFICATION**

Le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2014) prévoit que la quote-part provisoire pour l'alimentation en eau potable est transmise trimestriellement aux municipalités liées. Un ajustement du montant de la quote-part est effectué lorsque le taux définitif de la quote-part pour l'alimentation en eau potable est fixé, au terme de l'exercice financier de 2014. Il équivaut à la différence entre la quote-part pour l'alimentation en eau potable et la quote-part provisoire pour l'alimentation en eau potable.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aux fins de l'établissement de la quote-part représentant les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la Ville de Montréal sur le territoire des municipalités liées, le taux est établi à 0,1152 \$ par m<sup>3</sup> pour l'exercice financier de 2014.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Natalie GARNEAU  
Conseillère - recettes fiscales

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-03-10

Gildas S. GBAGUIDI  
Chef de division - Planification budgétaire

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Daniel FINLEY  
Directeur par intérim Services partagés  
financiers

**Approuvé le :** 2015-03-16**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves COURCHESNE  
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

**Approuvé le :** 2015-03-16

**Dossier # : 1143496015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest de la rue de Charleroi, entre l'avenue Hénault et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-3260-04

Il est recommandé :

d'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest de la rue de Charleroi, entre l'avenue Hénault et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains » formée des lots 4 064 957 à 4 064 960, 4 064 963 à 4 064 966 et 5 512 631 tous du cadastre du Québec, et délimitée par les lettres ABCDA sur le plan C-8 Montréal-Nord, préparé par Johanne Ranger, arpenteure-géomètre, en date du 2 octobre 2014 sous le numéro 1019 de ses minutes.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-03-30 09:10**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



**IDENTIFICATION****Dossier # :1143496015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest de la rue de Charleroi, entre l'avenue Hénault et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-3260-04

**CONTENU****CONTEXTE**

Le 11 mai 1999, l'ancienne Ville de Montréal-Nord a adopté le Règlement 1653 décrétant la Politique de fermeture et de vente d'anciennes ruelles. Ce règlement avait notamment pour objet de fixer les conditions de vente des ruelles dont la fermeture serait ordonnée par un autre règlement. Pour ce dossier, la fermeture de ruelle est ordonnée par le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord le 22 juin 1999, décrétant la fermeture légale des ruelles inaccessibles à la circulation et empiétées à 100 % par les propriétaires riverains.

Cependant, le manque de ressources a fait en sorte que l'ancienne Ville de Montréal-Nord n'a pu offrir aux propriétaires riverains de la ruelle située au nord-ouest de la rue de Charleroi, entre l'avenue Hénault et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, la possibilité d'acquérir la moitié de la ruelle adjacente à leur propriété, pour la somme de 1 \$.

Aujourd'hui, les propriétaires des bâtiments sis aux 11125 à 11169, avenue Hénault et 11130 à 11164, boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, ont manifesté le désir d'acquérir la ruelle riveraine à leur propriété. L'analyse de cette demande révèle que la ruelle montrée, à titre indicatif, par une trame ombrée sur les plans B et C annexés est entièrement occupée par l'ensemble des propriétaires riverains (9).

Afin de permettre à ces citoyens de bénéficier de la procédure de transfert gratuite conformément aux articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, les démarches nécessaires ont été entamées, en vue de procéder à la cession de la ruelle. Cette ruelle est aujourd'hui connue comme étant les lots 4 064 957 à 4 064 960, 4 064 963 à 4 064 966 et 5 512 631 du cadastre du Québec. Un seul propriétaire riverain n'a pas signé la requête à cet effet. Les votes favorables représentent plus du 2/3 en front des terrains longeant cette ruelle.

Une action est requise pour permettre la modification du Règlement 1654 afin de transférer neuf (9) lots identifiés sur le plan C-8 Montréal-Nord, préparé par Johanne Rangers,

arpenteure-géomètre, en date du 2 octobre 2014, sous le numéro 1019 de ses minutes, aux propriétaires riverains, conformément aux articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, dont la Ville de Montréal est propriétaire aux termes du jugement suivant :

§ Jugement pour reconnaissance judiciaire du droit de propriété par l'honorable juge Harry Batshaw, le 14 mai 1954, publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 1071257.

Le présent sommaire a pour but d'abroger le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest de la rue de Charleroi, entre l'avenue Hénault et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement de Montréal-Nord et de modifier le Règlement 1654 de Montréal-Nord décrétant la fermeture de cette ruelle comme domaine public afin d'y prévoir également le transfert aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal. De plus, une servitude d'utilités publiques pour fins de télécommunication et de transport d'énergie sera créée à même le règlement de transfert, sans contrepartie financière, sur les lots cédés.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM99 441 - 22 juin 1999 - Adoption par l'ancienne Ville de Montréal-Nord du Règlement 1654 décrétant la fermeture légale des ruelles inaccessibles à la circulation et empiétées à 100 % par les propriétaires riverains.

CM99 329 - 11 mai 1999 - Adoption par l'ancienne Ville de Montréal-Nord du Règlement 1653 décrétant la Politique de fermeture et de vente d'anciennes ruelles sur le territoire de la Ville.

### **DESCRIPTION**

Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest de la rue de Charleroi, entre l'avenue Hénault et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains » formée des lots 4 064 957 à 4 064 960, 4 064 963 à 4 064 966 et 5 512 631 du cadastre du Québec.

### **JUSTIFICATION**

Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de garder cette partie de ruelle non ouverte à la circulation et qui n'est pas essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains.

- La Ville va percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.
- Cette cession permettra de régulariser l'empiètement et l'occupation de ces terrains par les propriétaires riverains.

En conséquence et en tenant compte que l'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions », en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Conformément à l'encadrement « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions » le transfert aux propriétaires riverains se fait sans contrepartie financière, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le transfert aux propriétaires riverains de la partie résiduelle de cette ruelle permettra aux propriétaires d'agréments leur qualité de milieu de vie résidentiel.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un avis d'adoption de ce Règlement modifiant le Règlement 1654 de l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué par la Ville.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, Direction des affaires civiles de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Montréal-Nord , Direction des travaux publics (Denis CHARLAND)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction (Sylvie BLAIS)

Avis favorable :  
Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Stéphane ROBITAILLE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction (Justine Virginie MÉNARD)

Avis favorable avec commentaires :  
Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain\_des services aux entreprises et des relations avec les citoyens (Charlotte CÔTÉ)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Linda BERTRAND  
Chargée de soutien technique en immobilier

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-11-14

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michel NADEAU  
Directeur de direction

**Approuvé le :** 2015-03-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Bruno MARCHAND  
Directeur de service

**Approuvé le :** 2015-03-27



**Dossier # : 1156369001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Conseil des Arts
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le Règlement intérieur du Conseil des arts de Montréal.

Le Service de la culture recommande:  
- d'approuver le Règlement intérieur du Conseil des arts de Montréal.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-03-10 16:58

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156369001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Conseil des Arts
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le Règlement intérieur du Conseil des arts de Montréal.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Conseil des arts de Montréal (CAM) est au service du milieu artistique et culturel de la métropole depuis 1956. Depuis sa création, certains règlements adoptés ont défini ses règlements internes.

- 1956: règlement 2325 : règlement créant le Conseil des Arts de la région métropolitaine de Montréal et ses amendements.
- 20 août 1980:16 articles de règlements (règlement 51) abrogent le document historique (règlement 2325)
- 10 janvier 2001: modifications mineures de 6 articles (règlement 51-1)
- 29 août 2005: modification par le règlement 05-063. Certaines dispositions ont été modifiées pour permettre d'augmenter le nombre de membres du CAM et de revoir les règles relatives aux conflits d'intérêts. De plus, des modifications ont été apportées pour remplacer les références à l'ex-Communauté urbaine de Montréal, par des références à la Ville de Montréal.

Depuis 2005, les règlements internes du CAM n'ont pas été adaptés aux nouvelles réalités auxquelles doit faire face un organisme tel que le Conseil des arts de Montréal, en 2015. Le Conseil des arts de Montréal demande au Conseil d'agglomération d'approuver son Règlement intérieur .

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CM 060273 -24 avril 2006: Autoriser la modification de la Charte de la Ville de Montréal afin de confirmer l'autonomie juridique du Conseil des arts de Montréal
- CM 050581 -29 août 2005: modification par le Règlement 05-063.

**DESCRIPTION**

Voir en pièce jointe le nouveau règlement intérieur proposé.  
Ajouts aux articles suivants :

- 2- Définitions: 9 définitions ont été ajoutées.
- 3- Territoire et siège social: ont été définis.

- 4- Fonctions du Conseil: élaborées en accord avec l'article 231.3 de la Charte de la Ville.
- 5 -Composition du conseil d'administration: article 5.3 ajoute que les membres désignés ou nommés conformément à la loi sont les administrateurs du Conseil; définit que le président et un des deux vice-présidents doivent être issus du milieu des arts et de la culture.
- 6- Qualités et nomination des administrateurs: ajout sur le processus de nomination, précision sur la durée du mandat et renouvellement (ex: un administrateur demeure en fonction jusqu'à la nomination de son successeur); définit les règles quant au retrait , démission , destitution d'un administrateur.
- 7- Définition de membre honoraire.
- 8- Définition des devoirs des administrateurs.
- 9- Notion de conflit d'intérêt: a été intégrée.
- 10 et 11- Déterminer les fonctions du conseil d'administration et les règles quand à la délégation de pouvoirs.
- 12- Procédures d'assemblée du conseil d'administration sont beaucoup plus explicites et détaillées.
- 13-14-15- Dispositions quant aux dirigeants du conseil, directeur général, comité exécutif.
- 16- Comités du conseil: sujet non abordé dans l'ancienne version.
- 17- Dispositions financières: beaucoup plus explicites qu'avant.
- 18- Autres dispositions telles: actes, contrats et documents, déclaration en cour, indemnisation ,etc.

## **JUSTIFICATION**

Le CAM est sous responsabilité du conseil d'agglomération de Montréal depuis 2006. Les actions du CAM s'inscrivent dans le cadre de la Charte de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4)

-Article 231.3: *...Le conseil d'agglomération peut, par règlement, accorder au Conseil des arts tout autre pouvoir ou lui imposer tout autre devoir qu'il juge de nature à lui permettre de mieux atteindre ses fins .*

-Article 231.4 :*... Il détermine également, de la même façon, ses règles de régie interne et de fonctionnement et la procédure à suivre lors de ses assemblées .*

-Article 231.2 : *Le Conseil des arts est une personne morale de droit public .*

C'est en conformité avec tous ces articles de la Charte mais surtout ce dernier, qu'il est maintenant nécessaire d'approuver un nouveau Règlement intérieur, qui établit les règles de régie interne et de fonctionnement du Conseil des arts et fixe les procédures qui encadrent le processus décisionnel de ses instances. Ce Règlement intérieur, qui a été adopté par le CA du Conseil des arts de Montréal, le 3 décembre 2014, vient remplacer tous les règlements adoptés précédemment.

Les nouvelles dispositions réglementaires ont été élaborées dans le respect des orientations municipales pour ainsi donner au CAM, un rôle et des responsabilités à la hauteur de sa mission. Ce nouveau Règlement intérieur permet d'informer les membres du conseil sur le fonctionnement de la structure ainsi que le déroulement de ses activités. Il a pour objectif de préciser certains articles et d'aborder de nouveaux rôles et responsabilités, qui doivent être bien définis, pour la bonne gouvernance de cet organisme.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le CAM est un acteur de premier plan pour le développement du secteur artistique et culturel, contribuant directement au développement de la métropole.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'adoption de ce nouveau Règlement intérieur favorise une meilleure gouvernance et une meilleure gestion de l'organisme.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le règlement entre en vigueur au jour de son approbation par le Conseil d'agglomération

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Conseil des Arts , Direction (Nathalie MAILLÉ)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Claude LALONDE  
Agente de développement culturel

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-09

Isabelle CABIN  
Coordonnatrice - Montréal, métropole  
culturelle

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET  
Directeur

**Tél :** 514 872-4600  
**Approuvé le :** 2015-03-10





**Dossier # : 1152839002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 53 800 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Rockfield situé dans l'arrondissement de Lachine et son raccordement au système des intercepteurs ».

Il est recommandé:  
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 53 800 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Rockfield situé dans l'arrondissement de Lachine et son raccordement au système des intercepteurs », sujet à l'approbation du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-03-10 14:31

**Signataire :**

Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1152839002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 53 800 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Rockfield situé dans l'arrondissement de Lachine et son raccordement au système des intercepteurs ».

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte intercepte et traite près de 99,6 % des eaux usées produites sur le territoire de l'île de Montréal. Cependant, lors d'épisodes de très fortes précipitations et afin de soulager le réseau des intercepteurs, la Ville se voit dans l'obligation de déverser des eaux usées vers les milieux récepteurs. En 2001, le ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAM) a mis en place un programme de «Suivi des surverses». Ce programme définit et encadre les exigences et objectifs de rejet et oblige la Ville de Montréal à mettre en place des mesures correctives visant l'atteinte de ces exigences.

Un ouvrage de rétention est une structure souterraine. Elle permet d'emmagasiner temporairement les eaux usées lors de très fortes précipitations afin d'éviter leur déversement dans le milieu récepteur. Lorsque la pluie est terminée et que le réseau n'est plus engorgé, les eaux sont par la suite acheminées vers la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte pour y être traitées.

Au cours des prochaines années, le Service de l'eau prévoit la construction de cinq bassins de rétention importants dont le bassin Rockfield.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0486 - 14 novembre 2014 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération) - 1143843014

**DESCRIPTION**

L'ouvrage de rétention Rockfield, situé à Lachine, sera un bassin souterrain d'une capacité de rétention de 45 000 m<sup>3</sup>. L'ouvrage de rétention Rockfield sera raccordé au système de contrôle intégré en temps réel des intercepteurs (CIDI). Le système CIDI est un système qui permet de contrôler en temps réel les intercepteurs à partir de la Station d'épuration des eaux usées avec l'objectif de minimiser la fréquence et le nombre de surverses

effectuées en temps de pluie à la rivière des Prairies et au fleuve Saint-Laurent. Ce règlement couvrira également les frais et honoraires d'études et de conception, la confection des plans et devis, la surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rattachant.

## **JUSTIFICATION**

Le trop-plein Rockfield est une conduite qui permet de rejeter au canal de Lachine (qui se déverse au fleuve Saint-Laurent) les eaux excédentaires du collecteur unitaire Côte-Saint-Luc lorsque la capacité du collecteur Saint-Pierre est atteinte. La fréquence actuelle des surverses d'eaux usées du trop-plein Rockfield vers le canal de Lachine est d'environ 3 à 5 épisodes par année. Cette fréquence passera à 8 épisodes par année au stade ultime de développement du territoire. Les eaux des surverses contiennent des quantités importantes de polluants qui peuvent remettre en question l'usage du canal de Lachine pour des activités récréotouristiques. De plus, ces surverses contribuent à augmenter le niveau de pollution dans le fleuve Saint-Laurent.

La construction d'un ouvrage de rétention permet de réduire de façon très significative le nombre de surverses et la quantité de polluants rejetés lors de ces épisodes de surverses, polluants qui peuvent avoir des effets négatifs sur la santé humaine et l'environnement. Situé sur le trop-plein de la structure de dérivation Rockfield, l'ouvrage vise à diminuer le nombre de rejets d'eaux usées vers le canal de Lachine à une fois aux 5 ans, ce qui correspond aux exigences et à la réglementation fédérale. Parcs Canada est un partenaire important qui soutient le développement de ce projet afin de redonner la vocation récréotouristique à ce secteur, notamment en réduisant le nombre de surverses vers le canal de Lachine.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la ville de Montréal - volet agglomération  
Ce projet pourrait également être admissible à divers programmes de subventions des infrastructures.

Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet financé par ce règlement d'emprunt contribuera à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'adoption du présent règlement d'emprunt est requise afin de réduire de façon très significative le nombre de surverses et la quantité de polluants rejetés lors de ces épisodes de surverses, polluants qui ont des effets négatifs sur la santé humaine et l'environnement. Sans ce règlement d'emprunt, la réalisation des travaux prévus serait compromise.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du règlement d'emprunt.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Lise NOLIN)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Avis favorable :  
Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées (André LEMIEUX)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Benoit TURENNE  
Analyste de dossiers

#### **ENDOSSÉ PAR**

Alain DUBUC  
Cadre administratif

Le : 2015-02-11

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Richard FONTAINE  
Directeur(trice) du traitement des eaux usées

**Approuvé le :** 2015-03-06

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2015-03-10



**Dossier # : 1153894002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du financement_ de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Projets spéciaux et suivi de l'endettement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Abroger le règlement 14-011 qui autorisait un emprunt au fonds général de la Ville de Montréal au montant de 19 800 000\$ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ

Abroger le règlement 14-011 qui autorisait un emprunt au fonds général de la Ville de Montréal au montant de 19 800 000\$ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-23 14:52

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153894002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du financement_ de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Projets spéciaux et suivi de l'endettement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Abroger le règlement 14-011 qui autorisait un emprunt au fonds général de la Ville de Montréal au montant de 19 800 000\$ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le gouvernement a proposé l'application d'un régime général de la TVQ à compter de 2014 de telle sorte que le remboursement s'appliquerait dorénavant aux taxes réellement payées par chaque organisme municipal.

Le 13 septembre 2013, le ministère des Finances et de l'Économie a publié un bulletin d'information fiscale prévoyant un remboursement de TVQ à hauteur de 62,8 %. Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, conformément à ce qui est prévu dans l'Entente 2007-2013 sur le partenariat fiscal et financier avec les municipalités et dans l'Entente d'harmonisation TPS-TVQ conclue en mars 2012 avec le gouvernement du Canada, le remboursement de la TVQ prendra dorénavant la forme d'un remboursement de la TVQ payée par chaque organisme municipal à l'égard de ses dépenses taxables.

La transformation du remboursement de la TVQ sous forme de crédits sur intrants plutôt qu'à titre de revenu a un impact considérable sur les budgets des municipalités.

C'est dans ce contexte que le 6 décembre 2013, le gouvernement du Québec a adopté, via le projet de loi 64, des mesures de transition permettant aux municipalités de s'adapter progressivement à l'effet du nouveau régime de remboursement de la TVQ. Ainsi, une municipalité peut, au cours de chacun des exercices financiers visés et par un règlement, décréter un emprunt qui ne peut excéder les montants suivants :

- 1° 50 % du montant de la compensation 2013 pour un emprunt décrété au cours de l'exercice financier de 2014;
- 2° 37,5 % du montant de la compensation 2013 pour un emprunt décrété au cours de l'exercice financier de 2015;
- 3° 25 % du montant de la compensation 2013 pour un emprunt décrété au cours de l'exercice financier de 2016;
- 4° 12,5 % du montant de la compensation 2013 pour un emprunt décrété au cours de l'exercice financier de 2017.

Une demande d'autorisation pour un emprunt au fonds général a été faite en 2014 pour l'agglomération de Montréal pour un montant de 25,2 M\$ et pour le budget municipal pour une somme de 19,8 M\$ (voir les décisions antérieures).

La Ville n'aura pas à ce prévaloir de cette mesure pour l'exercice 2014.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0103 Adopter un projet de règlement d'emprunt au fonds général de la Ville au montant de 25 200 000\$ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ qui s'appliqueront à compter de l'exercice financier débutant le 1er janvier 2014. (Agglo) (RCG-14-004)

CM14 0189 Adopter un projet de règlement d'emprunt au fonds général de la Ville au montant de 19 800 000\$ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ qui s'appliqueront à compter de l'exercice financier débutant le 1er janvier 2014. (Municipal) (14-011)

CG14 0565 Adopter un projet de règlement autorisant un financement interne au montant de 18 700 000\$ pour 2015 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ. (Agglo) (RCG-14-037)

CM14 1167 Adopter un projet de règlement autorisant un financement interne au montant de 14 700 000\$ pour 2015 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ. (Municipal) (14-048)

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier décisionnel vise l'abrogation du règlement qui autorisait un emprunt au fonds général de la Ville pour une somme de 19,8 M\$ au budget municipal de 2014. Un second dossier visera également l'abrogation du règlement de 25,2 M\$ pour le budget d'agglomération.

Des règlements similaires ont été adoptés pour l'exercice 2015 dans l'agglomération de Montréal (18,7 M\$) et pour le budget municipal (14,7 M\$) (voir décisions antérieures). Ces règlements seront utilisés selon les besoins de l'exercice 2015. Lorsque la décision sera prise, les règlements 2015 seront soit maintenus, modifiés ou abrogés en conséquence.

## **JUSTIFICATION**

L'abrogation de ce règlement est possible grâce aux résultats financiers constatés pour l'exercice 2014.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'utilisation du 45 M\$ aurait entraîné une affectation, comme un revenu pour l'année 2014. Cette affectation aurait été amortie à compter de 2015, minimum de 10% par an, sur une période maximale de 10 ans. L'utilisation de ce règlement aurait nécessité une série d'écritures comptables de 2014 à 2024, qui n'entraînent aucune sortie ou entrée de fonds. Finalement, au budget de 2015, aucun amortissement n'était prévu, à la suite de l'application de ce règlement en 2014. Ainsi, l'abrogation de ce règlement de 19,8 M\$ n'entraînera donc pas d'écart budgétaire 2015, relativement à l'amortissement.

Toutefois, au budget de 2015, des affectations sont également prévues en fonction des règlements adoptés pour cet exercice. Au budget municipal, l'affectation atteint 14,7 M\$.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantale VENNE  
Conseillère en finances

**ENDOSSÉ PAR**      Le : 2015-03-12

Diane CORBEIL CADOTTE  
Chef de division des projets spéciaux et du  
suivi de l'endettement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Jacques MARLEAU  
Directeur et trésorier adjoint

**Approuvé le :** 2015-03-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves COURCHESNE  
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

**Approuvé le :**      2015-03-23





**Dossier # : 1153894001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du financement de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Projets spéciaux et suivi de l'endettement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Abroger le règlement RCG-14-004 qui autorisait un emprunt au fonds général de la Ville de Montréal au montant de 25 200 000 \$ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ

Abroger le règlement RCG-14-004 qui autorisait un emprunt au fonds général de la Ville de Montréal au montant de 25 200 000\$ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-23 14:53

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153894001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du financement_ de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Projets spéciaux et suivi de l'endettement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Abroger le règlement RCG-14-004 qui autorisait un emprunt au fonds général de la Ville de Montréal au montant de 25 200 000 \$ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le gouvernement a proposé l'application d'un régime général de la TVQ à compter de 2014 de telle sorte que le remboursement s'appliquerait dorénavant aux taxes réellement payées par chaque organisme municipal.

Le 13 septembre 2013, le ministère des Finances et de l'Économie a publié un bulletin d'information fiscale prévoyant un remboursement de TVQ à hauteur de 62,8 %. Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, conformément à ce qui est prévu dans l'Entente 2007-2013 sur le partenariat fiscal et financier avec les municipalités et dans l'Entente d'harmonisation TPS-TVQ conclue en mars 2012 avec le gouvernement du Canada, le remboursement de la TVQ prendra dorénavant la forme d'un remboursement de la TVQ payée par chaque organisme municipal à l'égard de ses dépenses taxables.

La transformation du remboursement de la TVQ sous forme de crédits sur intrants plutôt qu'à titre de revenu a un impact considérable sur les budgets des municipalités.

C'est dans ce contexte que le 6 décembre 2013, le gouvernement du Québec a adopté, via le projet de loi 64, des mesures de transition permettant aux municipalités de s'adapter progressivement à l'effet du nouveau régime de remboursement de la TVQ. Ainsi, une municipalité peut, au cours de chacun des exercices financiers visés et par un règlement, décréter un emprunt qui ne peut excéder les montants suivants :

- 1° 50 % du montant de la compensation 2013 pour un emprunt décrété au cours de l'exercice financier de 2014;
- 2° 37,5 % du montant de la compensation 2013 pour un emprunt décrété au cours de l'exercice financier de 2015;
- 3° 25 % du montant de la compensation 2013 pour un emprunt décrété au cours de l'exercice financier de 2016;
- 4° 12,5 % du montant de la compensation 2013 pour un emprunt décrété au cours de l'exercice financier de 2017.

Une demande d'autorisation pour un emprunt au fonds général a été faite en 2014 pour l'agglomération de Montréal pour un montant de 25,2 M\$ et pour le budget municipal pour une somme de 19,8 M\$ (voir les décisions antérieures).

La Ville n'aura pas à ce prévaloir de cette mesure pour l'exercice 2014.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0103 Adopter un projet de règlement d'emprunt au fonds général de la Ville au montant de 25 200 000\$ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ qui s'appliqueront à compter de l'exercice financier débutant le 1er janvier 2014. (Agglo) RCG-14-004)

CM14 0189 Adopter un projet de règlement d'emprunt au fonds général de la Ville au montant de 19 800 000\$ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ qui s'appliqueront à compter de l'exercice financier débutant le 1er janvier 2014. (Municipal) (14-011)

CG14 0565 Adopter un projet de règlement autorisant un financement interne au montant de 18 700 000\$ pour 2015 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ. (Agglo) (RCG-14-037)

CM14 1167 Adopter un projet de règlement autorisant un financement interne au montant de 14 700 000\$ pour 2015 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ. (Municipal) (14-048)

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier décisionnel vise l'abrogation du règlement qui autorisait un emprunt au fonds général de la Ville pour une somme de 25,2 M\$ au budget d'agglomération de 2014. Un second dossier visera également l'abrogation du règlement de 19,8 M\$ pour le budget municipal.

Des règlements similaires ont été adoptés pour l'exercice 2015 dans l'agglomération de Montréal (18,7 M\$) et pour le budget municipal (14,7 M\$) (voir décisions antérieures). Ces règlements seront utilisés selon les besoins de l'exercice 2015. Lorsque la décision sera prise, les règlements 2015 seront soit maintenus, modifiés ou abrogés en conséquence.

### **JUSTIFICATION**

L'abrogation de ce règlement est possible grâce aux résultats financiers constatés pour l'exercice 2014.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'utilisation du 45 M\$ aurait entraîné une affectation, comme un revenu pour l'année 2014. Cette affectation aurait été amortie à compter de 2015, minimum de 10% par an, sur une période maximale de 10 ans. L'utilisation de ce règlement aurait nécessité une série d'écritures comptables de 2014 à 2024, qui n'entraînent aucune sortie ou entrée de fonds. Finalement, au budget de 2015, aucun amortissement n'était prévu, à la suite de l'application de ce règlement en 2014. Ainsi, l'abrogation de ce règlement de 25,2 M\$ n'entraînera donc pas d'écart budgétaire 2015, relativement à l'amortissement.

Toutefois, au budget de 2015, des affectations sont également prévues en fonction des règlements adoptés pour cet exercice. Au budget d'agglomération, l'affectation atteint 18,7 M\$.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantale VENNE  
Conseillère en finances

**ENDOSSÉ PAR**      Le : 2015-03-12

Diane CORBEIL CADOTTE  
Chef de division des projets spéciaux et du  
suivi de l'endettement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Jacques MARLEAU  
Directeur et trésorier adjoint

**Approuvé le :** 2015-03-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves COURCHESNE  
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

**Approuvé le :** 2015-03-23



**Dossier # : 1150695001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	Plan stratégique de développement durable
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement autorisant l'emprunt de 12 000 000 \$ pour l'achat et la distribution d'outils de collecte de matières organiques sur le territoire de la Ville de Montréal.

Adopter un règlement autorisant l'emprunt de 12 000 000 \$ pour l'achat et la distribution d'outils de collecte des matières organiques sur le territoire de la Ville de Montréal sujet à l'approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-03-30 11:06

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1150695001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	Plan stratégique de développement durable
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement autorisant l'emprunt de 12 000 000 \$ pour l'achat et la distribution d'outils de collecte de matières organiques sur le territoire de la Ville de Montréal.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du **Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles** (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) qui a été approuvé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) le 22 août 2006, 19 mesures sont proposées, dont 15 doivent être mises en place par les autorités locales, dont l'Agglomération de Montréal. En vertu de l'article 53.24 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), les municipalités sont tenues de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre du PMGMR sur leur territoire. C'est pourquoi des actions du Plan directeur de la gestion des matières résiduelles de l'Agglomération de Montréal (PDGMR) traitent spécifiquement des matières organiques.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le conseil de ville détient les compétences à l'égard de l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles. La Division planification et opération - Gestion des matières résiduelles (DPO-GMR) du Service de l'environnement a été identifiée pour coordonner l'acquisition d'outils de collecte.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE08 0581 16 avril 2008 Adoption du projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal (PDGMR) en vue d'une consultation publique par la Commission du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures.

CM14 1126 25 nov. 2014 Déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, le conseil de la ville compétent à l'égard des objets suivants jusqu'au 31 décembre 2016 et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 : ... 2 - l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles.

**DESCRIPTION**

L'adoption du projet de règlement d'emprunt d'une valeur de 12 000 000 \$ pour l'acquisition et la distribution d'outils de collecte de matières organiques dans les arrondissements permettra de réaliser les actions 5.1 et 5.2 du PDGMR.

## **JUSTIFICATION**

L'approbation par le Gouvernement du Québec et le Conseil municipal du règlement d'emprunt à portée globale permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrat, et par conséquent, assurer la mise en oeuvre rapide du projet d'implantation des outils de collecte de matières organiques pour tous les arrondissements de la Ville de Montréal.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ces achats de nature non capitalisable, considérés comme une dépense de fonctionnement au sens des règles comptables, seront financés par emprunt et le terme de l'emprunt n'excédera pas 5 ans. L'acquisition de ces bacs est nécessaire afin d'atteindre la cible fixée dans le PMGMR et se fera sur une période de cinq ans. Les coûts pour l'achat et de distribution des outils de collecte sont évalués à douze millions de dollars (12 000 000\$). Les outils de collectes sont éligibles à une subvention à hauteur de 33 % en vertu du Programme de Traitement des Matières Organiques par Biométhanisation et Compostage (PTMOBC) régis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre le Changement Climatique. Ce dernier prévoit une aide financière au secteur municipal pour l'achat des outils de collecte (bacs) équivalant au tiers des coûts admissibles.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce dossier vise à pratiquer une gestion responsable des ressources en contribuant à l'objectif de récupération des matières organiques tel que prévu dans les mesures de récupération et de valorisation du Plan de développement durable 2010-2015.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce projet vise l'atteinte des objectifs de récupération des matières organiques fixés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte Contre les Changements Climatiques, augmente l'offre de service aux citoyens en leur permettant de poser des gestes pour l'environnement et l'incite à détourner le plus rapidement possible les matières organiques de l'enfouissement.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avril - Avis de motion pour règlement d'emprunt;  
Mai - Autorisation du lancement d'appels d'offres publics pour l'achat des outils de collecte des matières organiques;  
Mai - Adoption du règlement d'emprunt;  
Juin - Approbation par le Ministre des Affaires municipales et des régions;  
Août - Octroi du contrat.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jean-François RONDOU)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain LEDUC  
Conseiller en aménagement - CE

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre GRAVEL  
Chef de division

Le : 2015-02-16

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Roger LACHANCE  
Directeur

**Tél :** 514 872-7540  
**Approuvé le :** 2015-03-30



CE : 50.001  
2015/04/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1154505001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance de la publication Coup d'oeil Montréal métropole culturelle 2014 qui souligne les réalisations en lien avec la mise en oeuvre du Plan d'action 2007-2017 Montréal, métropole culturelle.

Il est recommandé:

- de prendre connaissance de la publication Coup d'oeil Montréal métropole culturelle 2014 qui souligne les réalisations en lien avec la mise en oeuvre du Plan d'action 2007-2017 Montréal, métropole culturelle.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-17 09:28

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154505001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance de la publication Coup d'oeil Montréal métropole culturelle 2014 qui souligne les réalisations en lien avec la mise en oeuvre du Plan d'action 2007-2017 Montréal, métropole culturelle.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

C'est en août 2005 que le conseil municipal de Montréal a adopté à l'unanimité, après d'importantes consultations publiques, la *Politique de développement culturel - Montréal métropole culturelle*. Par la suite, lors du *Rendez-vous novembre 2007 - Montréal, métropole culturelle*, auquel ont participé quelque 1300 intervenants du milieu de la culture et des affaires, le *Plan d'action 2007-2017 (PA07-17)* a été adopté par la Ville et ses partenaires (gouvernement du Québec, gouvernement du Canada, Chambre de commerce du Montréal métropolitain et Culture Montréal).

Le PA 07-17 comprend 5 grandes orientations :

Orientation 1 : Améliorer l'accès à la culture

Orientation 2 : Investir dans les arts et la culture

Orientation 3 : Enrichir la qualité culturelle du cadre de vie

Orientation 4 : Favoriser le rayonnement de Montréal au Canada et à l'étranger

Orientation 5 : Fournir à Montréal les moyens d'une métropole culturelle

Cet événement a été proposé par le Comité de pilotage de Montréal, métropole culturelle, un comité formé des gouvernements du Canada et du Québec, de la Ville de Montréal, de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et de Culture Montréal. À cette occasion, outre l'adoption du PA07-17, le Comité de pilotage s'est engagé à se réunir au moins deux fois par année afin de suivre la réalisation des engagements contenus dans le plan. Depuis, chaque année, le Secrétariat général de Montréal, métropole culturelle publie un document présentant les principales réalisations de l'année précédente en lien avec le PA07-17 et, surtout, illustre tout le dynamisme du milieu montréalais de la culture et démontre toute l'importance que les partenaires accordent à sa mise en oeuvre.

En 2012, le milieu culturel montréalais et les partenaires se sont donné à nouveau *Rendez-vous* pour faire le point sur l'avancement du Plan d'action et réaffirmer leur engagement à poursuivre sa mise en oeuvre.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM13 0489 (17 juin 2013) : Prendre connaissance des publications Plan d'action 2007-2017 - Montréal métropole culturelle (édition 2013) et Coup d'oeil 2012

CM12 0603 (20 août 2012) : Prendre connaissance de la publication Coup d'oeil 2011 qui

souligne les réalisations 2011 en lien avec la mise en œuvre du Plan d'action 2007-2017 - Montréal, métropole culturelle

CG12 0021 (26 janvier 2012) : Contribuer à reconnaître la culture comme quatrième pilier du développement durable.

CM09 0974 (30 novembre 2009) : Prendre connaissance de la Réponse du comité exécutif au Rapport de la Commission du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie concernant le Bilan 2007 de la politique de développement culturel de la Ville de Montréal et le Premier rapport d'étape de réalisation du Plan d'action 2007-2017 - Montréal, métropole culturelle.

CE081991 (5 novembre 2008) : Prendre connaissance du rapport de consultation et des recommandations de la commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie portant sur le bilan 2007 de la Politique de développement culturel 2005-2015 et du premier rapport d'étape du Plan d'action 07-17 - Montréal, Métropole culturelle.

CM05 0557 (29 août 2005) : Adopter la Politique de développement culturel de la Ville de Montréal - «Montréal, métropole culturelle»

CM05 0397 (20 juin 2005) : Entériner l'adoption de l'Agenda 21 de la culture comme document de référence pour guider les politiques urbaines et comme contribution au développement culturel de l'humanité.

CE04 2128 (10 novembre 2004) : Recevoir la proposition de politique de développement culturel de la Ville de Montréal et confier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) le mandat de tenir une consultation publique à ce sujet.

CE02 2337 (18 décembre 2002) : Mise en place du groupe conseil sur la réalisation d'une politique de développement culturel sous la présidence de M. Raymond Bachand.

## **DESCRIPTION**

La publication *Coup d'oeil 2014*, disponible en format papier et en version Web, présente plus d'une centaine de réalisations montréalaises regroupées sous six caractéristiques qui font de Montréal une ville rayonnante, mémorable, organisée, créative, accessible et solidaire. La publication est disponible en version française et anglaise. Un site Internet permet de prendre connaissance du Coup d'oeil : [www.coupdoeilmontrealmetropoleculturelle.org](http://www.coupdoeilmontrealmetropoleculturelle.org)

## **JUSTIFICATION**

En adoptant une Politique de développement culturel, un Plan d'action sur dix ans ainsi que plusieurs plans sectoriels, Montréal a confirmé son souhait de se projeter comme une métropole culturelle d'envergure internationale :

- qui vise une démocratisation exemplaire de l'accès à la culture, soutenue par l'idéal d'une ville de savoir, qui affirme sa réalité de grande ville francophone et s'engage à être un modèle d'inclusion et d'interculturalisme;
- qui, par son soutien aux arts et à la culture, valorise l'apport essentiel et déterminant de ses artistes, de ses institutions et de ses entreprises culturelles;
- qui aspire également à être reconnue pour la qualité de son cadre de vie, fruit d'un aménagement urbain sensible à l'art, au patrimoine et au design.

«La culture, dans laquelle est ancrée l'image de marque de Montréal, peut alors réaliser tout son potentiel, porteur de développement, de performance et de fierté. » (extrait du PA 07-17)

Les orientations du Plan permettront concrètement, d'ici le 375<sup>e</sup> de Montréal en 2017, de notamment :

- Favoriser le droit à la culture pour tous grâce à l'appui à des projets de médiation culturelle, à la consolidation du réseau Accès culture et au réseau des bibliothèques de

Montréal;

- Consolider et mettre en valeur le patrimoine, l'art public, le design et les quartiers culturels;
- Appuyer des projets rassembleurs et innovateurs comme la Vitrine ainsi que la créativité numérique;
- Contribuer au financement des organismes artistiques;
- Développer le tourisme culturel ainsi que l'image de marque;
- Réunir les cinq grands partenaires dans une concertation culturelle globale;
- Renforcer le positionnement de Montréal sur la scène culturelle internationale.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La Ville de Montréal appuie la reconnaissance de la culture comme 4<sup>e</sup> pilier du développement durable et, en ce sens, les projets contenus dans le Coup d'oeil contribuent directement à plusieurs thèmes cités nommément dans la *Stratégie de développement durable* comme :

- la diversité et le dynamisme culturels
- la protection du patrimoine
- l'innovation et le savoir
- la promotion de l'économie locale
- la compétitivité : tourisme culturel
- le développement de l'art public

La version PDF permet de maximiser l'impact de diffusion à un plus grand nombre et en réduisant la consommation de papier et d'encre.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

- Faire de Montréal une métropole culturelle d'envergure internationale;
- Intégrer la culture dans le développement de Montréal et dans toutes ses politiques et plans;
- Contribuer à la concertation des acteurs culturels, élus, donateurs privés et citoyens;
- Améliorer la qualité et cadre de vie et le rayonnement.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le *Coup d'oeil 2014* a été lancé le 23 février dernier à l'hôtel de ville en présence de plus de 200 représentants du milieu de la culture, du milieu des affaires et des médias. Le site Coup d'oeil a été mis en ligne au même moment. Une opération de communication a été déployée à cette occasion.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claire ROCHER  
Conseillère en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-03-16

Manuela GOYA  
Cadre administratif

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET  
Directeur

**Tél :** 514 872-4600

**Approuvé le :** 2015-03-16



**Dossier # : 1151041004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 1 <sup>er</sup> au 28 février 2015

Il est recommandé :

de déposer le rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2015.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-28 15:25

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1151041004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 1er au 28 février 2015

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de la réalisation du plan d'action du directeur général visant l'action, la rapidité d'exécution, l'efficacité, l'imputabilité, la simplification des processus, la revalorisation des employés et la réalisation du PTI, des allègements à certains mécanismes décisionnels ont été convenus. Parmi ceux-ci, une nouvelle approche a été convenue avec les membres du comité exécutif concernant les lancements des appels d'offres afin d'accélérer le processus tout en assurant une information adéquate pour les décideurs. Seuls les contrats suivants font l'objet d'un dossier décisionnel de lancement d'appel d'offres soumis au comité exécutif (CE) :

- Tout contrat visant un projet de développement, selon le sens habituellement reconnu au PTI;
- Tout contrat visant un programme ou un projet de protection et de réhabilitation des éléments d'actifs non prévu au PTI;
- Tout contrat à être approuvé à la suite d'une évaluation qualitative des soumissions avec une grille d'évaluation qui doit être approuvée préalablement par le CE, à moins que l'unité utilise une grille d'évaluation standard préapprouvée.

Conséquemment tous les autres contrats ne nécessitent pas une autorisation préalable de lancement d'appel d'offres par le comité exécutif.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CE15 0496 - 18 mars 2015 - De déposer le rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2015*
- CE15 0188 - 4 février 2015 - De déposer le rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2014*
- CE14 1992 - 17 décembre 2014 - De déposer le rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2014*



## **DESCRIPTION**

Afin d'informer le comité exécutif des lancements d'appel d'offres publics réalisés, un rapport d'information sera déposé régulièrement. Ce rapport est basé sur les informations provenant du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

Ce rapport, couvrant la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2015 fait état de 43 lancements d'appels d'offres publics. Le détail relatif à ces appels d'offres approuvés par le comité exécutif et les fonctionnaires est présenté en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

Ce rapport s'inscrit dans les activités habituelles liées au cycle de gestion, soit la planification, l'organisation, la direction et le suivi d'activités.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Despina CHRYSAGIS

### **ENDOSSÉ PAR**

Jean-François MILOT

Le : 2015-03-27

Secrétaire d'unité administrative  
pour M. Marc Demers  
Conseiller contrôle de gestion

Chef de division soutien aux instances



**Dossier # : 1155271001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le Bilan annuel 2014 de la qualité de l'eau potable des systèmes de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-DesBaillets, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, tel qu'exigé par le Règlement sur la qualité de l'eau potable.

Il est recommandé :  
de déposer le bilan annuel 2014 de la qualité de l'eau potable relativement aux usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-DesBaillets, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-03-23 09:35

**Signataire :**

Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1155271001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le Bilan annuel 2014 de la qualité de l'eau potable des systèmes de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, tel qu'exigé par le Règlement sur la qualité de l'eau potable.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Relevant du Service de l'eau, la Direction de l'eau potable (DEP) assure l'alimentation en eau potable à l'ensemble de la population de l'agglomération à partir de six usines de production d'eau potable : Atwater, Charles-J.-DesBailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval.

Depuis mars 2013, l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) du ministère du Développement durable, environnement et lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) exige du responsable d'un système de distribution d'eau de produire un bilan annuel de la qualité de l'eau. Ce bilan doit être rendu public aux utilisateurs à la demande. Il présente un résumé de tous les résultats des analyses d'eau effectuées en vertu du RQEP et explique tous les dépassements de norme. De manière facultative, la liste de toutes les plaintes relatives à la qualité de l'eau peut également y figurer.

La Division d'expertise technique du service de l'environnement de la Ville de Montréal a le mandat d'assister la DEP pour produire ce bilan. Tel qu'exigé par le RQEP, le bilan a été produit et a été tenu à la disposition du ministre responsable avant le 31 mars. De plus, conformément à ce règlement, le bilan sera disponible aux utilisateurs des réseaux de distribution de l'eau potable sur le site internet de la Ville de Montréal, dès qu'il aura été soumis aux instances.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0181 - 1er mai 2014 - Dépôt du Bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2013 relativement aux usines de production d'eau potable Atwater, DesBaillets, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval.  
CM13 0693 - 26 août 2013 - Dépôt du Bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2012 relativement aux usines de production d'eau potable Atwater et DesBaillets.

## **DESCRIPTION**

Ce présent dossier vise à déposer au conseil d'agglomération le bilan annuel de la qualité de l'eau pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014.  
Les analyses microbiologiques et des substances organiques n'ont présenté aucun dépassement des seuils réglementaires.

Les analyses de substances inorganiques, plus spécifiquement le plomb, ont dépassé la norme prescrite. Les dépassements enregistrés sont le résultat d'une campagne exhaustive d'échantillonnage du plomb dans des secteurs potentiellement problématiques, avec la présence d'entrées de service en plomb, dans un but de cibler les actions correctrices. Un plan d'action a été mis de l'avant par la Ville dans le cadre d'une entente avec le MDDELCC pour éliminer les entrées de service en plomb, côté public, d'ici 2027. Un dépliant sur le plomb a été distribué aux propriétaires des résidences touchées. De plus, une lettre faisant état des résultats et des recommandations leur a également été adressée.

Afin de démontrer de la transparence et faciliter l'accès à l'information pour tous les consommateurs de l'eau potable du réseau de l'agglomération, le Service de l'eau a opté pour la publication du bilan sur son site internet. De plus, une synthèse des plaintes relatives à la qualité de l'eau, section facultative du bilan, est présentée dans le bilan 2014.

En 2014, la Ville de Senneville a été alimentée par l'usine Pierrefonds uniquement. Ce qui explique qu'il n'y a pas de bilan de qualité Senneville par l'usine Pointe-Claire, contrairement à l'année 2013.

## **JUSTIFICATION**

La Ville de Montréal a à coeur de rencontrer les exigences du RQEP et de faire preuve de transparence par la publication du bilan de l'eau sur le site internet de la Ville de Montréal. Les citoyens pourront le consulter facilement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

En facilitant l'accès à l'information par la population, ce bilan contribue à mettre la communauté au coeur du développement durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le fait de ne pas donner suite à l'obligation réglementaire équivaldrait à contrevenir au Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) et rendrait les Villes passibles d'une amende.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Outre la diffusion du bilan de l'eau 2014 sur le site internet de la Ville de Montréal, la Direction des communications n'a pas prévu d'autres opérations de communication.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dépôt du bilan au conseil d'agglomération : Avril 2015  
Publication : diffusion du bilan sur le site internet : Avril 2015.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

André CAZA  
Resp. des operations (service de l'eau)

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-03-19

André MARSAN  
Chef de l'exploitation des usines

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Babak HERISCHI  
Directeur de l'eau potable

**Approuvé le :** 2015-03-19

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2015-03-23